

ELABORATION DU PLU

COMMUNE D'EPPE-SAUVAGE

Janvier 2017

Obligations Diverses

ALFA environnement, Ecologues
Pascal DESFOSSEZ
4 bis rue de Verdun
62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE
T : 03 21 30 53 01

Collectif ZEPPELIN, Paysagistes
Alexis FAUCHEUX
13 rue Daussy
80300 ALBERT
T : 06 11 99 62 76

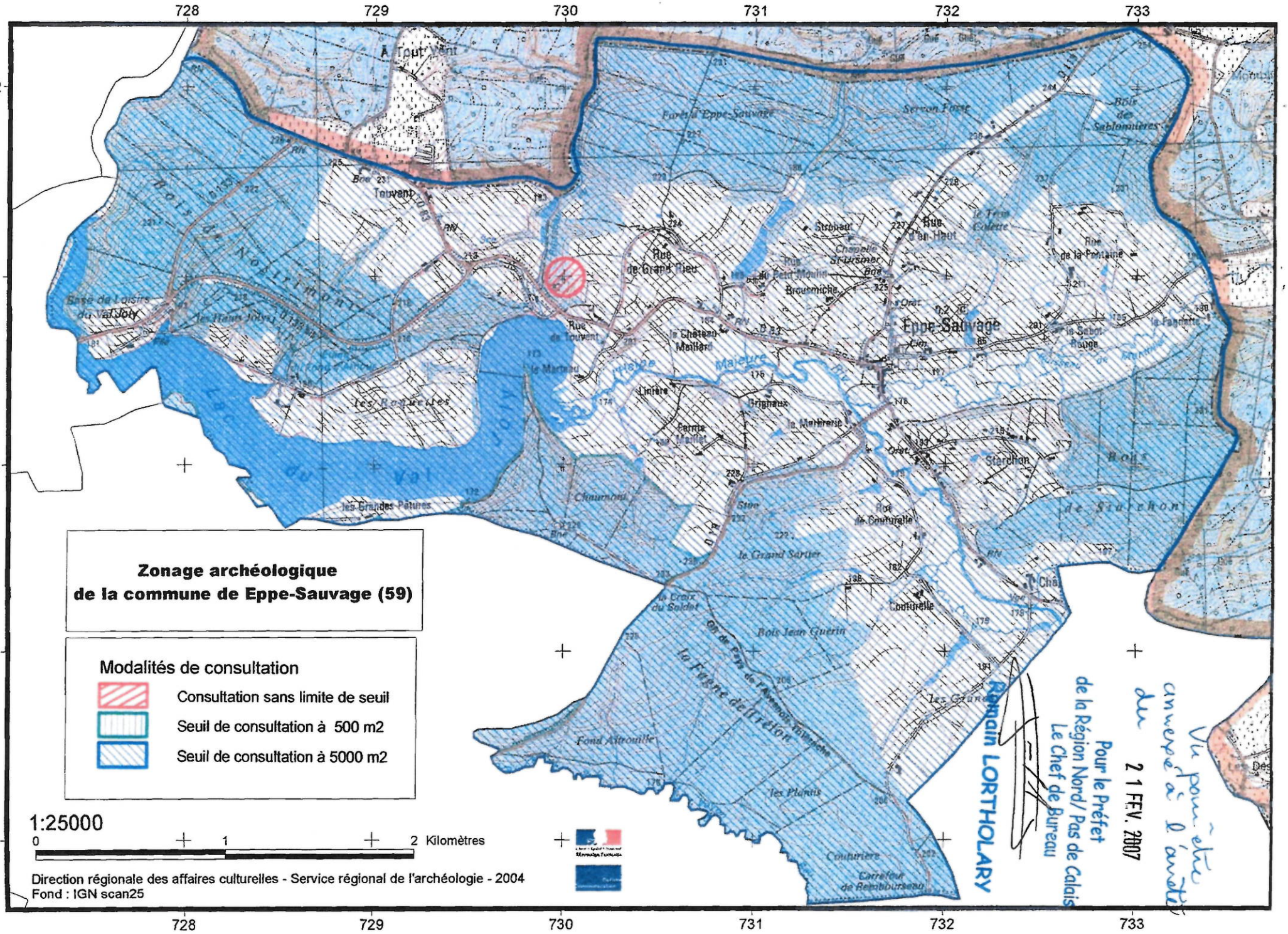
Ad'AUC, Urbanistes et Architectes
Ludovic DURIEUX
130 rue des Coquelicots
59000 LILLE
Tel : 03 20 37 03 81

Arrondissement d'AVESNES
Commune de EPPE-SAUVAGE - 59198
Tableau des Obligations diverses

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1	**Conservation du Patrimoine naturel**		
PNR	**Parc Naturel Régional**	Parc Naturel Régional de l'Avesnois	DREAL
NATURA 2000	**Zone Natura 2000 – ZSC Zone spéciale de conservation**	- Forêt, bocage, étangs de Thiérache - Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor	DREAL
ZNIEFF de Type 1	**Zone Naturelle d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique**	- Forêt domaniale du Val joly, Bois de Nostrimont et bois de Fetru - Vallée de l'Helpe majeure entre le Lac du Val Joly et Ramousies - La forêt de Trelon et ses lisières - Forêt domaniale de l'Abbé Valjoly et ses lisières - Haute vallée de lHelpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly	DREAL
ZNIEFF de Type 1I	**Zone Naturelle d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique**	Complexe écologique de la Fagne forestière	DREAL
I.2	**Ressources en eau**		
SAGE	**Territoire de SAGE**	Sambre	DDTM
ZHESAGE	**Zone Humides à enjeu des SAGE**	zone humide	Sage
ZDHSDAGE	**Zone à dominantes Humides du Sdage de 2009**	Présence de zones à dominante humide. Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
I.3	**Conservation du patrimoine culturel**		
ARCHEO	**Zone de préemptions archéologiques**	Présence de zones archéologiques préventives	DRAC
P.D.I.P.R.	**Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée**	Délibération du conseil général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993 Sous réserves D'actualisation Par le Conseil Général	Conseil Général
MH	**Monuments Historiques**	Eglise St Ursmar Ins.M.H. du 23/04/1947 Oratoire Notre-Dame de Liessies Ins.M.H. du 14/04/1947	DRAC
II.1	**Risques Naturels Inondations**		
PPRN	**Plan de Prévention des Risques Naturels (Approuvés et prescrits)**	Helpe majeure	DDTM
AZI	**Atlas de Zone Inondable**	AZI07 Helpe majeur	DREAL DDTM/Ssrc

Tableau des Obligations diverses

11.2	**Risques Naturels et Mouvements de Terrain**		
ARGILE	**Aléa retrait gonflement Argile**	Faible	BRGM DDTM/Ssrc
SEISME	**Aléa sismique**	Modéré	BRGM DDTM/Ssrc
V.1	**Participations financières (à compter du 01/03/2012)**		
	TAXE D'AMENAGEMENT		
	- Part Communale	2 % D.C.M. Du 29/11/2011	DDTM
	- Part Départementale	1,45 % D.C.M. Du 28/11/2011	DDTM


728
729
730
731
732
733
1272
1271
1270
1269
1268
Zonage archéologique
de la commune de Eppe-Sauvage (59)
Modalités de consultation
Consultation sans limite de seuil
Seuil de consultation à 500 m2
Seuil de consultation à 5000 m2
1:25000
0
1
2 Kilomètres
Direction régionale des affaires culturelles - Service régional de l'archéologie - 2004
Fond : IGN scan25
Eppe-Sauvage
Touvent
Rue de Touvent
Rue de Grand Lieu
Rue d'en Haut
Rue de la Fontaine
Le Marteau
Les Rouvelles
Les Grandes Pâtures
Chaumont
le Grand Sartier
Bois Jean Guérin
Fond Altroville
les Plantis
Couturelle
Carrefour de Rembourseau
Bois de Starchon
Bois des Sablonnières
Forêt d'Eppe-Sauvage
Vu pour être annexé à l'arrêté du 21 FEV. 2007
Pour le Préfet de la Région Nord/ Pas de Calais
Le Chef de Bureau
Romain LORTHOLARY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale des Territoires et de la Mer

Service Urbanisme & Connaissance des Territoires
Cellule Gestion & Valorisation de Données

62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 Lille cedex
téléphone : 03.28.03.83.00
télécopie : 03.28.03.83.01
mél. www.nord.developpement-durable.gouv.fr

PREFECTURE DU NORD

CAHIER DES CONTRIBUTEURS

ELEMENTS COMMUNIQUES PAR:

- LES SERVICES DE L'ETAT, COLLECTIVITES LOCALES, ETABLISSEMENTS PUBLICS
- LES CONCESSIONNAIRES DE SERVICES OU DE TRAVAUX PUBLICS
- LES ENTREPRISES PRIVEES EXERCANT UNE ACTIVITE D'INTERET GENERAL

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

12 JUIN 2013

12 JUIN 2013

Monsieur le Préfet du NORD
Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme et connaissance des Territoires
Cellule Porter à Connaissance
62 Boulevard de Belfort
BP 289
59019 Lille Cedex

N/Réf : DPE/SVRD/MS/fc/102266
Affaire suivie par Francis Collin

Affaire suivie par Martine KNOCKAERT
Objet : Révision du PLU
Commune de EPPE SAUVAGE

Douai, le 10 JUIN 2013

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier du 16/05/2013 ci-dessus référencé, j'ai l'honneur de vous informer que l'Agence de L'Eau n'a pas d'observation à formuler sur ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

LA CHEF DE SERVICE
VALORISATION ET RAPPORTAGE DES DONNEES

MELINA SEYMAN

Agence Régionale de Santé
Nord - Pas-de-Calais

er arrivé SUCT
20 JUIN 2013
ADS
Pôle GVD
AST
Sandrine
Secrétariat
Direction

Direction de la Santé Publique et Environnementale
Département Santé Environnement et Environnementale
Pôle Qualité des Eaux

Référent : M. Eric BEMBEN
Dossier suivi par : Mme Corinne GUILLUY
Téléphone : 03.21.60.30.77.
Télécopie : 03.21.60.31.45

corinne.guilluy@ars.sante.fr

La Directrice Générale Adjointe
Chargée de la Santé Publique et Environnementale

à

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Nord
A l'attention de Mme KNOCKAERT
Service Urbanisme
62 Boulevard de Belfort
CS90007
59042 LILLE CEDEX

Lille, le 17 JUIN 2013

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes de FAUMONT, HAUTMONT et KILLEM.
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de EPPE SAUVAGE.

Réf. : Vos courriers en date du 15 et 16 mai 2013.

En réponse à votre courrier, cité en référence, concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme des communes de FAUMONT, HAUTMONT et KILLEM et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de EPPE SAUVAGE, les services de l'Agence Régionale de Santé ont l'honneur de vous faire connaître, ci-après, les éléments susceptibles d'intéresser la commune.

Chaque dossier devra présenter les éléments suivants :

- réseau hydrographique superficiel,
- nappes existantes (nature, hydrogéologie),
- éléments de la commune repris dans le cadre du Schéma Départemental de l'alimentation de l'eau publique.

L'attention de chaque commune devra être attirée sur les problématiques suivantes :

- un état de la qualité de l'eau d'adduction publique et de la quantité d'eau disponible devra apparaître au dossier ;
- le projet d'urbanisme devra être justifié vis-à-vis de la quantité disponible de la ressource en eau d'alimentation publique existante ;
- un bilan de la consommation global de la commune et de la ressource devra être présenté dans le dossier et le projet d'urbanisme devra être justifié vis à vis de la quantité disponible de la ressource en eau d'alimentation publique existante. (150 litres/jour/habitant à prendre en compte dans les perspectives d'augmentation des populations) ;
- les besoins en eau de la collectivité pour réaliser les projets autres que les opérations d'aménagement liées à l'habitat doivent être en adéquation avec les ressources en eau disponibles. (eau industrielle, agro-alimentaire ...) ;
- les réseaux d'eau publique se doivent d'être de dimension suffisante afin de permettre l'extension de l'urbanisation et le maillage des fins de réseau est à privilégier.

Les services de l'Agence Régionale de Santé désirent être destinataire du plan des réseaux et des annexes sanitaires.

Pour le Directeur Général,
La Directrice Générale Adjointe,
chargée de la Santé Publique et Environnementale

Docteur Sandrine SEGOVIA-KUENY

Pôle des sépultures de guerre
et des Hauts Lieux de la mémoire
nationale
Service des sépultures militaires
Zone artisanale
80340 Bray sur Somme
sepultures80@wanadoo.fr
Tel. 03.22.76.17.72
Fax. 03.22.76.17.71

Affaire suivie par Mme Delpierre

Bray sur Somme, le 27 mai 2013

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme et connaissance
des territoires
Cellule Porter à connaissance
62 boulevard de Belfort
CS90007
59042 LILLE Cedex

arrivé SUCT
31 MAI 2013
DS
ole GVC
AST
Secr
Pier
ner
on

OBJET : Commune de EPPE-SAUVAGE
Elaboration du PLU
Constitution du Porter à connaissance et association

REFERENCE : lettre du 15 mai 2013 de Monsieur le Préfet.

Conformément aux instructions contenues dans la lettre rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun cimetière dont mon Département Ministériel serait le service attributaire n'est situé sur le territoire de la commune de EPPE-SAUVAGE.

P/Le Directeur,
Le chef de secteur

O.QUINTIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires

Pôle Porter à Connaissance

Affaire suivie par Martine KNOCKAERT
Référence à rappeler : MK

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : Elaboration du PLU de EPPE SAUVAGE

*Nom du service : **A préciser obligatoirement***

Pôle des Sépultures de Guerre
et des Hauts Lieux de la
Mémoire Nationale
Secteur Bray sur Somme
Zone Artisanale
Route d' Etinehem
80340 BRAY/SOMME

Nom de la personne référente et coordonnées:

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(renseigner un des cadres ci-dessous)

OUI ☐ **NON** ☒

Document à retourner, **rapidement,** après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./ P.A.C.
62, Boulevard de Belfort

CS 90007 – 59042 LILLE Cédex

Réseau de transport d'électricité

arrivé SUCT
10 JUIN 2013
GS
ole GVD
AST
Sec
Se
Pien

VOS REF. :

DDTM du Nord
Service urbanisme et connaissance
des territoires
62, Boulevard du Belfort
BP 289
59042 LILLE CEDEX
A l'attention de Madame M. KNOCKAERT

NOS REF. : LE-IMR-TENE-GIMR-PSC-13-01021

INTERLOCUTEUR GIMR : Mme Sylvie KOUOSSA
TEL. : 03.20.13.67.95
FAX : 03.2013.68.73

OBJET : PLU de la Commune d'EPPE-SAUVAGE
Département de NORD

Marcq en Baroeul, le 06 JUIN 2013

Madame,

En réponse à votre lettre ci-dessus référencée, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler.

En effet, à ce jour, la commune de EPPE n'est concernée par aucun ouvrage du réseau de transport d'électricité existant ou prévu à court terme.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Monsieur Luc CORDUANT, Chef du Pôle Service en Concertation (PSC)

Le Chef du Pôle
Services en Concertation
Luc CORDUANT

TRANSPORT ELECTRICITÉ NORD EST
Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
62, RUE LOUIS DELOS - TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX
TEL : 03 20 13 66 00 FAX : 03 20 13 68 70

RTE, Réseau Transport d'Electricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

Sujet: [INTERNET] PAC EPPE-SAUVAGE
De : "> LABITTE marie-france (S & D/DTIN-PolePilotage) (par Internet, dépôt prvs=8561b7e70=marie-france.labitte@sncf.fr)" <Marie-France.LABITTE@sncf.fr>
Date : Fri, 31 May 2013 11:33:03 +0200
Pour : <martine.knockaert@nord.gouv.fr>

Madame,

Par courrier en date du 15 mai dernier, vous nous avez transmis le Porter à connaissance dans le cadre du dossier repris en objet.

La commune de EPPE-SAUVAGE n'étant pas concernée par la présence d'emprises ferroviaires, la SNCF, tant en son nom propre qu'au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France, n'a pas d'observation à formuler. Vous trouverez ci-joint la réponse à votre demande d'association.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-France LABITTE
Chargée d'affaires et urbanisme

SNCF-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
Délégation Territoriale de l'Immobilier Nord
449 Avenue Willy Brandt - 7e étage - 59 777 EURALILLE
TEL : +33 (3) 62 13 57 10 (230 710)
PORT:+33(6) 19 90 26 43
FAX : +33 (3) 28 55 58 39 (225 839)
marie-france.labitte@sncf.fr



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. L'intégrité de ce message n'étant pas assurée sur Internet, la SNCF ne peut être tenue responsable des altérations qui pourraient se produire sur son contenu. Toute publication, utilisation, reproduction, ou diffusion, même partielle, non autorisée préalablement par la SNCF, est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur et de le détruire.

This message and any attachments are intended solely for the addressees and are confidential. SNCF may not be held responsible for their contents whose accuracy and completeness cannot be guaranteed over the Internet. Unauthorized use, disclosure, distribution, copying, or any part thereof is strictly prohibited. If you are not the intended recipient of this message, please notify the sender immediately and delete it.

TRAPIL

SOCIÉTÉ
DES
TRANSPORTS
PÉTROLIERS
PAR
PIPELINE

OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE (ODC)
22B - ROUTE DE DEMIGNY - CHAMPFORGEUIL - CS 30081
71103 CHALON-SUR-SAONE
TÉL. : 03 85 42 13 00 - FAX : 03 85 42 13 05

V/RÉF.
N/RÉF. NTA/NEB
ODC/CL/0325-12

AFFAIRE SUIVIE PAR : **Mme TAESCH**
TÉL : **03.85.42.13.91**
FAX :
E-mail :

DDTM DU NORD

62, boulevard de la Belfort
CS 90007

59019 LILLE Cedex

A l'attention de Madame KNOCKAERT

Objet : **INFRASTRUCTURE PETROLIÈRE DE DÉFENSE COMMUNE**
Procédure du porter à connaissance : **Plan local d'urbanisme**
Commune de : **EPPE SAUVAGE, KILLEM et HAUTMONT**

Champforgeuil, le 24 MAI 2013

Madame,

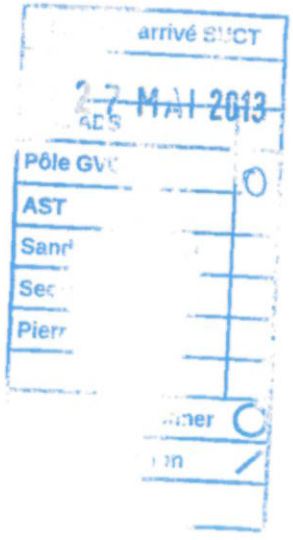
Dans le cadre de la procédure du "porter à connaissance" visée en objet, vous nous avez sollicités dans le cadre du projet de révision ou l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme des communes de EPPE SAUVAGE, KILLEM et HAUTMONT.

Nous vous informons que le réseau des Oléoducs de Défense Commune, que nous opérons par ordre et pour le compte de l'État ne traverse pas les communes concernées.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef de la Division HSE/ LIGNES

P.TANGUY



REGION NORD - EST
DEPARTEMENT D'EXPLOITATION DE REIMS
7, rue des Compagnons - B.P. 731 - CORMONTREUIL - 51677 REIMS Cedex
téléphone 03 26 50 32 00 - télécopie 03 26 82 86 75 - www.grtgaz.com

12 JUIN 2013

DDTM
A l'attention de M. Le Directeur départemental
SUCT / PAC
62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE Cedex

VOS RÉF. PLU EPPE SAUVAGE
NOS RÉF.
INTERLOCUTEUR
OBJET Cf pièce jointe

Cormontreuil, le 03 JUIN 2013

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre demande citée en objet et vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrages de transport de gaz concernant ou impactant la commune citée en objet.

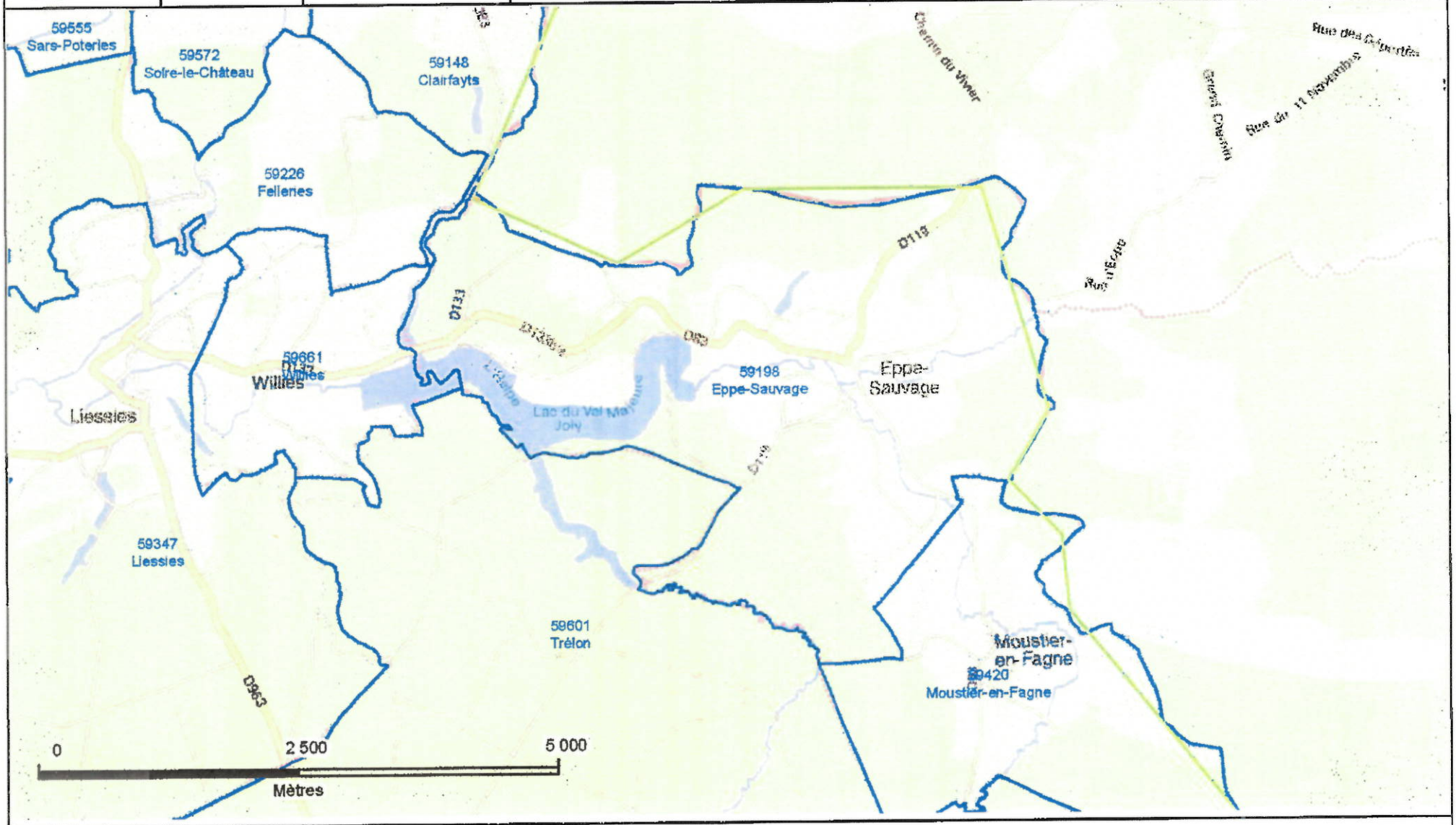
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique GODART,
Le Chef de Département

D. GODART

PJ : 1

GRTgaz	Date d'édition 30/05/2013	Référence 1305307126	



FranceRaster©IGN	Cette édition indique la localisation des ouvrages GRTgaz avec une précision géographique C. La profondeur minimale d'enfouissement est de 40 cm, et peut atteindre plusieurs mètres par endroit. En vertu de l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, les travaux dans le sous-sol ne peuvent être entrepris avant un rendez-vous sur site avec GRTgaz. Consultez www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Courrier arrivé SUCT
05 JUIL. 2013
ADS
Pôle GVD
AST
Sandr
Secré
Pierre C
Pour suivi / traiter
Pour information
Visa

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Connaissance

Affaire suivie par :

Christian DELETREZ
Elodie GONDRAN

Tél : 03 20 40 43 55 et 58

pac-dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

M. le Directeur

Direction Départemental des Territoires
et de la Mer du Nord

SUCT/ DVG

62 , Boulevard de Belfort
BP 289
59019 LILLE Cedex

A l'attention de Martine KNOCKAERT

Lille, le 01 juillet 2013

Objet : Contribution au PAC du Plan Local d'Urbanisme pour la commune d'EPPE SAUVAGE
Réf : PAC2013.017
Vos réf : Délibération du 13 mers 2013
P.J. : 13

En réponse à votre demande citée en référence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les éléments constitutifs du porter à connaissance du territoire concerné.

Le territoire comprenant tout ou partie d'un site Natura 2000, et/ou couvrant le territoire d'une commune littorale, **le Plan Local d'Urbanisme est soumis à évaluation environnementale** conformément à l'article R.121-14 du code de l'urbanisme.

Au regard des enjeux portés sur le territoire, **la DREAL (service ECLAT) demande à être associée** à l'étude du document d'urbanisme.

Rappel du cadre juridique et des différentes protections et inventaires :

- Les inventaires ZNIEFF de type I et les Atlas de Zones Inondables ne sont pas des servitudes portées par un cadre législatif mais le caractère exhaustif des études scientifiques et du recensement in situ demande une grande vigilance. La présence d'une biodiversité remarquable et d'un risque naturel implique de fait la notion de prise en considération. A contrario, l'erreur manifeste d'appréciation pourrait être avérée,
- Outre la compatibilité aux prescriptions des documents ayant un cadre juridique de rang supérieur, le document d'urbanisme doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ainsi que le Plan Climat Energie Territorial.

Vous trouverez ci-joint la synthèse des éléments constitutifs du PAC DREAL et les références documentaires associées. L'ensemble des données de la DREAL et des partenaires sont téléchargeables depuis l'onglet « Les données / porter à connaissance » de la page d'accueil internet :

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

Chantal ADJRIOU
Chef du Service Connaissance

Synthèse des éléments constitutifs du PAC DREAL sur la commune de EPPE-SAUVAGE (59198)

Nature, Paysages et Biodiversité

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Pas de résultat sur cette zone.

Natura 2000

id	nom
FR3100511	Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor
FR3112001	Forêt, bocage, étangs de Thiérache

Parcs Naturels Régionaux

numero	nom
59PNR1	Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Sites RAMSAR

Pas de résultat sur cette zone.

Réserves naturelles

Pas de résultat sur cette zone.

ZICO

id	nom
NC 06	Forêts de Thierache: Trélon, Fourmies, Hirson, St Michel

Znieff 1

id_diren	nom	id_spn
00760001	La forêt de Trélon et ses lisières	310009324
00760002	Forêt domaniale de l? Abbé-Val Joly et ses lisières	310009325
00760009	Haute vallée de l? Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly	310009329
00760013	Forêt domaniale du Val Joly, bois de Nostrimont et bois de Fetru	310013268
00760019	Vallée de l? Helpe majeure entre le lac du Val Joly et Ramousies	310030030

Znieff 2

id_diren	nom	id_spn
00760000	Complexe écologique de la Fagne Forestière	310013726

Sites classés

Pas de résultat sur cette zone.

Sites inscrits

Pas de résultat sur cette zone.

Inventaire géologique

Pas de résultat sur cette zone.

Forêt

Forêts domaniales

llib_frt
ABBE-VAL-JOLY
BOIS DE NOSTRIMONT
BOIS DE VAL JOLY
EPPE SAUVAGE

Réserves biologiques

Pas de résultat sur cette zone.

Eau

SAGE

nom	lb_etat
Sambre	Élaboration

Contrats de milieux

nom	lb_etat
Deux Helpes	Achevé

Captages

Pas de résultat sur cette zone.

Stations hydrométriques

stations	style_station	cours_deau	qmna5
Eppe Sauvage	J	HELPE MAJEURE	0,05

Nuisance

Pollution des sols : BASOL

Pas de résultat sur cette zone.

Pollution des sols : BASIAS

Pas de résultat sur cette zone.

Déchetteries

Pas de résultat sur cette zone.

Réseau, énergie

Canalisations

Pas de résultat sur cette zone.

Lignes RTE

Pas de résultat sur cette zone.

Risques technologiques

PPR Technologiques

Pas de résultat sur cette zone.

Aléas miniers

Pas de résultat sur cette zone.

Puits de mines

Pas de résultat sur cette zone.

Sites industriels

Etablissements ICPE

identifiant	eta_nom	activite	regime	seveso
055900546	VANDENEYNDE FRERES	En fonctionnement	D	
055900547	DEMARET JEAN-PAUL	En fonctionnement	D	
055902039	AQUARIUM DU VAL JOLY	En fonctionnement	A	

Zones de développement de l'éolien

Pas de résultat sur cette zone.

Risques naturels

Aléa sismicité

nom_commune	type_alea
CLAIRFAYTS	Modéré
EPPE-SAUVAGE	Modéré
MOUSTIER-EN-FAGNE	Faible
TRELON	Faible
WILLIES	Modéré

Atlas des Zones Inondables

nom_commune	nom_de_val	code_azi	date_publication
EPPE-SAUVAGE	Helpe majeure	AZI07	01/08/00
MOUSTIER-EN-FAGNE	Helpe majeure	AZI07	01/08/00
WILLIES	Helpe majeure	AZI07	01/08/00

Occupation du sol en ha (sigale 09)

Espaces artificialisés

nom_comm	tissu_urbain	industries_com_trans	mines_dech_chantiers	espaces_verts
CLAIRFAYTS	42,63	1,41	0	0,99
EPPE-SAUVAGE	61,62	6,48	0	20,47
MOUSTIER-EN-FAGNE	14,36	0,19	0,2	0
TRELON	139,49	20,53	0	8,35
WILLIES	24,46	2,42	0	9,65

Zones cultivées

nom_comm	zones_arables	vergers	prairies	cultures_heterogenes
CLAIRFAYTS	178,84	0	291,39	0
EPPE-SAUVAGE	112,96	0	497,62	0
MOUSTIER-EN-FAGNE	84,52	0	275,97	0
TRELON	214,82	3,49	422,75	0
WILLIES	25,3	0	279,83	0

Forêts et espaces verts

nom_comm	forets	espaces_verts_naturels	espaces_sans_veget
CLAIRFAYTS	235,33	5,8	0
EPPE-SAUVAGE	818,58	39,46	0
MOUSTIER-EN-FAGNE	324,5	8,41	0
TRELON	2907,25	156,22	0
WILLIES	29,84	6,86	0

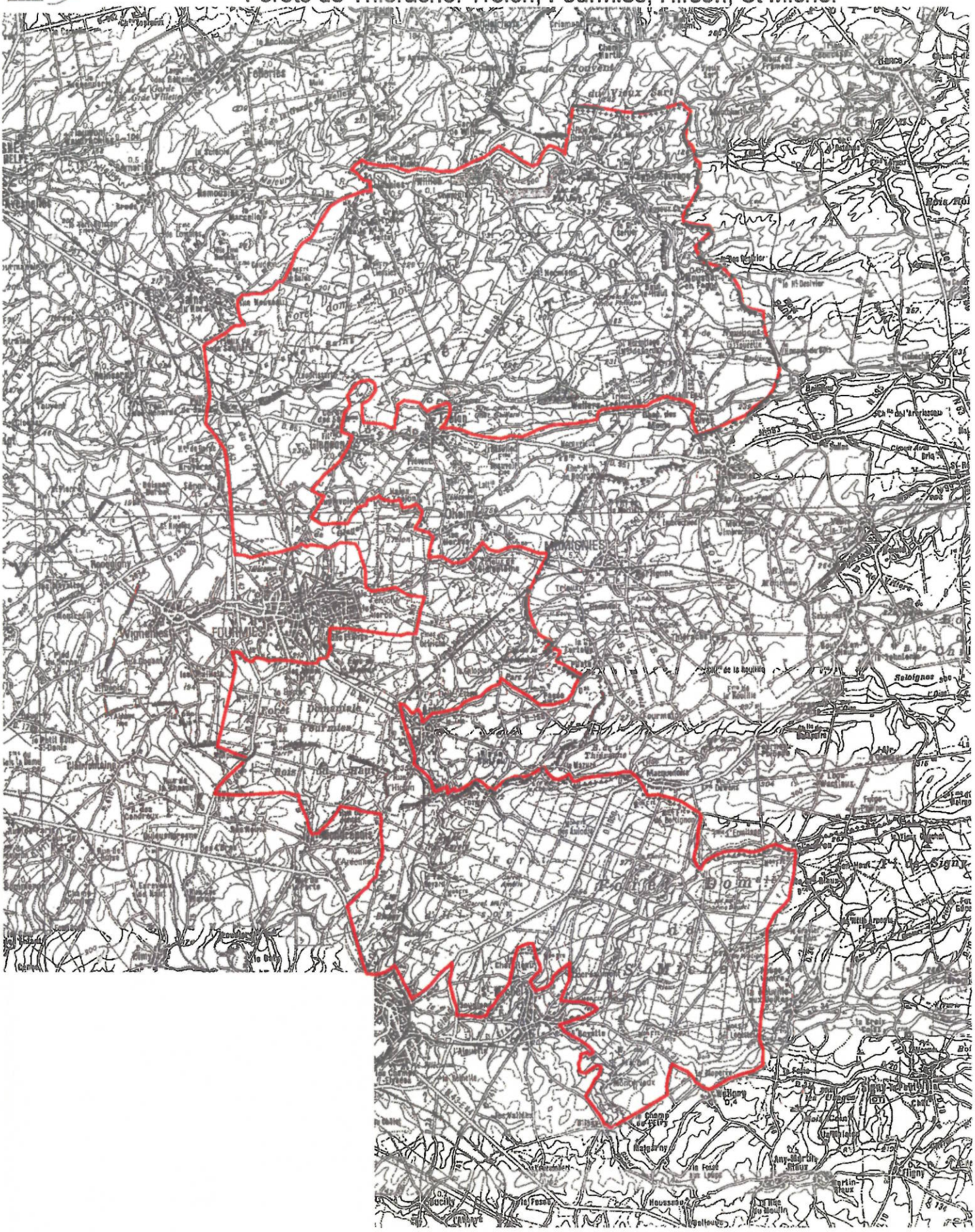
Zones humides et Eaux

nom_comm	zh_interieures	zh_cotieres	eaux_interieures
CLAIRFAYTS	0,99	0	10,55
EPPE-SAUVAGE	8,56	0	115,18
MOUSTIER-EN-FAGNE	9,28	0	2,45
TRELON	2,83	0	60,16
WILLIES	4,91	0	32,36

© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Ech : 1 / 125 000

Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux n° : 59 NC 06

Forêts de Thierache: Trélon, Fourmies, Hirson, St Michel

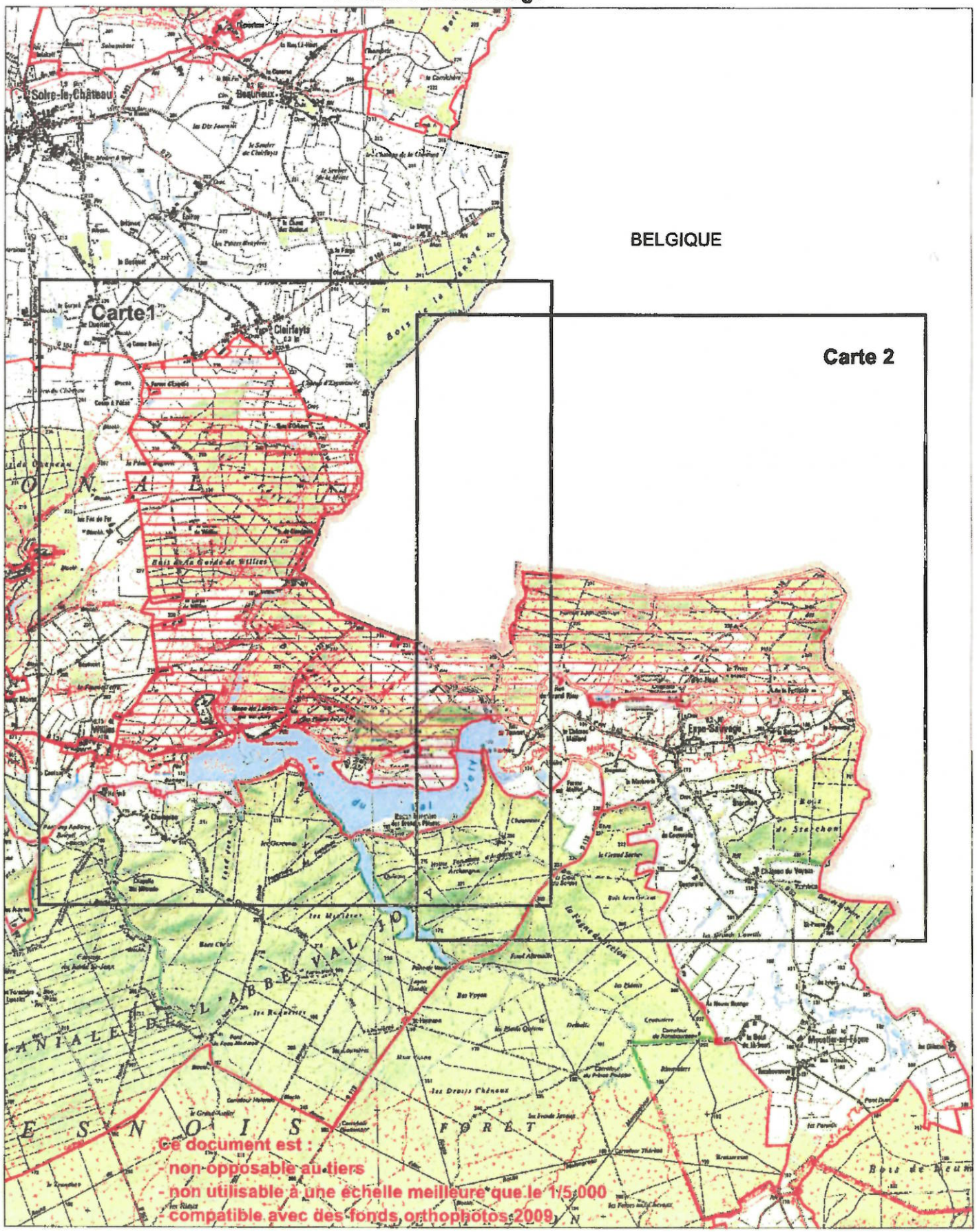

Féhorites
Malours
Bois
Forêt
Rocquigny
Avesnelles
FOURMIES
Dimencheaux
Forêt de Fourmies
Hirson
Forge
Oisquercq
Trélon
Forêt de Trélon
Bois de Trélon
Bois de Mont Desrivier
Bois de l'Arbrisseau
Bois de la Roulle
Bois de la Thiérache
Bois de Signy
Bois de Signy-le-Petit
Bois de Signy-le-Grand
Bois de Dom
Bois de Dom-le-Mesnil
Bois de Dom-le-Mesnil
Bois de Dom-le-Mesnil

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelattre/076_13.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de Nostrimont, bois de Fétru et forêt d'Eppe-Sauvage
N° régional : 076-13
Validé CSRPN-MNHN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI



© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n° 7736
Gestion : NDelaire/0/6_13.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de Nostrimont, bois de Fétru et forêt d'Eppe-Sauvage

N° régional : 076-13

Validé CSRPN-MNHN

Carte 1

Autre ZNIEFFI



Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/076_13.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

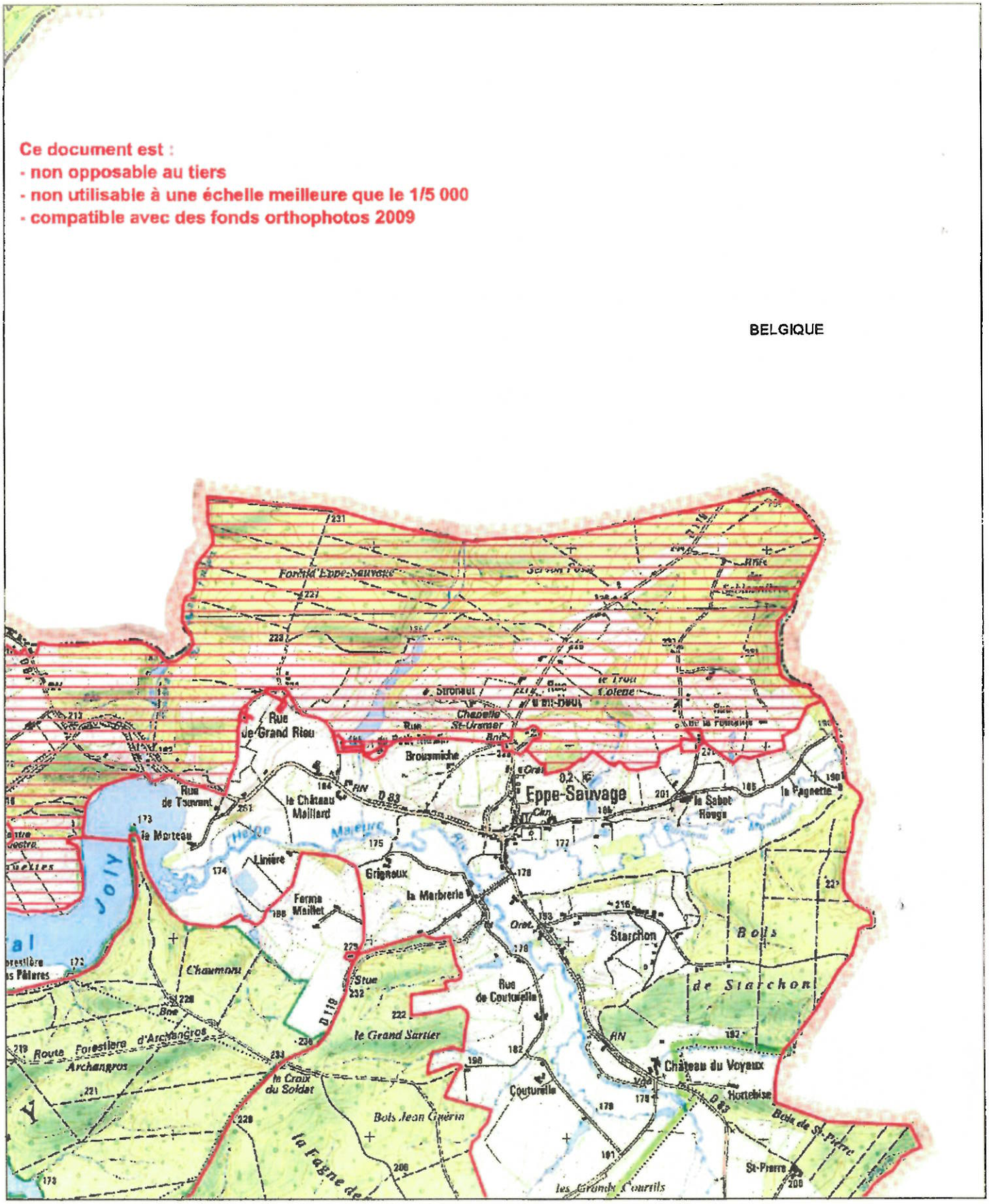
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Bois de Nostrimont, bois de Fétru et forêt d'Eppe-Sauvage

N° régional : 076-13
Validé CSRPN-MNHN
Carte 2

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009



Bois de Nostrimont, bois de Fétru et forêt d'Eppe-Sauvage

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760013 N° National : 310013288

Généralités

Année de description : 1961
Année de mise à jour : 2010
Altitude mini : 181
Altitude maxi : 236
Superficie en ha : 1 211.4
Directive Habitats : OUI
Directive Oiseaux : OUI
Nouvelle ZNIEFF : NON

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site de haut intérêt, très diversifié tant sur le plan géomorphologique (complexe de plateaux, hauts de versants, bas de versants, talus, "cavées", fonds de vallons avec ou sans ruisseau à écoulement temporaire ou permanent), que sur le plan géologique et édaphique (schistes et grès du famènien psammites, arènes, limons plus ou moins épais) et que sur le plan paysager (forêt, bocage, plans d'eau).
La pression humaine est très contrastée (cœurs forestiers extrêmement isolés et station touristique du Val Joly très fréquentée), mais globalement, les facteurs d'influence sont nombreux. En particulier à proximité du lac du Val Joly, l'aménagement et la gestion du lac ont généré un envasement de la queue d'étang aux lieux-dits « les Baraques » (la construction du barrage pour la création du lac a fait que celui-ci joue le rôle d'un décanteur pour toutes les matières en suspension dans l'Helpe majeure), tandis que la création de la base touristique du Val-Joly et son extension récente (nouvelles constructions...) ont empiété sur des végétations particulièrement intéressantes de pelouses, de prairies et de forêts abritant tout un contingent d'espèces rares et menacées au niveau régional et également dans ce secteur particulier.
Cette fréquentation touristique et la création récente de la Réserve naturelle régionale (mesure de compensation liée aux aménagements complémentaires récents du Val Joly) confèrent à ce site un potentiel pédagogique important concernant les questions de découverte du patrimoine écologique et de sensibilisation à sa fragilité et à la nécessaire protection de certains espaces naturels.
Le patrimoine floristique et phytocénotique est d'un intérêt exceptionnel. On citera en particulier, en contexte forestier, *Carex umbrosa*, *Carex pairae*, *Festuca altissima*, *Cardamine impatiens*, *Luzula luzuloides* et le *Poo chaixii - Carpinetum betuli* ainsi que le *Luzulo luzuloidis - Fagetum sylvaticae*, le *Carici oedocarpae - Agrostietum caninae* et un ourlet original à *Poa chaixii* et *Fragaria vesca* à étudier. Dans les lisières externes, sur les talus et dans les prairies, signalons des pelouses vivaces à *Dianthus armeria*, *Alchemilla filicaulis* subsp. *vestita* et *Festuca rubra* subsp. *microphylla* ou à *Potentilla neumanniana* et *P. argentea*, associées à des communautés d'annuelles à *Draba muralis* et *Barbarea intermedia* (*Drabo muralis - Cardaminion hirsutae*), des pelouses acidiclines (cf. *Polygalo*

vulgaris - Caricetum caryophylleae). Enfin, dans les fonds de vallon, on observe en particulier *Eleocharis acicularis* et diverses végétations des berges d'étangs.
Les communautés forestières de ce secteur sont souvent très appauvries sur le plan floristique. Toutefois, on a pu démontrer (CATTEAU & DUHAMEL 2004 et CATTEAU & al. à paraître) que cet appauvrissement était en fait lié aux anciennes pratiques de charbonnage. Ces végétations forestières ont donc un intérêt scientifique et historique particulier comme témoins de l'impact de pratiques historiques sur la végétation actuelle. 48 taxons déterminants de ZNIEFF ont ainsi été recensés (dont une vingtaine protégés) au sein des multiples végétations qui caractérisent les paysages contrastés de ce site.

Cette ZNIEFF, constituée de secteurs boisés, humides et prairiaux, fait partie d'un complexe boisé plus vaste comprenant 5 autres ZNIEFF contiguës. La surface de ce massif, associé entre autres à sa situation biogéographique et au bocage périphérique, font de ce site un des sites majeurs de la région. La ZNIEFF accueille en effet pas moins de 51 espèces faunistiques déterminantes dont 19 de Rhopalocères, 9 d'Odonates, 3 d'Orthoptères, 4 d'Oiseaux et 3 de Chiroptères.
Il est à noter que les espèces de Rhopalocères et d'Odonates listées ne sont pas nécessairement régulières sur le site mais sont néanmoins présentes dans la liste puisqu'observées au moins une fois pendant la période.
Parmi les espèces déterminantes de Rhopalocères, 4 sont exceptionnelles à très rares au niveau régional (HAUBREUX [coord.], 2005) : l'Hespérie de la mauve (*Pyrgus malvae*), le Céphale (*Coenonympha arcania*), le Moyen nacré (*Argynnis adippe*) et le Fluoré (*Colias alfacariensis*). De plus, leurs populations régionales se limitent à cette ZNIEFF et aux ZNIEFF attenantes. En régression dans la partie septentrionale de son aire de répartition (LAFRANCHIS, 2000), le Céphale est présent uniquement dans le complexe forestier du Haut Avesnois où il occupe les zones de lisière et les grandes drèves.
On retrouve également le cortège des Nymphalidés forestiers : le Grand mars changeant (Apatura iris), le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*), le Petit sylvain (*Limenitis camilla*) et la Grande tortue (*Nymphalis polychloros*) : bien présents dans l'Avesnois mais plus rares dans les autres massifs forestiers régionaux. La grande partie de ces populations de Rhopalocères se concentre au niveau des bermes forestières, le long des grandes drèves éclairées du massif forestier.
Les parties humides de la ZNIEFF permettent d'accueillir un cortège diversifié d'espèces liées aux zones humides. C'est ainsi que l'on retrouve 3 espèces déterminantes de Mollusques ainsi que 9 espèces d'Odonates, dont 5 font l'objet de préoccupations à l'échelle nationale (DOMMANGET, 1987). L'intérêt odonatologique est suscité essentiellement par les annexes du Lac du Val Joly formées par les embouchures des affluents de l'Helpe majeur (Orbaye et Voyon). Aucun indice d'autochtonie certain n'a été trouvé pour la Cordulie à deux taches (*Epitheca bimaculata*), espèce inscrite en Liste rouge nationale en tant qu' « espèce excessivement localisée » (DOMMANGET, 1987). Elle est rare et en marge de son aire de répartition en région (GODIN et al. [coord.], 2003).
L'avifaune est marquée par la présence d'espèces liées au milieu forestier dense dont les espèces nicheuses possèdent leur bastion régional dans ce massif forestier et dans cette ZNIEFF particulièrement qui ne peut être scindée des trois autres de ce point de vue. Elle accueille les plus importantes populations régionales de Pic mar et de Pic noir de la région dont elle constitue le bastion pour les deux espèces.

[illegible]
[illegible]

Les 3 espèces déterminantes de Chiroptères présentes sur le site, toutes trois inféodées aux milieux boisés (ARTHUR & LEMAIRE, 2009), sont classées quasi-menacées dans la Liste rouge nationale (UICN France et al., 2009). Au niveau régional, la Noctule commune est assez rare et la Noctule de Leisler est rare (FOURNIER [coord.], 2000).

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
31.83 : fruticées des sols pauvres atlantiques Cf. *Ilici aquifolii - Prunetum spinosae* Frileux 1977
34.11 : pelouses médio-européennes sur débris rocheux Communauté à *Dianthus armeria* et *Hieracium pilosella* [cf. *Alysso alyssoidis - Sedion albi* Oberdorfer & Müller in Müller 1961]
Non décrit : lisières mésophiles
35.1 : pelouses atlantiques à Nard raide et communautés apparentées cf. *Polygalo vulgaris - Caricetum caryophylleae* Misset 2002
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae* de Foucault 1981
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Impatienti noli-tangere - Scirpetum sylvatici* de Foucault 1997
37.22 : prairies à Jonc acutiflore *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
37.312 : prairies acides à Molinie *Carici oedocarpae - Agrostietum caninae* de Foucault in Royer et al. 2006
38.1 : pâtures mésophiles *Polygalo vulgaris - Cynosurenion cristati* Jurko 1974
38.1 : pâtures mésophiles *Galio veri - Trifolietum repentis* Sougnez 1957
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes Groupement à *Festuca rubra* et *Stachys officinalis* Catteau 2009
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
41.111 : forêts de Hêtre collinéennes à Luzule *Luzulo luzuloidis - Fagetum sylvaticae* Meusel 1937

41.121 / 41.52 : hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord / chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres cf. Vaccinio myrtilli - Fagetum sylvaticae Scamoni 1935 nom. invers. propos.
41.13 : hêtraies neutrophiles *Carpinion betuli* Issler 1931
41.23 : frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère cf. *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984
41.243 : chênaies-charmaies collinéennes du Bourgogne *Poo chaixii - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 prov.
41.241 : chênaies-charmaies du Nord-Ouest *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936 *chrysosplenietosum alternifolii* Noirfalise 1952
53.1: roselières *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
53.21 : peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies) *Magnocaricion elatae* Koch 1926
54.112 : sources à Cardamines *Caricenion remotae* Zechmeister & Mucina 1994
54.112 : sources à Cardamines *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii* Jouanne in Chouard 1929
54.112 : sources à Cardamines *Veronico montanae - Caricetum remotae* Sykora 1970 in Hadac 1983
Potentillo erectae - Holcion mollis Passarge 1979
Geranio columbini - Cardaminetum hirsutae Royer in Royer et al. 2006
Groupement à *Poa chaixii* et *Fragaria vesca* Catteau 2009
cf. *Melampyrion pratensis* Passarge 1979

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai - BP 259 - 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 - www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Autres milieux
31.8711 : clairières à Épilobes et Digitales
31.872 : clairières à couvert arbustif
38.1 : pâtures mésophiles
83.312 : plantation de conifères exotiques
87.2 : communautés rudérales

Communes

59 CLAIRFAYTS
59 EPPE-SAUVAGE
59 FELLERIES
59 SOLRE-LE-CHÂTEAU
59 WILLIES

Critères de délimitation

Le périmètre a été amputé de la partie est de la forêt domaniale de l'Abbé – Val Joly et de la zone prairiale située immédiatement en aval du barrage du lac du Val Joly. Elle correspond désormais à la mosaïque de bois, de bocage et d'étangs située au nord du lac du Val Joly et le long de la frontière. Séparation de la partie Nord et de la partie Sud qui fusionne avec la 076-02 car, d'un point de vue paysager et donc du point de vue des habitats, la partie nord comprend une part bien plus importante de prairies et de bocages tandis que la partie Sud est à dominante boisée.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

60 – Domaine de l'Etat
01 – Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

02 – Sylviculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche
07 – Tourisme et loisirs
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée
56 – Colline

Mesures de protection

61 – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
12.0 – Zone industrielle ou commerciale
13.1 – Route
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
24.0 – Nuisances sonores
25.0 – Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
36.0 – Modification du fonctionnement hydraulique
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
48.0 – Plantation de haies et de bosquets.
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
72.4 – Limitation, tirs sélectifs
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement
83.0 – Submersion
91.1 – Atterrissement
91.2 – Eutrophisation
93.0 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique
86 – Historique
88 – Scientifique (recherche...)
90 – Pédagogique

Bois de Nostrimont, bois de Fétru et forêt d'Eppe-Sauvage

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760013 N° National : 310013288

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
	Flore				
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2002
0	*Agrimonia procera* Wallr.	Aigremoine odorante			2007
0	*Alchemilla filicaulis* Buser subsp. *vestita* (Buser) Bradsh.	Alchémille velue			2001
0	*Alchemilla glabra* Neygenf.	Alchémille glabre			2002
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2002
0	*Aquilegia vulgaris* L.	Ancolie commune	P		2001
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2007
0	*Bromus racemosus* L.	Brome en grappe			1995
0	*Cardamine impatiens* L.	Cardamine impatiente			2002
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		2009
0	*Carex muricata* L. subsp. *lamprocarpa* Celak.	Laîche de Paira			2006
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			2002
0	*Carex umbrosa* Host	Laîche des ombrages			2001
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2007
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		1990
0	*Danthonia decumbens* (L.) DC.	Danthonie décombante	P		2009
0	*Dianthus armeria* L.	Œillet velu	P		2007
0	*Draba muralis* L.	Drave des murailles			2006
0	*Eleocharis acicularis* (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide épingle	P		2006
0	*Festuca altissima* All.	Fétuque des bois			2006
0	*Galium pumilum* Murray	Gaillet couché			1997
0	*Genista tinctoria* L. subsp. *tinctoria*	Genêt des teinturiers	P		2002
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		1998
0	*Hieracium bauhinii* Schult. ex Besser	Épervière de Bauhin			2009
0	*Hieracium maculatum* Schrank	Épervière tachée			2006
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2002
0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler var. *montanus* (Bernh.) Bässler	Gesse des montagnes			2007
0	*Luzula luzuloides* (Lam.) Dandy et Wilmott	Luzule blanchâtre			1998
0	*Luzula multiflora* (Ehrh.) Lej. subsp. *congesta* (Thuill.) Arcang.	Luzule ramassée			1997
0	*Luzula sylvatica* (Huds.) Gaudin	Luzule des forêts	P		1999
0	*Myosotis discolor* Pers.	Myosotis versicolore			2002
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2007
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2007
0	*Ophrys apifera* Huds. var. *apifera*	Ophrys abeille	P		2001
0	*Pedicularis sylvatica* L.	Pédiculaire des bois	P		2007
0	*Phyteuma spicatum* L. var. *spicatum*	Raiponce en épi			2002
0	*Poa chaixii* Vill.	Pâturin de Chaix	P		2002

Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du territoire
Service de la nature
tél. 03 [illegible] www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

0	*Polystichum aculeatum* (L.) Roth	Polystic à aiguillons			1998
0	*Potentilla argentea* L.	Potentille argentée			2009
0	*Potentilla neumanniana* Reichenb.	Potentille printanière	P		2007
0	*Salix aurita* L.	Saule à oreillettes			1999
0	*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch	Saule pourpre			2002
0	*Sambucus racemosa* L.	Sureau à grappes			2007
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		2002
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2007
0	*Scutellaria minor* Huds.	Scutellaire naine	P		2001
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd. subsp. *alpestris* (Gaudin) Herborg	Séneçon alpestre			1998
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2002
SAONE					
INSECTES					
1	*Aeshna grandis (LINNE, 1758)*	Grande aeschne			2006
1	*Apatura iris (Linnaeus, 1758)*	Grand mars changeant			2006
1	*Argynnis adippe (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Moyen nacré			2002
1	*Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)*	Tabac d'Espagne			2006
1	*Brenthis ino (Rottemburg, 1775)*	Nacré de la filipendule			2006
1	*Callophrys rubi (Linnaeus, 1758)*	Thécla de la ronce			2004
1	*Calopteryx virgo (LINNE, 1758)*	Caloptéryx vierge			2008
1	*Carcharodus alceae (Esper, 1780)*	Hespérie de l'Alcée			2006
1	*Celastrina argiolus Linnaeus, 1758*	Azuré des Nerpruns			2006
1	*Cercion lindenii (SELYS, 1840)*	Agrion à longs cercoïdes			1992
1	*Coenonympha arcania (Linnaeus, 1761)*	Céphale			2005
1	*Colias alfacariensis Ribbe, 1905*	Fluoré			2003
1	*Conocephalus dorsalis (LATREILLE, 1804)*	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Cyaniris semiargus (Rottemburg, 1775)*	Demi-argus			2004
1	*Epitheca bimaculata (CHARPENTIER, 1825)*	Cordulie à deux taches			2000
1	*Gomphus vulgatissimus (LINNE, 1758)*	Gomphus très commun			2005
1	*Issoria lathonia (Linnaeus, 1758)*	Petit nacré			2003
1	*Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)*	Piéride de la moutarde			2005
1	*Lestes sponsa (HANSEMANN, 1823)*	Leste fiancé			2000
1	*Limenitis camilla (Linnaeus, 1764)*	Petit sylvain			2006
1	*Lycaena tityrus (Poda, 1761)*	Cuivré fuligineux			2006
1	*Metrioptera bicolor (PHILIPPI, 1830)*	Decticelle bicolore			2003
1	*Metrioptera roeselii (HALGENBACH, 1822)*	Decticelle bariolée			2004
1	*Neozephyrus quercus (Linnaeus, 1758)*	Thécla du chêne			2005
1	*Nymphalis polychloros Linnaeus, 1758*	Grande tortue			2005
1	*Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)*	Hespérie de la mauve			2002
1	*Satyrium pruni (Linnaeus, 1758)*	Thécla du prunier			2006
1	*Somatochlora metallica (VAN DER LINDEN, 1825)*	Cordulie métallique			2006
1	*Stenobothrus lineatus (PANZER, 1796)*	Criquet de la Palène			2003
1	*Sympetrum flaveolum (LINNE, 1758)*	Sympétrum jaune			2005
1	*Sympetrum vulgatum (LINNE, 1758)*	Sympétrum commun			2006
1	*Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)*	Hespérie de la houlque			2005
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)*	Grenouille verte de Lessona	P		2000
1	*Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)*	Triton alpestre	P		2000

MOLLUSQUES					
5	*Limax cinereoniger Wolf, 1803*				2000
5	*Malacolimax tenellus (O.F. Müller, 1774)*				2000
5	*Vertigo substriata (Jeffreys, 1833)*				2000
OISEAUX					
2	*Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)*	Pic mar	P	R	1991-2007
2	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Pic noir	P	R	1991-2007
2	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
CHIROPTERES					
4	*Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)*	Pipistrelle de Nathusius	P		1992-2009
4	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	Noctule commune	P		1992-2010
4	*Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)*	Noctule de Leisler	P		1992-2010
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	2	2	2	1	3	2	3	3	3	0	0	1	1
Nb espèces observ.	3	0	2	3	9	4	19	47	1	0	0	3	7

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
2. GON
3. Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BONNART, Nicole, BALIGA, Marie-Françoise & coll., 1995 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la haute vallée de l'Helpe Majeure Baives, Eppe-Sauvage, Liessies,

Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-Trélon, Willies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-114 + Annexes + 5 cartes h.t., Villeneuve d'Ascq.

CATTEAU, E. & Coll., 2006. - Bois de Nostrimont. Application de l'approche paysagère à l'étude de la diversité floristique- Rapport n°2 : Résultats d'analyse Pour le Conseil Général du Nord, 1 vol., pp 1-104 + annexes. Bailleul.

FARVACQUES, C., 2008. - Hiérarchisation de tronçons de bermes forestières de la forêt domaniale de l'Abbé Val Joly pour la mise en place d'une gestion par fauche exportatrice. 1 vol. 42 p. + annexes.

FOUCAULT, Bruno (de), 1993 - Observations floristiques et phytosociologiques sur la commune de Wallers-Trélon et ses environs (Nord, France). Natura Mosana 46(2) : 37-52, Marchienne-au-Pont (Publication à large diffusion. Donnée dactylographiée)

HAUBREUX, D., [Coord] 2009 - Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord - Pas-de-Calais. Groupe de Travail sur les Lépidoptères du Nord-Pas-de-Calais (in prep)

LAFRANCHIS, T., 2000, Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Parthenope Collection, GAP, 448 p

MÉRIAUX, Jean-Luc, PETIT, Daniel & TOMBAL, Jean-Charles, 2001 - ZAC du Val Joly Expertise écologique. Pour la Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais, 1 vol., pp 1-37 (Publication à diffusion restreinte. Donnée dactylographiée)

VANAPPELGHEM, C., 2005, - Statut de *Sympetrum flaveolum* (L.1758) dans la région Nord-Pas-de-Calais. Le Héron 38 107-113.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/076-09.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly

N° régional : 076-09

Validé CSRPN-MNHN

Autre ZNIEFFI

Tableau d'assemblage



Ce document est :
- **non opposable au tiers**
- **non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000**
- **compatible avec des fonds orthophotos 2009**

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°1738
Gestion : NDelatre/076_09.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly

N° régional : 076-09

Validé CSRPN-MNHN

Carte 1

Autre ZNIEFFI



Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDclaire/076_09.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Natureile d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly

N° régional : 076-09

Validé CSRPN-MNHN

Carte 2

Autre ZNIEFFI



Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760009 N° National : 310009329

Généralités

Année de description : 1987
Altitude mini : 173
Superficie en ha : 1 103.3

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 231

Directive Habitats : OUI
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : OUI

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site de vallée bocagère parcouru d'un réseau lâche de haies et de bosquets, débouchant sur la queue de l'étang du Val-Joly. La vocation herbagère est une constante du site, au contraire d'un certain nombre de sites environnants à vocation forestière. Le relief est relativement accentué et l'on passe rapidement de talus schisteux à des prairies plus ou moins inondables, puis à des végétations hélophytiques et enfin aux végétations aquatiques de l'Helpe majeure et des plans d'eau.
L'empreinte humaine est forte sur ce site, en particulier à hauteur du lac du Val-Joly où les projets touristiques génèrent des enjeux s'opposant parfois aux enjeux écologiques. Dans le reste de la vallée, la mutation agricole du vingtième siècle a entraîné l'abandon des parcelles les moins productives et l'intensification des pratiques sur les parcelles les plus accessibles et aux sols plus riches (intrants, charge de pâturage).
Des plantations de feuillus et de résineux sur les parcelles les moins productives ont détruit certains éléments patrimoniaux majeurs (en particulier une prairie à Cirse anglais (*Cirsium dissectum*) en bordure de l'étang de la Scierie).
Malgré une dégradation certaine de sa valeur patrimoniale dans les dernières décennies, ce site demeure d'un grand intérêt floristique et phytocénotique. On y observe encore, mais de manière fragmentaire, une séquence très intéressante de végétations oligomésotrophiles avec, de l'amont à l'aval :

- une pelouse très originale à *Thymus pulegioides* et *Dianthus armeria* (cf. *Alysso alyssoidis - Sedion albi*) hébergeant *Genista tinctoria*, *Cuscuta epithymum*, *Dianthus armeria*, *Potentilla argentea*, *Sedum forsterianum*, *Trifolium medium*, associée à une communauté annuelle à *Draba muralis* et *Barbarea intermedia* (cf. *Drabo muralis - Cardaminion hirsutae*) ;
- une des rares stations relictuelles de la Pelouse-ourlet à Succise des prés et Silaüs des prés (*Succiso pratensis - Silaetum silai*), avec *Genista tinctoria*,

Achillea ptarmica, Trifolium medium, Colchicum autumnale et *Bromus racemosus*, associée à une végétation thérophytique à *Anagallis minima* et *Isolepis setacea* (*Centunculo minimi - Radioletum linoidis* fragmentaire) ;

- des fragments de la Prairie à Sélin à feuilles de carvi et Jonc à fleurs aiguës (*Selino carvifoliae - Juncetum acutiflori*), soulignée par la présence de *Selinum carvifolia* ; les potentialités de restauration de cette prairie rarissime sont encore réelles et à souligner pour susciter des mesures de gestion conservatoire, prioritaires au regard de degré de menace qui pèse sur cet habitat et d'autres similaires (le suivant notamment) et ce, sur un site faisant partiellement partie d'une zone spéciale de conservation du réseau Natura 2000 au sein du Parc naturel régional de l'Avesnois
- probablement la Prairie à Jonc aggloméré et Scorsonère humble (*Junco conglomerati - Scorzoneretum humilis*), signalée encore récemment sur le site et qui serait à rechercher, en particulier au lieu-dit les Roquettes (Commune de Baives).

Les végétations prairiales et associées (ourlets, mégaphorbiaies, cariçaies) sont également bien exprimées en une séquence intéressante allant, dans le cas des prairies de fauche, du *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* à l'*Oenanthion fistulosae*.

En bordure des plans d'eau et de l'Helpe majeure, les végétations amphibies et aquatiques semblent avoir souffert d'une eutrophisation des eaux (avec un envasement important notamment, déjà perceptible lors du premier inventaire dans les années 1990) mais conservent un intérêt patrimonial certain : phalaridaie rivulaire (Groupement à *Rorippa amphibia* et *Phalaris arundinacea*), cariçaie à Laîche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) (cf. *Caricetum vesicariae*) de queue d'étang, herbier à *Potamogeton lucens* (*Potametum lucentis*) dans le lac du Val-Joly, etc.

Près d'une cinquantaine de plantes déterminantes de ZNIEFF ont été recensées sur le site (dont une vingtaine protégée régionalement).

Cette nouvelle ZNIEFF reprend les contours de la haute vallée de l'Helpe majeure qui correspond à une entité écologique plus pertinente ainsi qu'à la prise en compte de données supplémentaires sur ce secteur concernant l'entomofaune et particulièrement l'odonatofaune et la rhopalofaune.

Les espèces de Rhopalocères et d'Odonates listées ne sont pas nécessairement régulières sur le site mais sont néanmoins présentes dans la liste puisqu'observées au moins une fois pendant la période.

Les vallons humides et les prairies le long de l'Helpe mineur retiennent la plupart des espèces de rhopalocères remarquables de cette ZNIEFF qui accueille 18 espèces déterminantes. Parmi elles on retrouve les espèces liées aux zones de prairies le long des vallons humides : *Carcharodus alceae* (R au niveau régional), *Heodes tityrus* R au niveau régional et *Cyaniris semiargus*. *Coenonympha arcania* (RR au niveau régional) dont l'essentiel de la population régionale se situe dans les massifs qui jouxtent la vallée est en régression dans la partie septentrionale de son aire de répartition (LAFRANCHIS, 2000). *Brenthis ino* (AR au niveau régional) est lié aux prairies à *Filipendula ulmaria*.

Parmi les espèces liées à l'Helpe majeure il faut noter la présence de *Calopteryx virgo* et *Gomphus vulgatissimus*, rare au niveau régional et localisée à l'est de l'Avesnois pour laquelle des preuves d'autochtonie certaine sont régulièrement notées. Cette ZNIEFF

constitue pour cette espèce un des secteurs les plus importants car elle concentre la majeure partie de la population régionale.
L'étang de la scierie concentre les autres espèces d'odonates liées aux milieux d'eau stagnante.
Epitheca bimaculata espèce rare en Nord Pas de Calais (GODIN et al, 2003) donne des indices d'autochtonie certaine en 2000, 2002 et 2003.
6 espèces d'Orthoptères principalement liées aux prairies et lisières ont également été répertoriées et parmi elles *Stetophyma grossum*, inféodé aux prairies hygrophiles. il est assez rare dans la région et est considéré comme menacé partout en Nord-Pas-de-Calais par la régression des biotopes humides (DEFAUT, 2001). *Conocephalus dorsalis* est assez commun dans la région Nord – Pas de Calais mais en priorité 2 dans la liste rouge de DEFAUT et SARDET (DEFAUT et SARDET, 2004) dans le domaine biogéographique concerné par la région.
Chez les oiseaux, La Gorgebleue à miroir fréquente les roselières buissonnantes elle est présente dans le sud de la ZNIEFF.
Cette ZNIEFF constitue l'un des derniers bastions régionaux pour les deux espèces de Pie grièche au niveau régional, celle-ci occupant les zones de bocages en lisière de la forêt. Celle-ci et les ZNIEFF contiguës à la frontière sud sont les derniers secteurs régionaux où les deux espèces nichent. Cela leur confère une importance particulière au niveau régional. A noter que la dynamique régionale de la Pie grièche grise est particulièrement alarmante en région puisque l'espèce n'a pas été citée nicheuse en 2009.
L'Avesnois est le secteur principal de reproduction de la Grive litorne dans la région où elle colonise les secteurs de vallées humides situées près de boqueteaux. La vallée de l'Helpe majeure est un des bastions de l'espèce dans l'Avesnois (TOMBAL, 1996).

Les ZNIEFF présentes sur le territoire des vallées de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces piscicoles particulières non reprises dans la liste des espèces déterminantes du Nord – Pas-de-Calais, notamment le Hotu (*Chondrostoma nasus*) et le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) échantillonnés sur ces cours d'eau.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.12x22.323 : eaux mésotrophes x communautés à *Eleocharis* *Centunculo minimi - Radioletum linoidis* Krippel 1959
22.12x22.432 : eaux mésotrophes x communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculetum peltati* (Segal 1965) Weber-Oldecop 1969
22.13 x 22.421 : *Potametum lucentis* Hueck 1931
22.13x22.431 : eaux eutrophes x végétations enracinées flottantes *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957

22.1x22.44 : eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire x tapis immergés de Characées *Charetalia hispidae* Sauer ex Krausch 1964
24.1x24.4 : lits des rivières x végétation immergée des rivières *Batrachion fluitantis* Neuhäusl 1959
24.1x24.4 : lits des rivières x végétation immergée des rivières *Sparganio emersi - Potametum pectinati* (Hilbig 1971) Reichhoff & Hilbig 1975
31.81 : fourrés médio-européens sur sol fertile *Rhamno catharticae - Viburnetum opuli* (Bon 1979) de Foucault 1991
cf. 34.11 : cf. pelouses médio-européennes sur débris rocheux Communauté à *Dianthus armeria* et *Hieracium pilosella* [cf. *Alysso alyssoidis - Sedion albi* Oberdorfer & Müller in Müller 1961]
34.42 : lisières mésophiles
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria*
37.2 : prairies humides eutrophes *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.2 : prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
37.22 : prairies à Jonc acutiflore *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
37.21 : prairies humides atlantiques et subatlantiques *Senecioni aquatici - Brometum racemosi* Tüxen & Preising 1951 ex Lenski 1953
37.311 : prairies à Molinie sur calcaires *Succiso pratensis - Silaetum silai* J. Duvigneaud 1955 prov.
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Carici oedocarpae - Agrostietum caninae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Selino carvifoliae - Juncetum acutiflori* Philippi 1960
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Junco conglomerati - Scorzoneretum humilis* Trivaudey 1997
38.1 : pâtures mésophiles *Galio veri - Trifolietum repentis* Sougnez 1957

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai - BP 259 - 59019 Lille Cedex
Tél : 03 20 [illegible]

38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
44.911 : bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes *Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae* Lemée 1937 ex Noirfalise & Sougnez 1961
53.16 : roselières *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
53.16 : roselières Groupement à *Rorippa amphibia* et *Phalaris arundinacea*
53.2121 : cariçaies à Laîche aigüe *Caricetum gracilis* Almquist 1929
53.2142 : cariçaies à *Carex vesicaria* Groupement à *Carex vesicaria*
cf. *Melampyrion pratensis* Passarge 1979
Communautés à *Draba muralis* et *Barbarea intermedia* [*Drabo muralis - Cardaminion hirsutae* de Foucault 1988]
Autres milieux
22.13x22.411 : eaux eutrophes x couverture de Lemnacées
22.13x22.42 : eaux eutrophes x végétations enracinées immergées
22.33 : groupements à Bidens tripartitus
31.81 : fourrés médio-européens sur sol fertile
31.8411 : landes à Genêts des plaines et des collines
37.715 : ourlets riverains mixtes
37.72 : franges des bords boisés ombragés
41 : forêts décidues de feuillus
44.921 : saussaies marécageuses à Saule cendré
53.14 : roselières basses
53.15 : végétation à *Glyceria maxima*
53.21 : peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
53.4 : bordures à Calamagrostis des eaux courantes

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 [illegible]

82.1 : culture intensive
83.312 : plantation de conifères exotiques
83.32 : plantations d'arbres à feuilles caduques
84.2 : haies

Communes

59 BAIVES
59 EPPE-SAUVAGE
59 MOUSTIER-EN-FAGNE
59 TRELON
59 WALLERS-TRELON

Administration

Critères de délimitation

Le site correspond au cours supérieur de l'Helpe majeure, entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly. Le paysage est un bocage alluvial limité par des talus schisteux bordant la vallée.
Ce site résulte de la fusion de trois ZNIEFF de première génération (076-09, 076-10 et 076-18), afin de tenir compte de la cohérence et de la dépendance écosystémiques de ces sites situés dans la vallée de l'Helpe majeure en amont du lac du Val-Joly.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
30 – Domaine communal

Activités humaines

02 – Sylviculture
01 – Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

61 – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
31 – Site inscrit selon la loi de 1930
62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

Facteurs influençant l'évolution de la zone

13.1 – Route
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
33.0 – Modification des fonds, des courants
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
36.0 – Modification du fonctionnement hydraulique
37.0 – Action sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
48.0 – Plantation de haies et de bosquets
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
72.1 – Introduction
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
81.0 – Erosion
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement
83.0 – Submersion
91.2 – Eutrophisation

91.3 – Acidification
91.5 – Fermeture du milieu
93.2 – Impact d'herbivores
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de feuillus, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
43 – Soutien naturel d'étiage
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique (géomorphologie caractéristique)
90 – Pédagogique

Pôle-relais tourbières de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement durable
44 rue de la Synagogue BP 269 [illegible]
tél : 06 [illegible] 48 – www.pole-tourbieres-observatoire-developpement-durable.gouv.fr

Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760009 N° National : 310009329

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
	FLORE				
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2003
0	*Alchemilla filicaulis* Buser subsp. *vestita* (Buser) Bradsh.	Alchémille velue			2000
0	*Alchemilla glabra* Neygenf.	Alchémille glabre			2008
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2003
0	*Alisma lanceolatum* With.	Plantain-d'eau lancéolé	P		1998
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2008
0	*Bromus racemosus* L.	Brome en grappe			2009
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			1998
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2004
0	*Centunculus minimus* L.	Centenille naine			2009
0	*Cirsium dissectum* (L.) Hill	Cirse anglais			2002
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2002
0	*Cornus mas* L.	Cornouiller mâle	P		1998
0	*Cuscuta epithymum* (L.) L.	Petite cuscute			2009
0	*Dactylorhiza majalis* (Reichenb.) P.F. Hunt et Summerh.	Dactylorhize à larges feuilles			2004
0	*Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó	Dactylorhize négligée	P		1999
0	*Danthonia decumbens* (L.) DC.	Danthonie décombante	P		2000
0	*Dianthus armeria* L.	Œillet velu	P		2000
0	*Genista tinctoria* L. subsp. *tinctoria*	Genêt des teinturiers	P		2000
0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler var. *montanus* (Bernh.) Bässler	Gesse des montagnes			1998
0	*Montia minor* C.C. Gmel.	Montie naine			1995
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2003
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2008
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2001
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		2002
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		2002
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			1997
0	*Potamogeton berchtoldii* Fieb.	Potamot de Berchtold			2001
0	*Potamogeton lucens* L.	Potamot luisant			1997
0	*Potentilla argentea* L.	Potentille argentée			2009
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1995
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			1997
0	*Rosa tomentosa* Smith	Rosier tomenteux	P		2008
0	*Salix aurita* L.	Saule à oreillettes			2000
0	*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch	Saule pourpre			2001
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		2000

0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			2003
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		2000
0	*Scrophularia umbrosa* Dum.	Scrofulaire ailée			1999
0	*Sedum forsterianum* Smith	Orpin élégant			2000
0	*Selinum carvifolia* (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi			2003
0	*Senecio aquaticus* Hill subsp. *aquaticus*	Séneçon aquatique			2004
0	*Silaum silaus* (L.) Schinz et Thell.	Silaüs des prés	P		2000
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2003
0	*Valeriana dioica* L.	Valériane dioïque	P		2003
0	*Veronica scutellata* L.	Véronique à écussons	P		2001
FAUNE					
INSECTES					
1	*Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant			2003
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2006
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2006
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2004
1	*Callophrys rubi* (Linnaeus, 1758)	Thècle de la ronce			2007
1	*Carcharodus alceae* (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			2007
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2005
1	*Coenonympha arcania* (Linnaeus, 1761)	Céphale			2004
1	*Colias alfacariensis* Ribbe, 1905	Fluoré			2003
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2005
1	*Heodes tityrus* (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux			2007
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2004
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2003
1	*Polyommatus coridon* Poda, 1761	Argus bleu-nacré			2003
1	*Pyrgus malvae* (Linnaeus, 1758)	Hespérie de la mauve			2005
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2005
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2005
1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2004
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2005
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2003
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2002
1	*Epitheca bimaculata* (CHARPENTIER, 1825)	Cordulie à deux taches			2003
1	*Erythromma lindenii* (SELYS, 1840)	Agrion à longs cercoïdes			2001
1	*Gomphus vulgatissimus* (LINNE, 1758)	Gomphus très commun			2007
1	*Ischnura pumilio* (CHARPENTIER, 1825)	Agrion nain			2002
1	*Lestes sponsa* (HANSEMANN, 1823)	Leste fiancé			2002
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2005
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2002
1	*Sympetrum flaveolum* (LINNE, 1758)	Sympétrum jaune			2005
1	*Sympetrum fonscolombii* (SELYS, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			2004
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2006
1	*Chrysochraon dispar* (GERMAR, 1831-1835)	Criquet des clairières			2004
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Gomphocerippus rufus* (L., 1758)	Gomphocère roux			2002
1	*Metrioptera roeselii* (HALGENBACH, 1822)	Decticelle bariolée			2004
1	*Stenobothrus lineatus* (PANZER, 1796)	Criquet de la Palène			2003
1	*Stethophyma grossum* (L., 1758)	Criquet ensanglanté			2006

AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2003
OISEAUX					
1	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
1	*Turdus pilaris* Linnaeus, 1758	Grive litorne		R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
MOLLUSQUES					
5	*Pseudanodonta complanata elongata* (Holandre, 1836)				2002
5	*Unio crassus riparius* C. Pfeiffer, 1821				2002
CHIROPTERES					
4	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	Noctule commune	P		1992-2009
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	1	2	2	1	3	2	3	3	3	0	0	1	1
Nb espèces observ.	6	0	1	1	13	6	18	47	0	0	0	2	7

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
0	*Crataegus rhipidophylla* Gandoger	Aubépine à grands calices			1987
0	*Epilobium palustre* L.	Épilobe des marais			1987

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1995 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la haute vallée de l'Helpe Majeure Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-Trélon, Willies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-114 + Annexes + 5 cartes h.t., Villeneuve d'Ascq.

DEFAUT, B., 2001 Etude des synusies orthoptériques dans les habitats naturels herbacés du Nord de la France,

DEFAUT B., SARDET, E., 2004, Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, Matériaux entomocénotiques, 9, 2004, 125-137

DUHAMEL, F.,1987.-"Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

FOUCAULT, Bruno (de), 1993 - Observations floristiques et phytosociologiques sur la commune de Wallers-Trélon et ses environs (Nord, France). Natura Mosana 46(2) : 37-52, Marchienne-au-Pont (Publication à large diffusion. Donnée dactylographiée)

FOUCAULT, Bruno (de), GRZEMSKI, Bernard, TOUSSAINT, Benoît, LEDUC, Alain & GRZEMSKI, Marie-Noëlle, 2000 - Compte rendu de la sortie aux environs de Ohain et Anor (mai 2000) {The excursion near Ohain and Anor, May 2000}. Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 53(2-3) : 17-30, Bailleul.

GODIN, J., L. KERAUTRET, et al. (2003). Les Odonates du Bassin Artois-Picardie, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, Agence de l'Eau Artois-Picardie: 65p.

HENDOUX, F., 1994. - Inventaire du patrimoine naturel (habitats, flore) des communes de Baives et Wallers-Trélon (hors périmètre Réserve Naturelle Volontaire des Monts de Baives)- Définition des sites prioritaires et des actions conservatoires à mettre en oeuvre Pour la Région Nord/Pas-de-Calais, 1 vol., pp 1-106 + Annexes. Bailleul.

LAFRANCHIS, T., 2000, Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Parthenope Collection, GAP, 448 p

TOMBAL J.-C., (COORD.), 1996.- Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1), 1-335.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai - BP 259 - 59019 Lille Cedex
tél

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelaire/076_02.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

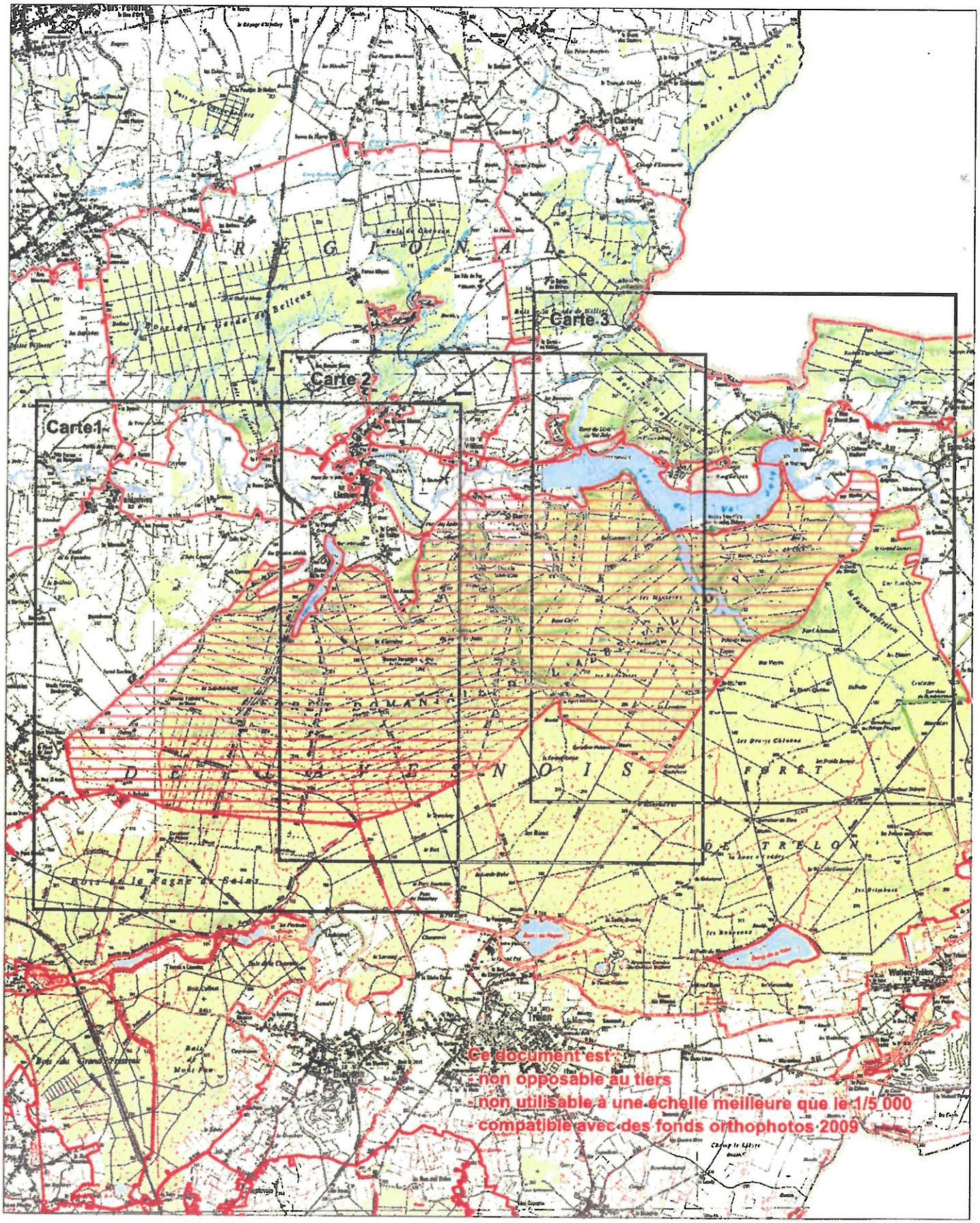
Forêt domaniale de l'Abbé Valjoly et ses lisières

N° régional : 076-02

Validé CSRPN-MNHN

Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI



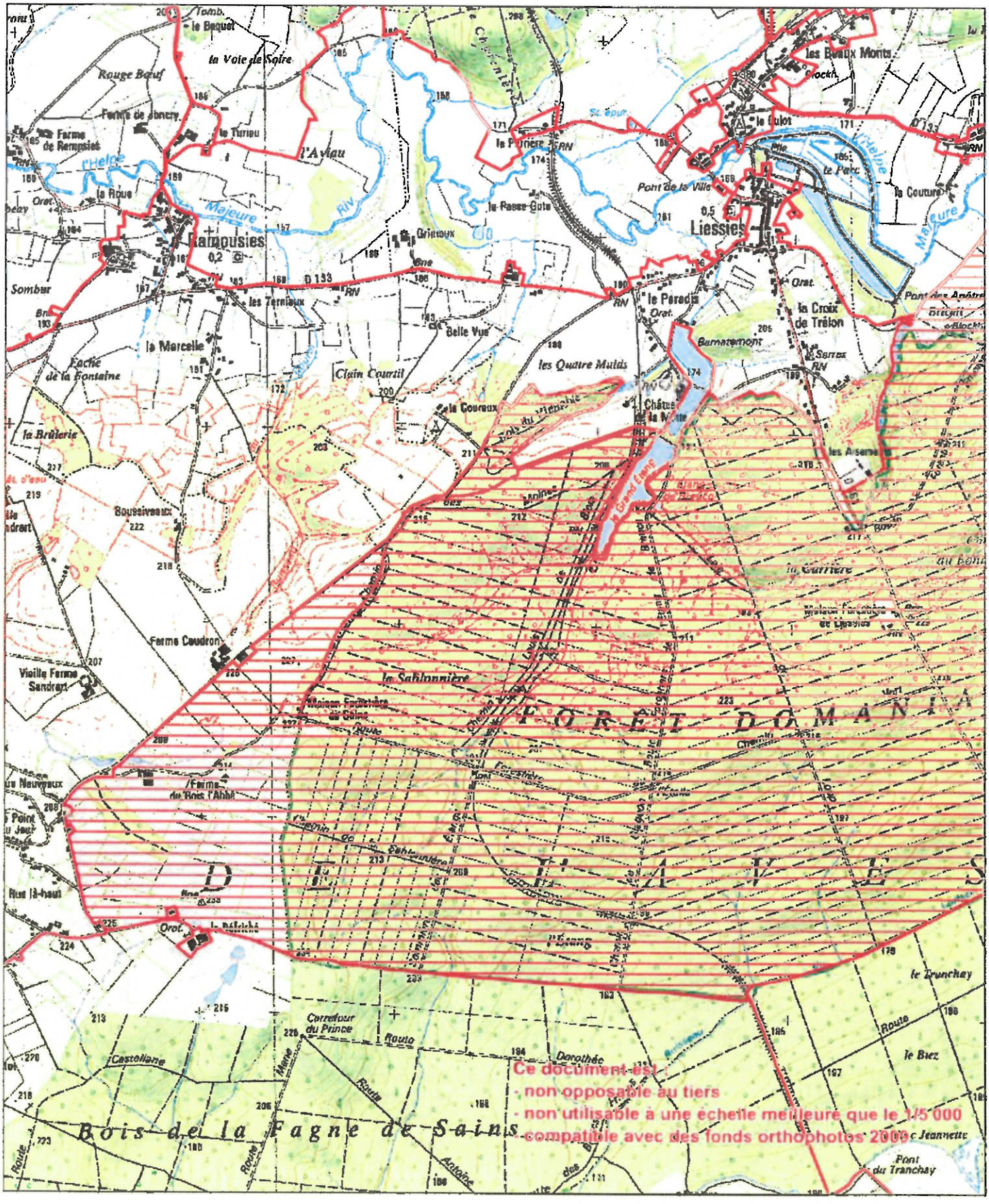
Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°1738
Gestion : NDelatre/076_02.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Forêt domaniale de l'Abbé Valjoly et ses lisières
N° régional : 076-02
Validé CSRPN-MNHN
Carte 1

Autre ZNIEFFI



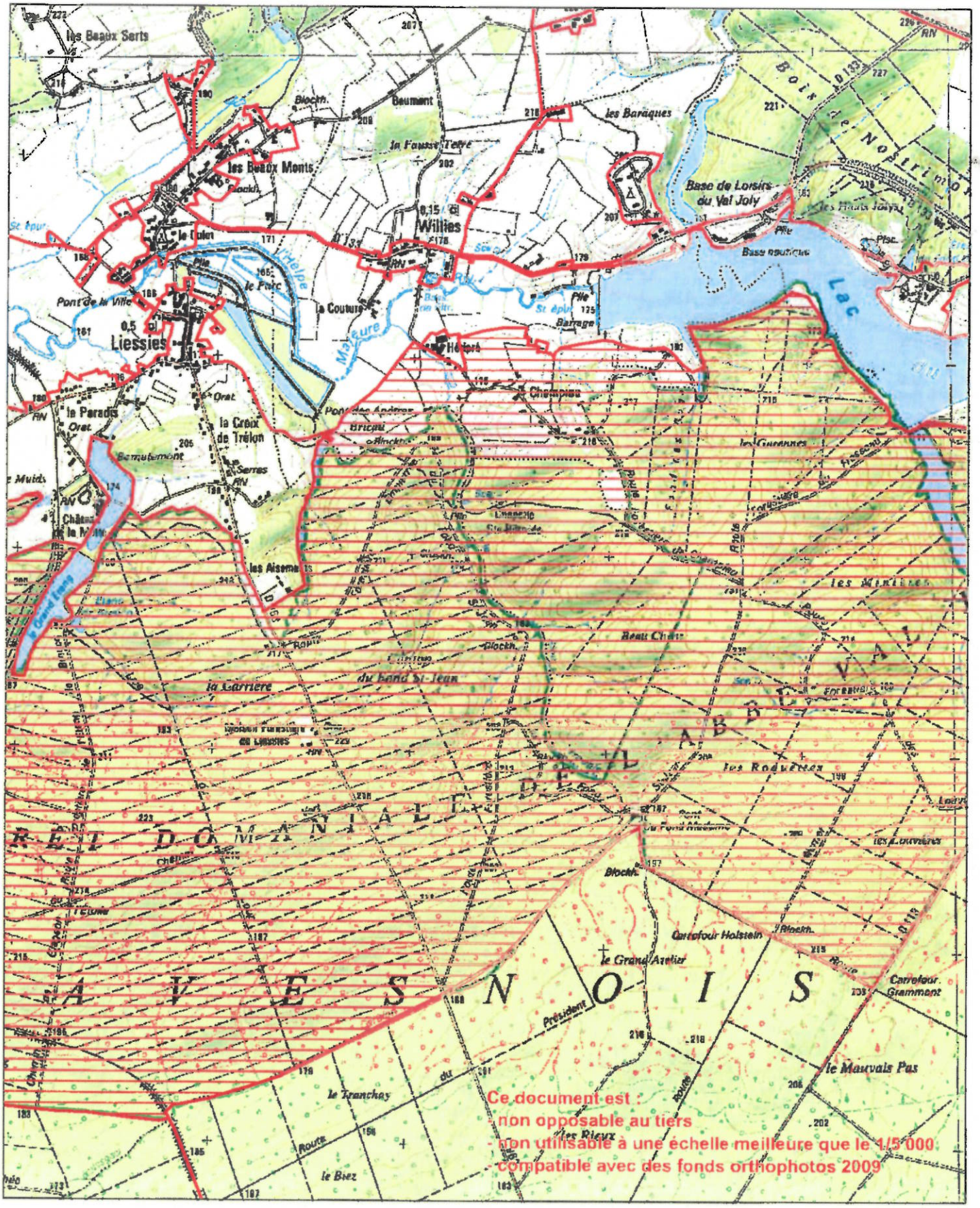
Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2000

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°1738
Gestion : NDatura0/6_02.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Forêt domaniale de l'Abbé Valjoly et ses lisières
N° régional : 076-02
Validé CSRPN-MNHN
Carte 2

Autre ZNIEFFI



Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© BIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n° 7738
Gestion : NDelstrat0r6_02.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Forêt domaniale de l'Abbé Valjoly et ses lisières

N° régional : 076-02
Validé CSRPN
Carte 3

Autre ZNIEFFI



Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Forêt domaniale de l'Abbé-Val Joly et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760002 N° National : 310009325

Généralités

Année de description : 1987
Altitude mini : 173
Superficie en ha : 2 210

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 233

Directive Habitats : OUI
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : OUI

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Forêt domaniale formant avec les ZNIEFF contiguës 76-01, 76-16 et 76-06 un massif forestier d'un intérêt patrimonial exceptionnel, tant par sa surface (plus de 11 000 ha au total) que par son calme (cette ZNIEFF n'est traversée que par une route à grande circulation) ou par sa diversité géomorphologique (complexe de plateaux, hauts de versants, bas de versants, plans d'eau, fonds de vallons avec nombreux ruisseaux comme le Rieu Trouble, le ruisseau du Corbion...) et édaphique (schistes calcarifères et grès du famènien, arènes, limons plus ou moins épais, zones de suintements).
Le site subit assez peu l'influence humaine. Les principales activités sont la gestion forestière (dont quelques plantations de résineux et de grandes coupes rases) et la circulation automobile sur la D963. Signalons au niveau du bras du lac du Val Joly situé sur l'ancien cours du Voyon des activités nautiques et un certain envasementde la queue d'étang.
Richesse floristique et phytocénotique très importante. La flore et la végétation des sols engorgés et des bords de ruisseaux et celle des lisières et bords de routes sont particulièrement remarquables. Sur les sols engorgés s'est développée la Boulaie à Blechne en épi (*Blechno spicantis - Betuletum pubescentis*), hébergeant *Equisetum sylvaticum*,et *Luzula sylvatica* (lieu-dit la sablonnière), ainsi qu'une végétation forestière du *Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae* à *Carex elongata*. On observe également fréquemment des forêts rivulaires du *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* et des suintements avec la végétation du *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii* et, dans les layons, des mégaphorbiaies et des ourlets de l'*Impatienti noli-tangere - Scirpetum sylvatici* et du *Galio aparines - Impatientetum noli-tangere*, avec *Impatiens noli-tangere* et *Scirpus sylvaticus*. En lisière et au bord des routes, on peut noter également des végétations fragmentaires à *Anagallis minima* à rapporter au *Centunculo minimi - Radioletum linoidis*, des végétations malheureusement souvent dégradées du *Succiso pratensis - Silaetum silai* pouvant héberger *Carex flava*, divers type d'ourlets, dont l'ourlet à *Agrimonia procera* (*Agrimonio repentis - Brachypodietum sylvatici*) et l'ourlet à *Poa chaixii* (Groupement à *Fragaria vesca et Poa chaixii* à étudier).

Signalons enfin deux espèces de haute valeur patrimoniale : *Carex umbrosa* et *Carex pairae* parmi les 52 espèces déterminantes floristiques de ZNIEFF connues à ce jour au sein de cet ensemble forestier.

Cette ZNIEFF revêt une importance faunistique régionale de premier ordre avec 60 espèces déterminantes observées. Elle accueille en effet 4 espèces déterminantes d'Amphibiens, 9 d'Odonates, 3 d'Orthoptères, 3 d'oiseaux, 4 de Chiroptères, 10 de poissons.
L'intérêt majeur du site concerne la rhopalofaune avec 30 espèces déterminantes. En effet, cette ZNIEFF accueille 11 espèces exceptionnelles à très rares au niveau régional (HAUBREUX [coord.], 2005) qui ne comprennent de surcroît leurs populations régionales que dans cette ZNIEFF ou les ZNIEFF attenantes : le Grand collier argenté (*Clossiana euphrosyne*), la Thécla de l'yeuse (*Satyrium ilicis*), la Lucine (*Hamaeris lucina*), le Damier noir (*Melitea diamina*) sont également répartis entre les deux ZNIEFF 076-01 et 076-02.
Il faut également noter la présence de la Petite violette (*Clossiana dia*), unique mention régionale sur la période 1990-2007. Elle abrite en outre une des uniques populations régionales du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), inscrit en annexe II de la Directive Habitats et protégé au niveau national. Les autres populations régionales se situent très à l'ouest sur les coteaux secs du Pas-de-Calais. L'état de conservation du Gazé (*Aporia crataegi*) est jugé critique d'après les derniers éléments de l'atlas régional des Rhopalocères puisque celle-ci n'a pas été revue en 2009. Lié aux clairières et aux lisières forestières, le Grand nacré (*Argynnis aglaja*), en fort déclin en Wallonie (FICHEFET et al., 2008) et classé très rare au niveau régional (HAUBREUX [coord.], 2005), est présente dans trois ZNIEFF du Haut Avesnois mais est très localisée dans cette ZNIEFF.
On retrouve le cortège des Nymphalidés forestiers : le Petit mars changeant (*Apatura ilia*), le Grand mars changeant (*Apatura iris*), le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*), le Petit sylvain (*Limenitis camilla*) et la Grande tortue (*Nymphalis polychloros*) ; bien présents dans l'Avesnois mais plus rares dans les autres massifs forestiers régionaux.
Les espèces d'Odonates listées ne sont pas nécessairement régulières sur le site mais sont néanmoins présentes dans la liste puisqu'observées au moins une fois pendant la période 1991-2008. Aucun indice d'autochtonie certain n'a été trouvé pour la Cordulie à deux taches (*Epitheca bimaculata*), espèce inscrite en Liste rouge nationale en tant qu' « espèce excessivement localisée » (DOMMANGET, 1987), elle est rare au niveau régional (GODIN et al. [coord.], 2003).
Parmi les Amphibiens, l'Alyte accoucheur, assez rare au niveau régional (GODIN, 2003) a été contacté. Les habitats présentant un caractère « rupestre » (les friches minières, les carrières et les vieux murs) constituent l'habitat secondaire de l'espèce dont l'habitat primaire est constitué par les dunes (GODIN, 2003). Le Triton crêté est présent dans les mares prairiales en bordure de forêt. Inscrit en annexe II de la Directive Habitats Faune Flore, il est néanmoins assez commun dans la région ce qui confère aux populations du Nord-pas-de-Calais une importance particulière en terme de conservation (GODIN, 2003).
L'avifaune est marquée par la présence d'espèces liées au milieu forestier dense, dont les espèces nicheuses possèdent leur bastion régional dans ce massif forestier, et dans cette ZNIEFF particulièrement, qui ne peut être scindée des trois autres de ce point de vue. Elle accueille les plus importantes populations régionales de Pic mar, inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux et assez rare en région (TOMBAL [coord.], 1996). Parmi les espèces des

clairières et lisières, la Pie-grièche-grise a, à l'heure actuelle, disparu mais elle était présente en période de nidification pendant l'intervalle de temps de 1990 à 2007.
Trois espèces de Chiroptères sont quasi-menacées au niveau national (UICN France et al., 2009) : la Noctule commune, assez rare en région et le Murin de Beichstein et la Noctule de Leisler, rares dans le Nord – Pas-de-Calais (FOURNIER [coord.], 2000).

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
Non décrit : lisières mésophiles
22.12x22.3233 : eaux mésotrophes x communautés d'herbes naines des substrats humides *Scirpo setacei - Stellarietum uliginosae* Koch 1926 ex Libbert 1932
22.12x22.323 : eaux mésotrophes x communautés naines à *Juncus bufonius* *Centunculo minimi - Radioletum linoidis* Krippel 1959
37.1 : prairies à Molinie sur calcaires *Impatienti noli-tangere - Scirpetum sylvatici* de Foucault 1997
37.311 : Prairies calcaires à molinies cf. *Succiso pratensis - Silaetum silai* J. Duvigneaud 1955 prov.
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Carici oedocarpae - Agrostietum caninae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Galio aparines - Impatientetum noli-tangere* (Passarge 1967) Tüxen in Tüxen & Brun-Hool 1975
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae* de Foucault & Frileux 1983 ex de Foucault in Provost 1998
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Carici pendulae - Eupatorietum cannabini* Hadac et al 1997
41.111 : hêtraies collinéennes à Luzule *Luzulo luzuloidis - Fagetum sylvaticae* Meusel 1937
41.121 : hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord *Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae* Passarge 1957
41.121x41.52 : hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord x Chênaies-charmaies fameniennes cf. *Vaccinio myrtilli - Fagetum sylvaticae* Scamoni 1935 nom. invers. propos.
41.23 : frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984

41.241 : chênaies-charmaies du Nord-Ouest *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 typicum Sougnez 1974 in Noirfalise 1984
41.243 : chênaies-charmaies collinéennes du Bourgogne *Poo chaixii - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 prov.
41.25 : chênaies-charmaies fameniennes *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 *caricetosum flaccae* Noirfalise 1984
41.B11 : bois de Bouleaux humides *Blechno spicantis - Betuletum pubescentis* Géhu 2005
44.3 : Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ***Alnenion glutinoso - incanae*** Oberdorfer 1953
44.311 : forêts de Frênes et d'Aulnes à Laîches *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936 *caricetosum* Noirfalise 1952
44.312 : forêts de Frênes et d'Aulnes fontinales *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936 *chrysosplenietosum alternifolii* Noirfalise 1952
44.911 : bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes cf. *Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae* Noirfalise & Sougnez 1961
54.112 : sources à Cardamines ***Caricenion remotae*** Zechmeister & Mucina 1994
54.112 : sources à Cardamines ***Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii*** Jouanne in Chouard 1929
cf. ***Melampyrion pratensis*** Passarge 1979
Agrimonio repentis - Brachypodietum sylvatici Rameau & Royer 1983
Groupement à ***Poa chaixii*** et ***Fragaria vesca*** Catteau 2009
Autres milieux
22.1 : eaux douces
31.8 : fourrés
31.832 : Fourrés à Bourdaine, Sorbiers, Chèvrefeuilles
31.8711 : clairières à Épilobes et Digitales
31.872 : clairières à couvert arbustif
38.1 : pâtures mésophiles

84.3 : petits bois

Communes

59 EPPE-SAUVAGE
59 LIESSIES
59 RAMOUSIES
59 SAINS-DU-NORD
59 TRÉLON
59 WILLIES

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre de première génération correspondait à l'ancienne forêt domaniale de Bois-l'Abbé, aujourd'hui associée à l'ancienne forêt domaniale du Val-Joly pour former la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly. Fusion du périmètre de première génération de la 076-02 avec la partie Sud de la 076-13 car peu de différence faunistique entre les deux secteurs. Le nouveau périmètre correspond à l'actuelle forêt domaniale de l'Abbé - Val Joly auquel ont été ajoutées, à l'est et à l'ouest , deux zones de bocage en lisière de la forêt et au centre le bras du lac du Val Joly correspondant à l'ancien cours du Voyon.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

60 – Domaine de l'Etat

Activités humaines

02 – Sylviculture
03 – Elevage
01 – Agriculture
05 – Chasse
07 – Tourisme et loisirs
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

61 – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)

31 – Site inscrit selon la loi de 1930

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
24.0 – Nuisances sonores
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
36.0 – Modification du fonctionnement hydraulique
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.0 – Suppression ou entretien de la végétation, fauchage et fenaison.
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
48.0 – Plantation de haies et de bosquets.
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
71.0 – Prélèvements organisés sur la faune ou la flore
72.4 – Limitation, tirs sélectifs
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
91.2 – Eutrophisation
91.3 – Acidification
91.5 – Fermeture du milieu
92.1 – Compétition
92.4 – Antagonisme/espèces domestiques
93.0 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)
93.2 – Impact d'herbivores

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
34 – Bryophytes
35 – Ptéridophytes
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
50 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique
90 – Pédagogique

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
Tél : 03 20 [illegible]

Forêt domaniale de l'Abbé-Val Joly et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760002 N° National : 310009325

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2000
0	*Agrimonia procera* Wallr.	Aigremoine odorante			2008
0	*Alchemilla glabra* Neygenf.	Alchémille glabre			2008
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2008
0	*Atropa bella-donna* L.	Belladone			2000
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2002
0	*Callitriche hamulata* Kütz. ex Koch	Callitriche à crochets	P		2008
0	*Cardamine impatiens* L.	Cardamine impatiente			2008
0	*Carex binervis* Smith	Laîche à deux nervures			2002
0	*Carex digitata* L.	Laîche digitée			2006
0	*Carex echinata* Murray	Laîche étoilée			2002
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		2008
0	*Carex flava* L.	Laîche jaune			2009
0	*Carex muricata* L. subsp. *lamprocarpa* Celak.	Laîche muricata			2006
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			2002
0	*Carex umbrosa* Host	Laîche des ombrages			2001
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2000
0	*Centunculus minimus* L.	Centenille naine			2006
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		1998
0	*Cornus mas* L.	Cornouiller mâle	P		2007
0	*Dactylorhiza majalis* (Reichenb.) P.F. Hunt et Summerh.	Dactylorhize à larges feuilles			1998
0	*Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó	Orchis négligée	P		2007
0	*Dianthus armeria* L.	Oeillet velu	P		2007
0	*Epipactis purpurata* Smith	Epipactis pourpre			1998
0	*Equisetum sylvaticum* L.	Prêle des forêts	P		2002
0	*Gnaphalium sylvaticum* L.	Géranium des forêts			1997
0	*Herniaria glabra* L.	Herniaire glabre			2000
0	*Hieracium bauhinii* Schult. Ex Besser	Épervière de Bauhin			2008
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2008
0	*Juncus bulbosus* L. subsp. *Bulbosus*	Jonc bulbeux	P		2002
0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler var. *linifolius*				1998
0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler var. *Montanus* (Bernh.) Bässler	Gesse des montagnes			2008
0	*Luzula luzuloides* (Lam.) Dandy et Wilmott	Luzule blanchâtre			1998
0	*Luzula sylvatica* (Huds.) Gaudin	Luzule des forêts	P		2002
0	*Monotropa hypopitys* L. subsp. *Hypopitys*	Monotrope sucepin			1998
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis des bois			2007
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. Ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2008
0	*Ophioglossum vulgatum* L.	Ophioglosse vulgaire			1995
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		1992
0	*Phyteuma nigrum* F.W. Schmidt	Raiponce noire			1999
0	*Phyteuma spicatum* L. var. *spicatum*	Raiponce en épi			2002

0	*Poa chaixii* Vill.	Pâturin de Chaix	P		2008
0	*Polystichum setiferum* (Forssk.) Woynar	Polystic à soies			1997
0	*Potentilla anglica* Laichard.	Potentille d'Angleterre			2008
0	*Rosa tomentosa* Smith	Rosier tomenteux	P		1999
0	*Salix aurita* L.	Saule à oreillettes			1998
0	*Sambucus racemosa* L.	Sureau à grappes			2008
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2008
0	*Scrophularia umbrosa* Dum.	Scrofulaire ailée			2000
0	*Scutellaria minor* Huds.	Scutellaire naine	P		2002
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2008
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2008
0	*Valeriana dioica* L.	Valériane dioïque	P		2008
FAUNE					
INSECTES					
1	*Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)*	Tabac d'Espagne			2008
1	*Brenthis ino (Rottemburg, 1775)*	Nacré de la filipendule			2008
1	*Callophrys rubi (Linnaeus, 1758)*	Thécla de la ronce			2004
1	*Carcharodus alceae (Esper, 1780)*	Hespérie de l'Alcée			2005
1	*Celastrina argiolus Linnaeus, 1758*	Azuré des Nerpruns			2008
1	*Clossiana dia (Linnaeus, 1767)*	Petite violette			2005
1	*Clossiana euphrosyne (Linnaeus, 1758)*	Grand collier argenté			2004
1	*Clossiana selene (Denis & Schiffermüller, 1775)*	Petit collier argenté			2008
1	*Coenonympha arcania (Linnaeus, 1761)*	Céphale			2008
1	*Cyaniris semiargus (Rottemburg, 1775)*	Demi-argus			2003
1	*Erynnis tages (Linnaeus, 1758)*	Point-de-Hongrie			2002
1	*Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)*	Damier de la Succise	P		2004
1	*Hamearis lucina (Linnaeus, 1758)*	Lucine			2004
1	*Lycaena tityrus (Poda, 1761)*	Cuivré fuligineux			2004
1	*Issoria lathonia (Linnaeus, 1758)*	Petit nacré			2003
1	*Ladoga camilla (Linnaeus, 1764)*	Petit sylvain			2008
1	*Leptidea sinapis (Linnaeus, 1758)*	Piéride de la moutarde			2007
1	*Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)*	Demi-deuil			2006
1	*Melitaea diamina* (Lang, 1789)	Damier noir			
1	*Neozephyrus quercus (Linnaeus, 1758)*	Thécla du chêne			2003
1	*Nymphalis polychloros Linnaeus, 1758*	Grande tortue			2007
1	*Polyommatus coridon Poda, 1761*	Argus bleu-nacré			2003
1	*Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)*	Hespérie de la mauve			2008
1	*Satyrium ilicis (Esper, 1779)*	Thécla de l'yeuse			2008
1	*Satyrium pruni (Linnaeus, 1758)*	Thécla du prunier			2005
1	*Argynnis aglaja (Linnaeus, 1758)*	Grand nacré			2008
1	*Thymelicus sylvestris (Poda, 1761)*	Hespérie de la houlque			2008
1	*Aeshna grandis (LINNE, 1758)*	Grande aeschne			2006
1	*Calopteryx virgo (LINNE, 1758)*	Caloptéryx vierge			2006
1	*Coenagrion scitulum (RAMBUR, 1842)*	Agrion mignon			2008
1	*Epitheca bimaculata (CHARPENTIER, 1825)*	Cordulie à deux taches			2004
1	*Gomphus vulgatissimus (LINNE, 1758)*	Gomphus très commun			2001
1	*Lestes sponsa (HANSEMANN, 1823)*	Leste fiancé			2006
1	*Somatochlora metallica (VAN DER LINDEN, 1825)*	Cordulie métallique			2006
1	*Sympecma fusca (VAN DER LINDEN, 1820)*	Leste brun			2001
1	*Sympetrum vulgatum (LINNE, 1758)*	Sympétrum commun			2006
1	*Chrysochraon dispar (GERMAR, 1831-1835)*	Criquet des clairières			2006
1	*Gomphocerippus rufus (L., 1758)*	Gomphocère roux			2006

1	*Metrioptera roeselii (HALGENBACH, 1822)*	Decticelle bariolée			2004
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)*	Alyte accoucheur	P		2003
1	*Pelophylax lessonae (Camerano, 1882)*	Grenouille verte de Lessona	P		2003
1	*Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)*	Triton alpestre	P		2003
1	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Triton crêté	P		1998
OISEAUX					
2	*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)	Pic mar	P	R	1991-2007
2	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1994
2	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
4	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	Noctule commune	P		1992-2010
4	*Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)*	Noctule de Leisler	P		1992-2010
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	2	2	2	1	3	2	3	3	3	0	0	0	1
Nb espèces observ.	3	0	4	4	9	3	27	51	2	0	0	0	7

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
2. GON
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BASSO, F., 2002. - Expertise sommaire de la flore et des habitats de la Sablonnière (Forêt Domaniale de l'Abbé Val Joly, Liessies, département du Nord)- Pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-54 + Annexes.

FARVACQUES, C., 2008. - Hiérarchisation de tronçons de bermes forestières de la forêt domaniale de l'Abbé Val Joly pour la mise en place d'une gestion par fauche exportatrice. 1 vol. 42 p. + annexes.

FARVACQUES, C., CATTEAU, E. & Coll., 2007. - Typologie des lisières herbacées des bermes forestières du bois de Nostrimont et de la forêt de l'Abbé Val-Joly. 1 vol., pp 1-98 + annexes. Bailleul.

FOUCAULT, Bruno (de), 1993 - Observations floristiques et phytosociologiques sur la commune de Wallers-Trélon et ses environs (Nord, France). Natura Mosana 46(2) : 37-52, Marchienne-au-Pont (Publication à large diffusion. Donnée dactylographiée)

FICHEFET, V., BARBIER, Y., BAUGNEE, J.-Y., DUFRENE, M., GOFFART, P., MAES, D., & VAN DYCK, H., 2008. Papillons de jour de Wallonie (1985-2007). Publication du Groupe de Travail Lépidoptères Lycaena et du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (SPW-DGARNE), Série "Faune-Flore-Habitat" n°4, Gembloux, 320 pp.

GODIN, J., L. KERAUTRET, et al. (2003). Les Odonates du Bassin Artois-Picardie, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, Agence de l'Eau Artois-Picardie: 65.

HAUBREUX, D., [Coord] 2009 - Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord - Pas-de-Calais. Groupe de Travail sur les Lépidoptères du Nord-Pas-de-Calais (in prep)

SEYTRE, L. & NOLLET, A., 1999. - Ancienne voie ferrée "Ferrière-la-Grande Glageon". Mission-Conseil. Diagnostic et évaluation patrimoniale des habitats et de la flore. Éléments d'interprétation pour la réalisation d'une plaquette de vulgarisation "grand public". Pour le Conseil général du Nord, 1 vol., pp. 1-26 + annexes. Bailleul.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelaire/076.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt de Trelon et ses lisières
N° régional : 076-01
Validé CSRPN-MNHN
Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI



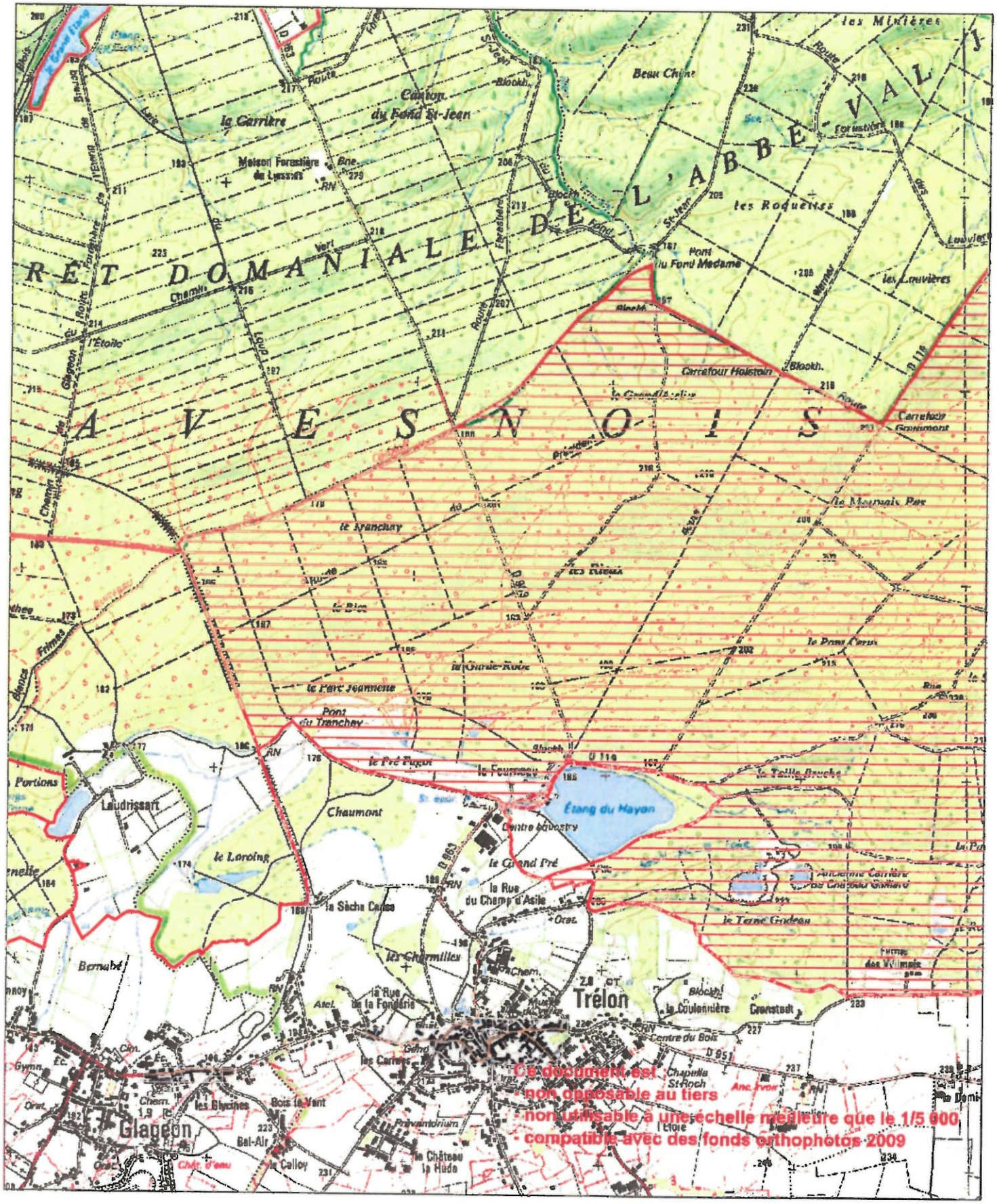
Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°1738
Gestion : NDcistrc0/6_01.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt de Trelon et ses lisières
N° régional : 076-01
Validé CSRPN-MNHN
Carte 1

Autre ZNIEFFI



© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n° 1730
Gestion : NDelaire076_01.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt de Trelon et ses lisières
N° régional : 076-01
Validé CSRPN-MNHN
Carte 2

Autre ZNIEFFI



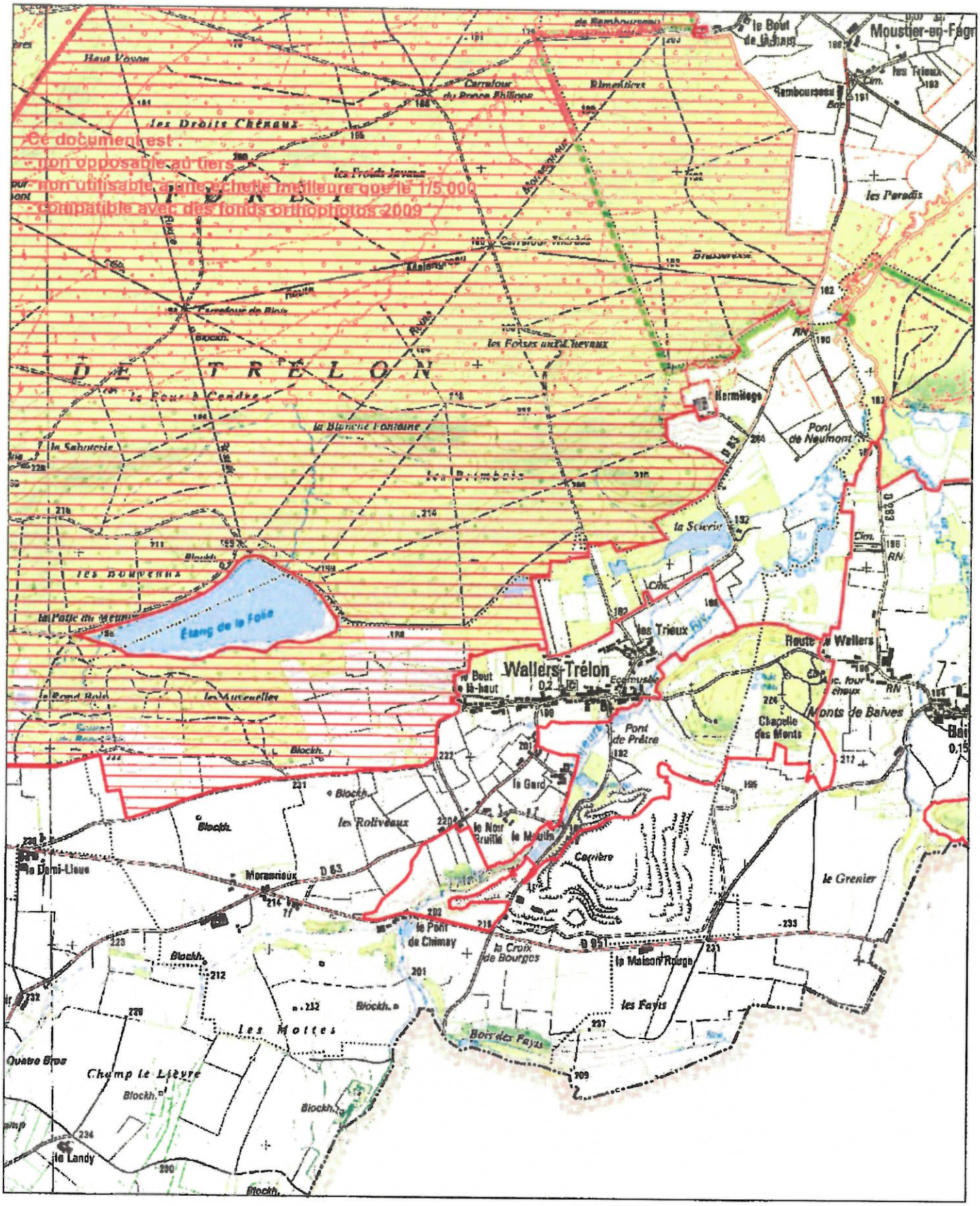
© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°1138
Gestion : NDclatre/076_01.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

La forêt de Trelon et ses lisières
N° régional : 076-01
Validé CSRPN-MNHN
Carte 3

Autre ZNIEFFI

Ce document est
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009



La forêt de Trélon et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760001 N° National : 310009324

Généralités

Année de description : 1987
Altitude mini : 175
Superficie en ha : 2 406

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 234

Directive Habitats : OUI
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : OUI

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

ZNIEFF forestière de grande surface, d'un seul tenant, sans habitations (hormis en lisière) et parcourue par peu de routes fréquentées (D119 et D963).
Une altitude bien souvent supérieure à 200m sur les plateaux, un relief varié et complexe avec des assises géologiques nombreuses (schistes à nodules calcaires, grès, limons, alluvion ou colluvions de fond de vallons...) ont généré des conditions écologiques et microclimatiques favorables à des végétations diversifiées et parfois très originales.
Laies forestières larges et à la microtopographie favorisant également l'expression de diverses végétations mésoxérophiles à hygropiles associées à la forêt.
Quelques paramètres limitent cependant l'intérêt du site ou menacent son évolution : nombreuses plantations de résineux, travaux du sol probables (hersage ?) sur les bermes de certaines routes forestières (route de Saint-Hermann au carrefour du Prince Philippe), envasement du Voyon à l'embouchure du lac du Val-Joly, surpopulation de sangliers dégradant le sous-bois (en particulier le long du Voyon).
Richesse floristique et phytocénotique exceptionnelle, liée à la fois à la surface du site, à la diversité des substrats et de la géomorphologie, à sa situation biogéographique et à la bonne expression des végétations herbacées associées à la forêt, notamment les pelouses, prairies et ourlets mésotrophiles à oligotrophiles.
En particulier, certains layons et bermes forestières sont remarquables. Ils associent la Pelouse-ourlet à Succise des prés et Silaüs des prés (*Succiso pratensis - Silaetum silai*), une végétation originale à Laîche jaune et Laîche glauque (communauté à étudier à *Carex flava* et *Carex flacca*), la Végétation annuelle à Centenille naine et Radiole faux-lin (*Centunculo minimi - Radioletum linoidis*) et l'Ourlet à Aigremoine odorante et Brachypode des bois (*Agrimonio repentis - Brachypodietum sylvatici*).
Sur le plan des végétations forestières, elles-mêmes correspondant à divers types de communautés végétales illustrant les nombreuses potentialités offertes par la nature variée des sols, on peut notamment souligner le développement de la Hêtraie-Chênaie à Pâturin de Chaix (*Poo chaixii - Carpinetum betuli*), une association forestière continentale

en limite d'aire de répartition dans la fagne forestière, son développement optimal se situant plus vers l'Est, notamment en Bourgogne !
Ces très nombreuses phytocénosesl hébergent ainsi une flore d'intérêt patrimonial très élevé (plus de 70 taxons déterminants de ZNIEFF) avec en particulier les espèces suivantes: Radiole faux-lin (*Radiola linoides*), Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*) dont il s'agit de la seule station régionale connue, Centenille naine (*Anagallis minima*), Laîche jaune (*Carex flava*), Scutellaire naine (*Scutellaria minor*), Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*), Alchémille glabre (*Alchemilla glabra*), Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*), Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), etc..

La ZNIEFF de la Forêt de Trélon et ses lisières fait partie d'un complexe boisé plus vaste comprenant 5 autres ZNIEFF contiguës. Celle-ci en constitue un des noyaux les plus riches au niveau régional, tant sur le plan de la diversité que du caractère patrimonial à l'échelle régionale.
Elle accueille en effet pas moins de 34 espèces déterminantes de Rhopalocères, 10 espèces d'Odonates et 4 espèces d'Orthoptères.
Les espèces de Rhopalocères et d'Odonates listées ne sont pas nécessairement régulières sur le site mais sont néanmoins présentes dans la liste puisqu'observées au moins une fois pendant la période
Ce complexe de ZNIEFF revêt une importance régionale de premier ordre pour la rhopalofaune.
En effet 7 espèces exceptionnelles et 5 espèces très rares au niveau régional (HAUBREUX, 2009) ne comprennent leur populations régionales que dans cette ZNIEFF ou les ZNIEFF attenantes.
Parmi elles, l'état de conservation d'*Aporia crataegi* est jugé critique d'après les derniers éléments de l'atlas régional des Rhopalocères puisque celle-ci n'a pas été revue en 2009.
Clossiana euphrosyne, Fabriciana adippe, Satyrium ilicis, Hamaeris lucina, Melitea diamina sont également réparties entre les trois ZNIEFF 076-01, 076-02 et 076-13.
En régression dans la partie septentrionale de son aire de répartition (LAFRANCHIS, 2000), *Coenonympha arcania* est présent uniquement dans le complexe forestier du Haut Avesnois où il occupe les zones de lisière et les grandes drêves.
L'observation de *Plebejus argus* a été faite une seule fois sur cette ZNIEFF et dans l'Avesnois. Elle n'est pas à mettre en relation avec une population pérenne.
Lié aux clairières et aux lisières forestières cette espèce en fort déclin en Wallonie (FICHEFET & al, 2008) et classées très rare au niveau régional *Speyeria aglaja* est présente dans trois ZNIEFF du Haut Avesnois mais très localisée dans cette ZNIEFF.
La Forêt de Trélon abrite également une des uniques stations régionales de *Euphydrias aurinia*, en annexe II de la Directive Habitat et protégée au niveau national. Cette station est inscrite dans le contexte plus global du massif forestier puisque d'autres stations de l'espèce sont présentes dans les autres ZNIEFF. Les autres populations régionales se situent très à l'ouest sur les coteaux secs du Pas de Calais.
On retrouve le cortège des Nymphalidés forestiers (*Apatura ilia, Apatura iris, Argynnis paphia, Ladoga camilla* et *Nymphalis polychloros*) bien présents dans l'Avesnois mais plus rares dans les autres massifs forestiers régionaux).

Soulignons l'extrême nécessité d'une gestion adaptée des bermes forestières le long des grandes drèves éclairées où se concentrent la grande partie de ces populations de rhopalocères.
La faune orthoptérique est représentée par 5 espèces dont *Barbitistes serricauda* Exceptionnelle au niveau régional (FERNANDEZ, non publié) constitue une des espèces les plus rares de la région : il s'agit en effet d'une des seules stations régionales de l'espèce.
: *Chrysochraon dispar* est peu commun dans la région mais les populations régionales se situent en marge de son aire de distribution. Parmi les espèces à affinité forestière, la ZNIEFF accueille également une des rares stations de *Nemobius sylvestris* espèce rare au niveau régional (Fernandez, non publié) et localisée à quelques massifs forestiers régionaux et *Gomphocerippus rufus* peu commun à l'échelle régionale.
10 espèces déterminantes d'Odonates ont été répertoriées sur ce site. Aucun indice d'autochtonie n' a été relevée pour *Epitheca bimaculata*, *Somatochlora metallica* et *Sympetrum foscolombii* respectivement rares et assez rares au niveau régional (GODIN, 2003). L'avifaune est marquée par la présence d'espèces liées au milieu forestier dense dont les espèces nicheuses possèdent leur bastion régional dans ce massif forestier et dans cette ZNIEFF particulièrement qui ne peut être scindée des trois autres de ce point de vue. C'est ainsi que la Cigogne noire y a niché pour la première fois en région en 2000 et qu'elle y est toujours nicheuse dans un secteur de chênaie charmaie propice à son installation (zones forestières vastes et peu perturbées, profondes vallées humides , étangs et ruisseaux poissonneux) (FOURNIER, 2001).
Elle accueille également les plus importantes populations régionales de Pic mar et Pic noir de la région dont elles constituent le bastion pour les deux espèces.
Parmi les espèces des clairières et lisières, la Pie-grièche –grise et la Pie-grièche écorcheur ont à l'heure actuelle disparu mais étaient présentes en période de nidification pendant l'intervalle de temps de 1990 à 2007.

Les ZNIEFF présentes sur le territoire des vallées de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces piscicoles particulières non reprises dans la liste des espèces déterminantes du Nord – Pas-de-Calais, notamment le Hotu (*Chondrostoma nasus*) et le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) échantillonnés sur ces cours d'eau.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.11x22.312 : eaux oligotrophes pauvres en calcaire x gazons à Eleocharis en eaux peu profondes *Littorello uniflorae - Eleocharitetum acicularis* Baumann 1911 ex Jouanne 1925
22.12 x 22.323 : eaux mésotrophes x communautés naines à *Juncus bufonius* *Centunculo minimi - Radioletum linoidis* Krippel 1959
22.12x22.3233 : eaux mésotrophes x communautés d'herbes naines des substrats humides *Scirpo setacei - Stellarietum uliginosae* Koch 1926 ex Libbert 1932

22.13x22.42 : eaux eutrophes x végétations enracinées immergées *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931
34.42 : lisières mésophiles *Agrimonio repentis - Brachypodietum sylvatici* Rameau & Royer 1983
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Impatienti noli-tangere - Scirpetum sylvatici* de Foucault 1997
37.25 : prairies humides de transition à hautes herbes
37.31 : Prairies à Molinie et communautés associées Communauté à *Carex flacca* et *Carex flava*
37.311 : prairies à Molinie sur calcaires *Succiso pratensis - Silaetum silai* J. Duvigneaud 1955 prov.
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Carici oedocarpae - Agrostietum caninae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae* de Foucault & Frileux 1983 ex de Foucault in Provost 1998
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes Groupement à *Festuca rubra* et *Stachys officinalis* Catteau 2009
41.121 : hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord *Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae* Passarge 1957
41.23 : frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère
41.241 : chênaies-charmaies du Nord-Ouest *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 typicum Sougnez 1974 in Noirfalise 1984
41.243 : chênaies-charmaies collinéennes du Bourgogne *Poo chaixii - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 prov.
41.25 : chênaies-charmaies fameniennes *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 *caricetosum flaccae* Noirfalise 1984
41.52 : chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres cf. *Vaccinio myrtilli - Fagetum sylvaticae* Scamoni 1935 nom. invers. propos.
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936
44.32 : bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide *Stellario nemorum - Alnetum glutinosae* Kästner 1938 ex Lohmeyer 1957

44.911 : bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes *Glycerio fluitantis – Alnetum glutinosae* Noirfalise & Sougnez 1961
44.92 : Saussaies marécageuses *Salicion cinereae* Müller et Görs 1958
53.141 : communautés de Sagittaires cf. *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
53.146 : communautés d'*Oenanthe aquatica* et de *Rorippa amphibia* *Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae* (Soó 1927) Lohmeyer 1950
53.2142 : cariçaies à *Carex vesicaria*
54.112 : sources à Cardamines *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii* Jouanne in Chouard 1929
54.112 : sources à Cardamines *Veronico montanae - Caricetum remotae* Sykora 1970 in Hadac 1983
Autres milieux
31.8 : fourrés
31.832 : Fourrés à Bourdaine, Sorbiers, Chèvrefeuilles
31.871 : clairières herbacées
31.872 : clairières à couvert arbustif
38.1 : pâtures mésophiles
44.92 : saussaies marécageuses
53.21 : peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
82.1 : culture intensive
83.312 : plantations de conifères exotiques
83.32 : plantations d'arbres à feuilles caduques
87.2 : communautés rudérales

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Communes

59 EPPE-SAUVAGE
59 LIESSIES
59 MOUSTIER-EN-FAGNE
59 TRELON
59 WALLERS-TRELON

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre correspond à celui de la forêt de Trélon, qui est une des parties du grand massif forestier regroupant également la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly et le bois de la Fagne de Sains. En contact vers le nord avec la ZNIEFF 76-13, vers le nord-ouest avec la ZNIEFF 76-2 et vers l'ouest avec la ZNIEFF 76-16 et bordé à l'est et au sud par le bocage de la Fagne, son périmètre est bien défini sur le plan paysager.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
40 – Domaine départemental

Activités humaines

02 – Sylviculture
05 – Chasse
08 – Habitat rural

Géomorphologie

56 – Colline

Mesures de protection

61 – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)
31 – Site inscrit selon la loi de 1930

Facteurs influençant l'évolution de la zone

13.1 – Route
31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
41.0 – Mise en culture, travaux du sol

42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
46.0 – Suppression ou entretien de la végétation, fauchage et fenaison
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes.
62.0 – Chasse
64.0 – Cueillette et ramassage
71.0 – Prélèvements organisés sur la faune ou la flore
72.2 – Réintroduction
72.3 – Renforcements de population
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement.
91.2 – Eutrophisation
91.3 – Acidification
91.5 – Fermeture du milieu
92.1 – Compétition
92.4 – Antagonisme/espèces domestiques
93.2 – Impact d'herbivores
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

42 – Ralentissement du ruissellement
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique

La forêt de Trelon et ses lisières

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760001 N° National : 310009324

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
	FLORE				
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Agrimonia procera* Wallr.	Aigremoine odorante			2003
0	*Alchemilla filicaulis* Buser subsp. *vestita* (Buser) Bradsh.	Alchémille velue			1994
0	*Alchemilla glabra* Neygenf.	Alchémille glabre			2003
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2003
0	*Anacamptis pyramidalis* (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal			1999
0	*Atropa bella-donna* L.	Belladone vénéneuse			2001
0	*Cardamine impatiens* L.	Cardamine impatiente			1997
0	*Carex digitata* L.	Laîche digitée			2006
0	*Carex echinata* Murray	Laîche étoilée			1997
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		1998
0	*Carex flava* L.	Laîche jaune			1999
0	*Carex rostrata* Stokes	Laîche ampoulée			1997
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			1998
0	*Carex umbrosa* Host	Laîche des ombrages			2001
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2000
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2003
0	*Catabrosa aquatica* (L.) Beauv.	Catabrose aquatique	P		2000
0	*Centunculus minimus* L.	Centenille naine			2009
0	*Cephalanthera damasonium* (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	P		2004
0	*Cicendia filiformis* (L.) Delarbre	Cicendie filiforme			2009
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2003
0	*Cornus mas* L.	Cornouiller mâle	P		2000
0	*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	P		1999
0	*Dactylorhiza maculata* (L.) Soó	Dactylorhize tachée			1999
0	*Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó	Dactylorhize négligée	P		1995
0	*Danthonia decumbens* (L.) DC.	Danthonie décombante	P		1994
0	*Dianthus armeria* L.	Œillet velu	P		2000
0	*Eleocharis acicularis* (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide épingle	P		1994
0	*Eryngium campestre* L.	Panicaut champêtre	P		1999
0	*Genista tinctoria* L. subsp. *tinctoria*	Genêt des teinturiers	P		2001
0	*Gnaphalium sylvaticum* L.	Géranium des forêts			2001
0	*Hieracium maculatum* Schrank	Épervière tachée			1997
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2003
0	*Juncus bulbosus* L. subsp. *bulbosus*	Jonc bulbeux	P		2009
0	*Lathraea squamaria* L.	Lathrée écailleuse			2001
0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler var. *linifolius*				2000
0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler var. *montanus* (Bernh.) Bässler	Gesse des montagnes			2003
0	*Luzula sylvatica* (Huds.) Gaudin	Luzule des forêts	P		1997
0	*Melampyrum pratense* L.	Mélampyre des prés			2001

0	*Monotropa hypopitys* L. subsp. *hypopitys*	Monotrope sucepin			2000
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2006
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		1997
0	*Neottia nidus-avis* (L.) L.C.M. Rich.	Néottie nid-d'oiseau			2003
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		1994
0	*Ophioglossum vulgatum* L.	Ophioglosse commune			2003
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		2001
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		1994
0	*Persicaria minor* (Huds.) Opiz	Renouée mineure			1994
0	*Phyteuma nigrum* F.W. Schmidt	Raiponce noire			1997
0	*Phyteuma spicatum* L.	Raiponce en épi			1998
0	*Poa chaixii* Vill.	Pâturin de Chaix	P		2006
0	*Potamogeton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		1994
0	*Potentilla argentea* L.	Potentille argentée			1994
0	*Potentilla neumanniana* Reichenb.	Potentille printanière	P		1995
0	*Radiola linoides* Roth	Radiole faux-lin			2001
0	*Ranunculus circinatus* Sibth.	Renoncule en crosse			1994
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1994
0	*Rosa tomentosa* Smith	Rosier tomenteux	P		1999
0	*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch	Saule pourpre			1999
0	*Sambucus racemosa* L.	Sureau à grappes			2006
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		1994
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2003
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		1995
0	*Scutellaria minor* Huds.	Scutellaire naine	P		2009
0	*Selinum carvifolia* (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi			2001
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2001
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2006
0	*Silaum silaus* (L.) Schinz et Thell.	Silaüs des prés	P		1997
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2003
0	*Valeriana dioica* L.	Valériane dioïque	P		1998
FAUNE					
INSECTES					
1	*Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant			2008
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2008
1	*Aporia crataegi* (Linnaeus, 1758)	Gazé			2007
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2007
1	*Aricia agestis* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier de corail			2006
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2008
1	*Callophrys rubi* (Linnaeus, 1758)	Thècle de la ronce			2003
1	*Carcharodus alceae* (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			2007
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2006
1	*Clossiana euphrosyne* (Linnaeus, 1758)	Grand collier argenté			2007
1	*Clossiana selene* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit collier argenté			2008
1	*Coenonympha arcania* (Linnaeus, 1761)	Céphale			2008
1	*Cupido minimus* (Fuessly, 1775)	Argus frêle			2006
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2006
1	*Erynnis tages* (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie			2004
1	*Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	P		2008
1	*Fabriciana adippe* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Moyen nacré			2004
1	*Hamearis lucina* (Linnaeus, 1758)	Lucine			2005

1	*Heodes tityrus* (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux			2005
1	*Issoria lathonia* (Linnaeus, 1758)	Petit nacré			2004
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2008
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2007
1	*Melanargia galathea* (Linnaeus, 1758)	Demi-deuil			2005
1	*Melitaea diamina* (Lang, 1789)	Damier noir			2008
1	*Neozephyrus quercus* (Linnaeus, 1758)	Thécla du chêne			2005
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2006
1	*Plebejus argus* (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'ajonc			2003
1	*Polyommatus coridon* Poda, 1761	Argus bleu-nacré			2007
1	*Pyrgus malvae* (Linnaeus, 1758)	Hespérie de la mauve			2007
1	*Satyrium ilicis* (Esper, 1779)	Thécla de l'yeuse			2007
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2007
1	*Speyeria aglaja* (Linnaeus, 1758)	Grand nacré			2008
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2005
1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2007
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2007
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2005
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2006
1	*Epitheca bimaculata* (CHARPENTIER, 1825)	Cordulie à deux taches			2006
1	*Lestes sponsa* (HANSEMANN, 1823)	Leste fiancé			2006
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2006
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2007
1	*Sympetrum flaveolum* (LINNE, 1758)	Sympétrum jaune			2005
1	*Sympetrum fonscolombii* (SELYS, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			2007
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2007
1	*Barbitistes serricauda* (Fabricius, 1798)	Barbististe des bois			2006
1	*Chrysochraon dispar* (GERMAR, 1831-1835)	Criquet des clairières			2001
1	*Gomphocerippus rufus* (L., 1758)	Gomphocère roux			2001
	Nemobius sylvestris (BOSC, 1792)	Grillon des bois			2004
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		1999
OISEAUX					
1	*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)	Pic mar	P	R	1991-2007
1	*Dryocopus martius* (Linnaeus, 1758)	Pic noir	P	R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1994
1	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
1	*Circus cyaneus* (Linnaeus, 1758)	Busard Saint Martin	P	R	1991-2007
1	*Ciconia nigra* (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	P	R	1991-2007
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000

Direction Générale de la Prévention des Pollutions et des Risques
Arrêté du [illegible] 2009 [illegible]
Tel : [illegible] www.ecologie.gouv.fr

10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	2	1	1	1	3	2	3	3	3	0	0	0	1
Nb espèces observ.	7	0	1	2	10	4	34	71	0	0	0	0	7

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1995 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la haute vallée de l'Helpe Majeure Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-Trélon, Willies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-114 + Annexes + 5 cartes h.t., Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1987.-"La forêt de Trélon et ses lisières": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1996.-"La forêt de Trélon et ses lisières": données inédites dans le cadre de prospections pour la typologie des habitats forestiers de la future ZSC FR3100511 « Forêt, bois, étangs et bocages herbagers de la Fagne et du Plateau d'Anor ». Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul pour l'association de préfiguration du Parc naturel régional de l'Avesnois.

FERNANDEZ, E., FRANCOIS, A., VANAPPELGHEM, C. 2004. non publié

FICHEFET, V., BARBIER, Y., BAUGNEE, J.-Y., DUFRENE, M., GOFFART, P., MAES, D., & VAN DYCK, H., 2008. Papillons de jour de Wallonie (1985-2007). Publication du Groupe de Travail Lépidoptères Lycaena et du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (SPW-DGARNE), Série "Faune-Flore-Habitat" n°4, Gembloux, 320 pp.

FOUCAULT, Bruno (de), 1992 - Compte rendu de la session de la S.B.N.F. en Avesnois ; la région de Baives-Trélon. Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 45 : 5-14, Bailleul.

FOUCAULT, Bruno (de), 1993 - Observations floristiques et phytosociologiques sur la commune de Wallers-Trélon et ses environs (Nord, France). Natura Mosana 46(2) : 37-52, Marchienne-au-Pont (Publication à large diffusion. Donnée dactylographiée)

FOURNIER, A., 2001 La Cigogne noire *Ciconia nigra* dans la région Nord - Pas-de-Calais de 1968 à 2001 : mouvements et nidification in Le Héron, 34(4), décembre 2001, p155-172.

HAUBREUX, D., [Coord] 2009 - Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord - Pas-de-Calais. Groupe de Travail sur les Lépidoptères du Nord-Pas-de-Calais (in prep)

HENDOUX, F., 1994. - Inventaire du patrimoine naturel (habitats, flore) des communes de Baives et Wallers-Trélon (hors périmètre Réserve Naturelle Volontaire des Monts de Baives)- Définition des sites prioritaires et des actions conservatoires à mettre en oeuvre Pour la Région Nord/Pas-de-Calais, 1 vol., pp 1-106 + Annexes. Bailleul.

LAFRANCHIS, T., 2000, Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Parthenope Collection, GAP, 448 p

RABIER, S., 1995 - Septième journée : dimanche 17 juillet 1994 : Avesnois. In "22ème session extraordinaire "LE NORD - PAS-DE-CALAIS" 11-17 juillet 1994 organisée par Jean-Marie GÉHU et collaborateurs", Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, 26 : 225-232, Saint-Sulpice de Royan.

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/076_19.WOR
Validé CSRPN mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallée de l'Helpe majeure entre le lac du Val Joly et Ramousies

N° régional : 076-19

Validé CSRPN-MNHN

Tableau d'assemblage

Autre ZNIEFFI

Ce document est :
- non opposable au tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009

Carte1

Carte 2

Sars-Poteries
Solre-le-Château
Clairfayts
Bois de la Fagne
Bois de la Fagne de Sains
Bois de la Garde de Bellevue
Bois de la Garde de Willies
Bois de Chênes
Bois de Noirelieu
Bois de Trélon
Les Rouettes
Les Bouleaux
Les Rabuttes
Les Beaux Chênes
Les Rieux
Le Bois
Le Tronchoy
Le Maisnil Pas
Le Sabotier
Le Parc Hermann
Le Parc de Tronchoy
Le Gand-Rolay
Le Saloir
Le Rocquet
Le Trieu du Diable
Le Grand Bois
Le Bosquet
Le Pont Bayard
Le Pont Marchand
Le Pont Rouge
Le Pont Rouge
Le Pont Rouge

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre/076_19.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

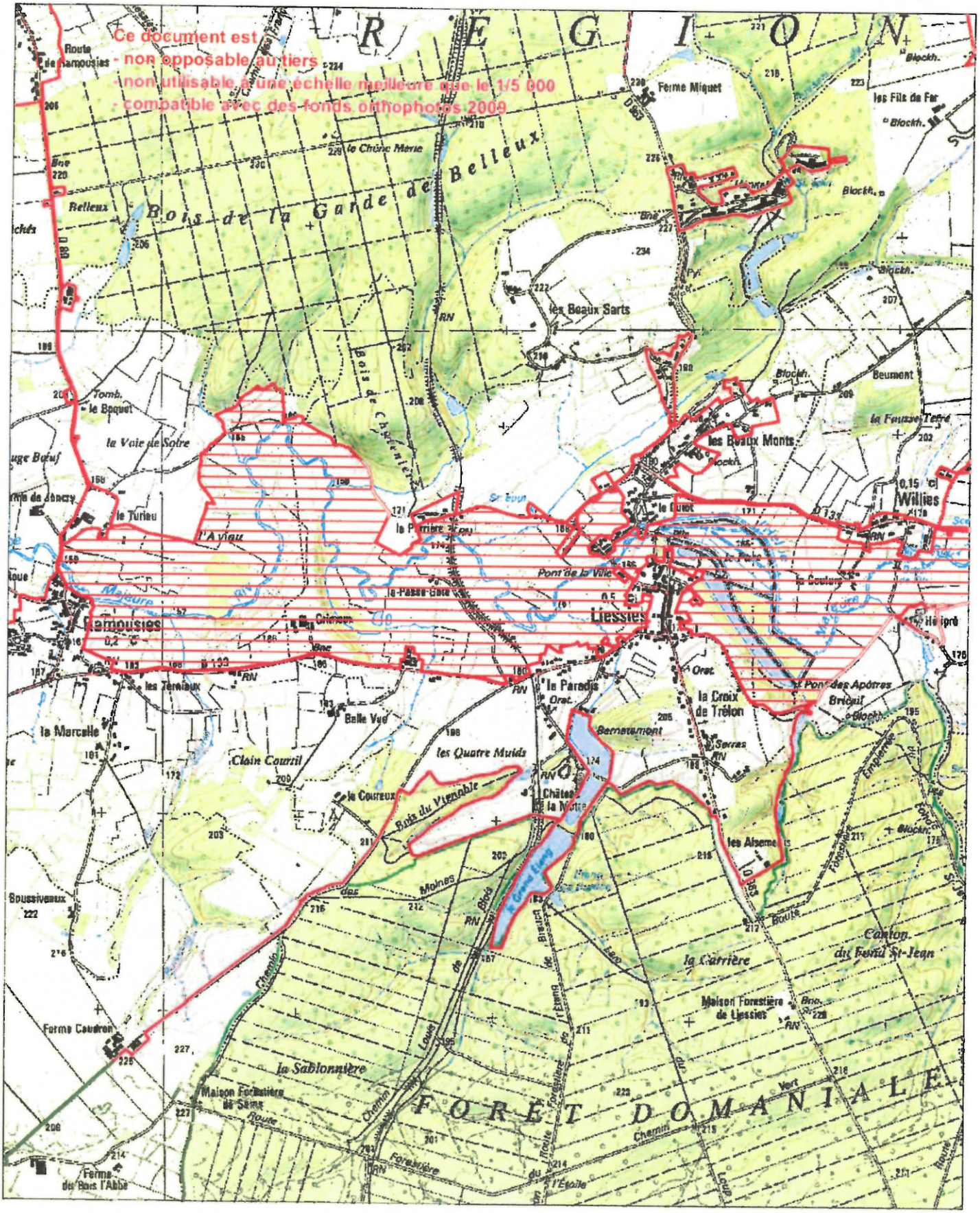
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallée de l'Helpe majeure entre le lac du Val Joly et Ramousies

N°régional : 076-19
Validé CSRPN-MNHN
Carte 1

Autre ZNIEFFI

Ce document est
- non opposable aux tiers
- non utilisable à une échelle meilleure que le 1/5 000
- compatible avec des fonds orthophotos 2009



© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Gestion : NDelatre\076_19.WOR
Validé CSRPN : mai 2010
Date de réalisation : janvier 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/25 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
2ème génération

Vallée de l'Helpe majeure entre le lac du Val Joly et Ramousies

N°régional : 076-19
Validé CSRPN-MNHN
Carte 2

Autre ZNIEFFI



Vallée de l'Helpe majeure entre le lac du Val Joly et Ramousies

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760019 N° National : 310030030

Généralités

Année de description : 2010
Altitude mini : 157
Superficie en ha : 502.9

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 191

Directive Habitats : OUI
Nouvelle ZNIEFF : OUI

Directive Oiseaux : OUI

Rédacteur(s) : CBNBl, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

Site de vallée bocagère parcouru d'un réseau lâche de haies et de bosquets. La vocation herbagère est une constante du site, au contraire d'un certain nombre de sites environnants à vocation forestière. Le lac du Val-Joly a une forte empreinte paysagère et écologique. Le relief est par endroits assez accusé (parc départemental de Liessies), permettant la cohabitation d'une flore mésophile et d'une flore aquatique.
Les pressions et les menaces sont en augmentation sur ce site, en particulier à hauteur du lac du Val-Joly où les projets touristiques génèrent des enjeux s'opposant parfois aux enjeux écologiques. Sur le site du parc départemental de Liessies (propriété du département du Nord), l'influence humaine, à la fois ancienne et plus récente est également importantepuisqu'il s'agit d'une ancienne abbaye. Dans le reste de la vallée, les mutations agricoles du vingtième siècle ont entraîné l'abandon des parcelles les moins productives et l'intensification des pratiques sur les parcelles les plus productives (intrants, charge de pâturage).
Malgré une dégradation importante de sa valeur patrimoniale dans les dernières décennies, ce site demeure d'un grand intérêt floristique et phytocénotique. Les prairies et végétations associées, bien qu'intensifiées, hébergent encore un lot d'espèces déterminantes de ZNIEFF, dont *Carex vulpina, Polygonum bistorta, Colchicum autumnale, Dactylorhiza maculata*. On y relève encore la Prairie à Selin à feuilles de Carvi et Jonc à fleurs aiguës (*Selino carvifoliae - Juncetum acutiflori*), avec *Selinum carvifolia* et des prairies plus eutropiles ainsi que les mégaphorbiaies qui en dérivent souvent (*Junco acutiflori - Cynosuretum cristati, Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae*). Les étangs hebergent le Potamot à feuilles obtuses (*Potamogeton obtusifolius*) et la Léersie à fleurs de riz (*Leersia oryzoides*), l'un et l'autre exceptionnels et gravement menacés. Il faut signaler également *Crataegus rhipidophylla*, présumée exceptionnelle dans la région mais probablement un peu sous-observée, *Cardamine impatiens* et *Myosotis nemorosa*, très rares et vulnérables.

Ce système prairial alluvial est favorable au développement d'une faune riche et diversifiée. C'est ainsi que 13 espèces de Rhopalocères dont trois rares au niveau régional, 5 espèces d'Odonates et 3 espèces d'orthoptères ont été recensées.
Heodes tityrus et *Carcharodus alceae* colonisent les prairies des bords de l'Helpe. La survie des populations est conditionnée au maintien de ces systèmes agro-pastoraux ainsi qu'à leur bonne gestion (maintien d'un calendrier de fauche et de pâturage adéquats). *Satyrium pruni* fréquente les lisières et les haies bocagères. Le maintien de cette espèce est conditionné au maintien des haies. On retrouve le cortège des Nymphalidés forestiers (*Apatura ilia, Argynnis paphia* et *Ladoga camilla, Nymphalis polychloros*) bien présents dans l'Avesnois mais plus rares dans les autres massifs forestiers régionaux.
L'Helpe abrite le cortège des espèces d'eau courante d'Odonates: *Calopteryx virgo* localisé aux bassins versants dont les eaux sont de bonne qualité et *Gomphus vulgatissimus*, rare dans la région (GODIN, 2003) et localisé au bassin de l'Helpe mineur et majeur. *Aeshna grandis* est bien répandue dans le bassin de la Sambre et de Helpe de l'Escaut et de la Scarpe et quasi absente des autres bassins versants ce qui en fait une espèce peu commune au niveau régional.

Les ZNIEFF présentes sur le territoire des vallées de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure sont susceptibles d'accueillir d'autres espèces piscicoles particulières non reprises dans la liste des espèces déterminantes du Nord – Pas-de-Calais, notamment le Hotu (*Chondrostoma nasus*) et le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) échantillonnés sur ces cours d'eau.

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.13x22.42 : Eaux eutrophes x Végétations enracinées immergées *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931
22.13x22.431 : Eaux eutrophes x Tapis de Nénuphars *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957
37.1 : Communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae* de Foucault 1981
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
37.312 : Prairies acides à Molinie *Selino carvifoliae - Juncetum acutiflori* Philippi 1960
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
41.2 : Chênaies-charmaies *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* Rameau ex Royer et al. 2006

41.2 : Chênaies-charmaies *Carpinion betuli* Issler 1931
44.31 : Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936
44.91 : Bois marécageux d'Aulnes *Alnion glutinosae* Malcuit 1929
53.1 : Roselières *Phragmition communis* Koch 1926
53.146 : Communautés d'*Oenanthe aquatica* et de *Rorippa amphibia* *Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae* (Soó 1927) Lohmeyer 1950
Autres milieux
24.1 : Lit des rivières
31.8 : Fourrés
37.715 : Ourlets riverains mixtes
37.72 : Franges des bords boisés ombragés
38.1 : Pâtures mésophile
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes
41.2 : Chênaies-charmaies
44.92 : Buissons de saules de marais
53.21 : Peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies)
53.1 : Nappes de roseau
53.4 : Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
83.321 : Plantations de peupliers
84.2 : Haies
87.2 : Communautés rudérales

Communes

59 EPPE-SAUVAGE
59 LIESSIES

59 RAMOUSIES
59 TRELON
59 WILLIES

Administration

Critères de délimitation

Site correspondant à la section de la vallée de l'Helpe majeure située en aval du lieu-dit « le Marteau », incluant l'essentiel du lac du Val-Joly (à l'exception de la queue d'étang). Elle est relayée en aval (à hauteur de Ramousies) par la ZNIEFF 086, mais s'en distingue par ses caractères plutôt typiques de la Fagne, alors que la ZNIEFF 086 traverse le bocage avesnois. Cette ZNIEFF présente de fortes affinités avec la vallée de l'Helpe majeure en amont du lac du Val-Joly, mais l'empreinte humaine est ici plus forte et les éléments patrimoniaux sont un peu moins bien conservés.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
60 – Domaine de l'Etat

Activités humaines

02 – Sylviculture
01 – Agriculture
03 – Elevage
05 – Chasse
04 – Pêche
07 – Tourisme et loisirs

Géomorphologie

54 – Vallée

Mesures de protection

62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)
31 – Site inscrit selon la loi de 1930
61 – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
13.1 – Route

17.0 – Infrastructure et équipement agricole
24.0 – Nuisances sonores
25.0 – Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
36.0 – Modification du fonctionnement hydraulique
38.0 – Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
91.2 – Eutrophisation
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de peupliers)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
27 – Mammifères
35 – Ptéridophytes
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
86 – Historique
90 – Pédagogique

Vallée de l'Helpe majeure entre le lac du Val Joly et Ramousies

ZNIEFF de Type 1 N° Régional : 00760019 N° National : 310030030

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2003
0	*Agrimonia procera* Wallr.	Aigremoine odorante			2000
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2000
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2002
0	*Cardamine impatiens* L.	Cardamine impatiente			2000
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		2000
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		1995
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2000
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2003
0	*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	P		2000
0	*Dactylorhiza maculata* (L.) Soó	Dactylorhize tachée			2004
0	*Genista tinctoria* L. subsp. *tinctoria*	Genêt des teinturiers	P		2002
0	*Leersia oryzoides* (L.) Swartz	Léersie à fleurs de riz			2004
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2004
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		2004
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		1994
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		1995
0	*Phyteuma spicatum* L.	Raiponce en épi			2000
0	*Polystichum aculeatum* (L.) Roth	Polystic à aiguillons			2000
0	*Potamogeton obtusifolius* Mert. et Koch	Potamot à feuilles obtuses			2002
0	*Potamogeton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		1990
0	*Potentilla neumanniana* Reichenb.	Potentille printanière	P		2002
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1995
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		2000
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2003
0	*Selinum carvifolia* (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi			2004
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2003
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2002
FAUNE					
INSECTES					
1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2005
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2007
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2003
1	*Callophrys rubi* (Linnaeus, 1758)	Thècle de la ronce			2004
1	*Carcharodus alceae* (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			2007
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2006
1	*Heodes tityrus* (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux			2007
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2006
1	*Melanargia galathea* (Linnaeus, 1758)	Demi-deuil			2002
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2006
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2006
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2005

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai BP 259 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 00 - www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2003
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2006
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2006
1	*Erythromma lindenii* (SELYS, 1840)	Agrion à longs cercoïdes			1992
1	*Gomphus vulgatissimus* (LINNE, 1758)	Gomphus très commun			2001
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2002
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Metrioptera bicolor* (PHILIPPI, 1830)	Decticelle bicolore			2003
1	*Metrioptera roeselii* (HALGENBACH, 1822)	Decticelle bariolée			2004
AMPHIBIENS et REPTILES					
1	*Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	P		1999
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	P		2000
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2000
CHIROPTERES					
4	*Nyctalus leisleri* (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	P		1992-2009
4	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	Noctule commune	P		1992-2009
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000
10	*Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)*	Anguille européenne			1994-2000
CRUSTACEES					
10	*Astacus astacus (Linnaeus, 1758)*	Ecrevisse à pattes rouges	P		1994-2000

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	0	2	2	1	3	2	3	3	3	0	0	0	1
Nb espèces observ.	0	0	3	2	5	3	13	27	1	0	0	0	8

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

Sources Bibliographiques

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1995 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la haute vallée de l'Helpe Majeure Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-Trélon, Willies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-114 + Annexes + 5 cartes h.t., Villeneuve d'Ascq.

CATTEAU, E. & DUHAMEL, F., 2005. - Cartographie de la forêt domaniale de l'Abbé-Val Joly (Secteur Nord-Est). Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le CETE Nord-Picardie, 1 vol., pp 1-49 + annexes. Bailleul.

GODIN, J., L. KERAUTRET, et al. (2003). Les Odonates du Bassin Artois-Picardie, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, Agence de l'Eau Artois-Picardie: 65.

MÉRIAUX, Jean-Luc, PETIT, Daniel & TOMBAL, Jean-Charles, 2001 - ZAC du Val Joly Expertise écologique. Pour la Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais, 1 vol., pp 1-37 (Publication à diffusion restreinte. Donnée dactylographiée)

SEYTRE, L., CATTEAU, E., BASSO, F. & DUHAMEL, F., 2000. - Parc départemental de Liessies (Commune de Liessies, département du Nord)- Diagnostic et évaluation patrimoniale des habitats et de la flore. Propositions initiales de restauration et de gestion écologique du site. Mission 2000 Pour le Conseil Général du Nord, 1 vol., pp 1-118 + Annexes. Bailleul.

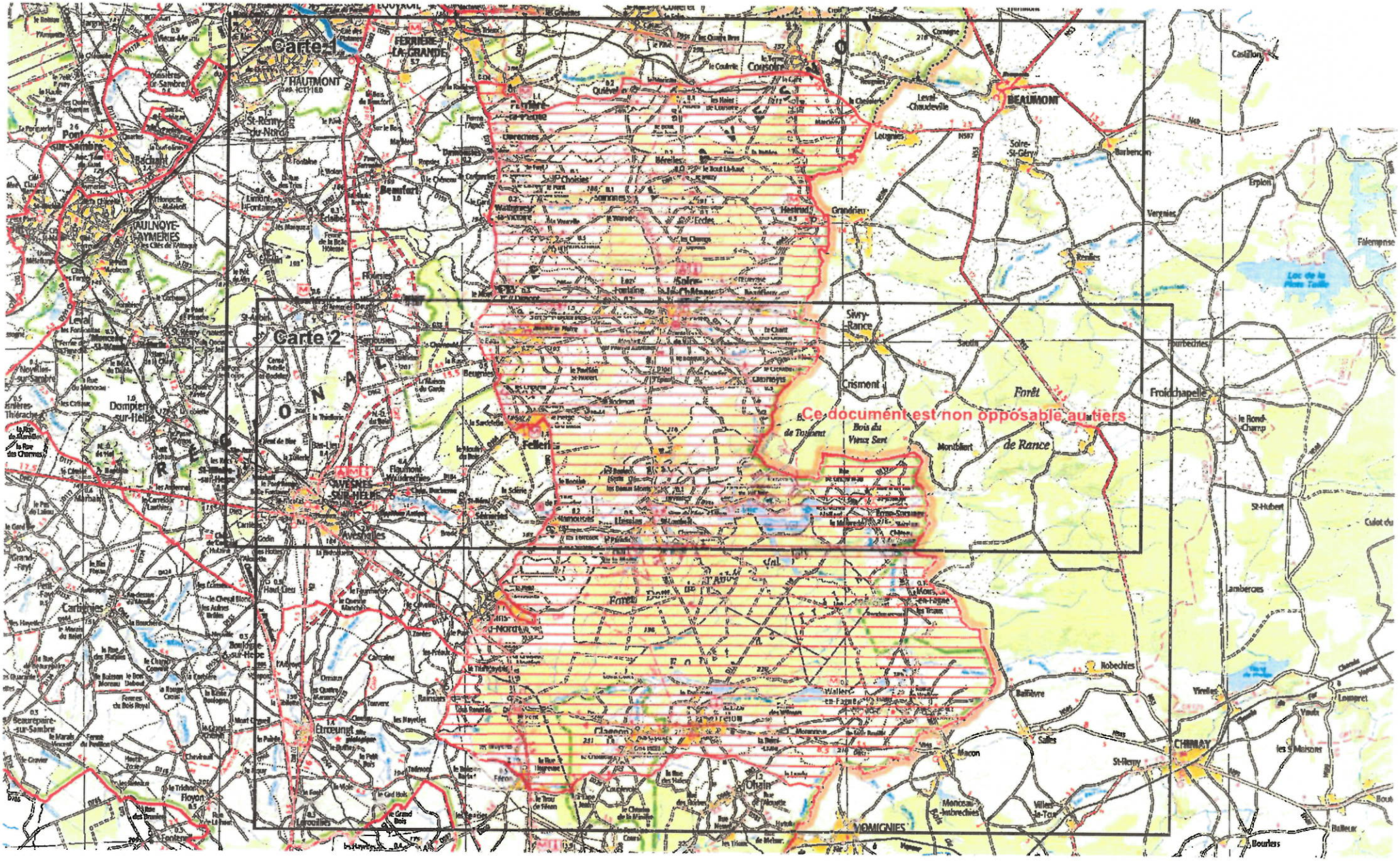
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de tournai - BP 259 - 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 - www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/076.WOR
Validé CSRPN : avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Validé MNHN : mai 2012

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Complexe écologique de la Fagne forestière
N°régional : 076 Validé CSRPN-MNHN
tableau d'assemblage

Autre ZNIEFF II



© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelatre/ZNIEFFII/076.WOR
Validé CSRPN : avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Complexe écologique de la Fagne forestière
N°régional : 076 Validé CSRPN-MNHN
Carte 1

Autre ZNIEFF II

Ce document est non opposable au tiers

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan100 MEDDTL 2010
Gestion : NDelstre/ZNIEFFII/076.WOR
Validé CSRPN : avril 2011
Date de réalisation : août 2011
Validé MNHN : mai 2012
Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Complexe écologique de la Fagne forestière
N°régional : 076 Validé CSRPN-MNHN
Carte 2

Autre ZNIEFF II



Complexe écologique de la Fagne Forestière

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00760000 N° National : 310013726

Généralités

Année de description : 1990
Altitude mini : 138
Superficie en ha : 25 211

Année de mise à jour : 2010
Altitude maxi : 254

Directive Habitats : OUI
Nouvelle ZNIEFF : NON

Directive Oiseaux : OUI

Rédacteur(s) : CSN NPDC, DREAL NPDC, CBNBl, GON,

Présentation du site

Le complexe écologique de la Fagne forestière s'étend à l'est d'Avesnes-sur-Helpe, d'Obrechies à Féron côté ouest jusqu'à la frontière belge à l'est.

La Fagne forestière est bordée au sud par le plateau d'Anor, du Sud-Ouest au Nord-Ouest par la Thiérache bocagère et la partie condrusienne de l'entre Sambre et Meuse, au nord par le pays de Bousignies-sur-Roc. Nous y avons associé la bande des calcaires primaires de Baives, extrémité ouest de la Calestienne.
Encore appelée la petite Suisse du Nord, la Fagne forestière se présente comme un vaste complexe boisé et bocager où serpentent de nombreux ruisseaux et rivières au cours rapide (Helpe Majeure, Solre, Thure, ruisseau de la Scierie, ruisseau de Baillièvre...)
La Fagne forestière apparaît comme une entité écologique majeure de la région Nord - Pas de Calais. Elle abrite de nombreux sites d'un intérêt biologique remarquable voire exceptionnel et aussi différents que les pelouses calcaires des Monts de Baives et de Baillièvre, l'étang de la Folie, le vaste massif forestier de Trélon/Bois l'Abbé/Val Joly, les hautes vallées de la Thure, de la Solre et de l'Helpe Majeure...
Des pratiques agricoles et sylvicoles traditionnelles associées à une diversité extrême des conditions géologiques et géomorphologiques se sont de fait traduites par la différenciation d'un grand nombre d'habitats conférant à ce vaste ensemble écologique une valeur paysagère et une richesse biologique de premier ordre :

- de 70 à 80 communautés végétales dont certaines rarissimes voire uniques et beaucoup d'autres en régression composent les paysages de la Fagne forestière,
- plus d'une centaine d'espèces végétales sont plus ou moins rares dont au moins une soixantaine aujourd'hui protégées en région Nord - Pas de Calais,
- toute l'avifaune préforestière et forestière régionale est présente avec un cortège important d'oiseaux qui ne se reproduisent que dans cette partie de la région,

- diverses espèces animales et végétales montagnardes ou continentales sont ici en limite occidentale d'aire de répartition (intérêt biogéographique majeur).

Typologie des milieux ou habitats naturels (typologie dérivée de CORINE-biotope)

Milieux déterminants
22.11x22.312 : eaux oligotrophes pauvres en calcaire x gazons à *Eleocharis* en eaux peu profondes *Eleocharition acicularis* Pietsch 1967
22.11x22.312 : eaux oligotrophes pauvres en calcaire x gazons à Eleocharis en eaux peu profondes *Littorello uniflorae - Eleocharitetum acicularis* Baumann 1911 ex Jouanne 1925
22.11x22.312 : eaux oligotrophes pauvres en calcaire x gazons à Eleocharis en eaux peu profondes cf. *Eleocharito acicularis - Alismatetum graminei* (Kallen 1994) Passarge 1999
22.12x22.321 : eaux mésotrophes x communautés à *Eleocharis* cf. *Elatino triandrae - Eleocharition ovatae* (Pietsch & Müll.-Stoll 1968) Pietsch 1969
22.12x22.323 : eaux mésotrophes x communautés à *Eleocharis* *Centunculo minimi - Radioletum linoidis* Krippel 1959
22.12x22.323 : eaux mésotrophes x communautés naines à *Juncus bufonius* cf. *Nanocyperion flavescentis* Koch ex Libbert 1932
22.12x22.3233 : eaux mésotrophes x communautés d'herbes naines des substrats humides *Scirpo setacei - Stellarietum uliginosae* Koch 1926 ex Libbert 1932
22.12x22.411 : eaux mésotrophes x couvertures de Lemnacées *Riccietum fluitantis* Slavnic 1956
22.12x22.432 : eaux mésotrophes x communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculetum peltati* (Segal 1965) Weber-Oldecop 1969
22.12x22.432 : eaux mésotrophes x communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculion aquatilis* Passarge 1964
22.13 x 22.421 : Eaux eutrophes x groupements de grands Potamots *Potametum lucentis* Hueck 1931
22.13x22.42 : eaux eutrophes x végétations enracinées immergées *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931
22.13x22.421 : eaux eutrophes x groupements de grands Potamots *Potametum lucentis* Hueck 1931

22.13x22.431 : eaux eutrophes x végétations enracinées flottantes *Nymphaeion albae* Oberdorfer 1957
22.13x22.4311 : eaux eutrophes x tapis de Nénuphars *Nymphaeo albae - Nupharetum luteae* Nowinski 1928
22.13x22.432 : eaux eutrophes x communautés flottantes des eaux peu profondes *Ranunculetum peltati* (Segal 1965) Weber-Oldecop 1969
22.1x22.44 : eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire x tapis immergés de Characées *Charetalia hispidae* Sauer ex Krausch 1964
24.1x24.4 : lits des rivières x végétation immergée des rivières *Batrachion fluitantis* Neuhäusl 1959
24.1x24.4 : lits des rivières x végétation immergée des rivières *Sparganio emersi - Potametum pectinati* (Hilbig 1971) Reichhoff & Hilbig 1975
31.81 : fourrés médio-européens sur sol fertile *Rhamno catharticae - Viburnetum opuli* (Bon 1979) de Foucault 1991
31.812 : fruticées à Prunelliers et Troènes *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950
31.83 : fruticées des sols pauvres atlantiques Cf. *Ilici aquifoli - Prunetum spinosae* Frileux 1977
34.11 : pelouses médio-européennes sur débris rocheux *Cerastietum pumili* Oberdorfer & Müller in Müller 1961 em. de Foucault 1989
34.11 : pelouses médio-européennes sur débris rocheux Communauté à *Potentilla argentea* et *Potentilla neumaniana* [cf. *Alysso alyssoidis - Sedion albi* Oberdorfer & Müller in Müller 1961]
34.11 : pelouses médio-européennes sur débris rocheux Communauté à *Dianthus armeria* et *Hieracium pilosella* [cf. *Alysso alyssoidis - Sedion albi* Oberdorfer & Müller in Müller 1961]
34.32 : pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 nom. cons. propos.
34.3221 : Mesobromion mosan *Onobrychido viciifoliae - Brometum erecti* (Scherrer 1925) Müller 1966
34.42 : lisières mésophiles *Agrimonio repentis - Brachypodietum sylvatici* Rameau & Royer 1983
34.42 : lisières mésophiles

Trifolion medii Müller 1962
34.42 : lisières mésophiles *Trifolio medii - Agrimonienion medii* Knapp 1976 nom. nud.
35.1 : pelouses atlantiques à Nard raide et communautés apparentées cf. *Polygalo vulgaris - Caricetum caryophylleae* Misset 2002
35.1 : pelouses atlantiques à Nard raide et communautés apparentées cf. *Violion caninae* Schwickerath 1944
37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées *Impatienti noli-tangere - Scirpetum sylvatici* de Foucault 1997
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria*
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées *Junco acutiflori - Filipenduletum ulmariae* de Foucault 1981
37.1 : communautés à Reine-des-prés et communautés associées Cf *Achilleo ptarmicae - Filipenduletum ulmariae* Passarge 1971 ex 1975
37.1: communautés à Reine-des-prés et communautés associées cf. *Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.2 : prairies humides eutrophes *Oenantho fistulosae - Caricetum vulpinae* Trivaudey in Royer et al. 2006
37.2 : prairies humides eutrophes *Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati* Tüxen 1937
37.21 : prairies humides atlantiques et subatlantiques *Senecioni aquatici - Brometum racemosi* Tüxen & Preising 1951 ex Lenski 1953
37.21 : prairies humides atlantiques et subatlantiques *Junco acutiflori - Brometum racemosi* de Foucault ex de Foucault 2008
37.21 : prairies humides atlantiques et subatlantiques Groupement à *Alopecurus pratensis* et *Persicaria bistorta*
37.21 : prairies humides atlantiques et subatlantiques *Oenanthion fistulosae* de Foucault 2008
37.21 : Prairies humides atlantiques et subatlantiques *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
37.217 : Prairies à Jonc diffus

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 16 45 45 www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Lycopo europaei - Juncetum effusi Julve (1997) 2004 ined.
37.22 : prairies à Jonc acutiflore *Junco acutiflori - Cynosuretum cristati* Sougnez 1957
37.25 : prairies humides de transition à hautes herbes *Junco effusi - Lotetum uliginosi* Passarge 1975 ex 1988
37.31 : Prairies à Molinie et communautés associées Communauté à *Carex flacca* et *Carex flava*
37.311 : prairies à Molinie sur calcaires *Succiso pratensis - Silaetum silai* J. Duvigneaud 1955 prov.
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Carici oedocarpae - Agrostietum caninae* de Foucault in Royer et al. 2006
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Selino carvifoliae - Juncetum acutiflori* Philippi 1960
37.312 : prairies à Molinie acidiphiles *Junco conglomerati - Scorzoneretum humilis* Trivaudey 1997
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Brachypodio sylvatici - Festucetum giganteae* de Foucault & Frileux 1983 ex de Foucault in Provost 1998
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Galio aparines - Impatientetum noli-tangere* (Passarge 1967) Tüxen in Tüxen & Brun-Hool 1975
37.72 : franges des bords boisés ombragés *Carici pendulae - Eupatorietum cannabini* Hadac et al 1997
37.72 : franges des bords boisés ombragés *cf. Impatienti noli-tangere - Stachyion sylvaticae* Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993
38.1 : Pâtures mésophiles *Galio veri - Trifolietum repentis* Sougnez 1957
38.1 : pâtures mésophiles *Luzulo campestris - Cynosuretum cristati* Meisel 1966 em. de Foucault 1980
38.1 : pâtures mésophiles *Polygalo vulgaris - Cynosurenion cristati* Jurko 1974
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes *Centaureo jaceae - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes

Groupement à *Festuca rubra* et *Stachys officinalis* Catteau 2009
38.22 : prairies de fauche des plaines médio-européennes *Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989
41.111 : forêts de Hêtre collinéennes à Luzule *Luzulo luzuloidis - Fagetum sylvaticae* Meusel 1937
41.121 : hêtraies acidiphiles de la Mer du Nord *Lonicero periclymeni - Fagetum sylvaticae* Passarge 1957
41.13 : hêtraies neutrophiles cf. *Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967
41.13 : Hêtraies neutrophiles *Carpinion betuli* Issler 1931
41.131 : hêtraies à Mélique des bois *Galio odorati - Fagetum sylvaticae* Rübel 1930 ex Sougnez & Thill 1959 em. Dierschke 1989
41.132 : hêtraies à Jacinthe des bois cf. *Endymio non-scriptae - Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967
41.2 : chênaies-charmaies *Carpinion betuli* Issler 1931
41.2 : Chênaies-charmaies *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* Rameau ex Royer et al. 2006
41.2 : Chênaies-charmaies *Carpinion betuli* Issler 1931
41.23 : frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984
41.233 : frênaies-chênaies à Ail *Primulo elatioris - Carpinetum betuli* Noirfalise 1984 *allietosum ursinum*
41.24 : chênaies-charmaies à Stellaire subatlantiques *Poo chaixii - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 prov.
41.24 : Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957
41.241 : chênaies-charmaies du Nord-Ouest *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 typicum Sougnez 1974 in Noirfalise 1984
41.241 : chênaies-charmaies du Nord-Ouest

Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Avenue de Toumai – B5 28 – 5900 Jambes
Tél : 08 00 11 46 46 – [illegible]

Stellario holosteae - Carpinetum betuli Oberdorfer 1957
41.243 : chênaies-charmaies collinéennes du Bourgogne *Poo chaixii - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 prov.
41.25 : chênaies-charmaies fameniennes *Stellario holosteae - Carpinetum betuli* Oberdorfer 1957 *caricetosum flaccae* Noirfalise 1984
41.271 : chênaies-charmaies xérophiles sur calcaire *Scillo bifoliae - Carpinetum betuli* Rameau 1974
41.52 : chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres cf. *Vaccinio myrtilli - Fagetum sylvaticae* Scamoni 1935 nom. invers. propos.
41.57 : chênaies acidiphiles médio-européennes *Quercion roboris* Malcuit 1929
41.57 : chênaies acidiphiles médio-européennes *Querco roboris - Betuletum pubescentis* Tüxen 1930
41.B11 : bois de Bouleaux humides *Blechno spicantis - Betuletum pubescentis* Géhu 2005
44.3 : forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens *Alnenion glutinoso - incanae* Oberdorfer 1953
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936
44.31 : forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936 *chrysosplenietosum alternifolii* Noirfalise 1952
44.311 : forêts de Frênes et d'Aulnes à Laîches *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936 *caricetosum* Noirfalise 1952
44.312 : forêts de Frênes et d'Aulnes fontinales *Carici remotae - Fraxinetum excelsioris* Koch 1926 ex Faber 1936 *chrysosplenietosum alternifolii* Noirfalise 1952
44.32 : bois de Frêne et d'Aulne des rivières à débit rapide *Stellario nemorum - Alnetum glutinosae* Kästner 1938 ex Lohmeyer 1957
44.331 : bois de Frênes et d'Aulnes des rivières médio-européennes à eaux lentes à cerisiers à grappes *Pruno padi - Fraxinetum excelsioris* Oberdorfer 1953
44.91 : bois marécageux d'Aulnes *Alnion glutinosae* Malcuit 1929
44.911 : bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes

Glycerio fluitantis - Alnetum glutinosae Noirfalise & Sougnez 1961
44.911 : bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes *Cirsio oleracei - Alnetum glutinosae* Lemée 1937 ex Noirfalise & Sougnez 1961
44.92 : Saussaies marécageuses *Salicion cinereae* Müller et Görs 1958
44.921 : saussaies marécageuses à Saule cendré *Alno glutinosae - Salicetum cinereae* Passarge 1956
53.1 : roselières *Phalaridion arundinaceae* Kopecky 1961
53.1 : Roselières *Phragmition communis* Koch 1926
53.1: roselières *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
53.11 : phragmitaies *Solano dulcamarae - Phragmitetum australis* (Krausch 1965) Succow 1974
53.12 : scirpaies lacustres *Scirpetum lacustris* Chouard 1924
53.141 : communautés de Sagittaires *Sagittario sagittifoliae - Sparganietum emersi* Tüxen 1953
53.146 : communautés d' *Oenanthe aquatica* et de *Rorippa amphibia* *Oenantho aquaticae - Rorippetum amphibiae* (Soó 1927) Lohmeyer 1950
53.16 : roselières *Irido pseudacori - Phalaridetum arundinaceae* Julve 1994 ined.
53.16 : roselières Groupement à *Rorippa amphibia* et *Phalaris arundinacea*
53.21 : peuplements de grandes Laîches (Magnocariçaies) *Magnocaricion elatae* Koch 1926
53.2121 : cariçaies à Laîche aigüe *Caricetum gracilis* Almquist 1929
53.2142 : cariçaies à *Carex vesicaria*
54.112 : sources à Cardamines *Cardamino amarae - Chrysosplenietum oppositifolii* Jouanne in Chouard 1929

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue des Tournelles – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

54.112 : sources à Cardamines *Veronico montanae - Caricetum remotae* Sykora 1970 in Hadac 1983
54.112 : sources à Cardamines *Caricenion remotae* Zechmeister & Mucina 1994
62.1 : végétation des falaises continentales calcaires *Asplenietum trichomano - rutae-murariae* Kuhn 1937
62.1 : végétation des falaises continentales calcaires *Viola biflorae - Cystopteridion alpinae* F. Casas 1970
86.2 : villages *Cymbalario muralis - Asplenion rutae-murariae* Segal 1969
Agrimonio repentis - Brachypodietum sylvatici Rameau & Royer 1983
Athyrio filicis-feminae - Blechnetum spicantis de Foucault 1995
cf. 34.11 : cf. pelouses médio-européennes sur débris rocheux Communauté à *Dianthus armeria* et *Hieracium pilosella* [cf. *Alysso alyssoidis - Sedion albi* Oberdorfer & Müller in Müller 1961]
Cf. 41.271 : chênaies-charmaies xérophiles sur calcaire cf. *Scillo bifoliae - Carpinetum betuli* Rameau 1974
cf. Groupement à *Poa chaixii* et *Fragaria vesca* Catteau 2009
cf. *Melampyrion pratensis* Passarge 1979
cf. *Potentillo erectae - Holcion mollis* Passarge 1979
Communautés à *Draba muralis* et *Barbarea intermedia* [*Drabo muralis - Cardaminion hirsutae* de Foucault 1988]
Geranio columbini - Cardaminetum hirsutae Royer in Royer et al. 2006
Groupement à *Poa chaixii* et *Fragaria vesca* Catteau 2009
Groupement à *Poa chaixii* et *Fragaria vesca* Catteau 2009, variation à *Carex pallescens*
Hyperico pulchri - Melampyretum pratensis de Foucault & Frileux 1983 race à *Luzula luzuloides*
Melampyrion pratensis Passarge 1979
Potentillo erectae - Holcion mollis Passarge 1979
Autres milieux
22.1 : eaux douces
22.13x22.411 : eaux eutrophes x couvertures de Lemnacées

22.13x22.42 : eaux eutrophes x végétations enracinées immergées
22.33 : groupements à *Bidens tripartitus*
24.1 : lit des rivières
31.8 : Fourrés
31.81 : fourrés médio-européens sur sol fertile
31.832 : Fourrés à Bourdaine, Sorbiers, Chèvrefeuilles
31.8411 : landes à Genêts des plaines et des collines
31.871 : clairières herbacées
31.871 : clairières herbacées forestières
31.8711 : clairières à Épilobes et Digitales
31.872 : clairières à couvert arbustif
37.2 : prairies humides eutrophes
37.24 : prairies à Agropyre et Rumex
37.715 : ourlets riverains mixtes
37.72 : franges des bords boisés ombragés
38.1 : Pâtures mésophile
38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes
41 : forêts décidues de feuillus
41.2 : chênaies-charmaies
41.21 : chênaies atlantiques mixtes à Jacinthes des bois
41.57 : chênaies acidiphiles médio-européennes
44.92 : Buissons de saules de marais
44.92 : saussaies marécageuses
44.921 : saussaies marécageuses à Saule cendré
53.1 : Nappes de roseau
53.11 : phragmitaies

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

53.13 : typhaies
53.14 : roselières basses
53.15 : végétation à *Glyceria maxima*
53.21 : peuplements de grandes Laîches (Magnocariçales)
53.4 : bordures à *Calamagrostis* des eaux courantes
81 : prairies améliorées
82 : cultures
82.1 : culture intensive
83.31 : plantations de conifères
83.312 : plantations de conifères exotiques
83.32 : plantations d'arbres à feuilles caduques
83.321 : plantations de peupliers
84.2 : haies
84.3 : petits bois
84.4 : bocages
86 : villes, villages et sites industriels
87.2 : communautés rudérales
89.22 : fossés et petits canaux

Communes

59 AIBES
59 BAIVES
59 BEAURIEUX
59 BÉRELLES
59 BEUGNIES
59 CHOISIES
59 CLAIRFAYTS
59 COUSOLRE
59 DAMOUSIES
59 DIMECHAUX
59 DIMONT
59 ECCLES
59 EPPE-SAUVAGE
59 FELLERIES
59 FÉRON
59 FERRIÈRE-LA-PETITE
59 GLAGEON
59 HESTRUD
59 LEZ-FONTAINE
59 LIESSIES
59 MOUSTIER-EN-FAGNE
59 OBRECHIES

59 OHAIN
59 QUIÉVELON
59 RAINSARS
59 RAMOUSIES
59 SAINS-DU-NORD
59 SARS-POTERIES
59 SOLRE-LE-CHÂTEAU
59 SOLRINNES
59 TRÉLON
59 WALLERS-TRÉLON
59 WATTIGNIES-LA-VICTOIRE
59 WILLIES

Administration

Critères de délimitation

Le périmètre a été maintenu tout en s'assurant que l'entièreté des ZNIEFF de type I soit incluse dans la ZNIEFF de type II.

Ordre décroissant des critères utilisés : **2>1>3>4**

Statuts de propriété

01 – Propriété privée (personne physique)
40 – Domaine départemental
60 – Domaine de l'Etat
30 – Domaine communal

Activités humaines

02 – Sylviculture
05 – Chasse
08 – Habitat rural
03 – Elevage
01 – Agriculture
07 – Tourisme et loisirs
04 – pêche
08 – Habitat dispersé

Géomorphologie

56 – Colline
54 – Vallée

Mesures de protection

61 – Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
62 – Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)
31 – Site inscrit selon la loi de 1930

Facteurs influençant l'évolution de la zone

11.0 – Habitat humain, zone urbanisée
12.0 – Zone industrielle ou commerciale
13.1 – Route
13.3 – Voie ferrée, TGV
14.0 – Extraction de matériaux
15.0 – Dépôt de matériaux, décharge
16.0 – Equipement sportif et de loisirs
17.0 – Infrastructure et équipement agricole
21.0 – Rejet de substances polluantes dans les eaux
22.0 – Rejet de substances polluantes dans les sols
23.0 – Rejet de substances polluantes dans l'atmosphère
24.0 – Nuisances sonores
25.0 – Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
26.0 – Vandalisme
31.0 – Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
32.0 – Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
33.0 – Modification des fonds, des courants
34.0 – Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés.
35.0 – Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
36.0 – Modification du fonctionnement hydraulique
37.0 – Action sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage
38.0 – Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture
39.0 – Pêche professionnelle
41.0 – Mise en culture, travaux du sol
42.0 – Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrements et travaux connexes
43.0 – Jachère, abandon provisoire
44.0 – Traitement de fertilisation et pesticides
45.0 – Pâturage
46.0 – Suppression ou entretien de la végétation, fauchage et fenaison
46.3 – Fauchage
47.0 – Abandon de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
48.0 – Plantation de haies et de bosquets
51.0 – Coupes, abattages, arrachages et déboisements
52.0 – Elagage
53.0 – Plantation, semis et travaux connexes
54.0 – Entretien lié à la sylviculture, nettoyage, épandage
55.0 – Autre aménagement forestier, accueil du public, création de pistes
61.0 – Sport et loisirs de plein-air
62.0 – Chasse
63.0 – Pêche
64.0 – Cueillette et ramassage
71.0 – Prélèvements organisés sur la faune ou la flore
72.1 – Introduction

72.2 – Réintroduction
72.3 – Renforcements de population
72.4 – Limitation, tirs sélectifs
73.0 – Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
81.0 – Erosion
82.0 – Atterrissement, envasement, assèchement
83.0 – Submersion
91.1 – Atterrissement
91.2 – Eutrophisation
91.3 – Acidification
91.4 – Envahissement d'une espèce
91.5 – Fermeture du milieu
92.1 – Compétition
92.4 – Antagonisme/espèces domestiques
93.2 – Impact d'herbivores
93.3 – Antagonisme/espèce introduite (plantation de feuillus, de peupliers, enrésinement)

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 – Ecologique
21 – Invertébrés (sauf insectes)
22 – Insectes
23 – Poissons
24 – Amphibiens
26 – Oiseaux
27 – Mammifères
34 – Bryophytes
35 – Ptéridophytes
36 – Phanérogames

Intérêts fonctionnels

41 – Expansion naturelle des crues
42 – Ralentissement du ruissellement
43 – Soutien naturel d'étiage
44 – Auto-épuration des eaux
51 – Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols
61 – Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Critères d'intérêt complémentaires

81 – Paysager
82 – Géomorphologique
83 – Géologique (présence de types géologiques)

84 – Paléontologique
86 – Historique
88 – Scientifique (recherche...)
90 – Pédagogique

de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai BP 259 59019 Lille Cedex

Complexe écologique de la Fagne Forestière

ZNIEFF de Type 2 N° Régional : 00760000 N° National : 310013726

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FLORE					
0	*Achillea ptarmica* L.	Achillée sternutatoire	P		2009
0	*Agrimonia procera* Wallr.	Aigremoine odorante			2009
0	*Alchemilla filicaulis* Buser subsp. *vestita* (Buser) Bradsh.	Alchémille velue			2009
0	*Alchemilla glabra* Neygenf.	Alchémille glabre			2008
0	*Alchemilla xanthochlora* Rothm.	Alchémille vert jaunâtre			2009
0	*Alisma gramineum* Lej.	Plantain-d'eau graminé	P		2002
0	*Alisma lanceolatum* With.	Plantain-d'eau lancéolé	P		1998
0	*Allium oleraceum* L.	Ail potager			1998
0	*Alopecurus aequalis* Sobol.	Vulpin fauve	P		1990
0	*Anacamptis pyramidalis* (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal			1999
0	*Anagallis arvensis* L. subsp. *foemina* (Mill.) Schinz et Thell.	Mouron bleu			1999
0	*Aquilegia vulgaris* L.	Ancolie commune	P		2009
0	*Arabis hirsuta* (L.) Scop.	Arabette hérissée			2004
0	*Asplenium adiantum-nigrum* L.	Doradille noire			2003
0	*Atropa bella-donna* L.	Belladone vénéneuse			2001
0	*Avenula pratensis* (L.) Dum.	Avenule des prés	P		2009
0	*Barbarea intermedia* Boreau	Barbarée intermédiaire			2008
0	*Bidens radiata* Thuill.	Bifore rayonnante			1990
0	*Bromus racemosus* L.	Brome en grappe			2009
0	*Calamagrostis canescens* (Weber) Roth	Calamagrostide blanchâtre			2009
0	*Callitriche hamulata* Kütz. ex Koch	Callitriche à crochets	P		2009
0	*Cardamine impatiens* L.	Cardamine impatiente			2008
0	*Carex canescens* L.	Laîche blanchâtre			2009
0	*Carex digitata* L.	Laîche digitée			2006
0	*Carex echinata* Murray	Laîche étoilée			2002
0	*Carex elongata* L.	Laîche allongée	P		2009
0	*Carex flava* L.	Laîche jaune			2009
0	*Carex muricata* L. subsp. *lamprocarpa* Celak.	Laîche de Paira			2006
0	*Carex rostrata* Stokes	Laîche ampoulée			1997
0	*Carex strigosa* Huds.	Laîche maigre			2005
0	*Carex umbrosa* Host	Laîche des ombrages			2001
0	*Carex vesicaria* L.	Laîche vésiculeuse			2009
0	*Carex viridula* Michaux	Laîche verdoyante			2009
0	*Carex vulpina* L.	Laîche des renards	P		2004
0	*Catabrosa aquatica* (L.) Beauv.	Catabrose aquatique	P		2000
0	*Centunculus minimus* L.	Centenille naine			2009
0	*Cephalanthera damasonium* (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	P		2004
0	*Chrysosplenium alternifolium* L.	Dorine à feuilles alternes	P		2000
0	*Cicendia filiformis* (L.) Delarbre	Cicendie filiforme			2009
0	*Cirsium acaule* Scop.	Cirse acaule			2004

0	*Cirsium dissectum* (L.) Hill	Cirse anglais			2002
0	*Coeloglossum viride* (L.) Hartm.	Coeloglosse vert	P		2008
0	*Colchicum autumnale* L.	Colchique d'automne	P		2009
0	*Cornus mas* L.	Cornouiller mâle	P		2007
0	*Corydalis solida* (L.) Clairv.	Corydale solide			1994
0	*Cuscuta epithymum* (L.) L.	Petite cuscute			2009
0	*Cyperus fuscus* L.	Souchet brun	P		2009
0	*Cystopteris fragilis* (L.) Bernh.	Cystoptéride fragile			2002
0	*Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	P		2003
0	*Dactylorhiza maculata* (L.) Soó	Dactylorhize tachée			2004
0	*Dactylorhiza majalis* (Reichenb.) P.F. Hunt et Summerh.	Dactylorhize à larges feuilles			2004
0	*Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó	Dactylorhize négligée	P		2007
0	*Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó subsp. *praetermissa* var. *junialis* (Verm.) Senghas	Dactylorhize négligée	P		1998
0	*Danthonia decumbens* (L.) DC.	Danthonie décombante	P		2009
0	*Dianthus armeria* L.	Œillet velu	P		2009
0	*Dianthus carthusianorum* L.	Œillet des chartreux			2006
0	*Draba muralis* L.	Drave des murailles			2006
0	*Elatine hexandra* (Lapierre) DC.	Élatine à six étamines	P		2002
0	*Eleocharis acicularis* (L.) Roem. et Schult.	Éléocharide épingle	P		2009
0	*Eleocharis ovata* (Roth.) Roem. et Schult.	Éléocharide ovoïde			1999
0	*Epilobium obscurum* Schreb.	Épilobe obscur			2005
0	*Epipactis atrorubens* (Hoffmann) Besser	Épipactis brun rouge			1994
0	*Epipactis purpurata* Smith	Épipactis pourpré			1998
0	*Equisetum sylvaticum* L.	Prêle des forêts	P		2002
0	*Eryngium campestre* L.	Panicaut champêtre	P		1999
0	*Festuca altissima* All.	Fétuque des bois			2006
0	*Gagea lutea* (L.) Ker-Gawl.	Gagée des bois	P		2003
0	*Galium pumilum* Murray	Gaillet couché			2009
0	*Galium pumilum* Murray var. *pubescens* (Schrad.) Schinz et Thell.				2005
0	*Galium saxatile* L.	Gaillet des rochers			2009
0	*Genista tinctoria* L. subsp. *tinctoria*	Genêt des teinturiers	P		2009
0	*Genista tinctoria* L. subsp. *tinctoria* var. *tinctoria*	Genêt des teinturiers	P		2007
0	*Gentianella germanica* (Willd.) Börner	Gentianelle d'Allemagne	P		1994
0	*Gnaphalium sylvaticum* L.	Géranium des forêts			2002
0	*Helianthemum nummularium* (L.) Mill. subsp. *obscurum* (Celak.) Holub	Hélianthème obscur	P		2009
0	*Helleborus viridis* L. subsp. *occidentalis* (Reut.) Schiffn.	Hellébore occidental	P		1998
0	*Herniaria glabra* L.	Herniaire glabre			2005
0	*Hieracium bauhinii* Schult. ex Besser	Épervière de Bauhin			2009
0	*Hieracium maculatum* Schrank	Épervière tachée			2006
0	*Impatiens noli-tangere* L.	Balsamine sauvage			2009
0	*Juncus bulbosus* L.	Jonc bulbeux	P		2000
0	*Juncus bulbosus* L. subsp. *bulbosus*	Jonc bulbeux	P		2009
0	*Juncus subnodulosus* Schrank	Jonc à fleurs obtuses	P		2005
0	*Juniperus communis* L. subsp. *communis*	Genévrier commun	P		1999
0	*Koeleria macrantha* (Ledeb.) Schult.	Koelérie grêle			2007
0	*Lathraea squamaria* L.	Lathrée écailleuse			2001

0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler	Gesse des montagnes			2009
0	*Lathyrus linifolius* (Reichard) Bässler var. *montanus* (Bernh.) Bässler	Gesse des montagnes			2008
0	*Lathyrus sylvestris* L.	Gesse des bois	P		1999
0	*Leersia oryzoides* (L.) Swartz	Léersie à fleurs de riz			2004
0	*Limodorum abortivum* (L.) Swartz	Limodore à feuilles avortées			2007
0	*Limosella aquatica* L.	Limoselle aquatique	P		1999
0	*Lithospermum arvense* L.	Grémil des champs			1997
0	*Lithospermum officinale* L.	Grémil officinal			2009
0	*Luzula luzuloides* (Lam.) Dandy et Wilmott	Luzule blanchâtre			2008
0	*Luzula multiflora* (Ehrh.) Lej. subsp. *congesta* (Thuill.) Arcang.	Luzule ramassée			1997
0	*Luzula sylvatica* (Huds.) Gaudin	Luzule des forêts	P		2002
0	*Melampyrum arvense* L.	Mélampyre des champs			2004
0	*Melampyrum pratense* L.	Mélampyre des prés			2009
0	*Monotropa hypopitys* L.	Monotrope sucepin			2002
0	*Monotropa hypopitys* L. subsp. *hypopitys*	Monotrope sucepin			2000
0	*Montia minor* C.C. Gmel.	Montie naine			1995
0	*Myosotis discolor* Pers.	Myosotis versicolore			2005
0	*Myosotis nemorosa* Besser	Myosotis à poils réfractés			2007
0	*Myosotis sylvatica* Ehrh. ex Hoffmann	Myosotis des forêts	P		2008
0	*Neottia nidus-avis* (L.) L.C.M. Rich.	Néottie nid-d'oiseau			2003
0	*Oenanthe aquatica* (L.) Poiret	Oenanthe aquatique	P		2004
0	*Oenanthe fistulosa* L.	Oenanthe fistuleuse			2001
0	*Onobrychis viciifolia* Scop.	Esparcette à feuilles de vesce			2009
0	*Ophioglossum vulgatum* L.	Ophioglosse commune			2003
0	*Ophrys apifera* Huds. var. *apifera*	Ophrys abeille	P		2001
0	*Orchis anthropophora* (L.) All.	Homme pendu	P		1995
0	*Orchis mascula* (L.) L.	Orchis mâle	P		2005
0	*Orchis militaris* L.	Orchis militaire			1995
0	*Orchis morio* L.	Orchis bouffon	P		1999
0	*Ornithogalum pyrenaicum* L.	Asperge des bois	P		1992
0	*Persicaria bistorta* (L.) Samp.	Renouée bistorte	P		2009
0	*Persicaria minor* (Huds.) Opiz	Renouée mineure			1994
0	*Petasites hybridus* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Pétasite officinal			1997
0	*Phyteuma nigrum* F.W. Schmidt	Raiponce noire			1999
0	*Phyteuma spicatum* L.	Raiponce en épi			2000
0	*Phyteuma spicatum* L. var. *spicatum*	Raiponce en épi			2008
0	*Platanthera bifolia* (L.) L.C.M. Rich. subsp. *latiflora* (Drejer) Løjtnant	Platanthère à grandes fleurs			1997
0	*Poa chaixii* Vill.	Pâturin de Chaix	P		2009
0	*Polygala comosa* Schkuhr	Polygala chevelu			2004
0	*Polypodium vulgare* L.	Polypode vulgaire			2002
0	*Polystichum aculeatum* (L.) Roth	Polystic à aiguillons			2000
0	*Polystichum setiferum* (Forssk.) Woynar	Polystic à soies			1997
0	*Potamogeton berchtoldii* Fieb.	Potamot de Berchtold			2001
0	*Potamogeton lucens* L.	Potamot luisant			2009
0	*Potamogeton obtusifolius* Mert. et Koch	Potamot à feuilles obtuses			2002
0	*Potamogeton perfoliatus* L.	Potamot perfolié	P		1994
0	*Potentilla anglica* Laichard.	Potentille d'Angleterre			2008
0	*Potentilla argentea* L.	Potentille argentée			2009
0	*Potentilla neumanniana* Reichenb.	Potentille printanière	P		2007

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Antenne de Tourcoing – BP 269 – 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 13 48 48 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

0	*Prunella laciniata* (L.) L.	Brunelle laciniée			2004
0	*Pyrus communis* L. subsp. *pyraster* (L.) Ehrh.	Poirier sauvage			1997
0	*Radiola linoides* Roth	Radiole faux-lin			2001
0	*Ranunculus circinatus* Sibth.	Renoncule en crosse			1994
0	*Ranunculus lingua* L.	Grande douve	P		2009
0	*Ranunculus peltatus* Schrank	Renoncule peltée	P		1995
0	*Rorippa palustris* (L.) Besser	Rorippe des marais			2009
0	*Rorippa sylvestris* (L.) Besser	Rorippe sauvage			1997
0	*Rosa micrantha* Borrer ex Smith	Rosier à petites fleurs			2004
0	*Rosa tomentosa* Smith	Rosier tomenteux	P		2008
0	*Salix aurita* L.	Saule à oreillettes			2009
0	*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch	Saule pourpre			2002
0	*Sambucus racemosa* L.	Sureau à grappes			2009
0	*Sambucus racemosa* L. var. *racemosa*	Sureau à grappes			2008
0	*Saxifraga granulata* L.	Saxifrage granulée	P		2009
0	*Scabiosa columbaria* L. subsp. *columbaria*	Scabieuse colombaire			2009
0	*Schoenoplectus lacustris* (L.) Palla	Scirpe des lacs			2009
0	*Schoenoplectus tabernaemontani* (C.C. Gmel.) Palla	Jonc des chaisiers glauque			1999
0	*Scilla bifolia* L.	Scille à deux feuilles	P		2003
0	*Scirpus sylvaticus* L.	Scirpe des forêts	P		2009
0	*Scleranthus annuus* L. subsp. *annuus*	Gnavelle annuelle			2009
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		2002
0	*Scrophularia umbrosa* Dum.	Scrofulaire ailée			1999
0	*Scrophularia umbrosa* Dum. subsp. *neesii* (Wirtg.) E. Mayer	Scrofulaire de Nees			2005
0	*Scutellaria minor* Huds.	Scutellaire naine	P		2009
0	*Sedum forsterianum* Smith	Orpin élégant			2000
0	*Selinum carvifolia* (L.) L.	Sélin à feuilles de carvi			2004
0	*Senecio aquaticus* Hill	Séneçon aquatique			2003
0	*Senecio aquaticus* Hill subsp. *aquaticus*	Séneçon aquatique			2005
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd.	Séneçon de Fuchs			2009
0	*Senecio ovatus* (P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.) Willd. subsp. *alpestris* (Gaudin) Herborg	Séneçon alpestre			1998
0	*Silaum silaus* (L.) Schinz et Thell.	Silaüs des prés	P		2005
0	*Spirodela polyrhiza* (L.) Schleid.	Spirodèle à plusieurs racines			2009
0	*Stellaria nemorum* L. subsp. *nemorum*	Stellaire des bois	P		2009
0	*Stellaria palustris* Retz.	Stellaire des marais	P		2009
0	*Thalictrum flavum* L.	Pigamon jaune	P		1998
0	*Thymus praecox* Opiz subsp. *praecox*	Thym couché			2004
0	*Trifolium medium* L.	Trèfle intermédiaire	P		2009
0	*Trifolium striatum* L.	Trèfle strié			2007
0	*Valeriana dioica* L.	Valériane dioïque	P		2008
0	*Veronica scutellata* L.	Véronique à écussons	P		2009
0	*Vincetoxicum hirundinaria* Med.	Dompte-venin officinal			1998
FAUNE					
INSECTES					
1	*Aeshna affinis* VAN DER LINDEN, 1820	Aeschne affine			1995
1	*Aeshna grandis* (LINNE, 1758)	Grande aeschne			2007
1	*Apatura ilia* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant			2008

1	*Apatura iris* (Linnaeus, 1758)	Grand mars changeant			2008
1	*Aporia crataegi* (Linnaeus, 1758)	Gazé			2007
1	*Argynnis paphia* (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne			2008
1	*Aricia agestis* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier de corail			2006
1	*Barbitistes serricauda* (Fabricius, 1798)	Barbististe des bois			2006
1	*Brachytron pratense* (MÜLLER, 1764)	Aeschne printanière			2002
1	*Brenthis ino* (Rottemburg, 1775)	Nacré de la filipendule			2008
1	*Callophrys rubi* (Linnaeus, 1758)	Thècle de la ronce			2007
1	*Calopteryx virgo* (LINNE, 1758)	Caloptéryx vierge			2008
1	*Carcharodus alceae* (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée			2007
1	*Celastrina argiolus* Linnaeus, 1758	Azuré des Nerpruns			2008
1	*Chrysochraon dispar* (GERMAR, 1831-1835)	Criquet des clairières			2006
1	*Clossiana dia* (Linnaeus, 1767)	Petite violette			2005
1	*Clossiana euphrosyne* (Linnaeus, 1758)	Grand collier argenté			2007
1	*Clossiana selene* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit collier argenté			2008
1	*Coenagrion scitulum* (RAMBUR, 1842)	Agrion mignon			2008
1	*Coenonympha arcania* (Linnaeus, 1761)	Céphale			2008
1	*Colias alfacariensis* Ribbe, 1905	Fluoré			2006
1	*Colias hyale* (Linnaeus, 1758)	Soufré			2004
1	*Conocephalus dorsalis* (LATREILLE, 1804)	Conocéphale des roseaux			2004
1	*Cordulegaster boltonii* (DONOVAN, 1807)	Cordulégastre annelé			2000
1	*Cupido minimus* (Fuessly, 1775)	Argus frêle			2006
1	*Cyaniris semiargus* (Rottemburg, 1775)	Demi-argus			2006
1	*Epitheca bimaculata* (CHARPENTIER, 1825)	Cordulie à deux taches			2008
1	*Erynnis tages* (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie			2006
1	*Erythromma lindenii* (SELYS, 1840)	Agrion à longs cercoïdes			2005
1	*Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	P		2008
1	*Fabriciana adippe* (Denis & Schiffermüller, 1775)	Moyen nacré			2004
1	*Gomphocerippus rufus* (L., 1758)	Gomphocère roux			2006
1	*Gomphus vulgatissimus* (LINNE, 1758)	Gomphus très commun			2007
1	*Hamearis lucina* (Linnaeus, 1758)	Lucine			2007
1	*Heodes tityrus* (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux			2007
1	*Ischnura pumilio* (CHARPENTIER, 1825)	Agrion nain			2002
1	*Issoria lathonia* (Linnaeus, 1758)	Petit nacré			2006
1	*Ladoga camilla* (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain			2008
1	*Leptidea sinapis* (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde			2007
1	*Lestes sponsa* (HANSEMANN, 1823)	Leste fiancé			2007
1	*Libellula fulva* MÜLLER, 1764	Libellule fauve			2006
1	*Melanargia galathea* (Linnaeus, 1758)	Demi-deuil			2008
1	*Melitaea diamina* (Lang, 1789)	Damier noir			2008
1	*Metrioptera bicolor* (PHILIPPI, 1830)	Decticelle bicolore			2006
1	*Metrioptera roeselii* (HALGENBACH, 1822)	Decticelle bariolée			2006
1	*Nemobius sylvestris* (BOSC, 1792)	Grillon des bois			2004
1	*Neozephyrus quercus* (Linnaeus, 1758)	Thécla du chêne			2006
1	*Nymphalis polychloros* Linnaeus, 1758	Grande tortue			2007
1	*Omocestus rufipes* (ZETTERSTEDT, 1821)	Criquet noir ébène			2006
1	*Phaneroptera falcata* (Poda, 1761)	Phanéroptère commun			2006
1	*Plebejus argus* (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'ajonc			2003
1	*Polyommatus coridon* Poda, 1761	Argus bleu-nacré			2007
1	*Pyrgus malvae* (Linnaeus, 1758)	Hespérie de la mauve			2008

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Mairie de Tourcoing – BP 259 – 59019 Lille Cedex
tel : 03 20 13 48 48 www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

1	*Satyrium ilicis* (Esper, 1779)	Thécla de l'yeuse			2008
1	*Satyrium pruni* (Linnaeus, 1758)	Thécla du prunier			2007
1	*Somatochlora metallica* (VAN DER LINDEN, 1825)	Cordulie métallique			2006
1	*Speyeria aglaja* (Linnaeus, 1758)	Grand nacré			2008
1	*Stenobothrus lineatus* (PANZER, 1796)	Criquet de la Palène			2006
1	*Stethophyma grossum* (L., 1758)	Criquet ensanglanté			2006
1	*Sympecma fusca* (VAN DER LINDEN, 1820)	Leste brun			2008
1	*Sympetrum danae* (SULZER, 1776)	Sympétrum noir			2007
1	*Sympetrum flaveolum* (LINNE, 1758)	Sympétrum jaune			2005
1	*Sympetrum fonscolombii* (SELYS, 1840)	Sympétrum à nervures rouges			2007
1	*Sympetrum vulgatum* (LINNE, 1758)	Sympétrum commun			2007
1	*Thecla betulae* (Linnaeus, 1758)	Thècle du bouleau			2005
1	*Thymelicus sylvestris* (Poda, 1761)	Hespérie de la houlque			2008
AMPHIBIENS ET REPTILES					
1	*Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	P		2003
1	*Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)	Grenouille de Lesson	P		2003
1	*Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	P		2003
1	*Triturus cristatus* (Laurenti, 1768)	Triton crêté	P		1998
OISEAUX					
1	*Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	P	R	1991-2007
1	*Anas crecca* Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	P	Poss.	1991-2007
1	*Anas querquedula* Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	P	Poss.	1991-2007
1	*Anas strepera* Linnaeus, 1758	Canard chipeau	P	Poss.	1991-2007
1	*Ciconia nigra* (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	P	R	1991-2007
1	*Circus aeruginosus* (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	P	Poss.	1991-2007
1	*Circus cyaneus* (Linnaeus, 1758)	Busard Saint Martin	P	R	1991-2007
1	*Dendrocopos medius* (Linnaeus, 1758)	Pic mar	P	R	1991-2007
1	*Dryocopus martius* (Linnaeus, 1758)	Pic noir	P	R	1991-2007
1	*Ixobrychus minutus* (Linnaeus, 1766)	Blongios nain	P	R	1991-2007
1	*Lanius collurio* Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	P	R	1991-2007
1	*Lanius excubitor* Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise	P	R	1991-2007
1	*Milvus migrans* (Boddaert, 1783)	Milan noir	P	R	1991-2007
1	*Pernis apivorus* (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	P	R	1991-2007
1	*Phalacrocorax carbo* (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	P	Poss.	1991-2007
1	*Podiceps nigricollis* C. L. Brehm, 1831	Grèbe à cou noir	P	R	1991-2007
1	*Rallus aquaticus* Linnaeus, 1758	Râle d'eau	P	R	1991-2007
1	*Turdus pilaris* Linnaeus, 1758	Grive litorne	P	Poss.	1991-2007
1	*Luscinia svecica* (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	P	R	1991-2007
1	*Caprimulgus europaeus* Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	P	R	1991-2007
CHIROPTERES					
4	*Plecotus auritus auritus* (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	P		1992-2009
4	*Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	P		1992-2009
4	*Nyctalus leisleri* (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	P		1992-2009
4	*Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)	Grand murin	P		1992-2009
4	*Myotis emarginatus* (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées	P		1992-2009
4	*Nyctalus noctula* (Schreber, 1774)	Noctule commune	P		1992-2009
MOLLUSQUES					
5	*Helicodonta obvoluta obvoluta (O.F. Müller, 1774)*				2002
5	*Vertigo pusilla* O.F. Müller, 1774				2002
5	*Pseudanodonta complanata elongata* (Holandre, 1836)				2002

5	*Unio crassus riparius* C. Pfeiffer, 1821				2002
5	*Malacolimax tenellus* (O.F. Müller, 1774)				2001
5	*Limax cinereoniger* Wolf, 1803				2000
5	*Malacolimax tenellus* (O.F. Müller, 1774)				2000
5	*Vertigo substriata* (Jeffreys, 1833)				2000
POISSONS					
10	*Esox lucius (Linnaeus, 1758)*	Brochet	P		1994-2000
10	*Cottus gobio (Linnaeus, 1758)*	Chabot	P		1994-2000
10	*Lampetra planeri (Boch, 1784)*	Lamproie de Planer	P		1994-2000
10	*Misgurnus fossilis (Linnaeus, 1758)*	Loche d'étang	P		1994-2000
10	*Salmo trutta fario (Linnaeus, 1758)*	Truite commune	P		1994-2000
10	*Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)*	Loche de rivière	P		1994-2000
10	*Rhodeus sericeus (Pallas, 1776)*	Bouvière	P		1994-2000
CRUSTACEES					
10	*Astacus astacus (Linnaeus, 1758)*	Ecrevisse à pattes rouges	P		1994-2000

R : reproduction certaine ou probable
Poss : reproduction possible

Autres espèces

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
0	*Monotropa hypopitys* L.	Monotrope sucepin			1952
0	*Scorzonera humilis* L.	Scorsonère humble	P		1952
0	*Stellaria nemorum* L.	Stellaire des bois	P		1952
0	*Galeopsis angustifolia* Ehrh. ex Hoffmann	Galéopse à feuilles étroites			1984
0	*Ononis spinosa* L.	Bugrane épineuse			1984
0	*Sambucus racemosa* L. var. *racemosa*	Sureau à grappes			1984
0	*Crataegus rhipidophylla* Gandoger	Aubépine à grands calices			1987
0	*Epilobium palustre* L.	Épilobe des marais			1987
0	*Hieracium sabaudum* L.	Épervière de Savoie			1987
OISEAUX					
1	*Sitta europaea* Linnaeus 1758	Sittelle torchepot		R	1991-2007

Sources informateurs

0. Base de données DIGITALE du CRP/CBNBL
1. GON - Base de données FNAT
4. Coordination Mammalogique du Nord de la France
5. X. CUCHERAT
10. FDAAPPMA 59 – Données RHP

[illegible]
44 rue de Tournai – BP 259 – [illegible]
tél : 03 20 13 48 48 [illegible]

Sources Bibliographiques

BASSO, F. & DUHAMEL, F., 2002. - Expertise sommaire de la flore et des habitats de la Sablonnière (Forêt Domaniale de l'Abbé Val Joly, Liessies, département du Nord). Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-54 + Annexes. Bailleul.

BLONDEL, C. & TOUSSAINT, B., 2005. - Monts de Baives - Parcelle 619 dite du "Four à chaux" (commune de Baives, 59) inventaire et cartographie des habitats et des plantes d'intérêt patrimonial. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 Vol., pp 1-48 + annexes. Bailleul.

BONNART, N., BALIGA, M.-F., DE FOUCAULT, B., DOMONT, J., LEBEGUE, N., PECHOUX, A.L. & PETIT, D., 1995 - Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la haute vallée de l'Helpe Majeure Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustier-en-Fagne, Ohain, Trélon, Wallers-Trélon, Willies. Pour l'Espace Naturel Régional, 1 vol., pp 1-114 + Annexes + 5 cartes h.t., Villeneuve d'Ascq.

CATTEAU, E. & DUHAMEL, F., 2005. - Cartographie de la forêt domaniale de l'Abbé-Val Joly (Secteur Nord-Est). Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le CETE Nord-Picardie, 1 vol., pp 1-49 + annexes. Bailleul.

CATTEAU, E., DUHAMEL, F. & HENDOUX, F., 2005. - Bois de Nostrimont. Application de l'approche paysagère à l'étude de la diversité floristique. Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, pour le Conseil Général. Département du Nord, 1 vol., pp 1-57. Bailleul.

CHOISNET, G., SEYTRE, L., FRACHON, C., SZWAB, A. & TOUSSAINT, B., 1999. - Les landes et leurs végétations associées dans le département du Nord. Analyse phytocénotique et floristique. Bilan historique et actuel. Évaluation patrimoniale. Gestion écologique. Pour le Conseil général du Nord, 1 vol., pp. 1-96 + annexes. Bailleul.

DEFAUT, B., 2001 Etude des synusies orthoptériques dans les habitats naturels herbacés du Nord de la France,

DEFAUT B., SARDET, E., 2004, Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques, Matériaux entomocénotiques, 9, 2004, 125-137

DENIMAL, C., 1997. - Rédaction du plan de gestion de la R.N.V. des Monts de Baives. 1 vol., pp 1-73 + 29 annexes.

DESSE, A., 1992. - Etude et évaluation floristique des bois et pelouses des Monts de Baives (commune de Wallers-Trélon) en vue de la protection du site- Maîtrise de Biologie des Organismes, Université des Sciences et Technique de Lille I, Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul, 1 vol., pp 1-86 + Annexes.

DUHAMEL, F.,1987.-"Étang et marais du Pont de Sains": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1987.-"La forêt de Trélon et ses lisières": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1987.-"Haute vallée de l'Helpe majeure entre Wallers-Trélon et le lac du Val-Joly": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1989.-"La forêt domaniale de Bois l'Abbé et ses lisières": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1989.-"Forêt domaniale du Val Joly, bois de Nostrimont et bois de Fétru": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1990.-"Bois de la Garde de Belleux et bois du Cheneau": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1990.-"Etang du hayon": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1990.-"Bois de la Fagne de Sains": données inédites dans le cadre de l'inventaire des ZNIEFF 1ère génération de la région Nord-Pas de Calais. Atelier d'études et de recherches en environnement et en aménagement, Villeneuve d'Ascq.

DUHAMEL, F.,1996.-"La forêt de Trélon et ses lisières": données inédites dans le cadre de prospections pour la typologie des habitats forestiers de la future ZSC FR3100511 « Forêt, bois, étangs et bocages herbagers de la Fagne et du Plateau d'Anor ». Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul pour l'association de préfiguration du Parc naturel régional de l'Avesnois.

DUHAMEL, F.,1996.-"La forêt domaniale de Bois l'Abbé et ses lisières": données inédites dans le cadre de prospections pour la typologie des habitats forestiers de la future ZSC FR3100511 « Forêt, bois, étangs et bocages herbagers de la Fagne et du Plateau d'Anor ».

Parc naturel régional de Nord-Pas de Calais
44 rue de Tournai - BP 259 - 59019 Lille Cedex
tél : 03 20 19 48 48 - www.nord-pas-de-calais.pnr.com

Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul pour l'association de préfiguration du Parc naturel régional de l'Avesnois.

DUHAMEL, F. & FOSSE, D. 1985. - Étude écologique et paysagère de la haute vallée de la Solre. Description et dynamique de paysages végétaux et essai d'analyse de la faune en relation avec les composantes structurelles du milieu. Université des sciences et techniques de Lille I, Atelier d'études et de recherche sur l'environnement et l'aménagement. Pour la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement. 238 p.

DUVIGNEAUD, J., 1992. - Notes floristiques sur la région de Trélon, Wallers-Trélon et Baives (département du Nord, France). Natura Mosana, 45(2) : 55-67.

FARVACQUES, C., CATTEAU, E., DUHAMEL, F. & HENDOUX, F., 2007. - Typologie des lisières herbacées des bermes forestières du bois de Nostrimont et de la forêt de l'Abbé Val-Joly. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Conseil Général Département du Nord, 1 vol., pp 1-98 + annexes. Bailleul.

FARVACQUES, C., CORNIER, T., DUHAMEL, F., TOUSSAINT, B. & HENDOUX, F., 2008. - Hiérarchisation de tronçons de bermes forestières de la forêt domaniale de l'Abbé Val Joly pour la mise en place d'une gestion par fauche exportatrice. Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Conseil général du Nord / Office national des forêts, 66 p. Bailleul.

FERNANDEZ, E., FRANCOIS, A., VANAPPELGHEM, C. 2004. non publié

FICHEFET, V., BARBIER, Y., BAUGNEE, J.-Y., DUFRENE, M., GOFFART, P., MAES, D., & VAN DYCK, H., 2008. Papillons de jour de Wallonie (1985-2007). Publication du Groupe de Travail Lépidoptères Lycaena et du Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (SPW-DGARNE), Série "Faune-Flore-Habitat" n°4, Gembloux, 320 pp.

FOUCAULT, Bruno (de), 1992 - Compte rendu de la session de la S.B.N.F. en Avesnois ; la région de Baives-Trélon. Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 45 : 5-14, Bailleul.

FOUCAULT, Bruno (de), 1993 - Observations floristiques et phytosociologiques sur la commune de Wallers-Trélon et ses environs (Nord, France). Natura Mosana 46(2) : 37-52, Marchienne-au-Pont (Publication à large diffusion. Donnée dactylographiée)

FOUCAULT, Bruno (de), GRZEMSKI, Bernard, TOUSSAINT, Benoît, LEDUC, Alain & GRZEMSKI, Marie-Noëlle, 2000 - Compte rendu de la sortie aux environs de Ohain et Anor (mai 2000) (The excursion near Ohain and Anor, May 2000). Bulletin de la Société de Botanique du Nord de la France, 53(2-3) : 17-30, Bailleul.

FOURNIER, A., 2001 La Cigogne noire Ciconia nigra dans la région Nord - Pas-de-Calais de 1968 à 2001 : mouvements et nidification in Le Héron, 34(4), décembre 2001, p155-172.

GODIN, J., L. KERAUTRET, et al. (2003). Les Odonates du Bassin Artois-Picardie, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, Agence de l'Eau Artois-Picardie: 65.

HAUBREUX, D., [Coord] 2009 - Indice de rareté des Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) de la région Nord - Pas-de-Calais. Groupe de Travail sur les Lépidoptères du Nord-Pas-de-Calais (in prep)

HENDOUX, F., 1994. - Inventaire du patrimoine naturel (habitats, flore) des communes de Baives et Wallers-Trélon (hors périmètre Réserve Naturelle Volontaire des Monts de Baives)- Définition des sites prioritaires et des actions conservatoires à mettre en oeuvre Pour la Région Nord/Pas-de-Calais, 1 vol., pp 1-106 + Annexes. Bailleul.

LAFRANCHIS, T., 2000, Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Parthenope Collection, GAP, 448 p

MÉRIAUX, Jean-Luc, PETIT, Daniel & TOMBAL, Jean-Charles, 2001 - ZAC du Val Joly Expertise écologique. Pour la Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais, 1 vol., pp 1-37 (Publication à diffusion restreinte. Donnée dactylographiée)

RABIER, S., 1995 - Septième journée : dimanche 17 juillet 1994 : Avesnois. In "22ème session extraordinaire "LE NORD - PAS-DE-CALAIS" 11-17 juillet 1994 organisée par Jean-Marie GÉHU et collaborateurs", Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, 26 : 225-232, Saint-Sulpice de Royan.

SEYTRE, L., CATTEAU, E., BASSO, F. & DUHAMEL, F., 2000. - Parc départemental de Liessies (Commune de Liessies, département du Nord)- Diagnostic et évaluation patrimoniale des habitats et de la flore. Propositions initiales de restauration et de gestion écologique du site. Mission 2000 Pour le Conseil Général du Nord, 1 vol., pp 1-118 + Annexes. Bailleul.

SEYTRE, L., NOLLET, A. & DUHAMEL, F., 1999. - Ancienne voie ferrée "Ferrière-la-Grande Glageon". Mission-Conseil. Diagnostic et évaluation patrimoniale des habitats et de la flore. Éléments d'interprétation pour la réalisation d'une plaquette de vulgarisation "grand public". Pour le Conseil général du Nord, 1 vol., pp. 1-26 + annexes. Bailleul.

SEYTRE, L.& DUHAMEL, F., 2000. - Bois de Neumont. Diagnostic et évaluation patrimoniale des habitats et de la flore- (Communes de Baives et de Moustier-en-Fagne, département du Nord) Pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, 1 vol., pp 1-55 + Annexes. Bailleul.

TOMBAL J.-C., (COORD.), 1996.- Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1), 1-335.

VANAPPELGHEM, C., 2005, - Statut de *Sympetrum flaveolum* (L.1758) dans la région Nord-Pas-de-Calais. Le Héron 38 107-113.

Parc naturel régional de l'Avesnois, de l'eau et du patrimoine
Maison du Parc – BP 249 – 59570 Avesnes-sur-Helpe
tél : 03 27 ... 48 46 – www.parc-naturel-avesnois.fr – developpement-durable@parc-avesnois.fr

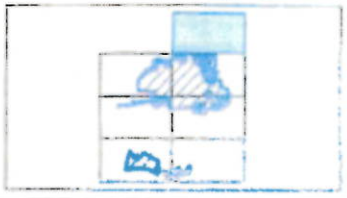
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

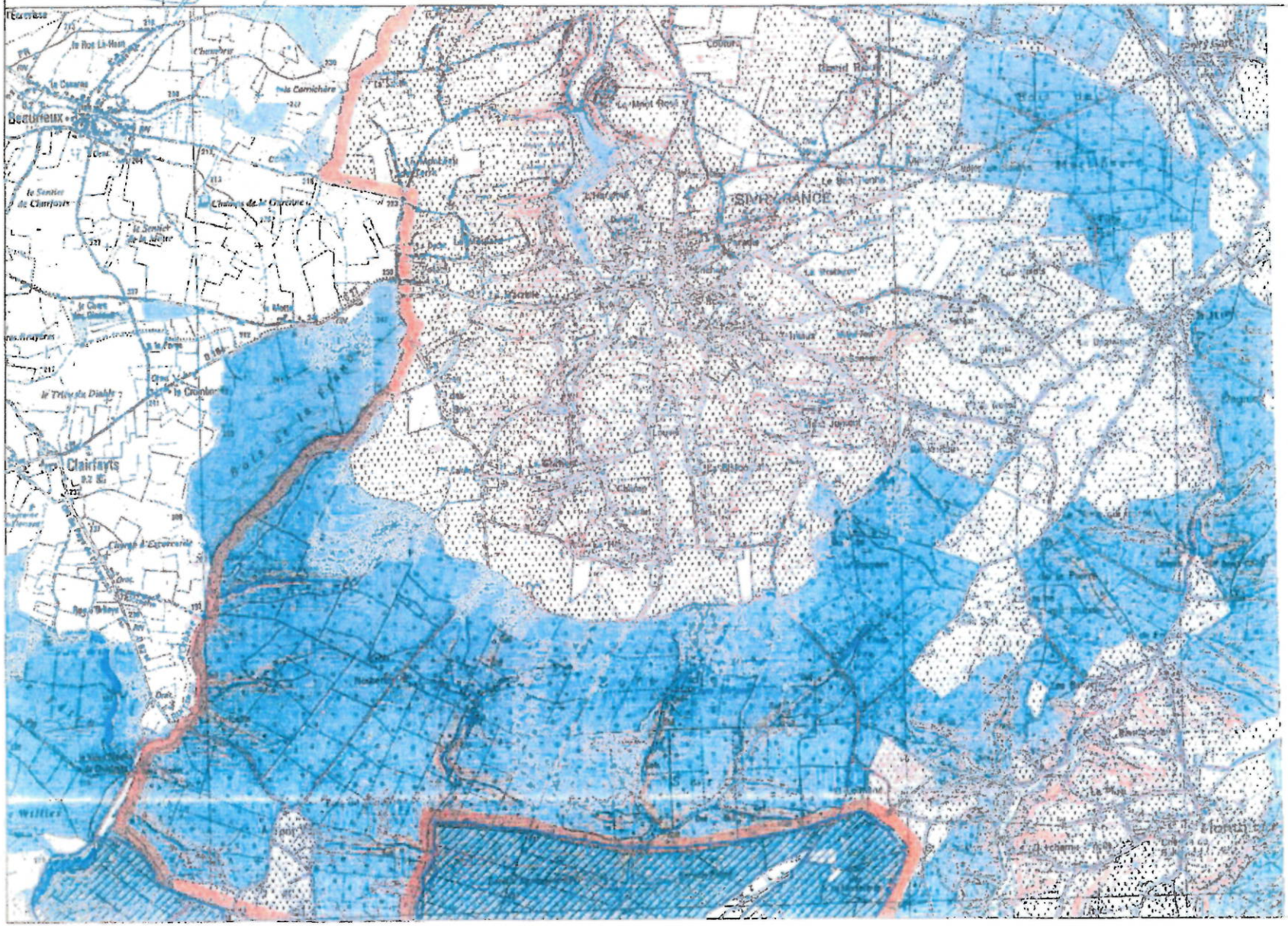
MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE Forêt, bocage, étangs de Thiérache (ZPS)
FR3112001 (Nord)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : 12 AVR. 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN





ZPS

Fond scan25® - IGN© 2001

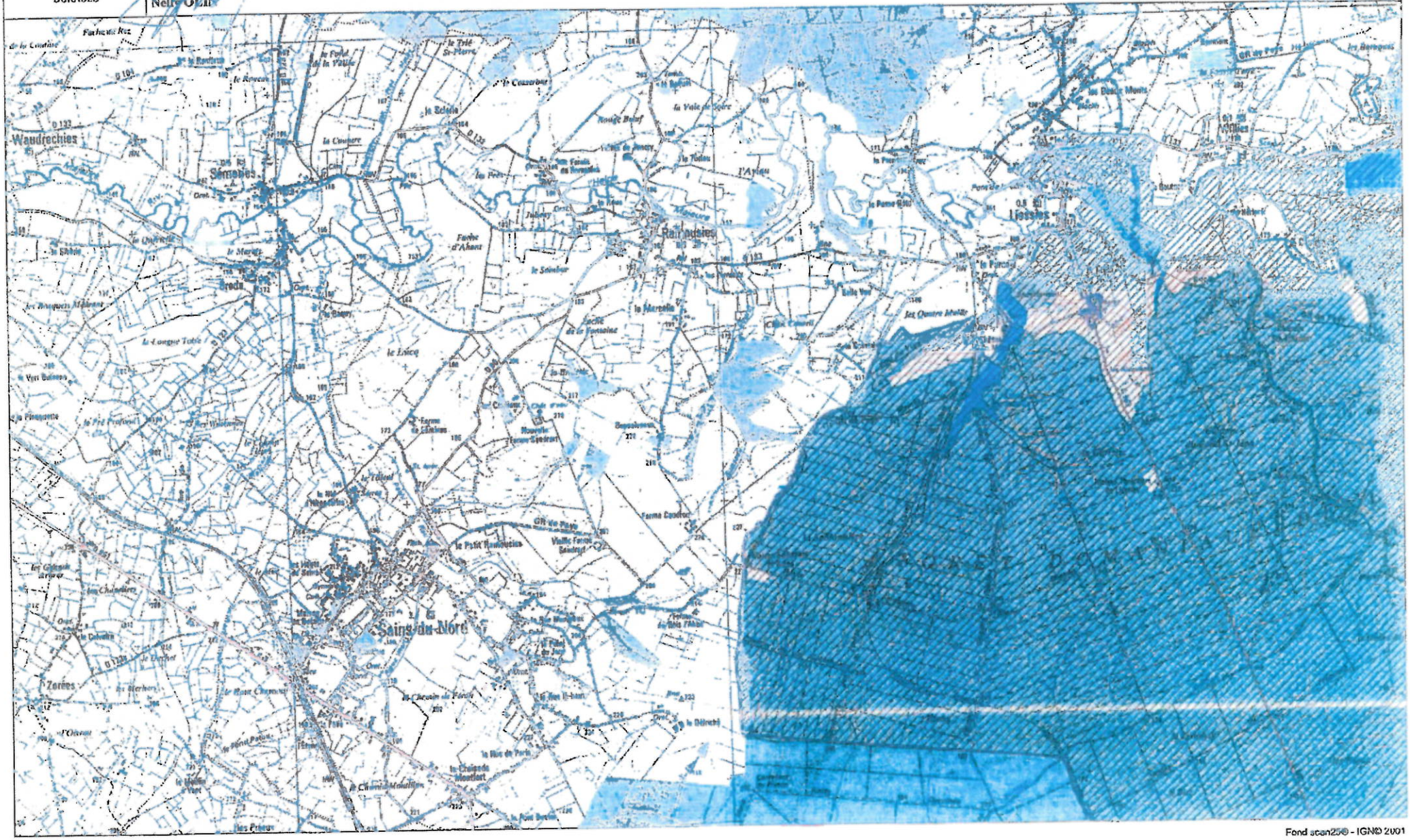
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE Forêt, bocage, étangs de Thiérache (ZPS)
FR3112001 (Nord)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : 12 AVR. 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

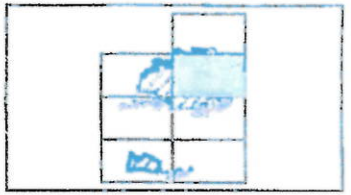

Waudrechies
Sémeries
Bry
Preux-au-Bois
Raimbaucies
Fesmes
Saint-Hilaire-lez-Cambrai
Saint-Aubert
Saint-Martin-sur-Ecaillon
Saint-Python
Saint-Vaast
Saint-Souplet
Saint-Benin
Saint-Martin-Rivière
Saint-Waast
Saint-Hilaire-Cottes
Saint-Remy-du-Nord
Zoteux
Zoteux
Zoteux

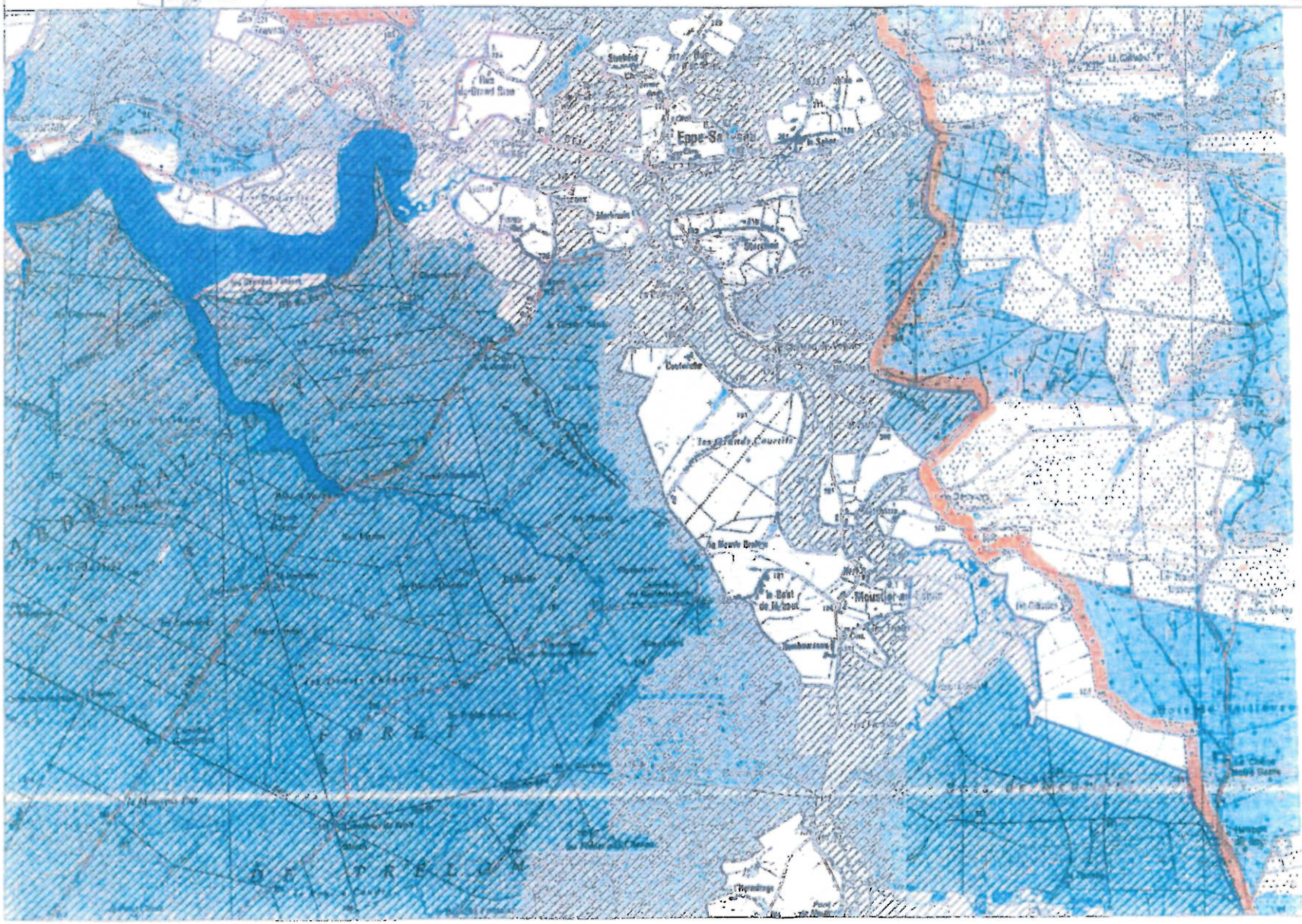
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE Forêt, bocage, étangs de Thiérache (ZPS)
FR3112001 (Nord)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : 12 AVR. 2006
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN





ZPS

Fond scan25® - IGN© 2001

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

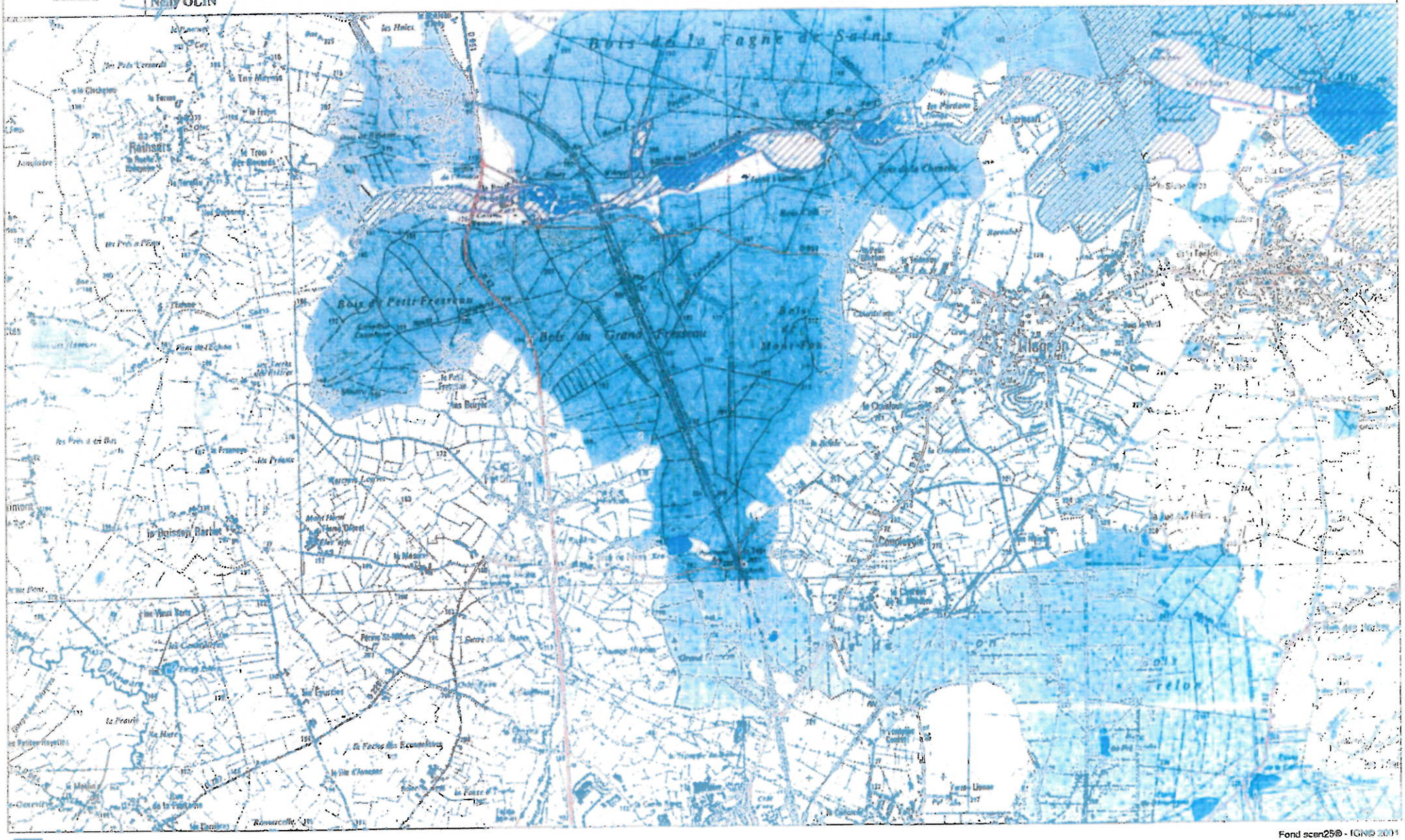
MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE Forêt, bocage, étangs de Thiérache (ZPS)
FR3112001 (Nord)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : 2 AVR. 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

4/7



ZPS

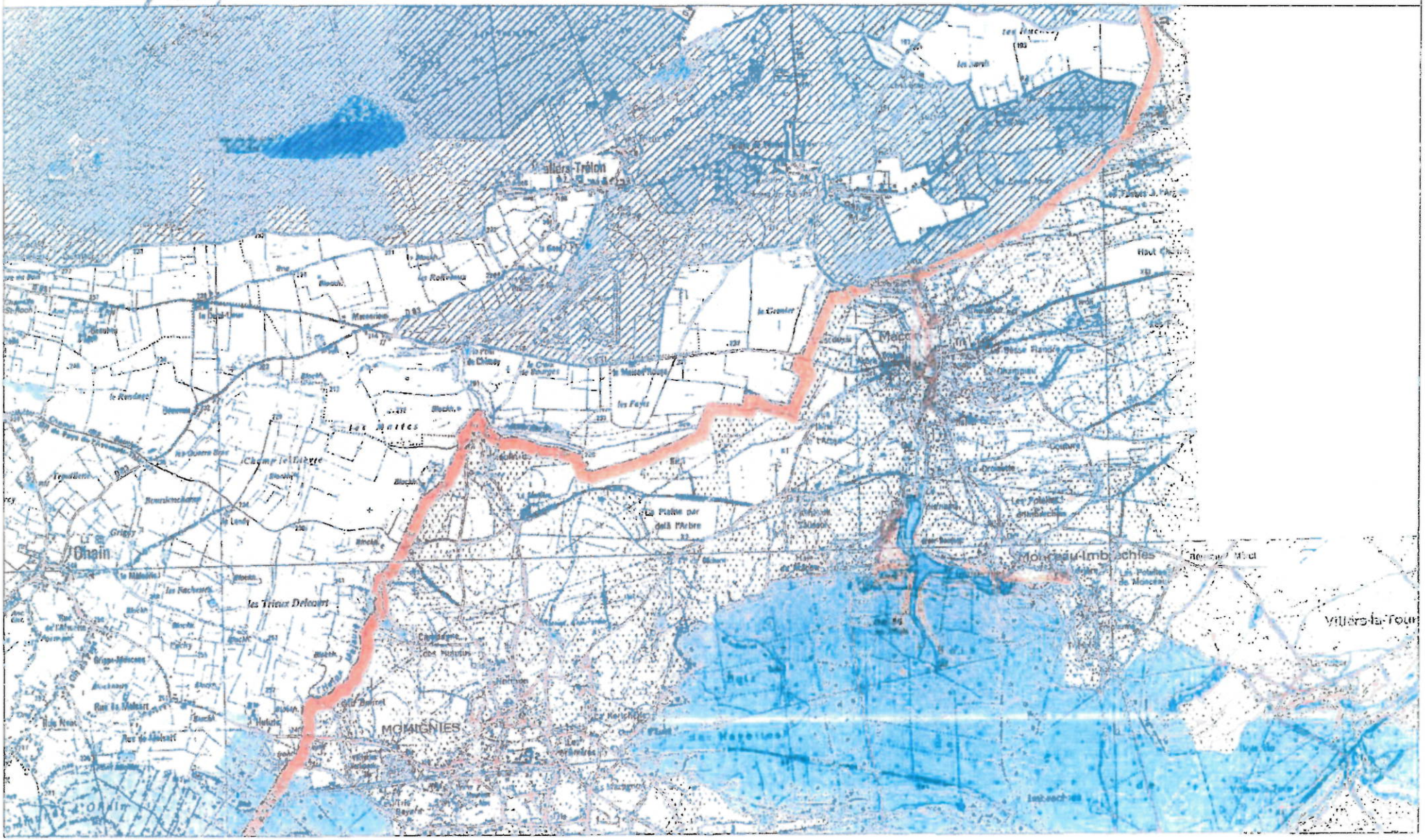
Fond scan25® - IGN® 2001

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE Forêt, bocage, étangs de Thiérache (ZPS)
FR3112001 (Nord)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : 12 AVR. 2006
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



ZPS

Fond scan25® - IGN© 2001

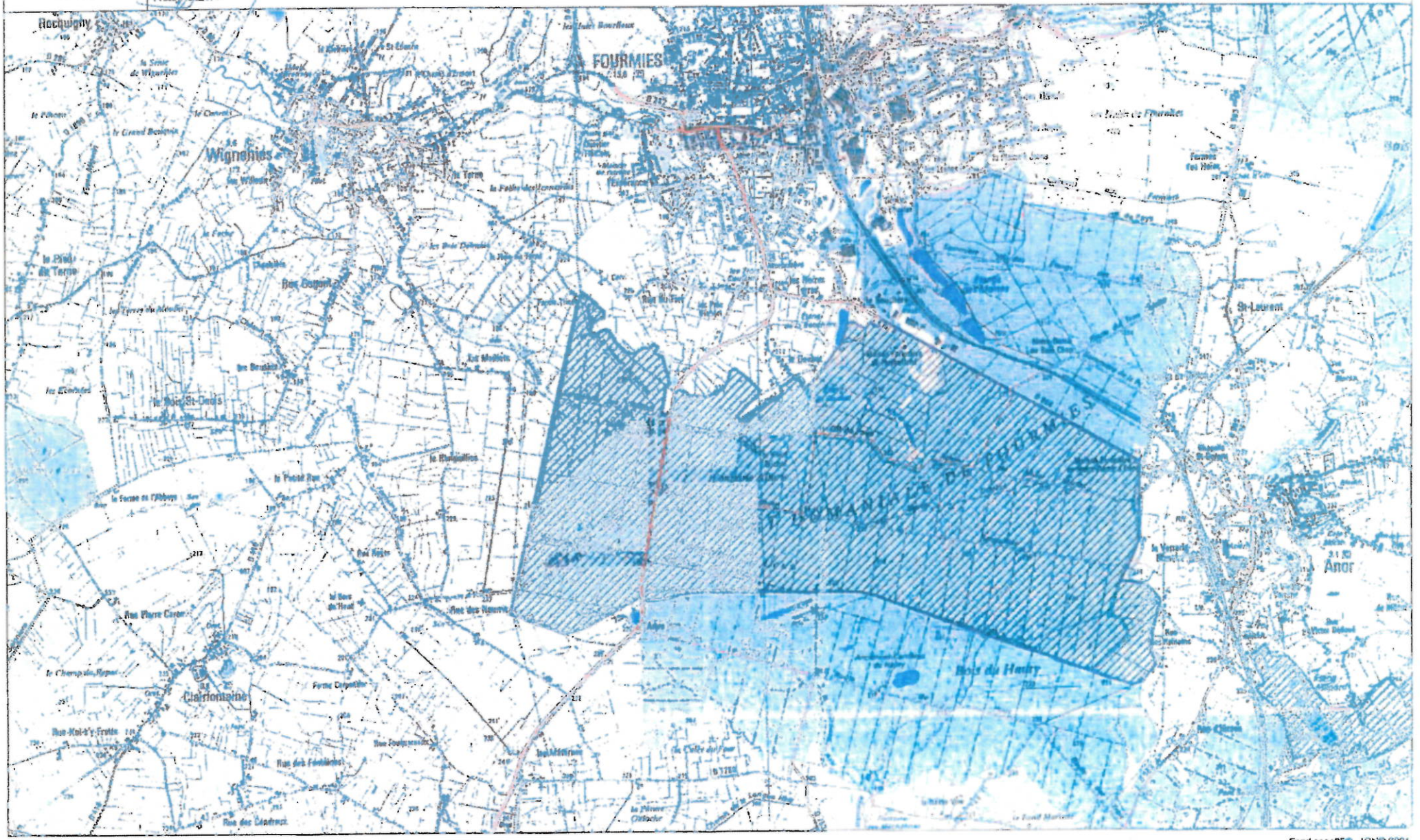
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE Forêt, bocage, étangs de Thiérache (ZPS)
FR3112001 (Nord)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : 12 AVR. 2006
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

6 / 7



ZPS

Fond scan25® - IGN© 2001

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

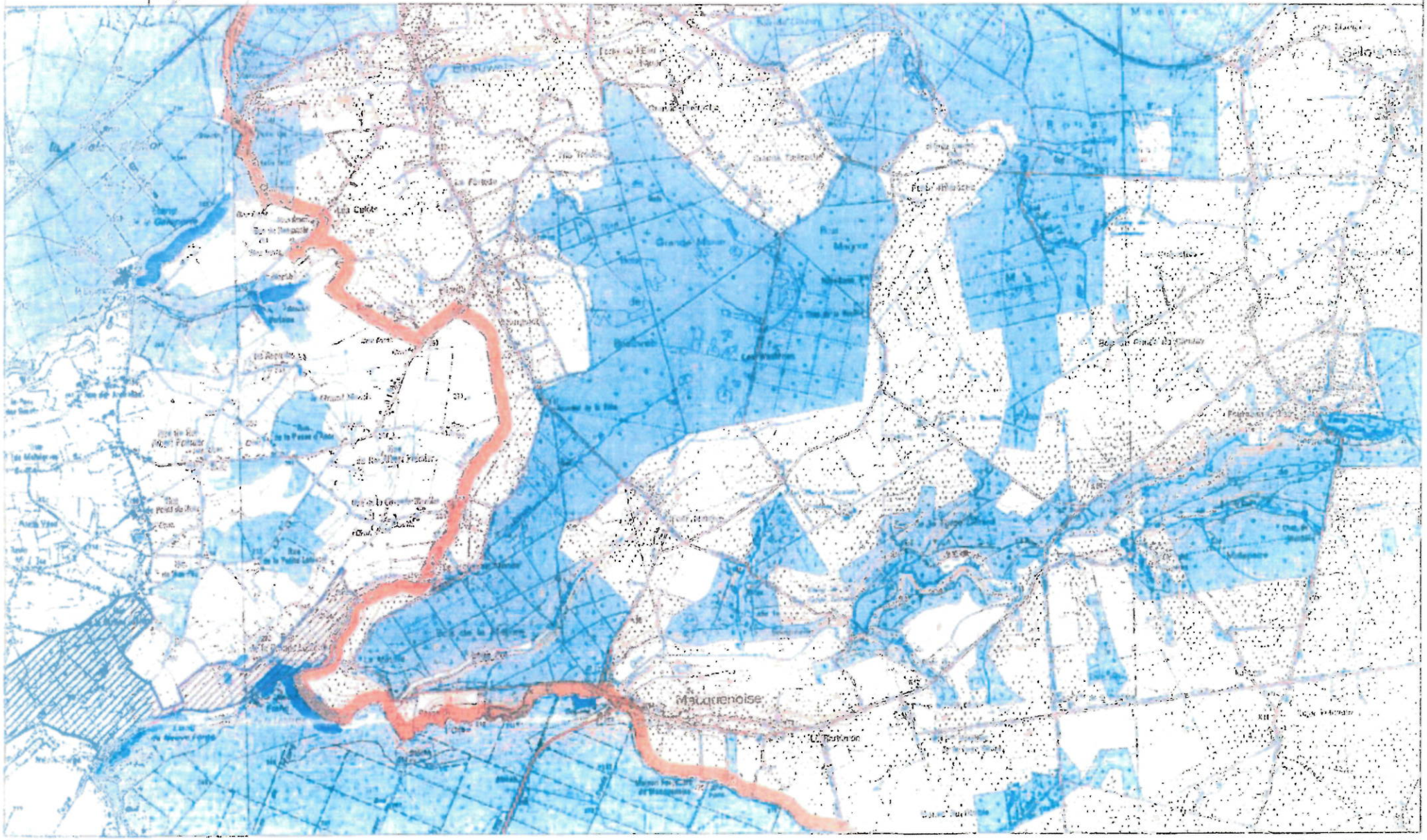
SITE Forêt, bocage, étangs de Thiérache (ZPS)
FR3112001 (Nord)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
Signé le : 12 AVR. 2006

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

7/7





ZPS

Fond scan25® - IGN© 200

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Forêt, bocage, étangs de Thiérache (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650245A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1er - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Forêt, bocage, étangs de Thiérache » (zone de protection spéciale FR3112001) l'espace délimité sur les sept cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Nord : Anor, Baives, Clairfayts, Eppe-Sauvage, Felleries, Fourmies, Féron, Glageon, Liessies, Moustier-en-Fagne, Rainsars, Sains-du-Nord, Trélon, Wallers-Trélon, Wignehies, Willies.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Forêt, bocage, étangs de Thiérache » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Nord, à la direction régionale de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 AVR. 2006

NELLY OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR3112001 Forêt, bocage, étangs de Thiérache (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A026	Aigrette garzette	*Egretta garzetta*
A094	Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*
A072	Bondrée apivore	*Pernis apivorus*
A082	Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*
A081	Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*
A030	Cigogne noire	*Ciconia nigra*
A038	Cygne chanteur	*Cygnus cygnus*
A224	Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*
A103	Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*
A215	Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*
A027	Grande Aigrette	*Ardea alba*
A127	Grue cendrée	*Grus grus*
A197	Guifette noire	*Chlidonias niger*
A068	Harle piette	*Mergellus albellus*
A229	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
A073	Milan noir	*Milvus migrans*
A238	Pic mar	*Dendrocopos medius*
A236	Pic noir	*Dryocopus martius*
A338	Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*
A075	Pygargue à queue blanche	*Haliaeetus albicilla*
A122	Râle des genêts	*Crex crex*
A195	Sterne naine	*Sterna albifrons*
A193	Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A085	Autour des palombes	*Accipiter gentilis*
A155	Bécasse des bois	*Scolopax rusticola*
A017	Grand Cormoran	*Phalacrocorax carbo*
A008	Grèbe à cou noir	*Podiceps nigricollis*
A070	Harle bièvre	*Mergus merganser*
A028	Héron cendré	*Ardea cinerea*
A052	Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
Origine des données : MNHN
© IGN Scan25 & Scan100 n°7736
Ech : 1 / 100 000

Site d'Intérêt Communautaire

FR3100511

38 Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor

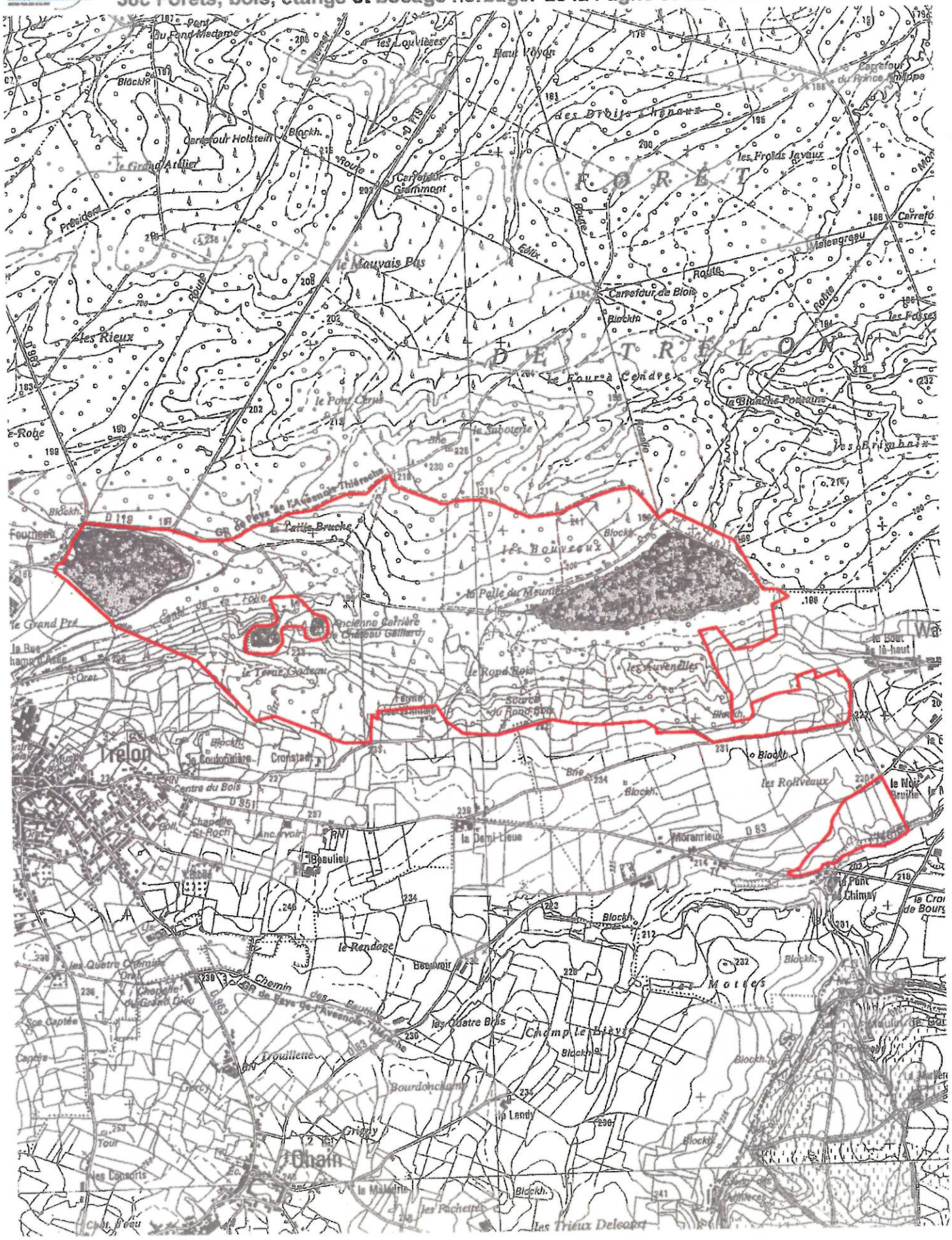


Site d'Intérêt Communautaire

FR3100511

© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
Origine des données : MNHN
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Ech : 1 / 25 000

38c Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
Origine des données : MNHN
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Ech : 1 / 25 000

Site d'Intérêt Communautaire

FR3100511

38d Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor



NOR : DEVN0750823A

MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR (zone spéciale de conservation)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 07 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés ;

Arrête :

Art. 1er - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » (zone spéciale de conservation FR3100511) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100000 ainsi que sur les quatre cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Nord : Anor, Baives, Clairfayts, Eppe-Sauvage, Fourmies, Féron, Glageon, Liessies, Moustier-en-Fagne, Ramousies, Sains-du-Nord, Trélon, Wallers-Trélon, Willies.

Art. 2 - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Nord, à la direction régionale de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 AVR. 2007

Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR3100511 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

3130		Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*
3150		Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*
3260		Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
4030		Landes sèches européennes
5130		Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alysso-Sedion albi*
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]
6230	*	Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale
6410		Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
9110		Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*
9130		Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
9160		Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
91E0	*	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Mammifères

1324	Grand Murin	*Myotis myotis*
1323	Vespertilion de Bechstein	*Myotis bechsteini*

Amphibiens et reptiles

1166	Triton crêté	*Triturus cristatus*

Poissons

1134	Bouvière	*Rhodeus sericeus amarus*
1163	Chabot	*Cottus gobio*
1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*
1145	Loche d'étang	*Misgurnus fossilis*
1149	Loche de rivière	*Cobitis taenia*

Invertébrés

1032		*Unio crassus*
1016		*Vertigo moulinsiana*
1014		*Vertigo angustior*
1092	Ecrevisse à pieds blancs	*Austropotamobius pallipes*

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R. 214-15 du code de l'environnement.*

Fait à Paris, le 13 AVR. 2007

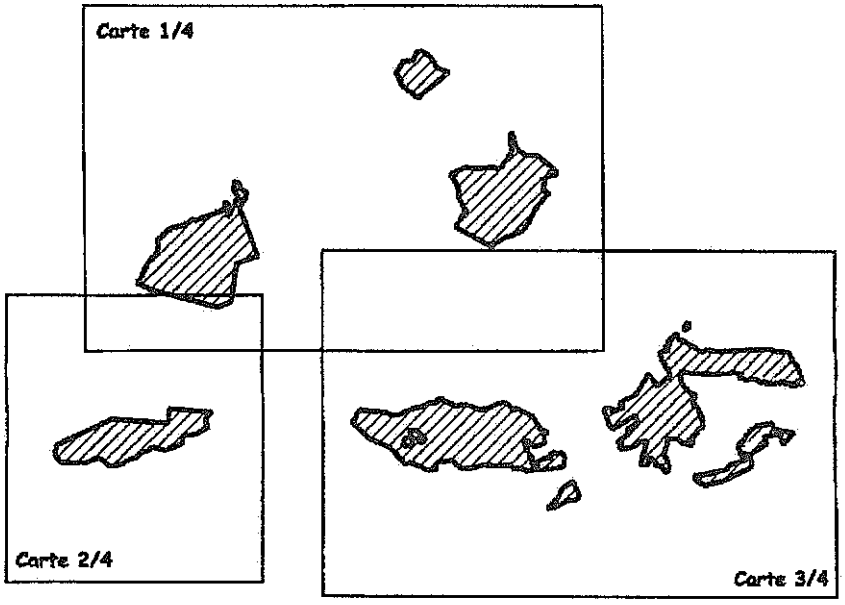
Nelly OLIN

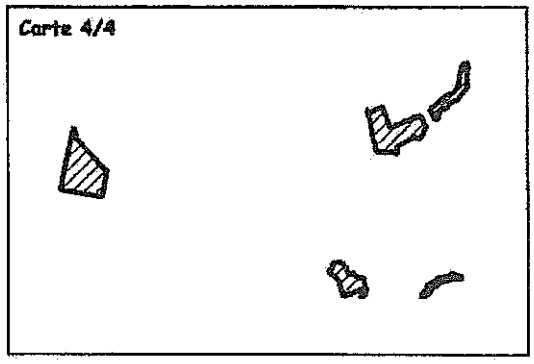
MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR (ZSC)
FR3100511 (Nord)
Carte d'assemblage au 1/100 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
Signé le : 13 AVR. 2007

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



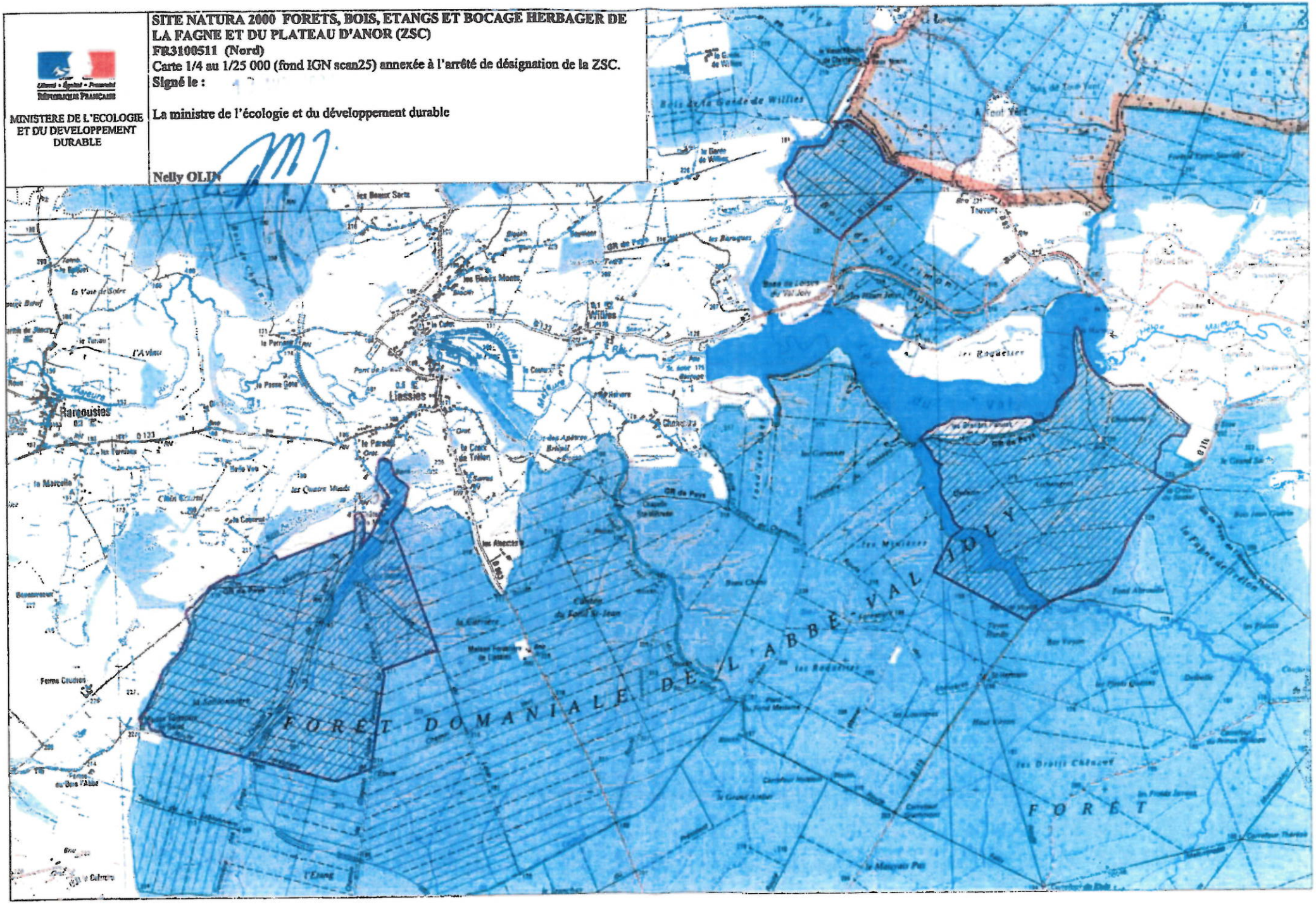


MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR (ZSC)
FR3100511 (Nord)
Carte 1/4 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
Signé le :

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



périmètre ZSC

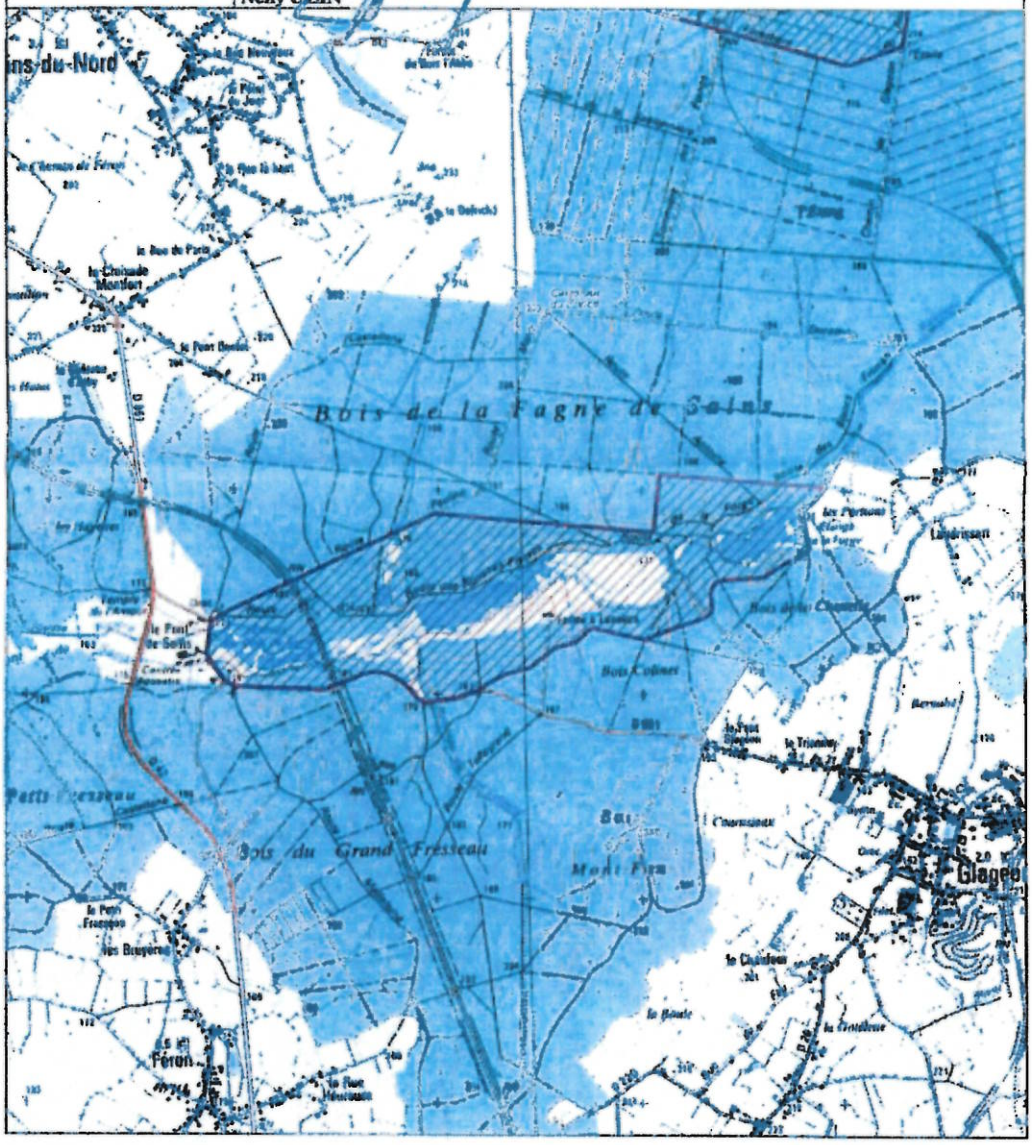
Fond scan25® - IGN 2007

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR (ZSC)
FR3100511 (Nord)
Carte 2/4 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
Signé le :

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



périmètre ZSC

Fond scan25® - IGN® 2001

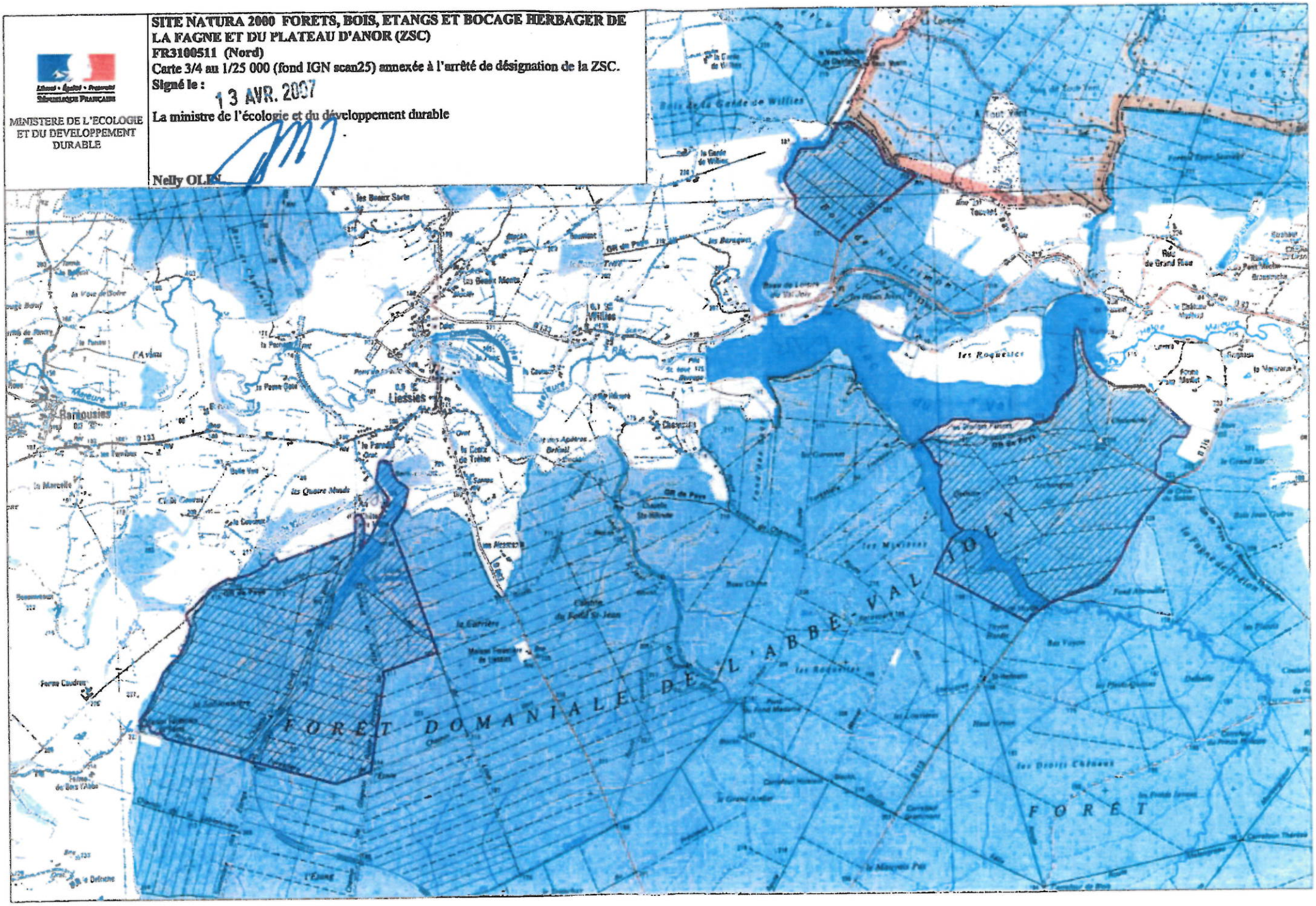
SITE NATURA 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR (ZSC)
FR3100511 (Nord)
Carte 3/4 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
Signé le : 13 AVR. 2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



périmètre ZSC

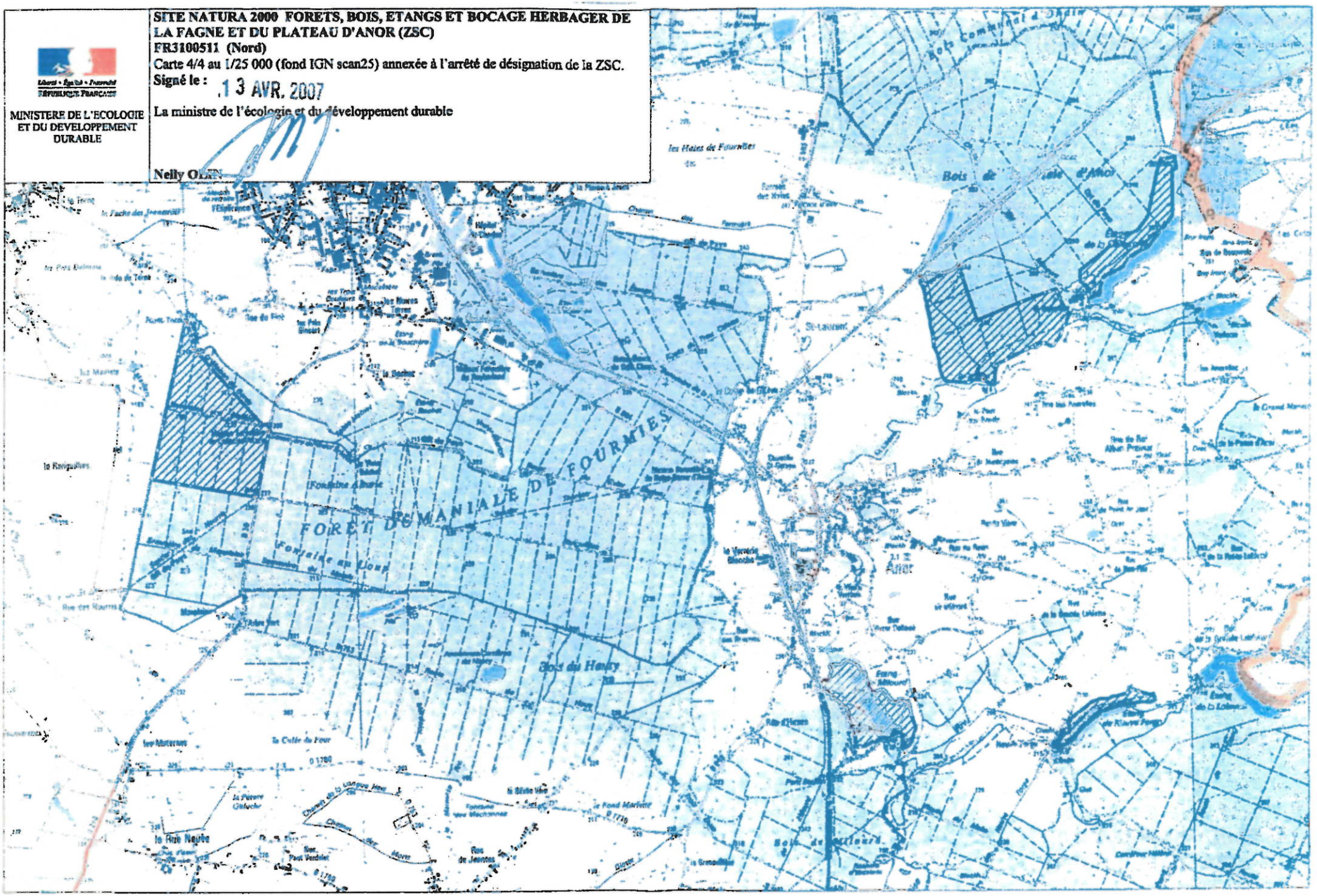
Fond scan25® - IGN© 2001

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR (ZSC)
FR3100511 (Nord)
Carte 4/4 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.
Signé le : 13 AVR. 2007
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

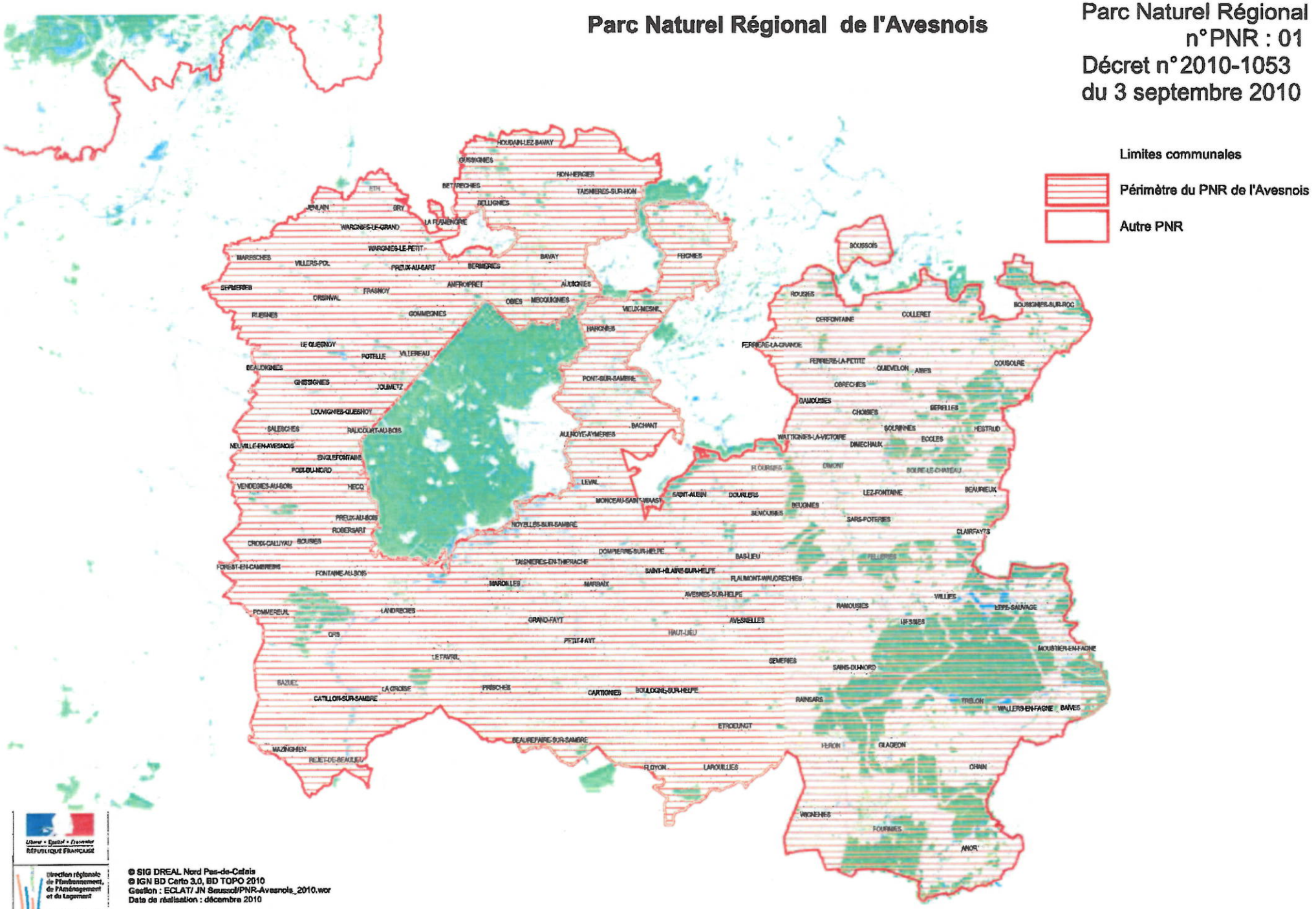


périmètre ZSC

Fond scan25® - IGN® 2001

Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Parc Naturel Régional
n°PNR : 01
Décret n°2010-1053
du 3 septembre 2010



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
NORD-PAS-DE-CALAIS

© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
© IGN BD Carto 3.0, BD TOPO 2010
Gestion : ECLAT/ JN Seussot/PNR-Avesnois_2010.wor
Date de réalisation : décembre 2010

SGAR REÇU LE 20 OCT. 2010

Dest.	Att.	Info.
DRT-AL	X	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU 26 OCT. 2010

SGAR REÇU LE 11 OCT. 2010

Dest.	Att.	Info.
DREAL	X	
DRT		X

DREAL Nord - Pas-de-Calais
Arrivé le 21 OCT. 2010
DIRECTION

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Paris, le 06 SEP. 2010

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Sous Direction des Espaces Naturels

Bureau de l'intégration de la biodiversité dans les territoires

PRÉFECTURE DU NORD
02 11 OCT. 2010 02
ARRIVÉE

Le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat
à

Monsieur le Préfet de la région Nord – Pas de Calais

Référence : 210-190.
Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphanie ANTOINE
myriam.ursprung@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 30 37 – **Fax :** 01 40 81 82 55

Objet : classement du parc naturel régional de l'Avesnois

SGAR. C/ DREAL

Je vous adresse, ci-joint, une copie du décret n°2010-1053 du 3 septembre 2010 portant classement du parc naturel régional de l'Avesnois (région Nord – Pas de Calais) jusqu'au 4 septembre 2022, paru au journal officiel du 5 septembre 2010.

Avant son adoption par décret, la charte s'est vue apporter les deux modifications suivantes :

1. Pour donner suite à une recommandation de la commission d'enquête, dans le cadre de l'enquête publique conduite en application des dispositions de l'article R.333-6-1 du code de l'environnement, la phrase de l'axe 3-1 (page 104) : *« Compte tenu de la signature du protocole de Florence par la Région Nord-Pas de Calais, et comme le permet la loi n°2008-595 du 25 juin 2008 art. 4, la culture d'organismes génétiquement modifiés est exclue sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois »* a été complétée par les mots suivants : ***« sous réserve de recueillir l'accord unanime des exploitants agricoles concernés, conformément aux dispositions de l'article L. 335-1 du code de l'environnement. »***

2. A la demande du ministre de la défense, dans le cadre de la consultation interministérielle conduite en application des dispositions de l'article R. 333-9 du code de l'environnement, le paragraphe relatif aux « engagements stratégiques de l'Etat », point 4-1 (page 31), est complété par la mention suivante : ***« Le ministère de la défense s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois conduire à remettre en cause l'activité et le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou***

DATE :				
Courrier signalé	Attribution	En liaison	Information	
DREAL Nord-Pas-de-Calais				
Directeur			X	
B.Bour-Desprez			X	
P.Joscht				
Y.Lalaut				
Risques				
SMPP	X			
ECLAT			X	
Conn. Evaluation				
Transp. Véhicules				
Dépl. Interm. Infr.				
SG				
Communication				
MSPR				
PSI gest.adm.compt.				
PSI juridique				
		PJ :		

PJ : décret du 11 juin 2010
avis du CNPN et de la FPNRF

Présent pour l'avenir

d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement l'exécution de la politique militaire, telle qu'elle est définie à l'article L. 1142-1 du code de la défense. ».

Le décret précité précise que la charte pourra être consultée au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, à la préfecture de la région Nord – Pas de Calais, ainsi qu'au siège de la région et de l'organisme de gestion du parc. L'article R. 333-10 du code de l'environnement prévoit en outre, que cette consultation peut avoir lieu dans les préfectures et sous-préfectures territorialement concernées.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir me transmettre 8 exemplaires de la charte afin de pouvoir vous retourner les exemplaires de la charte officielle à tenir à disposition du public.
A réception, vous voudrez bien communiquer deux exemplaires au président du conseil régional du Nord – Pas de Calais, qui transmettra un dossier au président du syndicat mixte de gestion du parc. Vous voudrez bien également transmettre un exemplaire à la préfecture du nord et aux sous-préfectures d'Avesnes-sur-Helpe et de Cambrai territorialement concernées, conformément aux dispositions du code de l'environnement, ainsi qu'à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Vous trouverez par ailleurs, ci-joint, les avis rendus par le Conseil national de la protection de la nature et la Fédération des parcs naturels régionaux de France, en application des dispositions de l'article R. 333-9 du code de l'environnement.

L'Ingénieur général du genie rural, des eaux et forêts,
chargé de la sous-direction des espèces naturels

Christian BARTHOD

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Décret n° 2010-1053 du 3 septembre 2010 portant classement du parc naturel régional de l'Avesnois (Nord - Pas-de-Calais)

NOR : *DEVN1018633D*

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 333-1 à L. 333-4 et R. 333-1 à R. 333-16 ;

Vu le décret n° 98-164 du 13 mars 1998 portant classement du parc naturel régional de l'Avesnois (Nord - Pas-de-Calais) ;

Vu le décret n° 2008-190 du 27 février 2008 portant prolongation du classement du parc naturel régional de l'Avesnois (Nord - Pas-de-Calais) ;

Vu la charte révisée du parc naturel régional de l'Avesnois ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du 18 mai 2010 ;

Vu l'avis de la Fédération des parcs naturels régionaux de France en date du 26 mai 2010 ;

Vu l'accord des conseils municipaux des communes territorialement concernées ;

Vu l'accord des établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernés ;

Vu l'accord du conseil général du Nord en date du 7 décembre 2009 ;

Vu la délibération du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais en date du 1er février 2010 ;

Vu les avis et accords des ministres intéressés,

Décrète :

Art. 1er. – Sont classés en parc naturel régional, pour une durée de douze ans à compter de la date de publication du présent décret, sous la dénomination de « Parc naturel régional de l'Avesnois », les territoires des communes suivantes, situées dans le département du Nord : Albes, Amfroipret, Anor, Audignies, Aulnoye-Aymeries, Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Bachant, Baives, Bas-Lieu, Bavay, Bazuel, Beaudignies, Beaurepaire-sur-Sambre, Beaurieux, Bellignies, Bérelles, Bermeries, Bettrechies, Beugnies, Boulogne-sur-Helpe, Bousies, Bousignies-sur-Roc, Boussois, Bry, Cartignies, Catillon-sur-Sambre, Cerfontaine, Choisies, Clairfayts, Colleret, Cousolre, Croix-Caluyau, Damousies, Dimechaux, Dimont, Dompierre-sur-Helpe, Dourlers, Eccles, Englefontaine, Eppe-Sauvage, Eth, Etroeungt, Feignies, Felleries, Féron, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Flaumont-Waudrechies, Floursies, Floyon, Fontaine-au-Bois, Forest-en-Cambrésis, Fourmies, Frasnoy, Ghissignies, Glageon, Gommegnies, Grand-Fayt, Gussignies, Hargnies, Haut-Lieu, Hecq, Hestrud, Hon-Hergies, Houdain-lez-Bavay, Jenlain, Jolimetz, La Flamengrie, La Groise, Landrecies, Larouillies, Le Favril, Le Quesnoy, Leval, Lez-Fontaine, Liessies, Louvignies-Quesnoy, Marbaix, Maresches, Maroilles, Mazinghien, Mecquignies, Monceau-Saint-Waast, Moustier-en-Fagne, Neuville-en-Avesnois, Noyelles-sur-Sambre, Obies, Obrechies, Ohain, Ors, Orsinval, Petit-Fayt, Poix-du-Nord, Pommereuil, Pont-sur-Sambre, Potelle, Preux-au-bois, Preux-au-Sart, Prisches, Quiévelon, Rainsars, Ramousies, Raucourt-au-Bois, Rejet-de-Beaulieu, Robersart, Rousies, Ruesnes, Sains-du-Nord, Saint-Aubin, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Salesches, Sars-Poteries, Sémeries, Semousies, Sepmeries, Solre-le-Château, Solrinnes, Taisnières-en-Thiérache, Taisnières-sur-Hon, Trélon, Vendegies-au-Bois, Vieux-Mesnil, Villereau, Villers-Pol, Wallers-en-Fagne, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, Wattignies-la-Victoire, Wignehies, Willies.

Art. 2. – La charte du parc naturel régional de l'Avesnois, approuvée par le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais le 1er février 2010, est adoptée par le présent décret, auquel elle est annexée (1).

Art. 3. – Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 2010.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
JEAN-LOUIS BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,
CHANTAL JOUANNO

(1) La charte du parc pourra être consultée au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), à la préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais ainsi qu'au siège de la région et de l'organisme de gestion du parc.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

COMMISSION PARCS NATURELS REGIONAUX ET CHARTES DES PARCS NATIONAUX

AVIS N° 20100518-01

Séance du 18 mai 2010

Avis motivé délivré au ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, préalablement à la décision de renouvellement de classement du parc naturel régional de l'Avesnois.

Annexe : liste des membres de la commission présents lors de la séance

Président de séance : M. Bernard DELAY
Rapporteure : Mme Marine MUSSON

Composition de la délégation des porteurs du projet :
M. Emmanuel CAU, vice président du conseil régional du Nord – Pas-de-Calais en charge de l'environnement,
Mme Stéphanie DEPREZ, chargée de mission PNR à la région,
M. Jean-Luc PERAT, député, élu du conseil général du Nord,
M. Paul RAOULT, sénateur, président du parc,
M. Yvon BRUNELLE, directeur du parc.

Représentants du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais :
M. Olivier ANDRE, sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe,
Mme Isabelle MATYKOWSKI, chef de l'unité plans, programmes, projets et territoire à la DREAL Nord – Pas-de-Calais,
M. Jean-Noël SAUSSOL, chargé de mission PNR à la DREAL Nord – Pas-de-Calais.

La commission étant saisie du dossier de renouvellement de classement du parc naturel régional de l'Avesnois au stade de l'avis final, elle s'attache principalement à apprécier la manière dont ont été prises en compte ses recommandations dans le cadre de l'avis intermédiaire rendu lors de sa séance du 15 septembre 2008.

La commission entend :
- la rapporteure,
- la représentante du préfet de région, faisant état de l'avis favorable motivé au renouvellement de classement du parc,
- la délégation.

Après en avoir délibéré, la commission émet un avis favorable pour le renouvellement de classement du parc naturel régional de l'Avesnois pour une durée de douze ans.

Cet avis favorable est accompagné des observations suivantes :

La commission regrette que la cohérence territoriale du périmètre proposé au classement ne soit pas pleinement assurée, au regard de la non approbation du projet de charte par :

- la commune de Locquignol, dont le territoire, situé dans le plus grand cœur de nature forestier identifié au plan du parc, représente plus de 9 000 hectares et constitue de ce fait une enclave importante dans le périmètre proposé au classement. La commission estime cependant que la protection de ce cœur de nature, principalement constitué par la forêt domaniale de Mormal, gérée par l'ONF et désignée en tant que site Natura 2000, peut être assurée de façon satisfaisante par le biais conventionnel avec l'ONF. Le comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 constitue également un gage en termes de suivi et de mise en œuvre d'actions de préservation et de protection des habitats ;

- de la communauté de communes Sambre-Avesnois, qui prive de fait du classement les communes qui la composent. Ceci pose deux problèmes : un problème de cohérence territoriale dans la mesure où cette communauté de commune occupe une position stratégique de transition entre la vallée industrielle de la Sambre et la partie plus rurale du territoire ; un problème de cohérence locale concernant le statut des sept communes membres de cette communauté de commune qui, malgré leur approbation de la charte et leur souhait d'adhérer au syndicat mixte, sont, de fait, exclues du parc. La commission apporte son soutien à ces communes et considère que le parc pourra assurer la cohérence de son action avec leur appui en leur octroyant le statut de « communes associées » via des conventions spécifiques. La commission demande au parc d'établir ces conventions en reprenant l'ensemble des engagements des communes figurant dans la charte.

En matière de maîtrise de l'artificialisation des sols, la commission apprécie l'objectif fixé par la charte de doter, d'ici 2018, 100% des communes d'un document d'urbanisme. Elle souligne également l'effort de protection des milieux naturels dans le cadre des documents d'urbanisme, traduit dans différentes mesures de la charte : préservation du bocage et des zones humides, classement en zones A ou N des cœurs de nature forestiers, humides/aquatiques et calcicoles, ainsi que des continuums et corridors écologiques.

Elle s'interroge toutefois sur l'objectif chiffré de limiter à horizon 2016 l'artificialisation des sols à 5%. Elle remarque que cet objectif n'est pas resitué par rapport à l'évolution constatée sur le territoire sur la période précédente et qu'aucune limite n'est fixée pour la période 2016-2022. Enfin, elle s'interroge sur la mise en œuvre d'une telle disposition et sa traduction dans le SCoT Sambre-Avesnois en cours d'élaboration, qui couvrira la totalité du parc. Eu égard aux réponses apportées par la délégation, notamment à la volonté manifestée de traduire cet objectif chiffré dans le SCoT, mais aussi de le considérer comme une limite à ne jamais atteindre et à abaisser après 2016, la commission appelle de ses vœux :
- que l'objectif de maîtrise de l'artificialisation des sols après 2016 soit plus ambitieux que ce qui figure actuellement dans la charte,

- que la commune de Maubeuge soit pleinement associée aux travaux du parc pour la maîtrise de l'artificialisation des sols, à travers une convention qui viendrait confirmer et formaliser le statut de ville porte.

Enfin, la commission regrette vivement que ses recommandations relatives à la circulation des véhicules à moteur en application des dispositions de l'article L. 362-1 du code de l'environnement n'aient été prises en compte que de façon partielle. Elle prend note que la charte identifie comme zones d'actions prioritaires les milieux sensibles des cœurs de nature pour l'interdiction par l'autorité compétente de la circulation des véhicules motorisés sur les voies et chemins des communes. Toutefois, la commission regrette que la charte ne présente pas un zonage permettant d'identifier sans ambiguïté les chemins et voies ou les aires géographiques concernés. Elle demande donc instamment que le programme opérationnel à trois ans fixe un calendrier pour l'établissement d'un schéma de circulation dans le territoire du parc et l'exercice par les maires de leurs compétences en vue d'établir des règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins des communes du parc.

L'avis favorable de la commission au renouvellement de classement du parc naturel régional de l'Avesnois est adopté dans les conditions suivantes :

- 13 voix pour
- 2 voix contre

Le président de la commission
« Parcs naturels régionaux et chartes
des parcs nationaux »
du Conseil national de la protection de la nature

Monsieur Bernard DELAY

ANNEXE

Liste des membres de la commission chargée des parcs naturels régionaux et des chartes des parcs nationaux du Conseil national de la protection de la nature présents lors de la séance du 18 mai 2010 relative à l'examen du projet de charte du parc naturel régional de l'Avesnois.

M. Bernard DELAY	personnalité scientifique
M. Emmanuel MICHAU	ONF
M. Cyrille LEFEUVRE	MEEDDM/DEB
M. Axandre CHERKAOUI	Ministère de l'agriculture
M. Christophe GAUCHON	CNRS
M. François VERON	CEMAGREF
M. Gilles NAUDET	FNE
M. Guillaume CLOYE	APCA
M. Jean-Francis GOSSELIN	SPN du Gard, LRNE
M. Michaël WEBER	FPNRF
M. Jean UNTERMAIER	SNPN
M. Jean-Claude MALAUSA	INRA
Mme Marine MUSSON	CELRL
M. Arnaud COSSON	personnalité scientifique
M. Jean-Marie PETIT	PNF

Parcs naturels régionaux de France

Projet de charte révisée du Parc naturel régional de l'Avesnois
Avis final
Bureau du 26 mai 2010

Le Bureau de la Fédération appuie très favorablement les orientations stratégiques du projet de charte, qui répondent à trois ambitions pour le territoire : faire de l'Avesnois un réservoir de biodiversité régional, renouveler sa ruralité, investir sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour le développer. Il salue le bilan du Parc, et particulièrement son action emblématique relative à la préservation du bocage de l'Avesnois, fruit d'un important investissement humain et financier. Il appuie le Parc dans son repositionnement comme « pilote de la charte » et expérimentateur d'actions innovantes.

Il émet un avis très favorable au renouvellement du classement du Parc de l'Avesnois mais regrette l'isolement géographique des deux communes de Boussois et Feignies. Il regrette également la non approbation des deux Communautés de communes de Sambre Avesnois et Nord Maubeuge, qui empêche l'intégration au périmètre du Parc de 7 communes supplémentaires, malgré la délibération favorable de leur Conseil municipal, et prend acte de la non adhésion de la communes forestière de Locquignol.
Le Bureau encourage le Parc à poursuivre le renforcement des liens avec ces communes et à signer rapidement avec elles des conventions de partenariat portant sur des actions et des objectifs communs, et particulièrement la restauration des corridors écologiques.

Il demande fortement à la Région et au Département de formaliser avec le Parc un contrat précisant leurs engagements financiers sur la durée afin de consigner les moyens qui permettront de mettre en œuvre les ambitions de cette nouvelle charte.

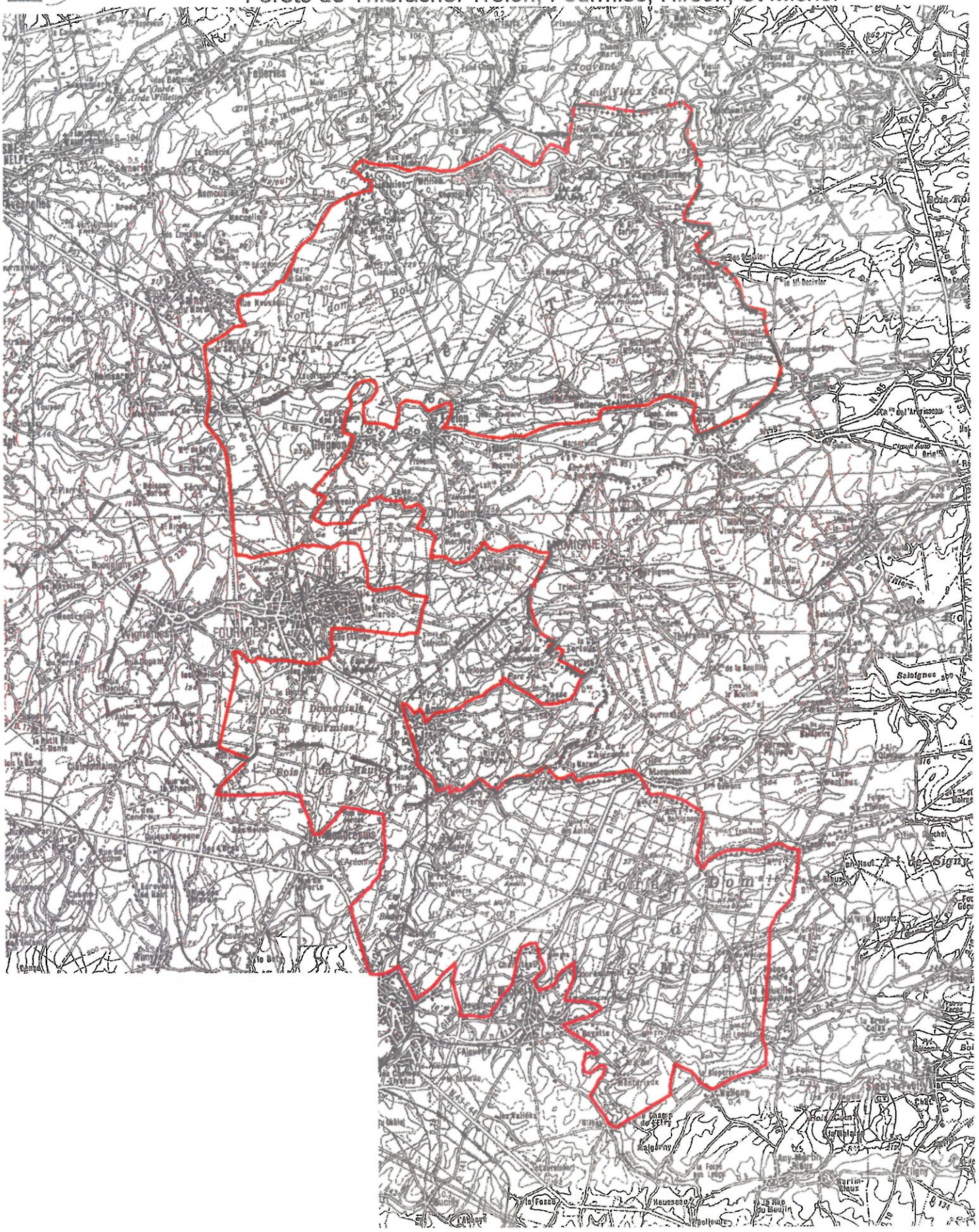
Enfin, il invite le Parc à poursuivre ses efforts dans la finalisation de son dispositif de suivi et d'évaluation de la charte en précisant notamment sur quels moyens organisationnels et humains il s'appuiera.

Adopté à l'unanimité

© SIG DIREN Nord Pas-de-Calais
© IGN Scan25 & Scan100 n°7738
Ech : 1 / 125 000

Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux n° : 59 NC 06

Forêts de Thierache: Trélon, Fourmies, Hirson, St Michel









ATLAS

zones inondables

Région Nord - Pas de Calais

Vallée de l'Helpe Majeure

La vallée de l'Helpe Majeure

Le bassin versant de l'Helpe Majeure s'étend sur la région naturelle de l'Avesnois, prolongement du massif de l'Ardenne. La topographie du bassin montre une augmentation graduelle des altitudes de la confluence avec la Sambre jusqu'au Haut Bassin. La vallée de l'Helpe Majeure forme un sillon encadré par une série de plateaux et collines entaillés par de nombreux petits cours d'eau. Le bassin est composé de roches imperméables ou peu perméables (schistes, grès,...) et de roches perméables composées essentiellement de calcaires. Ces formations sont recouvertes par des limons sur les plateaux et les versants. Le contexte géologique permet une contribution régulière mais limitée des eaux souterraines à l'alimentation de la rivière. La chape limoneuse favorise le ruissellement au détriment de l'infiltration. Toutefois, la recharge de nappes locales explique, en période hivernale, la réapparition de nombreuses sources sur le bassin.



Le bassin versant de l'Helpe Majeure se situe au sud-est du département du Nord. La superficie du bassin est de 329 km² dont 100 km² en Belgique avec des dimensions maximales de 39 km dans sa plus grande longueur et de 18 km dans sa plus grande largeur.

Le climat pluvieux s'explique par la présence d'une "barrière" topographique qui s'élève à plus de 250 m. Du fait de l'allongement du bassin, on constate des variations très nettes. Dans la basse vallée, à la confluence avec la Sambre, la pluviométrie moyenne annuelle est proche de 800 mm et elle s'élève rapidement pour dépasser 950 mm sur le Haut Bassin, dans la partie belge.

Les conditions physiques ont favorisé le développement des forêts et prairies. Le paysage est surtout bocager à l'exception du Haut Bassin où dominent de vastes ensembles forestiers (Forêt de Trélon). Le bassin de l'Helpe Majeure est essentiellement rural. Les communes, de petites tailles, ont pour activité principale l'agriculture. L'élevage laitier reste prédominant, mais des cultures céréalières font maintenant leur apparition. Avesnes-sur-Helpe constitue le seul bourg important du secteur. Il regroupe les principales activités industrielles du bassin et les administrations (Sous-Préfecture, Tribunal,...).



Caractéristiques hydrologiques

L'Helpe Majeure prend sa source en Belgique sur la commune de Momignies à une altitude de 248 mètres. Après un parcours de 67 kilomètres, elle se jette dans la Sambre à Noyelles-sur-Sambre.

L'Helpe Majeure coule au centre de son bassin où elle a creusé une vallée bien encaissée qui présente de nombreux méandres. On y trouve deux zones humides. La première, à l'amont du barrage du Val Joly, est composée d'une succession de marais et d'étangs. La seconde s'étend à la confluence avec la Sambre et forme un vaste ensemble de pâturages. L'Helpe Majeure reçoit le long de son cours un grand nombre de petits affluents issus de sources.

Cette rivière présente une pente moyenne de 1,3‰. On note une opposition entre le Haut Bassin, où la pente du cours d'eau est supérieure à 3‰, et la partie située à la confluence avec la Sambre, où la pente est inférieure à 0.5‰.

L'examen des débits en année moyenne oppose une période de hautes eaux, qui s'étale de novembre à avril avec un maximum en décembre et une période de basses eaux allant de mai à octobre avec un minimum en août.

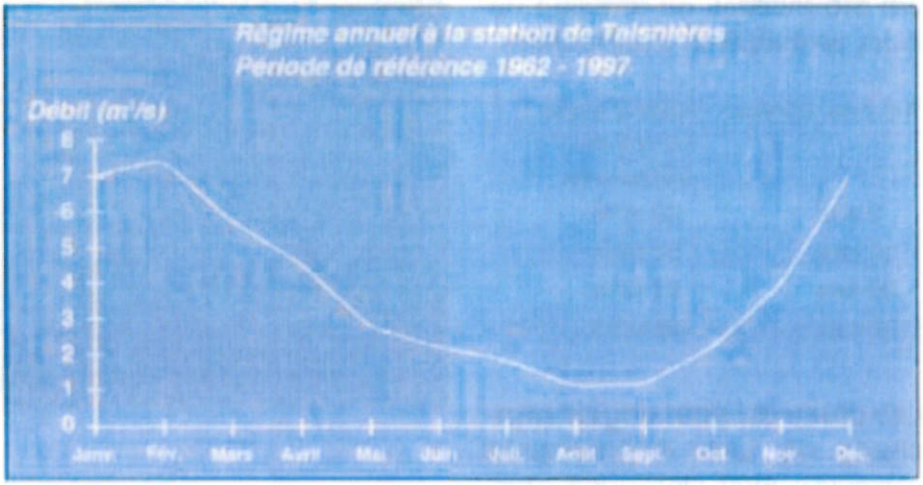
Le régime de l'Helpe Majeure se caractérise par son irrégularité. En effet, les écarts saisonniers se révèlent élevés, le rapport du débit moyen mensuel le plus élevé au débit moyen mensuel le plus faible est de 6,4. Par rapport à l'aval du bassin voisin de l'Helpe Mineure (rapport de 5,5), le régime annuel ne semble pas plus régulier malgré l'existence à l'amont de l'ouvrage régulateur que constitue le barrage du Val Joly.

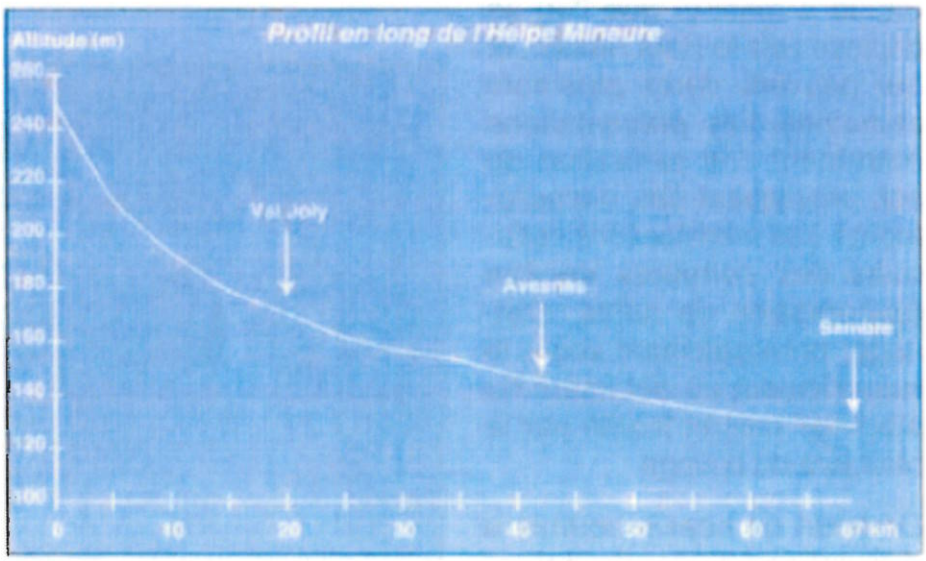




Le profil en long de l'Helpe Majeure présente de fortes pentes à l'amont puis devient rapidement beaucoup plus plat.

Le régime hydrologique est caractérisé par une forte irrégularité des débits moyens mensuels.





Les crues

La présence d'un substrat peu perméable dans son ensemble, et d'une topographie bien marquée favorisent l'apparition de crues violentes. Celles-ci sont toutefois atténuées par le bocage, qui freine les ruissellements.

L'histogramme révèle une prédominance des crues durant la saison humide, généralement entre octobre et avril avec une prédominance des mois d'hiver. Ceux-ci représentent 51% du total des crues enregistrées. Il n'est pas exclu que des crues se produisent au printemps et en été, comme ce fut le cas en juillet 1980, qui fut l'une des plus fortes enregistrées.

ne pouvant compter que sur quelques bandes perméables, l'Helpe Majeure connaissait des crues à répétition. Si le barrage du Val Joly, dont le rôle premier était le soutien des débits en étiage, a permis de réduire le nombre de crues les plus faibles (inférieures à la crue décennale), il ne joue qu'un rôle réduit pour les fortes crues telles que celle de décembre 1993.

La plupart des crues se produisent en hiver même si une des crues les plus fortes enregistrées a été observée en juillet 1980.



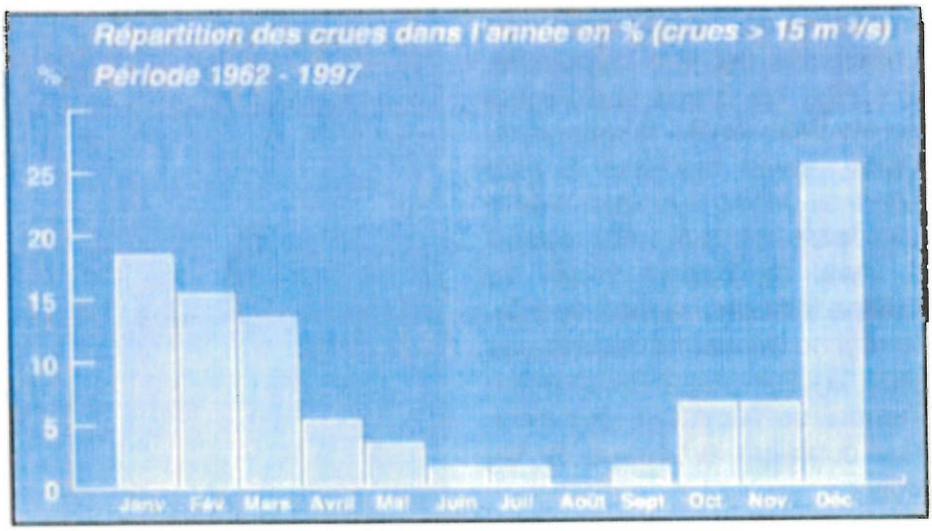
La mesure des débits de l'Helpe Majeure s'effectue au niveau de deux stations hydrométriques implantées l'une à Liessies juste à l'aval du Val Joly, l'autre à Taisnières-en-Thiérache, que nous avons retenue comme station de référence.

Les débits de pointe en crue ont été évalués en fonction de leurs probabilités d'apparition.

Période de retour	Débit maximum instantané à Taisnières
2 ans	29 m³/s
10 ans	61 m³/s
50 ans	91 m³/s
100 ans	105 m³/s

Les crues ont pour origine principale de forts événements pluvieux, dont l'intensité augmente à mesure que l'on se déplace vers le Haut Bassin, et qui peuvent durer plusieurs semaines. Les précipitations entraînent une saturation du sol, provoquant des ruissellements. Les modifications culturales des dernières années (suppression de haies, drainage) ont localement accru le ruissellement au détriment du stockage naturel facilité par la structure du bocage.

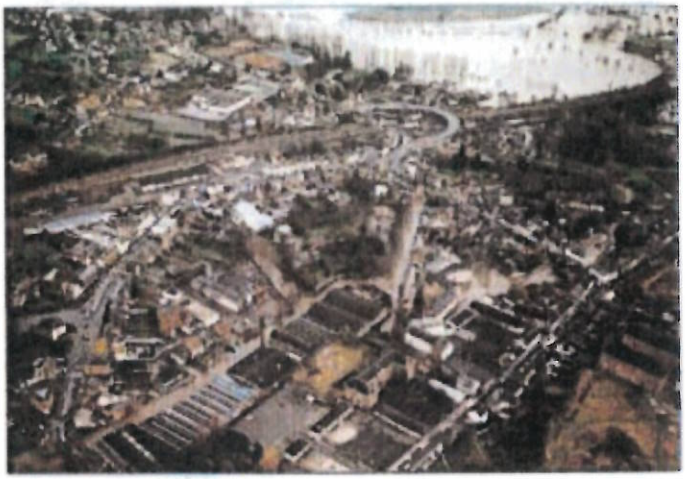
Drainant un bassin soumis à des précipitations élevées et



Le barrage du Val Joly

L'Helpe Majeure est le seul cours d'eau de la région hormis le secteur des Wateringues à avoir fait l'objet d'un aménagement de gestion des écoulements. Implanté en 1968, sur la commune d'Eppe Sauvage, le barrage du Val Joly avait pour objectif initial d'assurer à EDF un débit réservé pour le refroidissement des générateurs de la centrale thermique de Pont sur Sambre. D'une capacité moyenne de 4,6 millions de m³, ce barrage permet de limiter l'étiage, mais il ne joue qu'un rôle secondaire dans l'écrêtement des crues de l'Helpe Majeure du fait de sa position en tête de bassin et de sa faible capacité.





Les communes les plus touchées sont Liessies, Sémeries, Avesnes-sur-Helpe, Dompierre et Taisnières-en-Thiérache.

Les inondations

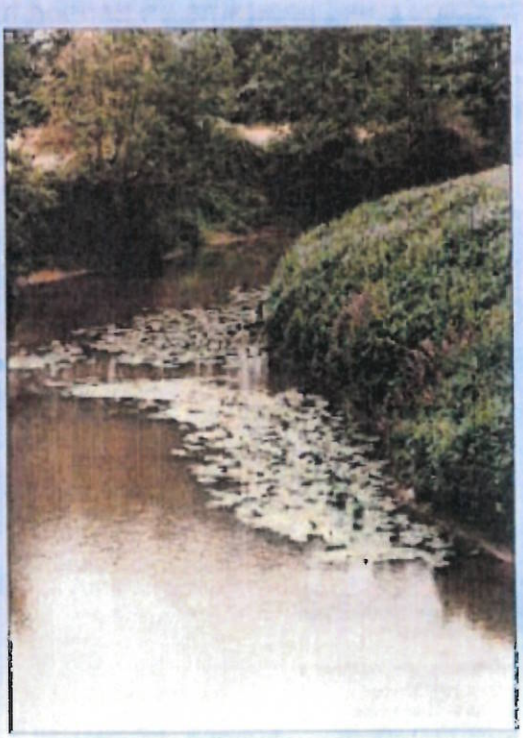
Les inondations se produisant dans la vallée de l'Helpe Majeure sont dues à plusieurs facteurs :

- capacité limitée du lit mineur entraînant des débordements en cas de crue,
- présence de nombreux ouvrages d'art (ponts, moulins,...),
- ruptures de pentes locales qui se manifestent par la présence de méandres.

Les zones inondables s'étendent de Moustier-en-Fagne à la Sambre, soit une superficie de l'ordre de 1450 hectares en crue centennale. La vaste plaine humide qui s'étend de Taisnières à la Sambre est régulièrement inondée et doit être considérée comme une zone d'expansion naturelle des crues à préserver. Les communes les plus affectées sont Liessies, Sémeries, Avesnes-sur-Helpe, Dompierre, Taisnières. Les zones inondées sont essentiellement rurales même si des zones urbanisées sont concernées, essentiellement à Avesnes-sur-Helpe.

Analyse des zones inondables en crues décennale et centennale

- à l'aval du barrage du Val Joly, les zones touchées par les crues centennale et décennale sont proches. A l'amont du Val Joly en crue centennale, les terrains inondés sont plus étendus du fait de l'élargissement des vallées de l'Helpe Majeure et de ses affluents.
- les vitesses d'écoulement sont particulièrement élevées dans le lit mineur où elles peuvent dépasser 3 m/s. Dans le lit majeur, elles sont en général faibles, n'excédant pas 0,5 m/s à l'exception des sections les plus étroites où elles dépassent 1 m/s.
- dans les secteurs où la vallée est fortement encaissée, on constate des différences de hauteurs de submersion de 0,5 à 1 mètre entre les crues décennale et centennale. A l'inverse, lorsque la vallée s'élargit, cette différence est plus faible.
- en crue centennale, les hauteurs de submersion sont en général supérieures à 1 mètre et peuvent localement excéder 2 mètres.
- les durées de submersion, en crue centennale, sont en général de l'ordre de 8 jours pour la majorité des zones inondables. Ces durées ont tendance à augmenter dans le secteur à la confluence avec la Sambre, où elles peuvent excéder 10 jours.



La gestion du risque

La vallée de l'Helpe Majeure reste à l'heure actuelle très exposée au risque inondation. Pour répondre à cette menace, un important effort d'aménagement et de gestion a été entrepris.

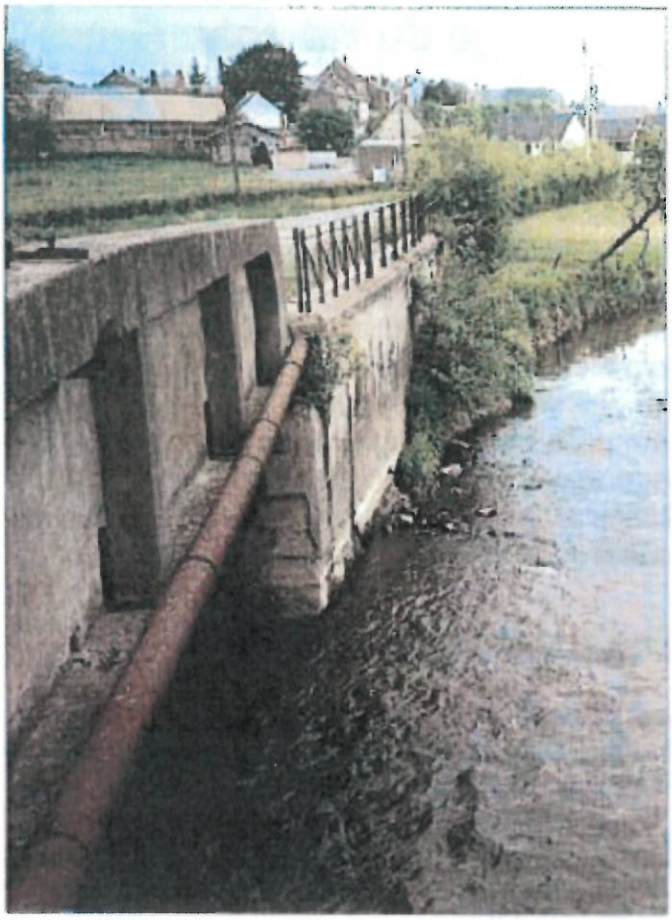
L'Etat a mis en place une annonce de crues pour la gestion et la prévision des crues. Ce système, en mettant en œuvre des mesures de protection des biens et des personnes avant l'arrivée des eaux, permet de réduire les dommages.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois a entrepris l'actualisation du Contrat de Rivière sur l'Helpe Majeure en 1997. Il met en œuvre entre autres un ensemble de travaux d'aménagement hydraulique adaptés au milieu naturel, pour lutter contre les inondations et préserver les zones inondables naturelles. Plusieurs types de réalisations seront ou ont été entreprises :

- réhabilitation des moulins ou suppression des ouvrages hydrauliques lorsque ceux-ci constituent une trop grande gêne pour les écoulements ;
- amélioration des conditions d'écoulement dans la ville d'Avesnes-sur-Helpe ;
- travaux de protection des berges par fascinage et tunage.

Le barrage du Val-Joly peut jouer localement un rôle d'écrêtement des crues, grâce à sa capacité de stockage, mais à la condition de gérer son remplissage de manière à offrir une capacité de stockage plus importante en période hivernale.

Ces mesures de protection devront être accompagnées d'une prise en compte du risque dans la réglementation de l'occupation et des usages des sols, afin de garantir leur efficacité dans le temps. C'est pourquoi un Plan de Prévention des Risques sera prochainement mis en œuvre. Ce document, qui a valeur de servitude d'utilité publique, sera annexé aux Plans d'Occupation des Sols, lorsque ceux-ci existent.



Pour garantir l'efficacité des aménagements dans le temps, une réglementation adaptée doit fixer les droits d'usage et d'occupation du sol.

Réalisation : Marie-Laure Fiegel - DIREN Nord - Pas de Calais/SEMA, avec la collaboration de Laurent Topin
Conception-maquette : Christine Lebas - DIREN - Communication
Photographie : Jack Van-Santfort - DIREN-SG/Cellule Technique
Cartographie : SIGALEO Nord - Pas de Calais
Impression : La Monsoise - Août 2000
DIREN Nord - Pas de Calais - 4, rue Gombert - 59041 Lille Cedex - Tél. 03 28 38 10 30 - Fax : 03 28 38 10 31
L'Atlas des zones inondables a été réalisé dans le cadre du Contrat de Plan État / Région 1994 / 1999

Références documentaires sur la commune de Eppe-Sauvage

Les documents sont consultables sur RV à la médiathèque du PSID au CETE Nord-Picardie ou en liens directs vers Internet

2 rue de Bruxelles à Lille
(ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h)
Mediatheque.Documentation.SG.CETE-NP@developpement-durable.gouv.fr
Tél 03 20 49 63 15

STATISTIQUES

Résumé statistique :

Population, logement, revenus, emplois, chômage, établissement, lien internet :
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/59/COM/RS_COM59198.pdf
INSEE, mise à jour 30/01/2013

Évolution et structure de la population :

Chiffres-clés , lien internet :
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/59/COM/DL_COM59198.pdf
INSEE mise à jour 28/06/2012

ETUDES - URBANISME

Titre : Vers un urbanisme de qualité. Habiter autrement l'espace rural et périurbain : résumés des études d'esquisses et d'avant-projets sommaires des communes : Eppe Sauvage, Ors, Flines-lez-Râches, Raismes, Ruminghem, Wavrans sur l'Aa réalisées par les agences BNR, OBRAS, Paysages
Auteurs : Espaces Naturels Régionaux. Lille ; MEDDTL ; Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais ; Conseil Général du Nord. Lille ; Conseil Général du Pas-de-Calais
Source : non pag., phot. coul., cartes
Thèmes : Aménagement rural ; Aménagement urbain ; Aménagement du territoire
Desc. matière : commune rurale ; péri-urbain ; résumé ; avant projet ; développement durable ; qualité de l'environnement ; diversité architecturale
Desc. géographique : Eppe-Sauvage ; Ors ; Flines-lez-Râches ; Raismes ; Ruminghem ; Wavrans-sur-l'Aa
Résumé : Le projet "Vers un urbanisme de qualité", porté par Espaces naturels régionaux à la demande des trois parcs régionaux du Nord-Pas-de-Calais, a été riche de réflexion et de production graphique sur la conception d'un urbanisme rural durable. Les travaux des équipes pluridisciplinaires sont valorisés à travers la réalisation de fiches-résumés des études d'esquisses et d'avant-projets.
Type doc. : DOSSIER ;
Localisation : CETE NP/PRD
Cote : 19-1535-1

ETUDES – ENVIRONNEMENT

Note: Les études DREAL portant la mention « document primaire en ligne » sont consultables sur le portail national du SIDE (Système d'information documentaire de l'environnement)

Titre : ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN, DEPARTEMENT DU NORD, COMMUNE DE WALLERS-TRELON
Auteur principal collectivité : ENVIRONNEMENT ARCHITECTURE URBANISME
Nombre de pages : non pag.
Résumé : PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES, NATURELLES, PAYSAGERES ET ARCHITECTURALES DE LA COMMUNE DE WALLERS-TRELON. PROPOSITION DE POLITIQUE URBAINE POUR LA MISE EN VALEUR DE CE VILLAGE.
Mot clé sujet : PAYSAGE URBAIN / POLITIQUE URBAINE / POS / HISTOIRE / DOCUMENT D'URBANISME / PATRIMOINE ARCHITECTURAL / ZPPAUP
Mot clé lieu : AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : WALLERS-TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 8.2-23 [PATRIMOINE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 8.2-23 [PATRIMOINE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 8.2-23 [PATRIMOINE]
Année d'édition : 1988

Titre : PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC RESIDENTIEL DE LA SOCIETE "CENTER PARCS" EN FORET DE TRELON (NORD)
Auteur principal collectivité : COLLECTIF D'ETUDE ET DE SAUVEGARDE DE L'AVESNOIS MENACE
Nombre de pages : non pag.
Résumé : CE RAPPORT EXPLIQUE LES DANGERS D'UNE IMPLANTATION D'UN "CENTER PARC" DANS LA FORET DE TRELON, SANS POUR AUTANT NIER L'INTERET D'UNE IMPLANTATION DANS L'AVESNOIS.
Mot clé sujet : PROTECTION DE LA FORET / AMENAGEMENT TOURISTIQUE / PARC DE LOISIRS
Mot clé lieu : AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.192-25 [LOISIR]
Année d'édition : 1991

Titre : ARCHITECTURE (L') RURALE DU NORD DE LA FRANCE
Auteur principal collectivité : ATELIER PATTOU
Nombre de pages : non pag.
Mot clé sujet : ARCHITECTURE RURALE / ARCHITECTURE TRADITIONNELLE / MILIEU RURAL / PRODUCTION AGRICOLE / COULEUR / MATERIAU DE CONSTRUCTION
Mot clé lieu : AVESNOIS / ARTOIS / FLANDRE / PEVELE-MELANTOIS
Mot clé localisation Insee : WALLERS-TRELON / TRAMECOURT

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.22-15 [ARCHITECTURE RURALE]

Titre : Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la Haute vallée de l'Helpe majeure
Auteur principal personne physique : BONNART (NICOLE) ; BALIGA (Marie-Françoise)
Auteur principal collectivité : ATELIER D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AMENAGEMENT
Nombre de pages : 118p. + annexes
Mot clé sujet : QUALITE DE L'EAU / COURS D'EAU / ETUDE DE MILIEU / ESPECE PROTEGEE / VALLEE / HYDROGEOLOGIE / FAUNE / FLORE
Mot clé lieu : FAGNE / VALLEE-DE-L'HELPE-MAJEURE / AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : BAIVES / EPPE-SAUVAGE / LIESSIES / MOUSTIER-EN-FAGNE / OHAIN / TRELON / WALLERS-TRELON / WILLIES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 2.41-66 [ZONE HUMIDE]
Année d'édition : 1995

Titre : Pour une politique départementale d'espaces verts, rapport n°2 : propositions d'actions et autres options
Auteur principal collectivité : CONSEIL GENERAL DU NORD ; DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU NORD (DDE DU NORD)
Nombre de pages : 95p.
Résumé : Ce rapport définit la politique de gestion des espaces verts de département du Nord et dresse un inventaire forestier. Il présente les actions qui font partie de cette politique.
Mot clé sujet : ESPACE VERT / FORET / ZONE DE PREEMPTION / PARC NATUREL REGIONAL / PARC / AMENAGEMENT
Mot clé lieu : ST-AMAND / AVESNOIS / VALLEE-DE-LA-SENSEE / PNR-SCARPE-ESCAUT
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-70 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 1981

Titre : Zones d'intéret communautaire pour les oiseaux en Picardie
Auteur principal collectivité : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT PICARDIE (DIREN PICARDIE)
Nombre de pages : non pag.
Résumé : Ce document présente la portée de la directive communautaire sur la conservation des oiseaux sauvages en Picardie.
Mot clé sujet : ZICO / MARAIS ARRIERE LITTORAL / MARAIS / ETANG / FORET / VALLEE / ESTUAIRE
Mot clé lieu : AISNE / PICARDIE / BASSIN-DE-LA-SOMME / BAIE-DE-SOMME / BAIE-D'AUTHIE / THIERACHE / MARAIS-DE-LA-SOUCHE / VALLEE-DE-L'OISE / FORET-DE-COMPIEGNE / MASSIF-DE-RETZ / MASSIF-DES-TROIS-FORETS / BOIS-DU-ROI
Mot clé localisation Insee : OISE / SOMME / TRELON / FOURMIES / HIRSON / COMPIEGNE / LAIGNE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-111 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 1993

Titre : Projet du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, projet de charte: rapport, annexes, plan du Parc et notice
Auteur principal collectivité : ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AVESNOIS
Nombre de pages : 3 fasc.: 111p.
Résumé : Cette charte concrétise le projet de protection et de développement élaboré pour le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Elle fixe les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures concrètes portant sur l'ensemble du territoire, ou spécifiques à chaque zone. Elle comprend un plan du Parc qui reflète la stratégie et les objectifs de la charte. La charte a été adoptée à l'unanimité par la commission nationale de protection de la nature en octobre 1997.
Mot clé sujet : CHARTE PNR / ESPACE PROTEGE / PARC NATUREL REGIONAL / CLIMAT / GEOLOGIE / OCCUPATION DU SOL / HYDROLOGIE / PAYSAGE / FAUNE / FLORE / ECONOMIE / BOCAGE / AMENAGEMENT / ACTIVITE AGRICOLE / TOURISME / ETUDE DE MILIEU / FORET
Mot clé lieu : LE-QUESNOY / PNR-AVESNOIS / AVESNOIS / SAMBRE / RHONELLE / HOGNEAU / RIVIERETTE / HELPE / SOLRE / FORET-DE-TRELON
Mot clé localisation Insee : NORD / BAVAY / BERLAIMONT / LANDRECIES / AVESNES-SUR-HELPE / SOLRE-LE-CHATEAU / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-118 [ESPACE PROTEGE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-118 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 1996

Titre : Faisabilité du lagunage naturel pour l'épuration des eaux, adaptabilité et efficacité de la méthode; observation et examen de cas dans le Nord-Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : VIVIER (EMILE)
Auteur principal collectivité : NORD-NATURE
Nombre de pages : 30p.
Résumé : Ce rapport décrit les principes et techniques du lagunage puis examine la problématique du lagunage dans la région à partir de critères fondamentaux (installations, perméabilité des terrains, surfaces concernées, hypsométrie) et d'aspects pratiques au travers de quelques expériences régionales.
Mot clé sujet : ASSAINISSEMENT / LAGUNAGE / METHODE / EAU / CANAL
Mot clé lieu : VALENCIENNES
Mot clé localisation Insee : LALLAING / WALLERS-TRELON / ESCALLES / ECUELIN / LOOS-EN-GOHELLE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.12-66 [ASSAINISSEMENT] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.12-66 [ASSAINISSEMENT] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.12-66 [ASSAINISSEMENT]
Année d'édition : 1997

Titre : Parc naturel régional de l'Avesnois, rapport d'activités 1999
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 53

Mot clé sujet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / PROTECTION DU PATRIMOINE / PROTECTION DE LA FORET / PARC NATUREL REGIONAL / BOCAGE / PAYSAGE RURAL / TOURISME / DEVELOPPEMENT / COMMUNICATION / RESERVE NATURELLE REGIONALE
Mot clé lieu : AVESNOIS / PNR-AVESNOIS / MONTS-DE-BAIVES
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-138 [ESPACE PROTEGE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-138 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2000

Titre : Etude avifaunistique de la Réserve Naturelle Volontaire des Monts de Baives
Auteur principal personne physique : DECORNET (Simon)
Nombre de pages : 43p. + ann.
Résumé : Cette étude permet d'évaluer l'intérêt patrimonial du peuplement avifaunistique et de constituer un outil d'aide à la décision pour la gestion de l'espace naturel, dans la réserve naturelle volontaire des Monts de Baives. Celle-ci constitue l'un des derniers secteurs de pelouses calcicoles du Nord-Pas-de-Calais.
Mot clé sujet : FAUNE / OISEAU / RESERVE NATURELLE / HABITAT D'ESPECE / PELOUSE / FLORE / INDICATEUR BIOLOGIQUE / RESERVE NATURELLE REGIONALE
Mot clé lieu : AVESNOIS / MONTS-DE-BAIVES
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-183 [FAUNE]
Année d'édition : 1997

Titre : Site Life-Natura 2000 n° 24 Forêts de Thiérache
Auteur principal personne physique : VANDAMME (Marie) ; PILLON (Sylvain) ; CONTESSE (Eva)
Nombre de pages : 16p. + ann.
Résumé : Ce document s'intéresse aux habitats forestiers du site Life-Natura 2000 numéro 24 et fait quelques propositions de gestion. Ce site comporte 8700 ha de forêts (domaniale, communales et privées). Le volume d'annexes comprend: l'étude statistique des relevés de terrain des forêts du site expérimental Life Natura 2000 n° 24 canton de Trélon (59).
Mot clé sujet : FORET / GESTION FORESTIERE / FORET COMMUNALE / FORET DOMANIALE / FORET PRIVEE / CARTOGRAPHIE / PEUPLEMENT FORESTIER / SITE NATURA 2000
Mot clé lieu : THIERACHE / AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 6.12-78 [GESTION FORESTIERE]
Année d'édition : 1997

Titre : Contribution à l'inventaire des amphibiens dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Auteur principal personne physique : DHUIEGE (Guillaume)
Nombre de pages : 39p.
Résumé : Le but de cette étude est de recenser les différentes espèces d'amphibiens présentes dans les mares prairiales des périmètres des mesures agri-environnementales

présentes au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Il existe un patrimoine batrachologique de 10 espèces d'amphibiens recensés dans ces mares prairiales : 5 espèces d'Anoures et 5 espèces d'Urodèles. Ces amphibiens sont protégés au niveau régional, national et au niveau de la directive habitat.
Mot clé sujet : FAUNE / AMPHIBIEN / PARC NATUREL REGIONAL / DENOMBREMENT / MARE / AMPHIBIEN
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-184 [FAUNE]
Année d'édition : 1998

Titre : Etude écologique de la carrière de Wallers Trélon
Auteur principal personne physique : JULVE (PHILIPPE)
Nombre de pages : 3 vol.
Résumé : Cette étude se présente sous la forme de 3 classeurs. Dans le premier se trouve l'étude écologique de la carrière de Wallers-Trélon : étude floristique et phytosociologique, étude faunistique, zones de protection locales, synthèse sur la valeur patrimoni
Mot clé sujet : GEOLOGIE / CARRIERE / CALCAIRE / ETUDE DE MILIEU / SOUS SOL / IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT / FAUNE / FLORE
Mot clé localisation Insee : WALLERS-TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 4.111-12 [CARRIERE]
Année d'édition : 1999

Titre : Les parcs naturels régionaux du Nord
Auteur principal collectivité : VIDEO SET PRODUCTION
Nombre de pages : 1 cédérom + 1 plaquette explicative
Résumé : Ce cédérom s'est donné pour objectif de faire découvrir et comprendre la dynamique territoriale des Parcs naturels régionaux au travers des exemples des parcs naturels régionaux du Nord.
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / SENSIBILISATION DU PUBLIC
Mot clé lieu : PNR-SCARPE-ESCAUT / PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 9.23-4 [PEDAGOGIE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 9.23-4 [PEDAGOGIE]
Année d'édition : 2001

Titre : ZAC du Val Joly, expertise écologique
Auteur principal collectivité : ASSOCIATION MULTIDISCIPLINAIRE DES BIOLOGISTES SPECIALISTES DE L'ENVIRONNEMENT
Nombre de pages : 37p.
Résumé : L'étude d'impact du projet de ZAC du Val Joly a permis d'identifier plusieurs espèces protégées. Cette expertise écologique vise à vérifier l'exactitude de ces données, elle comprend: - la recherche d'espèces végétales protégées dans les secteurs prévus pour les travaux, - l'identification des principaux habitats d'intéret communautaire, - l'inventaire des espèces de la faune (batraciens, reptiles, oiseaux) qui fréquentent l'aire d'étude et figurent sur les listes des Directives européennes, - des propositions de

préservation des stations d'espèces végétales protégées.
Mot clé sujet : ZAC / FAUNE / FLORE / ESPECE PROTEGEE / ETUDE DE MILIEU / FORET / LAC / IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Mot clé lieu : VAL-JOLY
Mot clé localisation Insee : EPPE-SAUVAGE / WILLIES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.2-84 [ETUDE DE MILIEU] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.2-84 [ETUDE DE MILIEU]

Titre : Etude préalable aux chantiers de réinsertion sur le bassin versant des deux helpes: Helpe Majeure et Helpe Mineure
Auteur principal collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS
Nombre de pages : non pag.
Résumé : Ce rapport reprend tout d'abord quelques informations de l'étude d'aménagement intégré nécessaires pour comprendre l'évolution des cours d'eau. Le schéma piscicole ainsi que la situation des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique complétent ce premier point. La deuxième partie rappelle la législation sur l'eau puis décrit les actions de restauration des rivières. Enfin la dernière partie compile ces informations et les adapte à une programmation annuelle des travaux avec l'intervention d'un chantier-école.
Mot clé sujet : AMENAGEMENT / BASSIN VERSANT / EAU DE SURFACE / UTILISATION DE L'EAU / CRUE / PISCICULTURE / MILIEU NATUREL / QUALITE DE L'EAU / ECOLOGIE / CURAGE / FAUNE / FLORE
Mot clé lieu : ST-HILAIRE-SUR-HELPE / ROCQUIGNY-62 / HELPE-MAJEURE / HELPE-MINEURE
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / NOYELLES-SUR-SAMBRE / TAISNIERES-EN-THIERACHE / MARBAIX / DOMPIERRE-SUR-HELPE / AVESNES-SUR-HELPE / AVESNELLES / BAS-LIEU / FLAUMONT-WAUDRECHIES / SEMERIES / RAMOUSIES / LIESSIES / WILLIES / EPPE-SAUVAGE / MOUSTIER-EN-FAGNE / BAIVES / WALLERS-TRELON / MAROILLES / GRAND-FAYT / PETIT-FAYT / CARTIGNY / BOULOGNE-SUR-HELPE / ETROEUNGT / WIGNEHIES / FOURMIES / TRELON / OHAIN
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.31-142 [EAU DE SURFACE]
Année d'édition : 1995

Titre : Guide pratique du bocage
Auteur principal personne physique : LABRUNE (Sébastien)
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : non pag.
Résumé : Conçu autant à l'attention des agriculteurs et des propriétaires que des élus locaux et des particuliers, ce guide aborde les thèmes de la plantation et de l'entretien de la haie, de la gestion et de la protection du bocage. Des cas concrets rencontrés dans l'Avesnois illustrent les réponses apportées.
Mot clé sujet : BOCAGE / HAIE / REGLEMENTATION / GESTION / TECHNIQUE CULTURALE / BERGE
Mot clé lieu : AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.13-106 [AMENAGEMENT RURAL]
Année d'édition : 2002

Titre : Circulation et vulnérabilité des eaux souterraines de l'Avesnois, 1ère phase : résultats de traçages qualitatifs sur sites témoins
Auteur principal personne physique : CARLIER (Erick)
Auteur principal collectivité : USTL
Nombre de pages : 20 p. + annexes
Mot clé sujet : BASSIN VERSANT / EAU SOUTERRAINE / HYDROGEOLOGIE / EAU POTABLE / PIEZOMETRIE / INFILTRATION / VULNERABILITE DE NAPPE
Mot clé lieu : AVESNOIS / HELPE-MAJEURE / HELPE-MINEURE
Mot clé localisation Insee : SARS-POTERIES / WALLERS / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.32-69 [EAU SOUTERRAINE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.32-69 [EAU SOUTERRAINE]
Année d'édition : 1981

Titre : L'eau et les carrières en Avesnois, synthèse et perspectives
Auteur principal collectivité : BUREAU D'ETUDES DE GEOLOGIE APPLIQUEE (BURGEAP) ; DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT NORD PAS DE CALAIS (DIREN NORD PAS DE CALAIS) ; AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE (AEAP)
Nombre de pages : 13 p.
Mot clé sujet : CARRIERE / EAU SOUTERRAINE / QUALITE DE L'EAU / EAU PLUVIALE
Mot clé lieu : ST-HILAIRE-SUR-HELPE
Mot clé localisation Insee : HAUT-LIEU / WALLERS / GLAGEON / DOMPIERRE-SUR-HELPE / LIMONT-FONTAINE / BELLIGNIES / HOUDAIN-LEZ-BAVAY
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 4.111-14 [CARRIERE]
Année d'édition : 2002

Titre : Mesures agri-environnementales : bilan des opérations locales, système de suivi et d'évaluation expérimenté dans les Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : DE CORDOUE-HECQUARD (Marie-Laetitia)
Auteur principal collectivité : Centre Régional des Ressources Génétiques
Nombre de pages : 72 p. + annexes
Mot clé sujet : PATURAGE / BILAN / BOCAGE / PRODUCTION AGRICOLE / FORET / ZONE HUMIDE / ZNIEFF / PELOUSE SECHE / PRAIRIE / PARC NATUREL REGIONAL / EVALUATION / MESURE AGRI ENVIRONNEMENTALE
Mot clé lieu : PNR-CAPS-ET-MARAIS-D'OPALE / PNR-AVESNOIS / PNR-SCARPE-ESCAUT / FORET-DE-MORMAL / BASSE-VALLEE-DE-LA-SAMBRE / HAUTE-VALLEE-DE-L'HELPE-MAJEURE / MARAIS-AUDOMAROIS / VALLEE-DE-LA-SLACK / BASSE-VALLEE-DE-LA-HAYNE / VIVIER-DE-RODIGNIES / BASSE-VALLEE-DE-LA-SCARPE
Mot clé localisation Insee : MARQUISE / TARDINGHEN / NORD-PAS-DE-CALAIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 5.3-95 [SOCIO - ECONOMIE AGRICOLE]
Année d'édition : 2002

Titre : Pierres de passage
Auteur principal personne physique : BERGESE (Titi) ; DURNEZ (Eric)
Nombre de pages : 47 p.
Mot clé sujet : PUITS / LAVOIR / FONTAINE / EDIFICE RELIGIEUX
Mot clé lieu : AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 8.3-28 [CONSERVATION PATRIMOINE]
Année d'édition : 2003

Titre : Projet du parc naturel régional de l'Avesnois, vol.1 : Analyse et diagnostic socioéconomique, vol.2 : Inventaire du patrimoine, vol.3 : Projet de charte, vol.4 : Documents accompagnant la charte, vol.5 : 6 ans d'actions pour la préfiguration du Parc Naturel Régional Avesnois, une carte
Auteur principal collectivité : ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AVESNOIS
Nombre de pages : 42 p., 48 p., 64 p., 23p. ,40 p.
Mot clé sujet : CHARTE PNR / PARC NATUREL REGIONAL / PROJET / DENOMBREMENT / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-30 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 1996

Titre : Programme STOC (Suivi dans le Temps des Oiseaux Communs nicheurs) - Bilan Nord Pas-de-Calais 2002
Auteur principal personne physique : TOMBAL (Jean-Charles) ; HAUBREUX (Daniel)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 18 p.
Mot clé sujet : OISEAU NICHEUR / REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT
Mot clé lieu : BAILLEUL-59 / BOIRY-ST-MARTIN / SOLESMES-59 / LE-CATEAU-CAMBRESIS / ST-BENIN / ST-AYBERT / NEUVILLE-ST-REMY
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / OYE-PLAGE / HONDSCHOOTE / GHYVELDE / LEFFRINCKOUCKE / STEENE / TETEGHEM / BOURBOURG / WAMBRECHIES / LESTREM / BEAUCAMPS-LIGNY / FLEURBAIX / DEULEMONT / QUESNOY-SUR-DEULE / COMINES / SANTES / NIELLES-LES-ARDRES / NORDAUSQUES / MUNCQ-NIEURLET / NEUVILLE-VITASSE / WILLERVAL / ARLEUX-EN-GOHELLE / FARBUS / AVESNES-LE-SEC / NEUVILLE-EN-AVESNOIS / MONCHECOURT / WASNES-AU-BAC / VILLENEUVE-D'ASCQ / CYSOING / GENECH / MARCHIENNES / HASNON / ECAILLON / PECQUENCOURT / WARLAING / AULNOYE-AYMERIES / SASSEGNIES / MAROILLES / LANDRECIES / ORS / CATILLON-SUR-SAMBRE / WALLERS / TRELON / OHAIN / BAIVES / EPPE-SAUVAGE / MOUSTIER / WILLIES / LIESSIES / BACHANT / HECQ / PREUX-AU-BOIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-212 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-212 [FAUNE]

Année d'édition : 2003

Titre : Recensement 2001 des populations nicheuses de héron cendré (Ardea cinerea) en Région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 9 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : ST-MARTIN-D'ARDINGHEM
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / ARMENTIERES / BEUVRY / BRIMEUX / BUSNES / CLAIRMARAIS / COUDEKERQUE / CUCQ / CYSOING / EPERLECQUES / EPPE-SAUVAGE / ESTREELLES / GHYVELDE / GRAVELINES / GUINES / HASNON / HOUPLIN-ANCOISNE / LECLUSE / MARCK / MORBECQUE / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL / PAILLENCOURT / RECQUES-SUR-COURSE / TILQUES / VIEIL-HESDIN / VILLENEUVE-D'ASCQ / WIERRE-EFFROY / ZUYDCOOTE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-214 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-214 [FAUNE]

Titre : Suivi des population d'Aigrette garzette en région Nord Pas-de-Calais, nidification 2001, hivernage 2001-2002
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 13 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE / HIVERNAGE
Mot clé lieu : ST-AYBERT / CALAIS / DUNKERQUE / LES-ATTAQUES / ST-AMAND-LES-EAUX / ST-GEORGES-SUR-L'AA / VIVIER-DU-GARD / CROCS-BERGEMONT / SOLLAC-MARDYCK
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / OYE-PLAGE / MAULDE / GRANDE-SYNTHE / CROCHTE / SANGATTE / BAZINGHEN / CUCQ / BERCK / BEUSSENT / CAMIERS / CANTIN / CHATEAU-L'ABBAYE / CONDE-SUR-L'ESCAUT / EPPE-SAUVAGE / FRESNES-SUR-ESCAUT / GRAVELINES / GUINES / HERGNIES / VIEUX-CONDE / MORTAGNE-DU-NORD / PARENTY / RAISMES / WALLERS / TARDINGHEN / TETEGHEM / WATTEN / ARMENTIERES / ETAPLES / GRAND-FORT-PHILIPPE / HUCQUELIERS / RECQUES-SUR-COURSE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-215 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-215 [FAUNE]

Titre : Suivi 2001-2002 des déplacements et de l'hivernage de la Grande Aigrette en région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 14 p.

Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE / HIVERNAGE
Mot clé lieu : ST-AMAND-LES-EAUX / ST-AYBERT / ST-JOSSE / VIVIER-DU-GARD / MARE-A-GORIAUX / PRE-DES-PAUVRES / CROCS-BERGEMONT / MARAIS-DE-BALANCON
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / BAIVES / CAMIERS / CONDE-SUR-L'ESCAUT / CUCQ / EPPE-SAUVAGE / ETAPLES / FLINES-LES-MORTAGNE / FRESNES-SUR-ESCAUT / GRANDE-SYNTHE / HERGNIES / VIEUX-CONDE / LANDRECIES / MAULDE / MERLIMONT / MORTAGNE-DU-NORD / MOUSTIER-EN-FAGNE / RAISMES / WALLERS / ROUSSENT / TIGNY-NOYELLE / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-216 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-216 [FAUNE]
Année d'édition : 2003

Titre : Recensement des Busards en période de reproduction dans la région Nord Pas-de-Calais - Bilan 2002
Auteur principal personne physique : TOMBAL (Jean-Charles)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 15 p.
Mot clé sujet : OISEAU NICHEUR / REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : MONTREUIL-62 / CALAIS / DUNKERQUE / ST-OMER-62 / ST-POL-SUR-TERNOISE / ST-MICHEL-SUR-TERNOISE / ARRAS / LILLE / ROUVROY-62 / CROISILLES-62 / ST-AMAND-LES-EAUX / VALENCIENNES / LE-CATEAU-CAMBRESIS / LE-QUESNOY / MAUBEUGE / CAMBRESIS
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / MARQUISE / BOULOGNE / BERCK / GUINES / GRAVELINES / AUDRUICQ / DESVRES / LUMBRES / BEAURAINVILLE / FRUGES / HESDIN / FORT-MARDYCK / WATTEN / CASSEL / AIRE-SUR-LA-LYS / HEUCHIN / LILLERS / DOULLENS / STEENVOORDE / HAZEBROUCK / ARMENTIERES / SAILLY-LEZ-LANNOY / BETHUNE / LENS / AVESNES-LE-COMTE / ACHEUX-EN-AMIENOIS / BAPAUME / HENIN-BEAUMONT / CARVIN / LEFOREST / CYSOING / VITRY-EN-ARTOIS / DOUAI / CAMBRAI / MARCOING / CONDE-SUR-L'ESCAUT / DENAIN / CAUDRY / LANDRECIES / AVESNES-SUR-HELPE / JEUMONT / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-218 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-218 [FAUNE]

Titre : Les territoires de rapaces diurnes en période de reproduction dans la région Nord-Pas-de-Calais - Saison 2000, 2001, 2002
Auteur principal personne physique : TOMBAL (Jean-Charles)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 19 p.
Mot clé sujet : RAPACE / FAUNE / OISEAU / ESPECE PROTEGEE / RECENSEMENT / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : MONTREUIL-62 / CALAIS / ST-OMER-62 / ST-POL-SUR-TERNOISE / DUNKERQUE / ST-MICHEL-SUR-TERNOISE / ARRAS / LILLE / ROUVROY-62 /

CROISILLES-62 / ST-AMAND-LES-EAUX / VALENCIENNES / LE-CATEAU-CAMBRESIS / LE-QUESNOY / MAUBEUGE
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / MARQUISE / BOULOGNE / BERCK / GUINES / DESVRES / BEAURAINVILLE / GRAVELINES / AUDRUICQ / LUMBRES / FRUGES / HESDIN / FORT-MARDYCK / WATTEN / WORMHOUT / CASSEL / AIRE-SUR-LA-LYS / LILLERS / DOULLENS / HONDSCHOOTE / STEENVOORDE / HAZEBROUCK / BETHUNE / AVESNES-LE-COMTE / ACHEUX-EN-AMIENOIS / ARMENTIERES / LENS / SAILLY-LEZ-LANNOY / BAPAUME / HENIN-BEAUMONT / CARVIN / VITRY-EN-ARTOIS / LEFOREST / CYSOING / DOUAI / CAMBRAI / MARCOING / DENAIN / CAUDRY / CONDE-SUR-L'ESCAUT / LANDRECIES / AVESNES-SUR-HELPE / JEUMONT / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-219 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-219 [FAUNE]

Titre : Animations et outils d'éducation au terrritoire dans le Parc naturel régional de l'Avesnois
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 80p.
Résumé : Ce document réalisé en partenariat avec l'Education Nationale présente le catalogue des animations et outils pédagogiques d'éducation au territoire dans le Parc naturel régional de l'Avesnois. Il s'adresse aux enseignants des collèges ainsi qu'aux animateurs.
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / PEDAGOGIE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 9.23-15 [PEDAGOGIE]
Année d'édition : 2003

Titre : Expertise sommaire de la flore et des habitats de la sablonnière (forêt domaniale de l'Abbé val Joly, Liessies, département du Nord)
Auteur principal personne physique : BASCO (Francesca)
Nombre de pages : 53 p. + annexes
Résumé : Ce travail s'inscrit dans les missions du Parc pour la préservation du patrimoine naturel afin de le prendre en compte dans le développement des activités humaines. De plus, la zone concernée par cette étude fait partie d'un site (forêt domaniale de l'Abb
Mot clé sujet : FLORE / ETUDE DE MILIEU / FORET / ESPECE PROTEGEE / RESEAU HYDROGRAPHIQUE / SITE / SITE NATURA 2000 / BIODIVERSITE / LECTURE DU PAYSAGE
Mot clé lieu : AVESNOIS / FORET-DOMANIALE-DE-L'ABBE-VAL-JOLY
Mot clé localisation Insee : LIESSIES / SAINS-DU-NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.2-88 [ETUDE DE MILIEU]
Année d'édition : 2002

Titre : Spatialisation et diagnostic des arbres têtards sur la commune de Solre-le-Château

Auteur principal personne physique : HALLE (Grégory) ; WEINBRENNER (Rémi)
Nombre de pages : 64 p. + annexes
Résumé : La présence des arbres menés en têtard, dont le charme commun et le Saule blanc, constitue un patrimoine naturel et culturel particulier de l'Avesnois. ces arbres, dont la forme est comparée à la larve d'amphibien du fait de leurs tailles régulières au niveau de la tête, doivent être préservés pour plusieurs raisons : richesse faunistique et floristique du bocage, intérêts économiques pour les propriétaires, aspects paysagers et patrimoniaux.
Mot clé sujet : ARBRE / PROTECTION DU PAYSAGE / PROTECTION DE LA FLORE / BOCAGE / HAIE / BIODIVERSITE
Mot clé localisation Insee : SOLRE-LE-CHATEAU
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-100 [FLORE]
Année d'édition : 2003

Titre : Diagnostic, bioévaluation des systèmes prairiaux de la zone d'application prioritaire P2(III)
Auteur principal personne physique : DAVID (Séverine) ; MENARD (Marie)
Auteur principal collectivité : CABINET D'ETUDES ET DE RECHERCHES EN ENVIRONNEMENT
Nombre de pages : 16 p.
Résumé : Cette étude a pour objet de connaître les divers systèmes prairiaux ainsi que les plantes patrimoniales, menacées et/ou protégées sur différentes communes. L'étude se décline comme suit : - Inventaires des prairies et des espèces végétales présentes sur la zone d'étude. - Détermination des groupes sociologiques. - cartographie des prairies et des espèces végétales protégées et menacées présents sur la zone d'étude. - caractéristiques et intérêts patrimoniaux des milieux et/ou groupements rencontrés.
Mot clé sujet : PRAIRIE / ETUDE DE MILIEU / FLORE / ESPECE PROTEGEE / RECENSEMENT / CARTOGRAPHIE
Mot clé localisation Insee : SOLRINNES / LEZ-FONTAINE / CHOISIES / DIMECHAUX / SOLRE-LE-CHATEAU / ECCLES / OBRECHIES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-101 [FLORE]
Année d'édition : 2003

Titre : Etude des chiroptères sur le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, rapport annuel 2001-2002
Auteur principal personne physique : FOURDIN (Nadia) ; FOURDIN (Hugo)
Auteur principal collectivité : COORDINATION MAMMALOGIQUE DU NORD DE FRANCE
Nombre de pages : non paginé
Mot clé sujet : DENOMBREMENT / MAMMIFERE / POPULATION ANIMALE / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-231 [FAUNE]
Année d'édition : 2003

Titre : Suivi de la cigogne noire sur les territoires de reproduction potentielle en Haut-Avesnois, bilan 2002
Auteur principal personne physique : TOMBAL (Jean-Charles)

Nombre de pages : 14 p. + 1cédérom
Résumé : Le cédérom contient en plus une carte des adultes en vol local.
Mot clé sujet : CIGOGNE / REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / HABITAT D'ESPECE / NIDIFICATION
Mot clé lieu : AVESNOIS / VAL-JOLY
Mot clé localisation Insee : NORD / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-233 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-233 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-233 [FAUNE]
Année d'édition : 2004

Titre : Parc Naturel régional de l'Avesnois : Rapport d'activité 1999
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 58 p.
Mot clé sujet : PROTECTION DU PAYSAGE / PROTECTION DE LA FLORE / PROTECTION DE LA FAUNE / PARC NATUREL REGIONAL / BILAN / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT / TOURISME / ETUDE DE MILIEU / DENOMBREMENT / COMMUNICATION / ACTIVITE HUMAINE / MESURE AGRI ENVIRONNEMENTALE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-53 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2000

Titre : Parc Naturel régional de l'Avesnois : Rapport d'activité 2000
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 52 p.
Mot clé sujet : PROTECTION DU PAYSAGE / PROTECTION DE LA FLORE / PROTECTION DE LA FAUNE / PARC NATUREL REGIONAL / BILAN / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT / TOURISME / ETUDE DE MILIEU / ACTIVITE AGRICOLE / DENOMBREMENT / COMMUNICATION / ACTIVITE HUMAINE / MESURE AGRI ENVIRONNEMENTALE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-54 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2001

Titre : Parc Naturel régional de l'Avesnois : Rapport d'activité 2001
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 80 p.
Mot clé sujet : PROTECTION DU PAYSAGE / PROTECTION DE LA FLORE / PROTECTION DE LA FAUNE / PARC NATUREL REGIONAL / BILAN / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT / TOURISME / ETUDE DE MILIEU / DENOMBREMENT / SITE NATURA 2000 / COMMUNICATION / SENTIER DE RANDONNEE / SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE / ACTIVITE HUMAINE

Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-58 [ESPACE PROTEGE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-58 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2002

Titre : Parc Naturel régional de l'Avesnois : Rapport d'activité 2002
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 86 p.
Mot clé sujet : PROTECTION DU PAYSAGE / PROTECTION DE LA FLORE / PROTECTION DE LA FAUNE / PARC NATUREL REGIONAL / BILAN / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT / TOURISME / ETUDE DE MILIEU / DENOMBREMENT / SITE NATURA 2000 / COMMUNICATION / SENTIER DE RANDONNEE / SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE / BOCAGE / ACTIVITE HUMAINE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-62 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2003

Titre : Recensement 2000 des populations nicheuses de héron cendré en région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 8 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : ST-MARTIN-D'HARDINGHEM
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / ARMENTIERES / BEUVRY / BRIMEUX / BUSNES / CLAIRMARAIS / COUDEKERQUE / CUCQ / CYSOING / EPERLECQUES / EPPE-SAUVAGE / ESTREELLES / GHYVELDE / GRAVELINES / GUINES / HASNON / HOUPLIN-ANCOISNE / LECLUSE / MARCK / MORBECQUE / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL / PAILLENCOURT / RECQUES-SUR-COURSE / TILQUES / VIEIL-HESDIN / VILLENEUVE-D'ASCQ / WIERRE-EFFROY
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-242 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-242 [FAUNE]
Année d'édition : 2002

Titre : Suivi des population d'Aigrette garzette en région Nord Pas-de-Calais, nidification 2000, hivernage 2000-2001
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 11 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE /

BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE / HIVERNAGE
Mot clé lieu : ST-AYBERT / CALAIS / DUNKERQUE / LES-ATTAQUES / ST-AMAND-LES-EAUX / ST-GEORGES-SUR-L'AA / VIVIER-DU-GARD / CROCS-BERGEMONT / SOLLAC / PLAINE-PICARDE / VALLEE-DE-LA-SAMBRE / SCARPE / ESCAUT / SENSEE / MARQUE
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / OYE-PLAGE / MAULDE / GRANDE-SYNTHE / CROCHTE / SANGATTE / BAZINGHEN / CUCQ / BERCK / BEUSSENT / CAMIERS / CANTIN / CHATEAU-L'ABBAYE / CONDE-SUR-L'ESCAUT / EPPE-SAUVAGE / FRESNES-SUR-ESCAUT / GRAVELINES / GUINES / HERGNIES / VIEUX-CONDE / MORTAGNE-DU-NORD / PARENTY / RAISMES / WALLERS / TARDINGHEN / TETEGHEM / WATTEN / ARMENTIERES / ETAPLES / GRAND-FORT-PHILIPPE / HUCQUELIERS / RECQUES-SUR-COURSE / FORT-MARDYCK
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-245 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-245 [FAUNE]

Titre : Suivi 2000-2001 des déplacements et de l'hivernage de la Grande Aigrette en région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 11 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE / HIVERNAGE
Mot clé lieu : ST-AMAND-LES-EAUX / ST-AYBERT / ST-JOSSE / VIVIER-DU-GARD / MARE-A-GORIAUX / PRE-DES-PAUVRES / CROCS-BERGEMONT / MARAIS-DE-BALANCON
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / BAIVES / CAMIERS / CONDE-SUR-L'ESCAUT / CUCQ / EPPE-SAUVAGE / ETAPLES / FLINES-LES-MORTAGNE / FRESNES-SUR-ESCAUT / GRANDE-SYNTHE / HERGNIES / VIEUX-CONDE / LANDRECIES / MAULDE / MERLIMONT / MORTAGNE-DU-NORD / MOUSTIER-EN-FAGNE / RAISMES / WALLERS / ROUSSENT / TIGNY-NOYELLE / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-246 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-246 [FAUNE]
Année d'édition : 2002

Titre : Diagnostics fourragers réalisés sur certaines prairies du Parc Naturel Régional de l'Avesnois: mesures agri-environnementales, suivi de l'opération locale Vallée de la Sambre, parcelles d'intéret écologique majeur; "Utiliser au mieux les prairies en conciliant pratiques agricoles et respect de l'environnement"
Auteur principal personne physique : LAFFINEUR (Benoit)
Nombre de pages : pag. mult.
Résumé : 58 exploitants agricoles ont signé un contrat agri-environnement "Vallée de la Sambre" sur 1080 ha de prairies permanentes. Dans ce contexte un suivi de type fourrager sur certaines prairies dans le périmètre de l'opération a été effectué. Le suivi repose sur des diagnostics à partir de relevés floristiques initiaux qui sont renouvelés à la fin de la période de contractualisation. Ce suivi est accompagné de conseils techniques aux agriculteurs. Ce rapport donne un état des lieux qui permet de faire un bilan de la flore prairiale en place, en considérant l'aspect agronomique des parcelles, en dressant le

potentiel "alimentaire" des herbages.
Mot clé sujet : PRAIRIE / PARC NATUREL REGIONAL / FLORE / SURFACE TOUJOURS EN HERBE / MESURE AGRI ENVIRONNEMENTALE / RELEVE BIOLOGIQUE
Mot clé lieu : VALLEE-DE-LA-SAMBRE
Mot clé localisation Insee : NORD / BACHANT / LANDRECIES / NOYELLES-SUR-SAMBRE / MAROILLES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 5.3-110 [SOCIO-ECO AGRICOLE]

Titre : Evaluation de la mesure agri-environnementale de la vallée de la Sambre
Auteur principal personne physique : CAPORALE (Grégory)
Nombre de pages : 44p. + annexes
Résumé : La vallée de la Sambre répertoriée parmi les zones humides majeures du PNR de l'Avesnois est caractérisée par une entité floristique et faunistique exceptionnelle mais menacée. Ainsi, de juin 1996 à juin 1998, l'opération locale "Vallée de la Sambre" a été proposée aux agriculteurs pour les aider à maintenir et à exploiter ces parcelles humides difficiles d'utilisation. Cette mesure a connu un fort taux d'adhésion, ce rapport dresse le bilan de cette opération.
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / PRAIRIE / ZONE HUMIDE / BOCAGE / BOISEMENT / BILAN / MESURE AGRI ENVIRONNEMENTALE
Mot clé lieu : LEVAL-59 / ST-REMY-DU-NORD / VALLEE-DE-LA-SAMBRE / PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD / LANDRECIES / MAROILLES / TAISNIERES-EN-THIERACHE / NOYELLES-SUR-SAMBRE / SASSEGNIES / AULNOYE-AYMERIES / BERLAIMONT / BACHANT / PONT-SUR-SAMBRE / BOUSSIERES-SUR-SAMBRE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 5.3-111 [SOCIO-ECO AGRICOLE]
Année d'édition : 1999

Titre : Contribution à l'inventaire mycologique de la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly : exploration des relevés jusqu'en 2004
Nombre de pages : 130 p.
Résumé : Présentation de la forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly , généralités sur les champignons,inventaire : approche fonctionelle et patrimoniale avec en annexe : liste cumulative des espèces fongiques recensées en forêt domaniale de l'Abbé-Val-Joly (2001-2004), parcelles et cartes.
Mot clé sujet : CHAMPIGNON / DENOMBREMENT / SANTE / FORET DOMANIALE
Mot clé lieu : FORET-DOMANIALE-DE-L'ABBE-VAL-JOLY / AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : LIESSIES / TRELON / EPPE-SAUVAGE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-106 [FLORE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-106 [FLORE]
Année d'édition : 2005

Titre : Animations et outils d'éducation au territoire dans le parc naturel régional de l'Avesnois, année scolaire 2004-2005
Nombre de pages : 88 p.
Résumé : Présentation de l'offre en éducation aux patrimoines sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois. Annuaire des structures d'animations réparties par grands thèmes qui concordent avec les programmes scolaires. Ce livre est destiné aux

enseignants des cycles 1, 2, 3, collèges et animateurs.
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / PEDAGOGIE / SENSIBILISATION DU PUBLIC
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : AVESNES-SUR-HELPE / CAMBRAI
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 9.23-31 [PEDAGOGIE]
Année d'édition : 2005

Titre : Suivi 2002-2003 des déplacements et de l'hivernage de la Grande Aigrette (Egretta alba) en Région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 16 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE / HIVERNAGE
Mot clé lieu : ST-AMAND-LES-EAUX / ST-AYBERT / ST-JOSSE / VIVIER-DU-GARD / MARE-A-GORIAUX / PRE-DES-PAUVRES / CROCS-BERGEMONT / MARAIS-DE-BALANCON / HAINAUT / AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / BAIVES / CAMIERS / CONDE-SUR-L'ESCAUT / CUCQ / EPPE-SAUVAGE / ETAPLES / FLINES-LES-MORTAGNE / FRESNES-SUR-ESCAUT / GRANDE-SYNTHE / HERGNIES / VIEUX-CONDE / LANDRECIES / MAULDE / MERLIMONT / MORTAGNE-DU-NORD / MOUSTIER-EN-FAGNE / RAISMES / WALLERS / ROUSSENT / TIGNY-NOYELLE / TRELON / BRIMEUX
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-275 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-275 [FAUNE]
Année d'édition : 2004

Titre : Recensement 2002 des populations nicheuses de héron cendré en région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 10 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : ST-MARTIN-D'ARDINGHEM
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / ARMENTIERES / BEUVRY / BRIMEUX / BUSNES / CLAIRMARAIS / COUDEKERQUE / CUCQ / CYSOING / EPERLECQUES / EPPE-SAUVAGE / ESTREELLES / GHYVELDE / GRAVELINES / GUINES / HASNON / HOUPLIN-ANCOISNE / LECLUSE / MARCK / MORBECQUE / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL / PAILLENCOURT / RECQUES-SUR-COURSE / TILQUES / VIEIL-HESDIN / VILLENEUVE-D'ASCQ / WIERRE-EFFROY / ZUYDCOOTE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-278 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-278 [FAUNE]
Année d'édition : 2004

Titre : Suivi des population d'Aigrette garzette (Egretta garzetta) en région Nord Pas-de-Calais, nidification 2002, dortoirs 2002-2003
Auteur principal personne physique : GODIN (José)
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Résumé : L'Aigrette garzette qui était, jusqu'en 1994, un oiseau observé sporadiquement au printemps et en été et plus rarement en hiver, a fait une première tentative de nidification infructueuse en 1995. Depuis 1998, elle niche en Plaine Picarde et s'est installée en Artois-Ouest en 2001. On peut considérer que l'Aigrette garzette appartient maintenant à l'avifaune nicheuse régulière de la région. L'effectif nicheur de 2002 s'élève à 54 couples. La population non nicheuse fréquentant la région est probablement en augmentation sensible, néanmoins, les observations recueillies, trop fragmentaires, ne permettent pas de le démontrer. Un nouveau dortoir hivernal a été découvert et son suivi a été assuré de même que celui des 3 autres dortoirs connus.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE / HIVERNAGE
Mot clé lieu : VIVIER-DU-GARD / CROCS-BERGEMONT / SOLLAC-MARDYCK / MARAIS-DES-AULNAIES
Mot clé localisation Insee : BRIMEUX / CONDE-SUR-L'ESCAUT / CUCQ / EPPE-SAUVAGE / GRANDE-SYNTHE / GRAVELINES / GUINES / HERGNIES / LOCQUIGNOL / MAULDE / MONT-BERNANCHON / MORTAGNE-DU-NORD / NORD-PAS-DE-CALAIS / TARDINGHEN / TETEGHEM
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-279 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-279

Titre : L'évolution de la randonnée, l'expérience des Parcs naturels régionaux Nord-Pas-de-Calais
Auteur principal collectivité : ESPACE NATUREL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 19 p.
Mot clé sujet : SENTIER DE RANDONNEE / PARC NATUREL REGIONAL / AMENAGEMENT TOURISTIQUE / GESTION / DEVELOPPEMENT / COMMUNICATION / SENSIBILISATION DU PUBLIC
Mot clé lieu : PNR-CAPS-ET-MARAIS-D'OPALE / PNR-AVESNOIS / PNR-SCARPE-ESCAUT
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.192-49 [LOISIR] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.192-49 [LOISIR] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.192-49 [LOISIR]
Année d'édition : 2006

Titre : Parc Naturel régional de l'Avesnois : Rapport d'activité 2005
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 75p.
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / PAYSAGE / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT / TOURISME / FAUNE / FLORE / FORET / SITE NATURA 2000 / COMMUNICATION / SENTIER DE RANDONNEE / ENERGIE EOLIENNE / BOCAGE / SENSIBILISATION DU PUBLIC / USAGER
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-164 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2006

Titre : Le Bavaisis : diagnostic du patrimoine bâti
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Résumé : Ce document est un outil d'information sur les caractéristiques du patrimoine bâti spécifiques au Bavaisis. Il est également un outil d'aide à la décision grâce à l'analyse et la mise en évidence d'enjeux patrimoniaux à l'échelle du paysage, du cadre de vie et du bâti.
Mot clé sujet : PATRIMOINE ARCHITECTURAL / HABITATION / BATI / PAYSAGE RURAL
Mot clé lieu : BAVAISIS / AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 8.3-32 [CONSERVATION PATRIMOINE]
Année d'édition : 2006

Titre : Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois en actions ! Quelques actions menées par le Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois depuis sa création
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 23 p. + 1 cédérom
Résumé : 5 parties forment ce document et résument les objectifs du Parc Naturel Régional de l'Avesnois : préserver les patrimoines naturels et la ressource en eau, contribuer au développement agricole et forestier, participer au développement économique en milieu rural, contribuer à l'amélioration du cadre de vie, développer l'éco-citoyenneté et dynamiser la population.
Mot clé sujet : PROTECTION DE LA NATURE / PARC NATUREL REGIONAL / DEVELOPPEMENT / ECONOMIE / CADRE DE VIE / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-170 [ESPACE PROTEGE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-170 [ESPACE PROTEGE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-170 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2006

Titre : Sports de nature : outils pratiques pour leur gestion
Auteur principal personne physique : VAN LIERDE (Nadège)
Nombre de pages : 72 p.
Résumé : Cet ouvrage, destiné à tous les gestionnaires d'espaces naturels, présente de manière pratique des outils pour gérer les sports de nature sur leur territoire. Il met en valeur des expériences concrètes, issues des espaces naturels préservés, montrant comment la concertation entre les acteurs, le respect des réglementations et l'accompagnement d'un développement maîtrisé des sports de nature, peuvent permettre d'éviter de porter atteinte à l'objectif de préservation du patrimoine naturel et participer au développement d'un territoire. [source : extrait du document]
Mot clé sujet : PLAN DE GESTION / PROTECTION DE LA NATURE / SPORT / RESERVE

NATURELLE / PARC NATUREL REGIONAL / LOISIR / REGLEMENTATION / PEDAGOGIE / FORMATION / ESPACE PROTEGE / SENSIBILISATION DU PUBLIC
Mot clé lieu : POINTE-DE-LA-CRECHE / PNR-AVESNOIS
Mot clé pays : FRANCE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 10.192-50 [LOISIRS]
Année d'édition : 2007

Titre : Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices
Auteur principal personne physique : DELASSUS (Loïc) ; TOUSSAINT (Benoît) ; CORNIER (Thierry)
Nombre de pages : 199 p. + ann.
Résumé : Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois mène depuis 1998 un programme d'action sur les mares de son territoire. Sur chacune d'entre elles, des inventaires physico-chimiques et faunistiques ont été réalisés. Afin de mieux appréhender le diagnostic floristique et phytosociologique des "fosses", une étude est indispensable afin de caractériser les végétations et espèces présentes en Avesnois, d'identifier leur intérêt patrimonial et de mettre en évidence les espèces indicatrices. Les 45 mares prospectées dans le cadre de cette étude sont localisées sur l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Elles sont réparties sur 16 communes (Aibes, Audignies, Boulogne-sur-Helpe, Cartignies, Cousolre, Eppe-Sauvage, Landrecies, Leval, Liessies, Locquignol, Maroilles, Petit-Fayt, Prisches, Sémeries, Wignehies et Willies).
Mot clé sujet : MARE / PHYTOSOCIOLOGIE / PARC NATUREL REGIONAL / FLORE / ZONE HUMIDE / RECUEIL DE DONNEES
Mot clé lieu : LEVAL-59 / PNR-AVESNOIS / PAYS-DE-MORMAL / THIERACHE / BOCAGE-AVESNOIS / FAGNE
Mot clé localisation Insee : AIBES / AUDIGNIES / BOULOGNE-SUR-HELPE / CARTIGNIES / COUSOLRE / EPPE-SAUVAGE / LANDRECIES / LIESSIES / LOCQUIGNOL / MAROILLES / PETIT-FAYT / PRISCHES / SEMERIES / WIGNEHIES / WILLIES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.41-17 [PHYTOSOCIOLOGIE]
Année d'édition : 2004

Titre : Etude des chiroptères sur le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, rapport annuel 2000
Auteur principal personne physique : FOURDIN (Nadia) ; FOURDIN (Hugo) ; CORNET (Laurent)
Auteur principal collectivité : COORDINATION MAMMALOGIQUE DU NORD DE FRANCE
Nombre de pages : non pag.
Mot clé sujet : DENOMBREMENT / MAMMIFERE / POPULATION ANIMALE / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-311 [FAUNE]
Année d'édition : 2001

Titre : L'Europe et les territoires ruraux, les Parcs, des territoires compétitifs pour un développement durable européen, Actes
Nombre de pages : 58p.
Résumé : Ce document présente les Actes des Journées nationales des Parcs Naturels Régionaux de France du 4 au 7 octobre 2005 au Parc Naturel de l'Avesnois autour de 6 forums: - les patrimoines, atouts ou handicaps pour la compétitivité des territoires, - la coopération territoriale européenne, une ouverture pour les territoires, - cohésion sociale, de l'action ponctuelle au projet territorial solidaire, - entreprendre dans les territoires ruraux, les enjeux du renouvellement du tissu économique, - le lien urbain-rural, - quel projet agricole pour un développement européen durable.
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / AMENAGEMENT RURAL / DEVELOPPEMENT / ECONOMIE / DEVELOPPEMENT DURABLE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé pays : FRANCE
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-184 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2005

Titre : Parc Naturel régional de l'Avesnois : Rapport d'activité 2004
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 73p.
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / PAYSAGE / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT / TOURISME / FAUNE / FLORE / FORET / SITE NATURA 2000 / COMMUNICATION / SENTIER DE RANDONNEE / ENERGIE EOLIENNE / BOCAGE / SENSIBILISATION DU PUBLIC / USAGER
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-185 [ESPACE PROTEGE]
Année d'édition : 2005

Titre : Cartographie des habitats et identification des plantes patrimoniales des sites conventionnés du PNR Avesnois, rapport définitif, version 1, octobre 2005
Auteur principal collectivité : AIRELE
Nombre de pages : vol.1 42p. + vol.2 pag. disc.
Résumé : Cette étude a consisté en la réalisation d'une cartographie des habitats naturels de la Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives et des carrières d'Hestrud et d'un pointage des espèces patrimoniales de ces dernières. Elle collecte tous les éléments nécessaires à l'extension du périmètre actuel de la réserve des monts de Baives et à l'écriture du plan de gestion des carrières d'Hestrud. Les annexes fournissent les données de chaque terrain étudié : - relevés phytosociologiques - liste des espèces recensées
Mot clé sujet : PLAN DE GESTION / RESERVE NATURELLE REGIONALE / CARRIERE / ECOSYSTEME / CARTE DE VEGETATION / PELOUSE SECHE / PRAIRIE / CARTOGRAPHIE / BOISEMENT / PHYTOSOCIOLOGIE / ZNIEFF / ZICO / GROUPEMENT VEGETAL / RELEVE BIOLOGIQUE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS / MONTS-DE-BAIVES
Mot clé localisation Insee : HESTRUD / BAIVES / WALLERS-TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.41-18 [PHYTOSOCIOLOGIE]

Année d'édition : 2005

Titre : Monts de Baives - Parcelle 619 dite du "Four à chaux" (commune de Baives, 59) : inventaire et cartographie des habitats et des plantes d'intérêt patrimonial
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS) ; CENTRE REGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE ; CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL (CBNBL)
Nombre de pages : 49p. + ann.
Résumé : Ce document fait un inventaire et une cartographie des habitats et de la flore d'intérêt patrimonial présents sur la parcelle dite du "four à chaux" avant sa restauration. Cette parcelle abrite des plantes et des végétations très particulières et quasiment uniques dans la région Nord-Pas-de-Calais.
Mot clé sujet : CARTOGRAPHIE / DENOMBREMENT / ESPECE RARE / ESPECE PROTEGEE / ESPECE MENACEE / PHYTOSOCIOLOGIE / RESERVE NATURELLE REGIONALE / RELEVE BIOLOGIQUE
Mot clé lieu : MONTS-DE-BAIVES / PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : BAIVES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-125 [FLORE]
Année d'édition : 2005

Titre : Inventaire des jonquilles en Avesnois
Auteur principal collectivité : CPIE Bocage de l'Avesnois
Nombre de pages : 26p.
Résumé : Ce document recense et cartographie les stations de jonquille sauvage dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe afin d'évaluer la pression de la cueillette et d'estimer la menace qui pèse sur ces stations. L'objectif consiste à déterminer si l'établissment d'une réglementation de la cueillette est nécessaire pour assurer la pérennisation de l'espèce dans l'Avesnois.
Mot clé sujet : CHOROLOGIE / ECOLOGIE / BIOLOGIE / FACTEUR BIOTIQUE / DEVELOPPEMENT / VULNERABILITE / METHODOLOGIE / DENOMBREMENT / REPARTITION SPATIALE
Mot clé lieu : LE-QUESNOY / MAUBEUGE / AVESNOIS / AVESNES-SUR-HELPE-ARDT
Mot clé pays : FRANCE
Mot clé localisation Insee : AVESNES-SUR-HELPE / BAVAY / AULNOYE-AYMERIES / TRELON / FOURMIES / NORD-PAS-DE-CALAIS / GUSSIGNIES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-126 [FLORE]
Année d'édition : 2005

Titre : Suivi des sites de nidification du cincle plongeur, année 2005
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 35p. + 1 Cédérom
Résumé : Ce document étudie les sites de reproduction anciens ou actuels du Cincle Plongeur dans l'Avesnois. Il est constitué de fiches de suivi par site visité indicant : indice de présence, cincle plongeur observé, contact auditif, nid, emplacement du nid. Le cédérom contient les éléments complémentaires : les photographies, les fiches sites nouveaux ou potentiels.

Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / ZONE HUMIDE / NIDIFICATION
Mot clé lieu : AVESNOIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-322 [FAUNE] / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-322
Année d'édition : 2005

Titre : Etude des chiroptères sur le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, rapport annuel 2004
Auteur principal personne physique : FOURDIN (Hugo)
Auteur principal collectivité : COORDINATION MAMMALOGIQUE DU NORD DE FRANCE
Nombre de pages : 21p. + ann.
Mot clé sujet : DENOMBREMENT / MAMMIFERE / POPULATION ANIMALE / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : BEAUFORT-59 / BEAURIEUX-59 / ST-AUBIN-59 / ST-HILAIRE-SUR-HELPE / ST-REMY-DU-NORD / MAUBEUGE / PNR-AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD / BACHANT / BAS-LIEU / BERELLES / BEUGNIES / BOUSIGNIES-SUR-ROC / BOUSSIERES-SUR-SAMBRE / CLAIRFAYTS / COLLERET / DAMOUSIES / DIMONT / DOURLERS / ECLAIBES / ECUELIN / FELLERIES / FERRIERE-LA-PETITE / FLAUMONT-WAUDRECHIES / FLOURSIES / FOURMIES / GLAGEON / HESTRUD / LAROUILLIES / LIMONT-FONTAINE / MOUSTIER-EN-FAGNE / QUIEVELON / SARS-POTERIES / SEMOUSIES / SEMERIES / SOLRE-LE-CHATEAU / WIGNEHIES / WATTIGNIES-LA-VICTOIRE / LIESSIES / TRELON / ENGLEFONTAINE / RAMOUSIES / BAIVES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-324 [FAUNE]
Année d'édition : 2004

Titre : Espaces naturels régionaux : bilan d'activités 2007
Auteur principal collectivité : Espaces naturels régionaux Nord - Pas-de-Calais
Nombre de pages : 63p.
Résumé : Le bilan d'activités 2007 d'espaces naturels régionaux Nord - Pas-de-Calais présente : La vie du syndicat mixte, les grands chantiers d'ENR (la contribution à la réalisation des chartes des Parcs, la mutualisation et maîtrise d'ouvrage inter-Parcs, l'animation de réseaux , la valorisation auprès des habitants du Nord - Pas-de-Calais, la conservation génétique, les contributions aux politiques régionales et territoriales).
Mot clé sujet : PARTENARIAT / PARC NATUREL REGIONAL / BILAN / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT / REGION / ACTIVITE HUMAINE
Mot clé lieu : PNR-CAPS-ET-MARAIS-D'OPALE / PNR-AVESNOIS / PNR-SCARPE-ESCAUT
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-214
Année d'édition : 2008

Titre : Identification et cartographie des habitats - site Natura 2000 FR3100511 "Forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor", Grand Etang de Liessies
Auteur principal collectivité : AIRELE

Nombre de pages : 26p.
Résumé : Ce document identifie et cartographie les habitats du Grand Etang de Liessies dans le but d'améliorer la connaissance de cet étang, concerné par la signature d'un contrat Natura 2000, et d'évaluer la bonne adaptation des mesures de gestion. Le Grand Etang de Liessies constitue la Zone Naturelle d'Intéret Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I n°076-03 "Etang de la Motte" et fait partie de la ZNIEFF de type II n°076 "Complexe écologique de la Fagne Forestière". Il est entouré par la ZNIEFF de type I n°076-02 "la Forêt domaniale de Bois l'Abbé et ses lisières".
Mot clé sujet : SAULE / FRENE / CHARME / HETRE / SITE NATURA 2000 / SITE / ETANG / FORET / BOCAGE / PRAIRIE / ZONE HUMIDE / PELOUSE / BERGE / CARTOGRAPHIE / METHODOLOGIE / ZNIEFF
Mot clé lieu : FORET-DOMANIALE-DE-L'ABBE-VAL-JOLY / FAGNE / PLATEAU-D'ANOR
Mot clé localisation Insee : LIESSIES / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-128 [FLORE]
Année d'édition : 2005

Titre : L'industrie des granulats : contribution à l'économie locale
Auteur principal collectivité : UNICEM Nord-Pas-de-Calais
Nombre de pages : 14p.
Résumé : Ce document constitue la vulgarisation d'une étude commandée par le PNR Avesnois. Axée sur le territoire de l'Avesnois, cette étude s'est focalisée sur les thématiques de la production de matériaux d'extraction, l'emploi, la fiscalité et les aménagements relatifs à la protection de l'environnement. Les résultats présentés sont le fruit d'une enquête menée auprès des professionnels de l'industrie d'extraction de matériaux et en particuliers des entreprises, cises sur le territoire du PNR de l'Avesnois, en partenariat avec l'ensemble des exploitants carriers de l'Avesnois. (Source : document)
Mot clé sujet : PROTECTION DE LA NATURE / CARRIERE / EXTRACTION / EMPLOI / FISCALITE / AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL / ECONOMIE MINIERE
Mot clé lieu : PNR-AVESNOIS / AVESNOIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 4.111-24 [CARRIERE]
Année d'édition : 2004

Titre : Etude préalable à un aménagement des boisements sur le canton de Trélon, tome 1 - Diagnostic - décembre 2004 : document provisoire
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 49p.
Résumé : Cette étude a pour objet d'élaborer un cadre de référence pour la gestion des boisements dans le canton de Trélon. L'étude met en évidence: - les dynamiques d'évolution des espaces agricoles et forestiers et leurs raisons d'être; - les richesses de l'environnement, du patrimoine et des paysages, et les dispositifs actuels de protection des espaces; - les espaces ouverts stratégiques pour la préservation des richesses naturelles, patrimoniales et paysagères, pour la qualité du cadre de vie ou les attraits touristiques; - un plan paysager de référence par rapport à la gestion des boisements, et les outils de gestion mobilisables localement, à court terme ou à plus long terme (information et sensibilisation, appuis techniques et financiers, réglementation). (source : document)
Mot clé sujet : PARC NATUREL REGIONAL / MILIEU RURAL / MILIEU FORESTIER /

PAYSAGE RURAL / GESTION FORESTIERE / BOISEMENT / CADRE DE VIE / TOURISME / BIODIVERSITE
Mot clé localisation Insee : TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 6.12-133 [GESTION FORESTIERE]
Année d'édition : 2004

Titre : Le Grand Duc d'Europe (Bubo bubo) dans les carrières de l'Avesnois novembre 2007 - avril 2008 : Programme de suivi
Auteur principal collectivité : ASSOCIATION AUBEPINE ; PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 76 p.
Résumé : Cette étude reprend les données collectées dans le programme de suivi du Grand Duc en 2007-2008 dans l'Avesnois.
Mot clé sujet : COMPTAGE D'ANIMAUX / DEPLACEMENT D'ANIMAUX / ESPECE MENACEE / GRAND DUC / SUIVI DES POPULATIONS / CARRIERE / HIBOU
Mot clé lieu : AVESNOIS / PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS / WALLERS-EN-FAGNE / WIHERIES / SOLRE-SUR-SAMBRE
Mot clé pays : FRANCE / BELGIQUE
Mot clé localisation Insee : AVESNES-SUR-HELPE / BAVAY / BELLIGNIES / JEUMONT / LIMONT-FONTAINE / TRELON / HOUDAIN-LEZ-BAVAY / BOUSIGNIES-SUR-ROC / FERRIERE-LA-GRANDE / HESTRUD / BACHANT / DOMPIERRE-SUR-HELPE / SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE / HAUT-LIEU / AVESNELLES / FLAUMONT-WAUDRECHIES / GLAGEON / CHATEAU-GAILLARD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-332
Année d'édition : 2008

Titre : Les lieux favorables à la reproduction des amphibiens dans le massif forestier de Mormal
Auteur principal personne physique : PLICHARD Aurore ; MONAQUE Nicolas
Nombre de pages : 25 p. + ann.
Résumé : Les amphibiens rencontrent lors de leur migration prénuptiale un obstacle meurtrier: le réseau routier. Le Parc naturel régional de l'Avesnois a décidé de mettre en place une étude afin d'être à même d'élaborer des mesures de protection adéquates. Cette étude se déroule en 3 phases. En 2006, les tronçons routiers les plus meurtriers ont été identifiés grâce à des relevés de mortalité des batraciens. En 2007, ce rapport de stage développe les prospections menées dans les parcelles forestières jouxtant les routes meurtrières pour repérer les zones de reproduction. Deux nouvelles mares intraforestière et une barrière de capture à amphibiens ont été mises en place. En 2008 et 2009, les amphibiens capturés seront contraints à se reprodurie dan sces nouvelles ma afin de garantir la pérennité des espèces.
Mot clé sujet : AMPHIBIEN / CIRCULATION ROUTIERE / ESPECE PROTEGEE / REPRODUCTION ANIMALE
Mot clé lieu : FORET-DE-MORMAL / PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
Mot clé pays : FRANCE
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.4-136
Année d'édition : 2009

Titre : Travail préparatoire au plan de gestion du Milourd
Auteur principal personne physique : PAINDAVOINE Rémi
Nombre de pages : 76 p.
Résumé : La commune d'Anor a sollicité le Parc Naturel Régional de l'Avesnois dans le but d'établir un dossier de demande de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) du site dit du Milourd. Dans cette optique, plusieurs études ont été réalisées. Tout d'abord un descriptif de site a été établi (historique, milieu physique, relevés GPS...). Ensuite la définition d'un périmètre cohérent à proposer pour la future RNR a été effectuée par une étude cadastrale accompagnée d'inventaires faunistiques et floristiques. Enfin il a été nécessaire de valider l'efficacité de la frayère présente sur le site pour proposer des améliorations qui puissent être inscrites dans le plan de gestion.
Mot clé sujet : ETANG / FRAYERE / INVENTAIRE / PLAN DE GESTION / RESERVE NATURELLE REGIONALE
Mot clé lieu : MILOURD
Mot clé pays : FRANCE
Mot clé localisation Insee : ANOR / NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-213
Année d'édition : 2006

Titre : Inventaire et caractérisation des zones humides des plaines alluviales des deux Helpes au sein du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Auteur principal personne physique : FONTAINE Alexandre (DESS Diagnostics, Prévention et Traitement en Environnement)
Nombre de pages : 39 p.
Résumé : Cette étude, menée au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, a permis de localiser les zones humides des plaines alluviales de l'Helpe mineure ainsi que d'une partie de l'Helpe majeure, en amont du lac du Val Joly. Ainsi, 108 zones humides furent inventoriées dont 19 qualifiées de zones humides "à préserver en priorité". La caractérisation des zones humides inventoriées fut l'un des principaux objectifs de cette étude. De ce fait, la description de ces zones, par l'intermédiaire d'une fiche de description "zone humide" a conduit à la mise en place d'une typologie. L'intégration des données au sein du Système d'Information Géographique du Parc va permettre d'orienter, en fonction de divers facteurs tels les inondations, le drainage..., les actions de protection au niveau des zones humides qualifiées de prioritaires. Les résultats sont utilisés dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sambre afin d'apporter des solutions concrètes (réglementaire ou contractuelle) pour protéger, maintenir ou restaurer ces zones humides.
Mot clé sujet : BON ETAT ECOLOGIQUE DE L'EAU / COURS D'EAU / ETUDE DE SITE / PLAINE ALLUVIALE / PROTECTION DE LA FAUNE / PROTECTION DE LA FLORE / PROTECTION DU MILIEU NATUREL / SAGE / SCHEMA D'AMENAGEMENT DES EAUX / TYPOLOGIE / ZONE HUMIDE
Mot clé lieu : DEUX-HELPES / HELPE MAJEURE / HELPE MINEURE / PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
Mot clé pays : FRANCE
Mot clé localisation Insee : NORD / NORD-PAS-DE-CALAIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 2.41-175
Année d'édition : 2004

Titre : Suivi des populations d'Aigrette garzette (Egretta garzetta) en région Nord - Pas-de-Calais. Nidification 2003, dortoirs 2003-2004
Auteur principal personne physique : GODIN José
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 13 p.
Résumé : L'Aigrette garzette qui était, jusqu'en 1994, un oiseau observé sporadiquement au printemps et en été et plus rarement en hiver, a fait une première tentative de nidification infructueuse en 1995. Depuis 1998, elle niche en Plaine Picarde et s'est installée en Artois-Ouest en 2001. On peut considérer que l'Aigrette garzette appartient maintenant à l'avifaune nicheuse régulière de la région. L'effectif nicheur de 2002 s'élève à 54 couples. La population non nicheuse fréquentant la région est probablement en augmentation sensible, néanmoins, les observations recueillies, trop fragmentaires, ne permettent pas de le démontrer. Un nouveau dortoir hivernal a été découvert et son suivi a été assuré de même que celui des 3 autres dortoirs connus.
Mot clé sujet : OISEAU / NIDIFICATION / HIVERNAGE / RECUEIL DE DONNEES / DEPLACEMENT D'ANIMAUX / ETUDE DE MILIEU / OISEAU
Mot clé lieu : VIVIER-DU-GARD / CROCS-BERGEMONT / MARAIS-DES-AULNAIES / SOLLAC-MARDYCK / PLAINE-MARITIME-PICARDE / FLANDRE-MARITIME / VAL-JOLY / GRAND-MARAIS / MARAIS-DE-TARDINGHEN / MARAIS-DE-GUINES / LAC-DE-TETEGHEM / MARAIS-DE-LA-CANARDERIE
Mot clé localisation Insee : MORTAGNE / CUCQ / BRIMEUX / GRANDE-SYNTHE / EPPE-SAUVAGE / MONT-BERNANCHON / HERGNIES / MAULDE / TARDINGHEN / GUINES / TETEGHEM / CONDE-SUR-L'ESCAUT / GRAVELINES / LOCQUIGNOL / NORD-PAS-DE-CALAIS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-335

Titre : Suivi 2003-2004 des déplacements et de l'hivernage de la Grande Aigrette (Egretta alba) en Région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN José
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 16 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE / HIVERNAGE
Mot clé lieu : AVESNOIS / CROCS-BERGEMONT / FLANDRE-MARITIME / HAINAUT / MARAIS-DE-BALANCON / MARE-A-GORIAUX / PRE-DES-PAUVRES / VIVIER-DU-GARD
Mot clé localisation Insee : BAIVES / BRIMEUX / CAMIERS / CONDE-SUR-L'ESCAUT / CUCQ / EPPE-SAUVAGE / ETAPLES / FLINES-LES-MORTAGNE / FRESNES-SUR-ESCAUT / GRANDE-SYNTHE / HERGNIES / LANDRECIES / MAULDE / MERLIMONT / MORTAGNE-DU-NORD / MOUSTIER-EN-FAGNE / NORD-PAS-DE-CALAIS / RAISMES / ROUSSENT / SAINT-AMAND-LES-EAUX / SAINT-AYBERT / SAINT-JOSSE / TIGNY-NOYELLE / TRELON / VIEUX-CONDE / WALLERS
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-336

Titre : Recensement 2003 des populations nicheuses de Héron cendré (Ardea cinerea) en région Nord Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN José
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 10 p.
Mot clé sujet : REPRODUCTION ANIMALE / OISEAU / RECENSEMENT / ENQUETE / BIOTOPE / HABITAT D'ESPECE
Mot clé lieu : ST-MARTIN-D'ARDINGHEM
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / ARMENTIERES / BEUVRY / BRIMEUX / BUSNES / CLAIRMARAIS / COUDEKERQUE / CUCQ / CYSOING / EPERLECQUES / EPPE-SAUVAGE / ESTREELLES / GHYVELDE / GRAVELINES / GUINES / HASNON / HOUPLIN-ANCOISNE / LECLUSE / MARCK / MORBECQUE / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL / PAILLENCOURT / RECQUES-SUR-COURSE / TILQUES / VIEIL-HESDIN / VILLENEUVE-D'ASCQ / WIERRE-EFFROY / ZUYDCOOTE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-339

Titre : Espace Chico Mendès de Landrecies, projet d'aménagement
Auteur principal collectivité : NORD-NATURE CHICO MENDES
Nombre de pages : non pag.
Résumé : Ce dossier concerne la première étape du projet : l'état des lieux et des espèces sur le site, ainsi que les propositions d'aménagement.
Mot clé sujet : AMENAGEMENT / GESTION / PRAIRIE / PROJET / ZONE HUMIDE
Mot clé lieu : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : LANDRECIES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.2-115 / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.2-115

Titre : Espaces naturels régionaux : bilan d'activités 2006
Auteur principal collectivité : Espaces naturels régionaux Nord - Pas-de-Calais
Nombre de pages : 70p.
Résumé : Le bilan d'activités 2006 d'espaces naturels régionaux Nord - Pas-de-Calais présente : La vie du syndicat mixte, les grands chantiers d'ENR (la contribution à la réalisation des chartes des Parcs, la mutualisation et maîtrise d'ouvrage inter-Parcs, l'animation de réseaux , la valorisation auprès des habitants du Nord - Pas-de-Calais, la conservation génétique, les contributions aux politiques régionales et territoriales).
Mot clé sujet : PARTENARIAT / PARC NATUREL REGIONAL / BILAN / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT / REGION / ACTIVITE HUMAINE
Mot clé lieu : PNR-CAPS-ET-MARAIS-D'OPALE / PNR-AVESNOIS / PNR-SCARPE-ESCAUT
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS
Année d'édition : 2007

Titre : Sablière d'Ohain (OHAIN, Nord): Notice de gestion 2009-2013

Auteur principal personne physique : SANTUNE Vincent ; VANAPPELGHEM Cédric ; CHEYREZY Thomas ; GUYETANT Gaëlle ; DAMOY Vincent ; DE FOUCAULT Bruno
Auteur principal collectivité : CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 85 p. + 9 annexes
Résumé : Le site du karst d'Ohain est un espace reconnu d'intérêt géologique patrimonial pour la région Nord-Pas-de-Calais. Il fait partie d'une ancienne sablière à cheval sur les communes d'Ohain et de Trélon. Cette notice de gestion s'attache à présenter: le contexte dans lequel le site s'inscrit, indissociable de celui du centre d'enfouissement technique, le diagnostic des intérêts géologiques et écologiques présents sur la zone concernée par la convention, l'évaluation des enjeux relevés par la phase de diagnostic et les différentes opérations de gestion qui en découlent. Cette notice constitue par ailleurs un test pour une méthodologie d'évaluation du patrimoine géologique dans les documents de gestion.
Mot clé sujet : SABLIERE / PATRIMOINE GEOLOGIQUE / SITE INVENTORIE / ZNIEFF / GESTION PATRIMONIALE / PLAN DE GESTION / INVENTAIRE / METHODOLOGIE
Mot clé lieu : SABLIERE D'OHAIN
Mot clé localisation Insee : OHAIN / TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 4.2-33
Année d'édition : 2008

Titre : Comment créer un Agenda 21 scolaire ? l'expérimentation du Parc naturel régional de l'Avesnois auprès des écoles élémentaires
Auteur principal collectivité : Espaces naturels régionaux Nord - Pas-de-Calais ; PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 35 p.
Résumé : Espaces naturels régionaux et les acteurs du Parc naturel régional de l'Avesnois, impliqués aux côtés des autorités académiques dans la démarche expérimentale "les écol'ogiques" ont souhaité faciliter l'appropriation et la généralisation des "Agendas 21 scolaires".
Mot clé sujet : AGENDA 21 / EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT / EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE / PEDAGOGIE / SENSIBILISATION DU PUBLIC / METHODOLOGIE
Mot clé lieu : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS
Mot clé localisation Insee : NORD
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 9.23-138
Année d'édition : 2010

Titre : Inventaire de la Pie-grièche écorcheur "Lanius collurio" sur le périmètre de la Zone de Protection Spéciale FR 3112001 "Forêt, bocage, étangs de Thiérache" printemps-été 2008
Auteur principal personne physique : CHARLET Fabien ; CABARET Pauline
Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS) ; GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS (GON) ; ASSOCIATION AUBEPINE
Nombre de pages : 92 p.
Résumé : L'étude présentée dans ce rapport s'inscrit dans un cadre pré-opérationnel à l'élaboration du DOCOB. Elle a été mise en place dès 2008 afin d'initier l'inventaire et le

suivi ornithologique de la ZPS. Les objectifs sont de: Vérifier la présence ou l'absence de la Pie-grièche écorcheur sur les secteurs historiques transmis par les ornithologues locaux; Connaître les effectifs nicheurs sur ces secteurs; Caractériser les territoires occupés (occupation du sol, supports de nids et perchoirs utilisés); Etablir un lien entre l'évolution de l'occupation du sol depuis 2003 et l'occupation des secteurs par la Pie-grièche écorcheur.
Mot clé sujet : AIRE DE NIDIFICATION / BOCAGE / ETANG / HABITAT NATUREL / INVENTAIRE / MILIEU FORESTIER / OCCUPATION DU SOL / OISEAU / PIE GRIECHE / REPRODUCTION ANIMALE / ZPS / CARTOGRAPHIE D'HABITAT / ECOLOGIE ANIMALE
Mot clé lieu : THIERACHE / ZPS FR 3112001 FORET BOCAGE ETANGS DE THIERACHE / WALLERS-EN-FAGNE
Mot clé localisation Insee : NORD / WILLIES / TRELON / FERON / EPPE-SAUVAGE / MOUSTIER-EN-FAGNE / BAIVES / SAINS-DU-NORD / CLAIRFAYTS / LIESSIES / ANOR
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-306
Année d'édition : 2008

Titre : Suivi de la nidification du Cincle plongeur en Avesnois Rapport de synthèse Année 2008
Auteur principal collectivité : CPIE Bocage de l'Avesnois
Nombre de pages : 53 p.
Résumé : La zone d'étude du Cincle plongeur est localisée sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, principalement dans les Fagnes de Solre et de Trélon. L'étude a été menée sur le périmètre du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale "Forêt, bocage, étangs de Thiérache". l'Avesnois constitue la limite nord de l'aire de répartition de cette espèce en France. L'étude menée en 2008 vise à renouveler l'état des lieux précédent (cf études réalisées en 2005 et 2006 sur le même secteur) et à vérifier si les nichoirs posés auparavant sont occupés par le Cincle.
Mot clé sujet : AIRE DE NIDIFICATION / CARTOGRAPHIE D'HABITAT / ECOLOGIE ANIMALE / INVENTAIRE / OISEAU D'EAU / ZPS
Mot clé lieu : PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS / HANTE / THURE / HELPE MINEURE / HELPE-MAJEURE / L'OISE / SOLRE / RUISSEAU DES ANORELLES / RUISSEAU DU RIEU TROUBLE / RUISSEAU-DE-PONT-DE-SAINS / RUISSEAU DE BAIVES / RUISSEAU DES DARDENNES / ZPS FR 3112001 FORET BOCAGE ETANGS DE THIERACHE
Mot clé localisation Insee : BOUSIGNIES-SUR-ROC / COUSOLRE / HESTRUD / SOLRINNES / SOLRE-LE-CHATEAU / LIESSIES / SAINS-DU-NORD / TRELON / GLAGEON / WALLERS-TRELON / BAIVES / FERON / OHAIN / FOURMIES / ANOR
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-342
Année d'édition : 2008

Titre : Optimisation de la gestion quantitative et qualitative des aquifères de l'Avesnois: Exemple du synclinal de Bachant
Auteur principal personne physique : BEGUIER Julien
Nombre de pages : 65 p.
Résumé : Situé à l'extrême sud-est du département du Nord, le territoire de l'Avesnois présente une structure géologique singulière. La nappe de la craie est majoritaire sur la

moitié Ouest alors que l'Est présente de grandes structures synclinales très localisées. L'une d'elles, le synclinal de Bachant, fournit la moitié de l'eau potable à l'arrondissement. Ce rapport analyse la vulnérabilité de cet aquifère au travers d'un bilan quantitatif, d'un bilan qualitatif et établit une carte des pressions polluantes exercées. La comparaison de cette carte avec celle de la vulnérabilité a permis d'établir une carte des risques de pollution au niveau du synclinal de Bachant. Cette carte a pour but de permettre la protection des zones les plus exposées ou les plus sollicitées. Cette thèse a été rédigée dans le cadre d'un mastère spécialisé en génie de l'eau de Polytech'Lille (année 2003-2004)
Mot clé sujet : HYDROGEOLOGIE / AQUIFERE / KARST / TRANSFERT DE POLLUANT / BILAN HYDROLOGIQUE / VULNERABILITE DE NAPPE / CARTOGRAPHIE DU RISQUE
Mot clé lieu : AVESNOIS / SYNCLINAL DE BACHANT
Mot clé localisation Insee : NORD / BACHANT
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.32-90
Année d'édition : 2004

Titre : Suivi physicochimique et hydrobiologique de l'Helpe Majeure Année 2004
Auteur principal collectivité : AQUASCOP
Nombre de pages : 37 p. + annexes
Résumé : Sept ans après l'actualisation du contrat de rivière des Deux-Helpes, le Parc Naturel de l'Avesnois a souhaité engager une nouvelle étude de l'Helpe Majeure. Il s'agit de réaliser un suivi complet de la rivière: nombre de stations afin de disposer d'un profil longitudinal et aussi mesures de débit, prélèvements d'eau et analyses physico-chimiques à fréquence bimestrielle, et campagne annuelle d'hydrobiologie avec utilisation d'un indice biologique normalisé, l'IGBN. Ce suivi réalisé en 2004 doit permettre de dresser un diagnostic précis de la rivière et de mettre en évidence les éventuels "points noirs". Il s'agit aussi de juger de la pertinence des méthodes utilisées et des stations d'études choisies.
Mot clé sujet : ANALYSE PHYSICOCHIMIQUE / HYDROBIOLOGIE / QUALITE DE L'EAU / INDICE BIOLOGIQUE GLOBALE NORMALISE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF / STATION DE MESURE / COURS D'EAU
Mot clé lieu : HELPE MAJEURE
Mot clé localisation Insee : NOYELLES-SUR-SAMBRE / DOMPIERRE-SUR-HELPE / SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE / FLAUMONT-WAUDRECHIES / RAMOUSIES / WILLIES / EPPE-SAUVAGE / WALLERS-TRELON
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.2-164
Année d'édition : 2005

Titre : Recensement 2007 des populations nicheuses de Héron cendré (Ardea cinerea) en région Nord-Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN José
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 11 p.
Mot clé sujet : CARTE DE REPARTITION / DENOMBREMENT / HERON / REPARTITION SPATIALE / ESPECE PROTEGEE / OISEAU NICHEUR / TRITON / GRENOUILLE / COULEUVRE / RAINETTE
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / ARMENTIERES / AUBIN-SAINT-VAAST / AULNOYE-AYMERIES / BERGUES / BERLAIMONT / BEUVRY / BRIMEUX /

CLAIRMARAIS / COUDEKERQUE / EPERLECQUES / EPPE-SAUVAGE / FEUCHY / GHYVELDE / GRAVELINES / GUINES / HASNON / HAUBOURDIN / HERGNIES / HOUPLIN-ANCOISNE / PARCQ (LE) / LECLUSE / LIBERCOURT / LILLE / LOCQUIGNOL / MARCK / MONT-BERNANCHON / MORBECQUE / NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL / PAILLENCOURT / PAS-EN-ARTOIS / POLINCOVE / RECQUES-SUR-COURSE / ROBECQ / SAINT-LAURENT-BLANGY / SAINT-OMER / THUN-SAINT-MARTIN / TIGNY-NOYELLE / TILQUES / VALENCIENNES / VIEUX-CONDE / VILLENEUVE-D'ASCQ / VITRY-EN-ARTOIS / WAVRIN / WIERRE-EFFROY / WINGLES
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-357
Année d'édition : 2010

Titre : Le Grand Cormoran : état des populations dans le Nord-Pas-de-Calais au cours de la saison 2008-2009
Auteur principal personne physique : WARD Alain
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 14 p.
Résumé : Cette étude s'inscrit dans le programme de suivi des populations du Grand Cormoran "Phalacrocorax carbo sinensis". Elle montre l'évolution des effectifs hivernants dans la région Nord-Pas-de-Calais, repère leur répartition géographique par la localisation des dortoirs et mesure leur évolution au cours de l'hiver 2008-2009.
Mot clé sujet : AIRE DE NIDIFICATION / CARTOGRAPHIE D'HABITAT / COMPTAGE D'ANIMAUX / CORMORAN / LITTORAL / OISEAU DE MER / OISEAU D'EAU / REPARTITION SPATIALE / REPRODUCTION ANIMALE / ZONE HUMIDE
Mot clé lieu : PLAINE-DE-LA-SCARPE-ET-DE-L'ESCAUT / ARTOIS-OUEST / BETHUNE-ARDT
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / SAINT-OMER / GRANDE-SYNTHE / CAMBRIN / SANTES / ARMENTIERES / FEUCHY / CAMIERS / PONT-A-VENDIN / DUNKERQUE / BERGUES / TETEGHEM / MOERES (LES) / CALAIS / TARDINGHEN / LEULINGHEN-BERNES / BOULOGNE-SUR-MER / CONDETTE / CONCHIL-LE-TEMPLE / ATTIN / MONTCAVREL / BRIMEUX / BEAURAINVILLE / VILLENEUVE-D'ASCQ / AIRE-SUR-LA-LYS / MONT-BERNANCHON / VALENCIENNES / RAISMES / CANTIN / FAMPOUX / QUESNOY (LE) / EPPE-SAUVAGE
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-368
Année d'édition : 2010

Titre : Suivi 2007-2008 des déplacements et de l'hivernage de la Grande Aigrette (Casmerodius albus) en Région Nord-Pas-de-Calais
Auteur principal personne physique : GODIN José
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Nombre de pages : 10 p.
Mot clé sujet : AIRE DE NIDIFICATION / COMPTAGE D'ANIMAUX / ESPECE PROTEGEE / HIVERNAGE / OISEAU D'EAU / OISEAU MIGRATEUR / REPARTITION SPATIALE / REPRODUCTION ANIMALE / ZONE HUMIDE / AIGRETTE
Mot clé lieu : MARE-A-GORIAUX / MARAIS-DE-GUINES
Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / WALLERS / EPPE-SAUVAGE / LOCQUIGNOL / GUINES / MONT-BERNANCHON / GROFFLIERS / CAMIERS / CONDE-

SUR-L'ESCAUT / SAINT-AYBERT / THIVENCELLE / MORTAGNE-DU-NORD / CUCQ / MAULDE / SAINT-AMAND-LES-EAUX
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.3-371
Année d'édition : 2010

Titre : Etat des lieux des connaissances sur les espèces d'oiseaux visées au Document d'Objectifs de la ZPS FR3112001 "Forêt, bocage, étangs de Thiérache"
Auteur principal personne physique : QUEVILLART Robin
Auteur principal collectivité : GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS ; PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS (PNR AVESNOIS)
Nombre de pages : 41 p. annexe1: 92p. annexe2: 26 p.
Résumé : Ce document est le résultat d'une collaboration entre le GON et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. En tant qu'animateur du Document d'Objectifs de la ZPS FR3112001, le PNR Avesnois a pour mission de dresser un état des connaissances notamment concernant la biologie des espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux visées au Formulaire standard de données (FSD). Le GON a été chargé d'élaborer un état des lieux des connaissances et observations de ces espèces dont la liste est indiquée en annexe 1 (Fiches espèces). Les espèces ont été classées par potentialité de nidification au sein de la zone en question (cf Annexe 2: Cartographie des observations et des zones d'occupation).
Mot clé sujet : SITE NATURA 2000 / ZPS / DOCUMENT D'OBJECTIFS / OISEAU / NIDIFICATION / INVENTAIRE / CARTOGRAPHIE D'HABITAT / MARTIN PECHEUR / CIGOGNE / PIC / BONDREE APIVORE / AIGRETTE / MILAN / BALBUZARD / STERNE / ENGOULEVENT / RALE DES GENETS
Mot clé lieu : THIERACHE / AVESNOIS / ZPS FR 3112001 FORET BOCAGE ETANGS DE THIERACHE / LAC DU VAL JOLY / HELPE-MAJEURE / FORET-DE-MORMAL / VALLEE-DE-LA-SAMBRE / FORET-DOMANIALE-DE-RAISMES-ST-AMAND-WALLERS / ETANG-DE-LA-FOLIE
Mot clé localisation Insee : EPPE-SAUVAGE / GLAGEON / HIRSON / LIESSIES / NORD / NOUVION-EN-THIERACHE (LE) / SAINS-DU-NORD / SAINT-AMAND-LES-EAUX / SOLRE-LE-CHATEAU / TRELON / WALLERS-TRELON / MOUSTIER-EN-FAGNE / OHAIN / BAIVES / WILLIES / ANOR
Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-226
Année d'édition : 2011

Titre : Des éco-quartiers à l'éco-cité: Inventer une nouvelle urbanité
Auteur principal collectivité : DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT NORD-PAS DE CALAIS (DREAL NORD-PAS DE CALAIS) ; DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT PICARDIE (DREAL PICARDIE)
Nombre de pages : 29 p.
Résumé : Ce document présente la synthèse des actes du séminaire du 5 mai 2011 "des écoquartiers à l'éco-cité, inventer une nouvelle urbanité" organisé à Arras par le CVRH et le CETE sous maîtrise d'oeuvre des DREAL Nord-Pas-de-Calais et Picardie dans le cadre des rencontres de l'aménagement durable de l'interrégion. Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement et de la stratégie nationale de développement durable.

Mot clé sujet : VILLE DURABLE / AMENAGEMENT DURABLE / HABITAT DURABLE / PLAN LOCAL D'URBANISME / ECOLABEL / URBANISME / GRENELLE ENVIRONNEMENT / ECOQUARTIER
Mot clé lieu : FIVES
Mot clé localisation Insee : EPPE-SAUVAGE / LILLE / NORD-PAS-DE-CALAIS / ORS / PICARDIE / RUMINGHEM / WAVRANS-SUR-L'AA / ROUBAIX / TOURCOING / WATTRELOS / AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
Micro localité : ZONE DE L'UNION
Année d'édition : 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais

Nos réf. : DNPC/2013/05/0104
Affaire suivie par : Bastien VOYENNE
bastien.voyenne@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 20 16 18 12 - Fax : 03 20 16 18 17

Lesquin, le 22 mai 2013

Le délégué

à

DDTM NORD
SUCT/PAC
62, Boulevard de Belfort
BP 289
59019 LILLE Cedex

Objet : Révision du PLU de la commune de EPPE SAUVAGE.

En réponse au courrier cité en objet, j'ai l'honneur de vous faire part des remarques qu'attire ce dossier :

- La commune citée en objet n'est intéressée par aucune servitude aéronautique ou radioélectrique et par aucun projet d'intérêt général concernant des installations civiles relatives à mon domaine de compétence.

- J'attire votre attention sur l'arrêté du 25 Juillet 1990 relatif aux constructions, ouvrages ou installations, situés en dehors des zones de servitudes aéronautiques associées aux aérodromes, et soumis à autorisation du Ministre chargé de l'Aviation Civile et du Ministre des Armées.

Compte tenu de ces éléments, je n'ai pas d'autres remarques particulières à vous formuler sur ce dossier.

arrivé SUCT
27 MAI 2013
ADS
AST

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais
Le Délégué

R. LOURME

Aéroport de Lille-Lesquin
B.P. 429
59814 LESQUIN CEDEX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires

Pôle Porter à Connaissance

Affaire suivie par Martine KNOCKAERT
Référence à rappeler : MK

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : Elaboration du PLU de EPPE SAUVAGE

*Nom du service : **A préciser obligatoirement***

DSAC - NORD
Délégation Nord - Pas de Calais
Aéroport de Lille-Lesquin - BP 429
59814 LESQUIN CEDEX

Nom de la personne référente et coordonnées: Voyenne Bastien

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(renseigner un des cadres ci-dessous)

OUI ☐ **NON** ☒

Document à retourner, **rapidement,** après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./ P.A.C.
62, Boulevard de Belfort

CS 90007 – 59042 LILLE Cédex

Sujet: Tr: PLU EPPE SAUVAGE
De : "KNOCKAERT Martine (Assistante) - DDTM 59/SUCT/AFAPR" <martine.knockaert@nord.gouv.fr>
Date : Wed, 29 May 2013 08:55:24 +0200
Pour : "LEMOINE Marie-Agnès (Animation Porter à Connaissance) - DDE 59/SUCT/PPAC" <Marie-Agnes.Lemoine@developpement-durable.gouv.fr>

-------- Message original --------
Sujet: PLU EPPE SAUVAGE
Date : Tue, 28 May 2013 11:29:15 +0200
De : DUFOSSE Christophe - Agriculture/SD/DRAAF/DRAAF-NORD-PAS-DE-CALAIS/SRISE (par AdER) <christophe.dufosse@agriculture.gouv.fr>
Répondre à : DUFOSSE Christophe - Agriculture/SD/DRAAF/DRAAF-NORD-PAS-DE-CALAIS/SRISE <christophe.dufosse@agriculture.gouv.fr>
Pour : martine.knockaert@nord.gouv.fr

Bonjour, en réponse à votre demande du 15/05/2013, vous trouverez ci joint les données relatives à la commune de EPPE SAUVAGE
Cordialement

Dufossé Christophe
Chargé d'études, Statistique agricole annuelle
Pôle synthèses, études.
DRAAF Nord-Pas-de-Calais
Cité administrative
BP505, 59 022 LILLE cedex
Tel 03 62 28 40 37

Fiche comparative Eppe-Sauvage.xls	**Content-Type:** application/excel **Content-Encoding:** base64

-- Surfaces PAC 2012 commune d'Eppe-Sauvage.pdf

Surfaces PAC 2012 commune d'Eppe-Sauvage.pdf	**Content-Type:** "%22=?windows-1252?q?application%22"/pdf **Content-Encoding:** base64

Recensement agricole 2010 - Fiche comparative 1988 - 2000 - 2010

Région : 31 - NORD - PAS-DE-CALAIS
Département : 59 - NORD
Canton : 64 - TRELON
Commune : 198 - EPPE-SAUVAGE

Région agricole : 323 - THIERACHE
Zone défavorisée : 0- Hors Zone
Massif : 0- Hors Zone

1. Généralités

Population totale en 1990*	248	Superficie totale*	1667
en 1995*	227	Superficie agricole utilisée communale (7)	322
en 2000*	270	Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	127

* Source : INSEE, DGI

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Grandes Exploitations	12	c	4	33	c	32
Moyennes exploitations	11	c		13	c	
Petites exploitations						

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Superficie agricole utilisée	23	5	4	532	163	127
Terres labourables	c	0	0	c	0	0
dont céréales	0	0	0	0	0	0
Superficie fourragère principale (3)	23	5	4	531	163	127
dont superficie toujours en herbe	23	5	4	522	163	127
Légumes frais	0	0	0	0	0	0

4. Cheptel (hors équidés)

	Exploitations			Effectif		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Total bovins	21	5	3	923	297	203
Total volailles	14	c	c	527	c	c
Total ovins	c	c	c	c	c	c
Total porcins	c	c	0	c	c	0

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Superficie en fermage	21	5	c	397	116	116
Superficie irriguée	0	0	0	0	0	0
Superficie drainée par drains enterrés	0	0	0	0	0	0

AGRESTE

6. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1988	2000	2010
Moins de 40 ans	7	4	0
40 à moins de 55 ans	5	c	4
55 ans et plus	11	c	9
Total	23	6	4

succession — sans objet — 4

7. Population - Main d'œuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1988	2000	2010
Chefs et coexploitants à temps complet	23	6	5
UTA familiales (4)	30	6	5
UTA salariés (4) (6)	0	0	c
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	30	6	5

8. Statut

	Exploitations		
	1988	2000	2010
Exploitations individuelles	23	4	c
sociétés			c

Précisions méthodologiques

(1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.

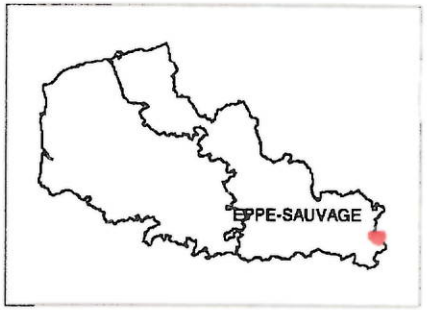
(3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.
(4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.
(5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.
(6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.
(7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

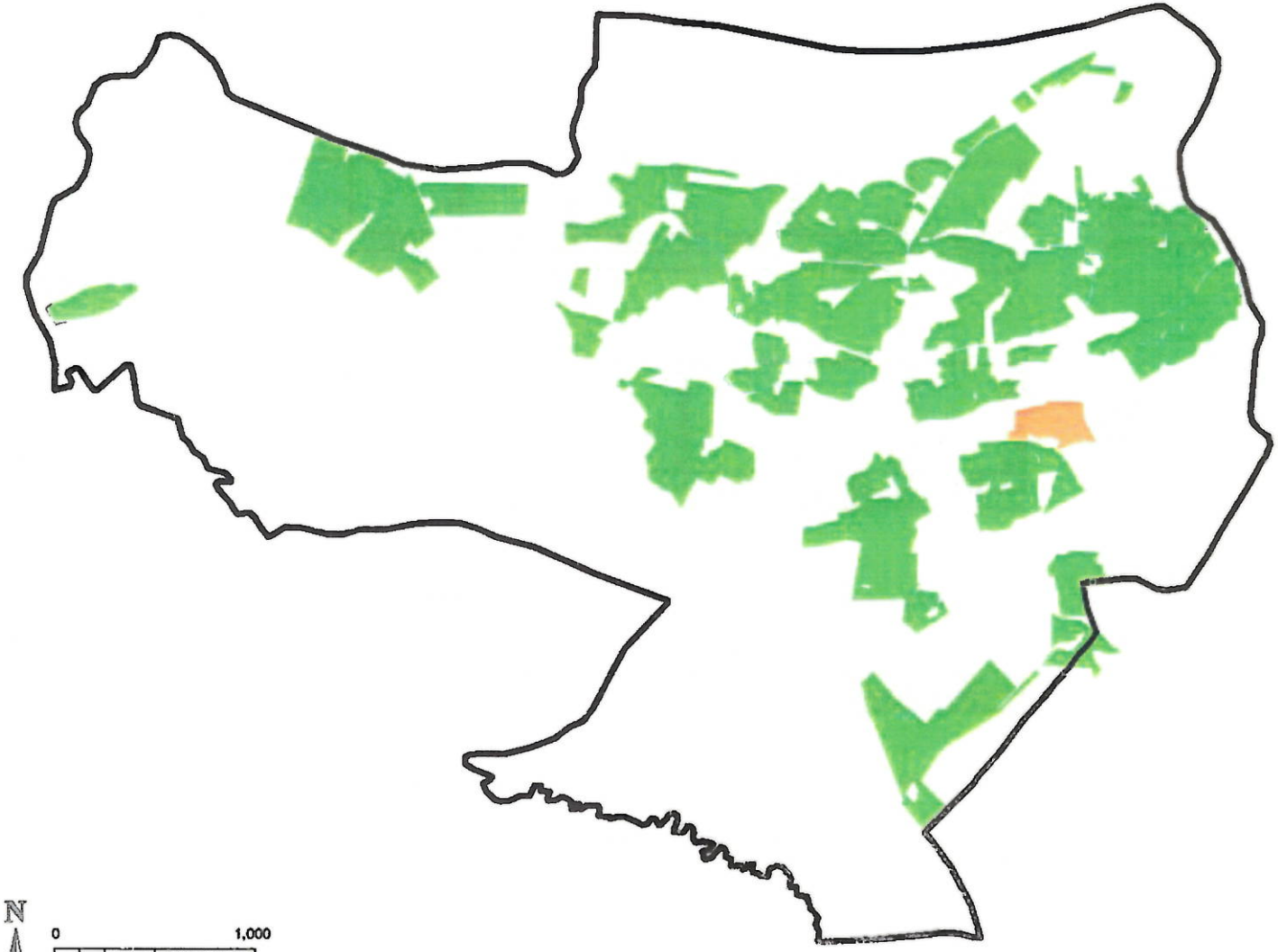
Signes conventionnels

... Résultat non disponible
c Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

Répartition des surfaces agricoles déclarées au titre de la PAC 2012(*) sur la commune d' EPPE-SAUVAGE

* Ensemble des îlots agricoles exploités sur le territoire de la commune, déclarés au titre de la PAC 2012 (différents de la SAU et des données issues du Recensement Général Agricole)





Libellé_groupe_culture	Pourcentage
POIS	2
PRAIRIES PERMANENTES	95
PRAIRIES TEMPORAIRES	3

Commune d'Eppe-Sauvage
1 672 hectares

Dominance de terres agricoles cultivées
7 ha soit 0,4 pour cent de la commune

Dominance de prairies
362 ha soit 22 pour cent de la commune

N

0 1,000

kilomètres

Données cartographiques : PPIGE – BDcarto - © IGN 2010 – www.ppige-npdc.fr
Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

Source : BDNT / RPG2012
Représentation par îlots / Commune

DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / JPR / 24.05.2013

Direction
territoriale
Nord-Pas-de-Calais

Service Exploitation
Maintenance
Cellule Urbanisme
Environnement

Lille, le 23 mai 2013

DDTM du Nord
Service Urbanisme et Connaissance des Territoires
62, boulevard de Belfort
59019 Lille Cedex

Objet : commune s de Killem - Eppe Sauvage - Faumont – élaboration ou révision de PLU
Référence : vos courriers des15 et 16 mai 2013
Affaire suivie par : C. Gobled – scanfiles 130951 – 130952 et 130954 - courrier n° 17
Coordonnées : tél. 03.20.00.50.54 – mail : C. Gobled@vnf.fr

[redacted]

Par courriers des 15 et 16 mai vous m'avez informé de la révision des PLU des communes de Killem et Faumont et de l'élaboration du PLU de la commune d'Eppe Sauvage.

Ces communes n'étant pas riveraines de la voie d'eau, je vous informe, d'une part, que VNF n'a pas d'éléments à fournir pour la réalisation des porter à connaissance et, d'autre part, que l'établissement ne souhaite pas être associé aux procédures d'élaboration ou de révision des PLU.

Le chef de service

C. FOURNIER PLANCHE

Copie : PAD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

12 JUIN 2013

ARMÉE DE TERRE

Commandement de la région Terre Nord-Est, commandement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.

Metz, le 30 MAI 2013
N° 4169 /DEF/EMSD Metz/DMS/BSI/SSE

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de mer du Nord.

OBJET : Département 59 – PLU.

RÉFÉRENCES : 4 lettres des 15 et 16 mai 2013.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Killem, Faumont, Hautmont et Eppe Sauvage les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision ou à l'élaboration de leur plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de l'Etat-défense.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision ou de l'élaboration de ces documents d'urbanisme et ne désire pas recevoir les projets arrêtés, pour avis.

Par ordre,
le général de brigade aérienne Patrice SAUVÉ,
général adjoint soutien

COPIE
COMBdD Lille
ESID Metz
USID Lille

1, boulevard Clémenceau – CS 30001 – 57044 METZ Cedex 1 – Tél. : 03.87.15.32.36 - Fax : 03.87.15.31.02
celine.migot@intradef.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

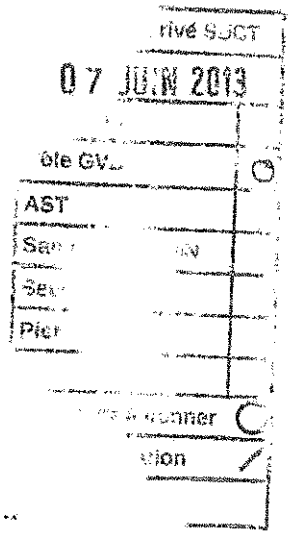
DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD/PAS-DE-CALAIS,
HAUTE-NORMANDIE et PICARDIE.

Département des affaires immobilières.

AJ/MCV N° 13 / D.A.I.

Affaire suivie par Alain JORIATTI.

☎ 03.20.63.67.87.
🖷 03.20.63.66.46
✉ alain.joriatti@justice.fr



Lille, le 23 avril 2013

Le Directeur Interrégional

A

Direction départementale
Des territoires et de la mer
Service urbanisme et
Connaissance des territoires.
62, boulevard de Belfort
59042 LILLE CEDEX.

Objet : révision du PLU – constitution du Porter à connaissance
Et association.

Réf. : votre courrier en date du 16 mai 2013.

Comme suite à votre courrier cité en référence, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous ne sommes pas intéressés par la révision du plan local d'urbanisme (PLU) des communes de KILLEM, EPPE SAUVAGE, HAUTMONTet FAUMONT.

Pour le Directeur Interrégional,
Par délégation,
Le Responsable du Département des
Affaires Immobilières,

Alain JORIATTI.

D.I.S.P. NORD/PAS-de-CALAIS,
HAUTE-NORMANDIE et PICARDIE.

123, rue National
B.P. 765 - 59034 Lille Cedex
Téléphone : 03.20 63 66 66
Télécopie : 03.20 54 40 64

Office National des Forêts

Courrier arrivé SUCT
02 JUIL. 2013
ADS
Pôle GVD
AST
Sandrine JIN
Secrét...
Pierre...
...nner
...ion
V

DDTM
SUCT/PAC
62, Boulevard de Belfort
cs 90007
59042 LILLE Cedex

ONF
Ile-de-France - Nord-Ouest

Agence régionale
Nord-Pas-de-Calais

Ligne directe : 03.20.74.66.19

24 rue Henri Loyer
BP 46
59004 Lille cedex
Tél. : 03 20 74 66 10
Fax : 03 20 78 29 17
Mél : ag.nord-pas-de-calais@onf.fr

Lille, le 21 juin 2013

N.Réf : VH - Affaire suivie par Virginie HANNEBICQ
Objet : Elaboration du PLU d'Eppe Sauvage
V.Réf :

Je vous informe que la commune d'Eppe Sauvage contient sur son territoire les terrains suivants relevant du régime forestier :

- Forêt domaniale de l'Abbé Val Joly : 62, 4998 ha,
- Forêt départementale du Val Joly : 48, 4733 ha,
- Bois départemental de Nostrimont : 116, 8558 ha,
- Forêt communale d'Eppe Sauvage : 291, 0663 ha.

Vous trouverez en pièce jointe la carte de localisation de ces forêts ou partie de forêts sur cette commune. Notre établissement en assure la gestion pour le compte de l'Etat et des collectivités selon un aménagement approuvé par arrêté ministériel.

Ces terrains bénéficiant du régime forestier sont à classer en zone naturelle : la création et la modification des infrastructures liées à la gestion de la forêt doit être possible.

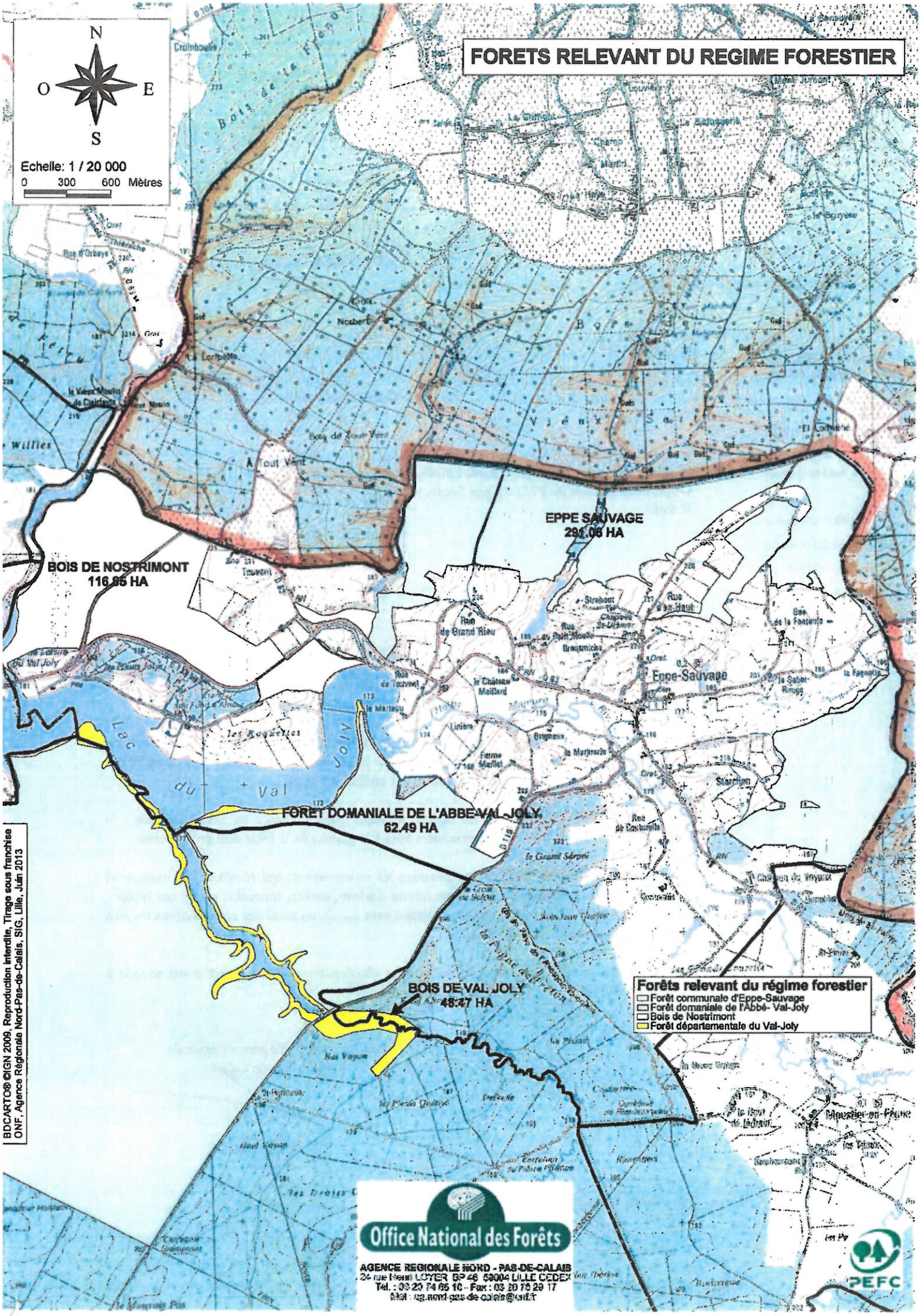
Par ailleurs, afin d'éviter aux riverains les inconvénients qui résultent inévitablement de la présence des peuplements forestiers (chute d'arbres, ombre, humidité, chute des feuilles, bruit du vent dans les cimes en période de grand vent .....), un recul des constructions de 30 à 40 m des lisières forestières est préconisé.

Enfin, je vous rappelle que tout projet d'occupation du sol forestier est soumis à l'accord de l'ONF.

Le Directeur de l'Agence Régionale
Nord – Pas de Calais

B. WIMMERS

PJ : plan de situation


FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER
N
O
E
S
Echelle: 1 / 20 000
0 300 600 Mètres
EPPE SAUVAGE
291.06 HA
BOIS DE NOSTRIMONT
116.85 HA
FORET DOMANIALE DE L'ABBE-VAL-JOLY
62.49 HA
BOIS DE VAL JOLY
48.47 HA
Forêts relevant du régime forestier
Forêt communale d'Eppe-Sauvage
Forêt domaniale de l'Abbé- Val-Joly
Bois de Nostrimont
Forêt départementale du Val-Joly
BDCARTO® ©IGN 2009, Reproduction interdite, Tirage sous franchise ONF, Agence Régionale Nord-Pas-de-Calais, SIG, Lille, Juin 2013
Office National des Forêts
AGENCE REGIONALE NORD - PAS-DE-CALAIS
24 rue Henri LOYER BP 46 59004 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 74 65 10 - Fax : 03 20 78 29 17
PEFC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires

Pôle Porter à Connaissance

Affaire suivie par Martine KNOCKAERT
Référence à rappeler : MK

DEMANDE D'ASSOCIATION

OBJET : Elaboration du PLU de EPPE SAUVAGE

*Nom du service : **A préciser obligatoirement***

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Agence Régionale Nord Pas-de-Calais
24, rue Henri Loyer - BP 46
59004 LILLE CEDEX

Nom de la personne référente et coordonnées:

Demande l'association à l'étude citée en objet :
(renseigner un des cadres ci-dessous)

OUI ☐ **NON** ☒

Document à retourner, **rapidement,** après l'avoir complété à :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./ P.A.C.
62, Boulevard de Belfort

CS 90007 – 59042 LILLE Cédex

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »

NOR : *DEVP1015475A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie et le secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 563-1 à R. 563-8 ;

Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique codifié aux articles R. 563-1 à R. 563-8 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'avis de la commission consultative d'évaluation des normes en date du 5 février 2009,

Arrêtent :

Art. 1er. – Les règles de classification et de construction parasismique pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sont définies par le présent arrêté, en application de l'article R. 563-5 du code de l'environnement.

Art. 2. – I. – Classification des bâtiments.

Pour l'application du présent arrêté, les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sont répartis en quatre catégories d'importance définies par l'article R. 563-3 du code de l'environnement et précisées par le présent article. Pour les bâtiments constitués de diverses parties relevant de catégories d'importance différentes, c'est le classement le plus contraignant qui s'applique à leur ensemble.

Les bâtiments sont classés comme suit :

En catégorie d'importance I :

Les bâtiments dans lesquels est exclue toute activité humaine nécessitant un séjour de longue durée et non visés par les autres catégories du présent article.

En catégorie d'importance II :

- les bâtiments d'habitation individuelle ;
- les établissements recevant du public des 4e et 5e catégories au sens des articles R. 123-2 et R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation, à l'exception des établissements scolaires ;
- les bâtiments dont la hauteur est inférieure ou égale à 28 mètres :
  - bâtiments d'habitation collective ;
  - bâtiments à usage commercial ou de bureaux, non classés établissements recevant du public au sens de l'article R. 123-2 du code de la construction et de l'habitation, pouvant accueillir simultanément un nombre de personnes au plus égal à 300 ;
- les bâtiments destinés à l'exercice d'une activité industrielle pouvant accueillir simultanément un nombre de personnes au plus égal à 300 ;
- les bâtiments abritant les parcs de stationnement ouverts au public.

En catégorie d'importance III :

- les établissements scolaires ;

- les établissements recevant du public des 1re, 2e et 3e catégories au sens des articles R. 123-2 et R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation ;
- les bâtiments dont la hauteur dépasse 28 mètres :
  - bâtiments d'habitation collective ;
  - bâtiments à usage de bureaux ;
- les autres bâtiments pouvant accueillir simultanément plus de 300 personnes appartenant notamment aux types suivants :
  - les bâtiments à usage commercial ou de bureaux, non classés établissements recevant du public au sens de l'article R. 123-2 du code de la construction et de l'habitation ;
  - les bâtiments destinés à l'exercice d'une activité industrielle ;
- les bâtiments des établissements sanitaires et sociaux, à l'exception de ceux des établissements de santé au sens de l'article L. 711-2 du code de la santé publique qui dispensent des soins de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë en médecine, chirurgie et obstétrique et qui sont mentionnés à la catégorie d'importance IV ci-dessous ;
- les bâtiments des centres de production collective d'énergie quelle que soit leur capacité d'accueil.

En catégorie d'importance IV :

- les bâtiments dont la protection est primordiale pour les besoins de la sécurité civile et de la défense nationale ainsi que pour le maintien de l'ordre public et comprenant notamment :
  - les bâtiments abritant les moyens de secours en personnels et matériels et présentant un caractère opérationnel ;
  - les bâtiments définis par le ministre chargé de la défense, abritant le personnel et le matériel de la défense et présentant un caractère opérationnel ;
- les bâtiments contribuant au maintien des communications, et comprenant notamment ceux :
  - des centres principaux vitaux des réseaux de télécommunications ouverts au public ;
  - des centres de diffusion et de réception de l'information ;
  - des tours hertziennes stratégiques ;
- les bâtiments et toutes leurs dépendances fonctionnelles assurant le contrôle de la circulation aérienne des aérodromes classés dans les catégories A, B et C2 suivant les instructions techniques pour les aérodromes civils (ITAC) édictées par la direction générale de l'aviation civile, dénommées respectivement 4 C, 4 D et 4 E suivant l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ;
- les bâtiments des établissements de santé au sens de l'article L. 711-2 du code de la santé publique qui dispensent des soins de courte durée ou concernant des affections graves pendant leur phase aiguë en médecine, chirurgie et obstétrique ;
- les bâtiments de production ou de stockage d'eau potable ;
- les bâtiments des centres de distribution publique de l'énergie ;
- les bâtiments des centres météorologiques.

II. – Détermination du nombre de personnes.

Pour l'application de la classification ci-dessus, le nombre des personnes pouvant être simultanément accueillies dans un bâtiment est déterminé comme suit :

- pour les établissements recevant du public : selon la réglementation en vigueur ;
- pour les bâtiments à usage de bureaux ne recevant pas du public : en comptant une personne pour une surface de plancher hors œuvre nette égale à 12 mètres carrés ;
- pour les autres bâtiments : sur déclaration du maître d'ouvrage.

III. – Coefficient d'importance du bâtiment.

Un coefficient d'importance γ_I (au sens de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005) est attribué à chacune des catégories d'importance de bâtiment. Les valeurs des coefficients d'importance γ_I sont données par le tableau suivant :

CATÉGORIES D'IMPORTANCE de bâtiment	COEFFICIENTS d'importance γ_I
I	0,8
II	1
III	1,2
IV	1,4

IV. – Le coefficient de réduction ν (au sens de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005) appliqué à l'action sismique de calcul pouvant être utilisé pour obtenir l'action sismique servant à la vérification de l'état de limitation des dommages est égal à 0,4 quelle que soit la catégorie d'importance du bâtiment.

Art. 3. – Les règles de construction définies à l'article 4 s'appliquent :

1° A la construction de bâtiments nouveaux des catégories d'importance III et IV dans la zone de sismicité 2 définie par l'article R. 563-4 du code de l'environnement ;

2° A la construction de bâtiments nouveaux des catégories d'importance II, III et IV dans les zones de sismicité 3, 4 et 5 définies par l'article R. 563-4 du code de l'environnement ;

3° Aux bâtiments existants dans les conditions suivantes :

Conditions générales :

La catégorie d'importance à considérer pour l'application des dispositions constructives est celle qui résulte du classement du bâtiment après travaux ou changement de destination.

Les extensions de bâtiments désolidarisées par un joint de fractionnement respectent les règles applicables aux bâtiments neufs telles qu'elles sont définies à l'article 4.

Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, réalisés sur des bâtiments existants ne doivent pas aggraver la vulnérabilité de ceux-ci au séisme.

En cas de travaux visant uniquement à renforcer le niveau parasismique d'un bâtiment, le niveau de dimensionnement de ce renforcement au sens de la norme NF-EN 1998-3 décembre 2005 « évaluation et renforcement des bâtiments » à savoir quasi-effondrement, dommage significatif ou limitation des dommages relève du choix du maître d'ouvrage.

Conditions particulières :

I. – En zone de sismicité 2 :

1. Pour les bâtiments de catégories d'importance III et IV, en cas de remplacement ou d'ajout d'éléments non structuraux, ils respecteront les dispositions prévues dans la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 pour ces éléments.
2. Pour les bâtiments de catégories d'importance IV, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 30 % ou supprimant plus de 30 % d'un plancher à un niveau donné, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 0{,}42$ m/s^2.

II. – En zone de sismicité 3 :

Pour les bâtiments de catégories d'importance II, III et IV :

1. Le remplacement ou l'ajout d'éléments non structuraux respectera les dispositions prévues dans la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 pour ces éléments.
2. En cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 30 % ou supprimant plus de 30 % d'un plancher à un niveau donné, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 0{,}66$ m/s^2 ou de la norme NF P 06-104 mars 1995 amendée A1 février 2001 s'il s'agit de bâtiments vérifiant les conditions d'utilisation de cette norme même après réalisation des travaux en utilisant les dispositions applicables à la zone de sismicité immédiatement inférieure, soit la zone 2.

III. – En zone de sismicité 4 :

1. Pour les bâtiments de catégories II, III et IV, le remplacement ou l'ajout d'éléments non structuraux respectera les dispositions prévues dans la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 pour ces éléments.
2. Pour les bâtiments de catégories d'importance II et vérifiant les conditions d'application de la norme NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 30 %, il sera fait application de la norme NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001 en utilisant les dispositions applicables dans la zone de sismicité immédiatement inférieure soit la zone 3.
3. Pour les bâtiments de catégories d'importance II et ne vérifiant pas les conditions d'application de la norme NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 30 % ou supprimant plus de 30 % de planchers à un niveau donné, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 0{,}96$ m/s^2.
4. Pour les bâtiments de catégories d'importance III, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 20 %, ou de supprimer plus de 30 % de planchers à un niveau donné, ou de supprimer plus de 20 % du contreventement vertical, ou de mettre en place des équipements lourds en toiture, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 0{,}96$ m/s^2.
5. Pour les bâtiments de catégories d'importance IV, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 20 %, ou de supprimer plus de 30 % de planchers à un niveau donné, ou de

supprimer plus de 20 % du contreventement vertical, ou de mettre en place des équipements lourds en toiture, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 0,96$ m/s².

IV. – En zone de sismicité 5 :

1. Pour les bâtiments de catégories II, III et IV, le remplacement ou l'ajout d'éléments non structuraux respectera les dispositions prévues dans la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 pour ces éléments.
2. Pour les bâtiments de catégories d'importance II et vérifiant les conditions d'application de la norme NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 30 %, il sera fait application du document « Construction parasismique des maisons individuelles aux Antilles, CP-MI Antilles » de 2004, rédigé par l'Association française de génie parasismique (AFPS).
3. Pour les bâtiments de catégories d'importance II et ne vérifiant pas les conditions d'application de la norme NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 20 %, ou de supprimer plus de 30 % de planchers à un niveau donné, ou de supprimer plus de 20 % du contreventement vertical, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 1,8$ m/s².
4. Pour les bâtiments de catégories d'importance III et IV, en cas de travaux ayant pour objet d'augmenter la SHON initiale de plus de 20 %, ou de supprimer plus de 30 % de planchers à un niveau donné, ou de supprimer plus de 20 % du contreventement vertical, ou de mettre en place des équipements lourds en toiture, il sera fait application de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 avec la valeur d'accélération $a_{gr} = 1,8$ m/s².

Art. 4. – I. – Les règles de construction applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 sont celles des normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/NA décembre 2007, NF EN 1998-3/NA janvier 2008, NF EN 1998-5/NA octobre 2007 s'y rapportant.

Les dispositifs constructifs non visés dans les normes précitées font l'objet d'avis techniques ou d'agréments techniques européens.

II. – Le mouvement dû au séisme en un point donné de la surface du sol, à partir duquel les règles de construction doivent être appliquées, est représenté par un spectre de réponse élastique en accélération, dénommé par la suite « spectre de réponse élastique ».

La forme du spectre de réponse élastique dépend des paramètres suivants :

a) L'accélération maximale de référence au niveau d'un sol de type rocheux (classe A au sens de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005), dénommée a_{gr}, résultant de la situation du bâtiment par rapport à la zone sismique d'implantation, telle que définie par l'article R. 563-4 du code de l'environnement et son annexe.

Les valeurs des accélérations a_{gr}, exprimées en mètres par seconde au carré, sont données par le tableau suivant :

ZONES DE SISMICITÉ	a_{gr}
1 (très faible)	0,4
2 (faible)	0,7
3 (modérée)	1,1
4 (moyenne)	1,6
5 (forte)	3

b) L'accélération horizontale de calcul au niveau d'un sol de type rocheux (classe A au sens de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005), a_g, est égale à a_{gr} multipliée par le coefficient d'importance γ_I défini à l'article 2 du présent arrêté, soit $a_g = \gamma_I.a_{gr}$.

c) Les paramètres des spectres de réponse élastiques verticaux à employer pour l'utilisation de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 :

ZONES DE SISMICITÉ	a_{vg}/a_g	T_B	T_C	T_D
1 (très faible) à 4 (moyenne)	0,8	0,03	0,20	2,5
5 (forte)	0,9	0,15	0,40	2

d) La nature du sol par l'intermédiaire du paramètre de sol, S. Les valeurs du paramètre de sol, S résultant de la classe de sol (au sens de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005) sous le bâtiment sont données par le tableau suivant :

CLASSES DE SOL	S (pour les zones de sismicité 1 à 4)	S (pour la zone de sismicité 5)
A	1	1
B	1,35	1,2
C	1,5	1,15
D	1,6	1,35
E	1,8	1,4

Les modalités d'utilisation du paramètre de sol, S, sont définies dans la norme NF EN 1998-1 septembre 2005.

e) T_B et T_C, qui sont respectivement la limite inférieure et supérieure des périodes correspondant au palier d'accélération spectrale constante et T_D qui est la valeur définissant le début de la branche à déplacement spectral constant ;

Les valeurs de T_B, T_C et T_D, à prendre en compte pour l'évaluation des composantes horizontales du mouvement sismique, exprimées en secondes sont données par le tableau suivant :

CLASSES DE SOL	POUR LES ZONES DE SISMICITÉ 1 à 4			POUR LA ZONE DE SISMICITÉ 5		
	T_B	T_C	T_D	T_B	T_C	T_D
A	0,03	0,2	2,5	0,15	0,4	2
B	0,05	0,25	2,5	0,15	0,5	2
C	0,06	0,4	2	0,2	0,6	2
D	0,1	0,6	1,5	0,2	0,8	2
E	0,08	0,45	1,25	0,15	0,5	2

f) Dans le cadre de l'analyse de la liquéfaction, telle que définie dans l'annexe B de la norme NF EN 1998-5 septembre 2005, dite « règles Eurocode 8 », par convention, la magnitude à retenir pour les études est donnée par :

ZONES DE SISMICITÉ	MAGNITUDE CONVENTIONNELLE
3 (modérée)	5,5
4 (moyenne)	6,0
5 (forte)	7,5

En zones de sismicité 1 et 2 (sismicité très faible et faible), l'analyse de la liquéfaction n'est pas requise.

III. – Pour les bâtiments appartenant à la catégorie d'importance II et remplissant les conditions du paragraphe 1.1 (Domaine d'application) de la norme « NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001 - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés, règles PS-MI 89 révisées 92 » et qui sont situés en zone de sismicité 3 ou 4, l'application des dispositions définies dans cette même norme dispense de l'application des règles indiquées au I.

Pour les établissements scolaires appartenant à la catégorie d'importance III et remplissant les conditions du paragraphe 1.1 (Domaine d'application) de la norme « NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001 - Construction parasismique des maisons individuelles et des bâtiments assimilés, règles PS-MI 89 révisées 92 » et qui sont situés en zone de sismicité 2, l'application des dispositions définies dans cette même norme dispense de l'application des règles indiquées au I.

IV. – Pour les maisons individuelles appartenant à la catégorie d'importance II et qui sont situées en zone de sismicité 5, l'application des dispositions définies dans le document « Construction parasismique des maisons individuelles aux Antilles, CP-MI Antilles » (édition 2004), rédigé par l'Association française de génie parasismique (AFPS), dispense de l'application des règles indiquées au I.

V. – Une maçonnerie non armée conforme aux dispositions de la norme NF EN 1998-1 septembre 2005 ne peut être utilisée que si le mouvement du sol au droit du site ne dépasse pas la limite d'accélération de 2 m/s^2, plus précisément la valeur du produit a_g.S ne doit pas dépasser la limite $a_{g,urm} = 2$ m/s^2.

Art. 5. – Le présent arrêté s'applique à compter de la date d'entrée en vigueur du décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique.

Jusqu'au dernier jour du vingt-quatrième mois suivant la publication du présent arrêté, à titre transitoire, les dispositions de la norme « NF P 06-013 décembre 1995 amendée A1 février 2001 et A2 novembre 2004 - Règles de construction parasismique, règles applicables aux bâtiments dites règles PS 92 » pourront continuer à s'appliquer aux bâtiments de catégories d'importance II non visés aux III et IV de l'article 4 et aux bâtiments de catégories d'importance III et IV, situés en zones de sismicité 2, 3, 4 et 5 telles que définies par l'article R. 563-4 du code de l'environnement et faisant l'objet :

1. D'une demande de permis de construire ;
2. Ou d'une déclaration préalable ;
3. Ou d'une autorisation permettant un commencement de travaux,

déposée à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, sous réserve d'utiliser la norme « NF P 06-013 décembre 1995 amendée A1 février 2001 et A2 novembre 2004 - Règles de construction parasismique, règles applicables aux bâtiments dites règles PS 92 » avec les valeurs minimales d'accélération suivantes exprimées en m/s^2 :

ZONES DE SISMICITÉ	CATÉGORIE D'IMPORTANCE II	CATÉGORIE D'IMPORTANCE III	CATÉGORIE D'IMPORTANCE IV
2 (faible)	1,1	1,6	2,1
3 (modérée)	1,6	2,1	2,6
4 (moyenne)	2,4	2,9	3,4
5 (forte)	4	4,5	5

Art. 6. – Pour l'application des normes NF P 06-013 décembre 1995 amendée A1 février 2001 et A2 novembre 2004 et NF P 06-014 mars 1995 amendée A1 février 2001 telle que prévue dans les articles 3, 4 et 5, la terminologie relative aux zones sismiques et à la classification des bâtiments est remplacée par la terminologie suivante :

TERMINOLOGIE UTILISÉE	TERMINOLOGIE SUBSTITUÉE
Zone de sismicité 0	Zone de sismicité 1
Zone de sismicité Ia	Zone de sismicité 2
Zone de sismicité Ib	Zone de sismicité 3
Zone de sismicité II	Zone de sismicité 4

TERMINOLOGIE UTILISÉE	TERMINOLOGIE SUBSTITUÉE
Zone de sismicité III	Zone de sismicité 5
Classe de bâtiments A	Catégorie d'importance I
Classe de bâtiments B	Catégorie d'importance II
Classe de bâtiments C	Catégorie d'importance III
Classe de bâtiments D	Catégorie d'importance IV

Art. 7. – L'arrêté du 29 mai 1997 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la catégorie dite « à risque normal » telle que définie par le décret nº 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique est abrogé.

Art. 8. – Le directeur général de la prévention des risques, le directeur général de l'aviation civile et le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le directeur de la sécurité civile, le directeur général des collectivités locales et le délégué général à l'outre-mer au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2010.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,
JEAN-LOUIS BORLOO

Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
BRICE HORTEFEUX

La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,
CHANTAL JOUANNO

Le secrétaire d'Etat
chargé du logement et de l'urbanisme,
BENOIST APPARU

La nouvelle RÉGLEMENTATION PARASISMIQUE applicable aux bâtiments

dont le permis de construire est déposé à partir du 1er mai 2011

Janvier 2011



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

La nouvelle réglementation

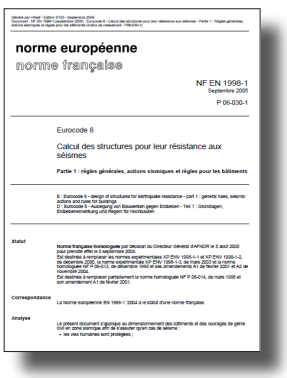
Le séisme de la Guadeloupe du 21 novembre 2004 et le séisme d'Epagny-Annecy du 15 juillet 1996 viennent nous rappeler que la France est soumise à un risque sismique bien réel. Les Antilles sont exposées à un aléa fort et ont connu par le passé de violents séismes. De même, bien que considérée comme un territoire à sismicité modérée, la France métropolitaine n'est pas à l'abri de tremblements de terre ravageurs comme celui de Lambesc de juin 1909 (46 victimes).

L'endommagement des bâtiments et leur effondrement sont la cause principale des décès et de l'interruption des activités. Réduire le risque passe donc par une réglementation sismique adaptée sur les bâtiments neufs comme sur les bâtiments existants. L'arrivée de l'Eurocode 8, règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne, conduit à la mise à jour de la réglementation nationale sur les bâtiments.

Principe de la réglementation

La réglementation présentée concerne les bâtiments à risque normal, pour lesquels les conséquences d'un séisme sont limitées à la structure même du bâtiment et à ses occupants.

Zonage sismique. Le zonage sismique du territoire permet de s'accorder avec les principes de dimensionnement de l'Eurocode 8. Sa définition a également bénéficié des avancées scientifiques des vingt dernières années dans la connaissance du phénomène sismique.



norme européenne
norme française

NF EN 1998-1
Septembre 2005
P 06-030-1

Eurocode 8

Calcul des structures pour leur résistance aux séismes

Partie 1 : règles générales, actions sismiques et règles pour les bâtiments

Réglementation sur les bâtiments neufs. L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples.

Réglementation sur les bâtiments existants. La réglementation n'impose pas de travaux sur les bâtiments existants. Si des travaux conséquents sont envisagés, un dimensionnement est nécessaire avec une minoration de l'action sismique à 60% de celle du neuf. Dans le même temps, les maîtres d'ouvrage volontaires sont incités à réduire la vulnérabilité de leurs bâtiments en choisissant le niveau de confortement qu'ils souhaitent atteindre.

Organisation réglementaire

CODES

L563-1 Code de l'Environnement
L112-18 Code de la Construction et de l'Habitat

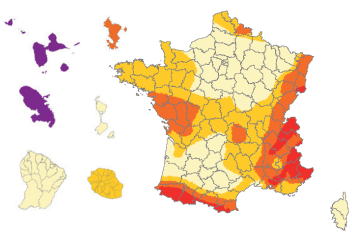
DÉCRETS ET ARRÊTÉ

Décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010
Prévention du risque sismique

Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010
Délimitation des zones de sismicité du territoire français

Ouvrages à risque normal — *Ouvrages à risque spécial*

Bâtiments — *Ponts et équipements*



Arrêté du 22 octobre 2010
Classification et règles de construction parasismique

RÈGLES DE CONSTRUCTION

Règles générales
pour tous bâtiments

- **Règles Eurocode 8**
  NF EN 1998-1, NF EN 1998-3 et NF EN 1998-5 et annexes nationales associées, septembre 2005
- **Règles PS 92** à titre transitoire jusqu'au 31 octobre 2012
  NF P 06-013, décembre 1995

Règles simplifiées
pour certaines maisons individuelles

- **Règles PS-MI**
  NF P 06-014, mars 1995
- **Guide CP-MI Antilles**
  Recommandations AFPS, édition 2004

Construire parasismique

Implantation

Étude géotechnique



Effectuer une étude de sol pour connaître les caractéristiques du terrain.

Caractériser les éventuelles amplifications du mouvement sismique.

Extrait de carte géologique

Se protéger des risques d'éboulements et de glissements de terrain

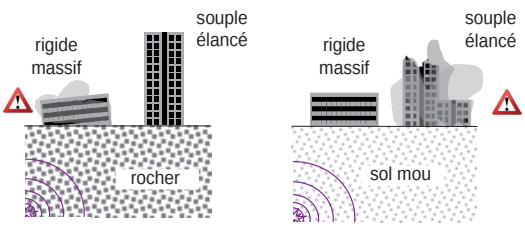
S'éloigner des bords de falaise, pieds de crête, pentes instables.

Le cas échéant, consulter le plan de prévention des risques (PPR) sismiques de la commune.



Glissement de terrain

Tenir compte de la nature du sol



Privilégier des configurations de bâtiments adaptées à la nature du sol.

Prendre en compte le risque de la liquéfaction du sol (perte de capacité portante).

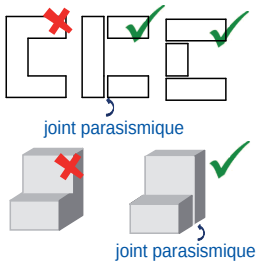
Conception

Préférer les formes simples

Privilégier la compacité du bâtiment.

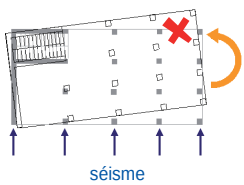
Limiter les décrochements en plan et en élévation.

Fractionner le bâtiment en blocs homogènes par des joints parasismiques continus.



Limiter les effets de torsion

Distribuer les masses et les raideurs (murs, poteaux, voiles...) de façon équilibrée.

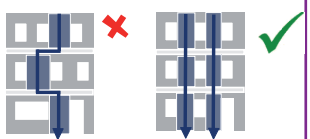


Assurer la reprise des efforts sismiques

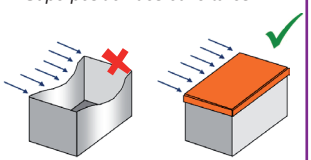
Assurer le contreventement horizontal et vertical de la structure.

Superposer les éléments de contreventement.

Créer des diaphragmes rigides à tous les niveaux.

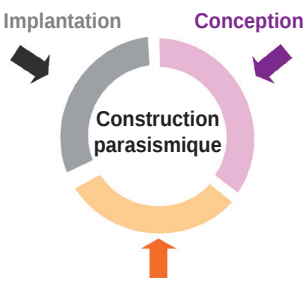


Superposition des ouvertures



Limitation des déformations : effet «boîte»

Appliquer les règles de construction



Exécution

Soigner la mise en oeuvre

Respecter les dispositions constructives.

Disposer d'une main d'oeuvre qualifiée.

Assurer un suivi rigoureux du chantier.

Soigner particulièrement les éléments de connexion : assemblages, longueurs de recouvrement d'armatures...



Noeud de chaînage - Continuité mécanique



Mise en place d'un chaînage au niveau du rampant d'un bâtiment

Utiliser des matériaux de qualité



béton



maçonnerie

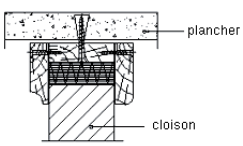


métal



bois

Fixer les éléments non structuraux



Liaison cloison-plancher (extrait des règles PS-MI)

Fixer les cloisons, les plafonds suspendus, les luminaires, les équipements techniques lourds.

Assurer une liaison efficace des cheminées, des éléments de bardage...

Comment caractériser les séismes ?

Le phénomène sismique

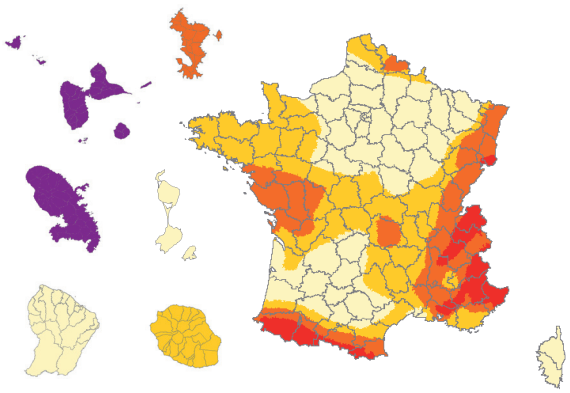
Les ondes sismiques se propagent à travers le sol à partir d'une source sismique et peuvent être localement amplifiées par les dernières couches de sol et la topographie du terrain. Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, contenu fréquentiel, déplacement du sol... La réglementation retient certains paramètres simples pour le dimensionnement des bâtiments.

Zonage réglementaire

Le paramètre retenu pour décrire l'aléa sismique au niveau national est une accélération a_{gr}, accélération du sol «au rocher» (le sol rocheux est pris comme référence).

Le zonage réglementaire définit cinq zones de sismicité croissante basées sur un découpage communal. La zone 5, regroupant les îles antillaises, correspond au niveau d'aléa le plus élevé du territoire national. La métropole et les autres DOM présentent quatre zones sismiques, de la zone 1 de très faible sismicité (bassin aquitain, bassin parisien...) à la zone 4 de sismicité moyenne (fossé rhénan, massifs alpin et pyrénéen).

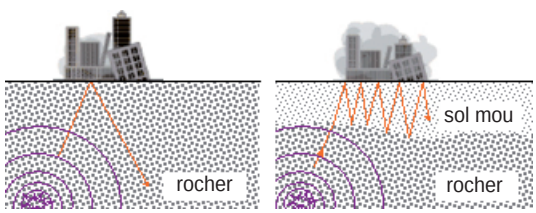
Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_{gr}(m/s²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3



Influence du sol

La nature locale du sol (dizaines de mètres les plus proches de la surface) influence fortement la sollicitation ressentie au niveau des bâtiments. L'Eurocode 8 distingue cinq catégories principales de sols (de la classe A pour un sol de type rocheux à la classe E pour un sol mou) pour lesquelles est défini un coefficient de sol S. Le paramètre S permet de traduire l'amplification de la sollicitation sismique exercée par certains sols.

Classes de sol	S (zones 1 à 4)	S (zone 5)
A	1	1
B	1,35	1,2
C	1,5	1,15
D	1,6	1,35
E	1,8	1,4



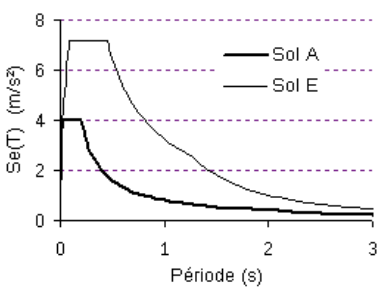
Amplification du signal sismique suivant la nature du sol

POUR LE CALCUL ...

Pour le dimensionnement des bâtiments

Dans la plupart des cas, les ingénieurs structures utilisent des spectres de réponse pour caractériser la réponse du bâtiment aux séismes. L'article 4 de l'arrêté du 22 octobre 2010 définit les paramètres permettant de décrire la forme de ces spectres.

Exemple : spectre horizontal, zone de sismicité 4, catégorie d'importance II



Comment tenir compte des enjeux ?

Pourquoi une classification des bâtiments ?

Parmi les bâtiments à risque normal, le niveau de protection parasismique est modulé en fonction de l'enjeu associé. Une classification des bâtiments en catégories d'importance est donc établie en fonction de paramètres comme l'activité hébergée ou le nombre de personnes pouvant être accueillies dans les locaux.

Les conditions d'application de la réglementation dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment, tant pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants. Les paramètres utilisés pour le calcul et le dimensionnement du bâtiment sont également modulés en fonction de sa catégorie d'importance.

Catégories de bâtiments

Les bâtiments à risque normal sont classés en quatre catégories d'importance croissante, de la catégorie I à faible enjeu à la catégorie IV qui regroupe les structures stratégiques et indispensables à la gestion de crise.

Catégorie d'importance		Description
I		■ Bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée.
II		■ Habitations individuelles. ■ Établissements recevant du public (ERP) de catégories 4 et 5. ■ Habitations collectives de hauteur inférieure à 28 m. ■ Bureaux ou établissements commerciaux non ERP, h ≤ 28 m, max. 300 pers. ■ Bâtiments industriels pouvant accueillir au plus 300 personnes. ■ Parcs de stationnement ouverts au public.
III		■ ERP de catégories 1, 2 et 3. ■ Habitations collectives et bureaux, h > 28 m. ■ Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes. ■ Établissements sanitaires et sociaux. ■ Centres de production collective d'énergie. ■ Établissements scolaires.
IV		■ Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public. ■ Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie. ■ Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne. ■ Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise. ■ Centres météorologiques.

Pour les structures neuves abritant des fonctions relevant de catégories d'importance différentes, la catégorie de bâtiment la plus contraignante est retenue.

Pour l'application de la réglementation sur les bâtiments existants, la catégorie de la structure à prendre en compte est celle résultant du classement après travaux ou changement de destination du bâtiment.

POUR LE CALCUL ...

Le coefficient d'importance γ_I

A chaque catégorie d'importance est associé un coefficient d'importance γ_I qui vient moduler l'action sismique de référence conformément à l'Eurocode 8.

Catégorie d'importance	Coefficient d'importance γ_I
I	0,8
II	1
III	1,2
IV	1,4

Quelles règles pour le bâti neuf ?

Le dimensionnement des bâtiments neufs doit tenir compte de l'effet des actions sismiques pour les structures de catégories d'importance III et IV en zone de sismicité 2 et pour les structures de catégories II, III et IV pour les zones de sismicité plus élevée.

Application de l'Eurocode 8

La conception des structures selon l'Eurocode 8 repose sur des principes conformes aux codes parasismiques internationaux les plus récents. La sécurité des personnes est l'objectif du dimensionnement parasismique mais également la limitation des dommages causés par un séisme.

De plus, certains bâtiments essentiels pour la gestion de crise doivent rester opérationnels.

POUR LE CALCUL ...

Décomposition de l'Eurocode 8

La **partie 1** expose les principes généraux du calcul parasismique et les règles applicables aux différentes typologies de bâtiments.

La **partie 5** vient compléter le dimensionnement en traitant des fondations de la structure, des aspects géotechniques et des murs de soutènement.

Règles forfaitaires simplifiées

Le maître d'ouvrage a la possibilité de recourir à des règles simplifiées (qui dispensent de l'application de l'Eurocode 8) pour la construction de bâtiments simples ne nécessitant pas de calculs de structures approfondis. Le niveau d'exigence de comportement face à la sollicitation sismique est atteint par l'application de dispositions forfaitaires tant en phase de conception que d'exécution du bâtiment.

- Les règles PS-MI «Construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés» sont applicables aux bâtiments neufs de catégorie II répondant à un certain nombre de critères, notamment géométriques, dans les zones de sismicité 3 et 4.

- Dans la zone de sismicité forte, le guide AFPS «Construction parasismique des maisons individuelles aux Antilles» CP-MI permet de construire des bâtiments simples de catégorie II, sous certaines conditions stipulées dans le guide.

Exigences sur le bâti neuf

Les exigences sur le bâti neuf dépendent de la catégorie d'importance du bâtiment et de la zone de sismicité.

	I	II		III	IV
					
Zone 1	aucune exigence				
Zone 2				**Eurocode 8** [3] a_{gr}=0,7 m/s²	
Zone 3		**PS-MI**[1]	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,1 m/s²	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,1 m/s²	
Zone 4		**PS-MI**[1]	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,6 m/s²	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=1,6 m/s²	
Zone 5		**CP-MI**[2]	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=3 m/s²	**Eurocode 8** [3] a_{gr}=3 m/s²	

[1] Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI
[2] Application **possible** du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide
[3] Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

Cas particulier : les établissements scolaires simples en zone 2

Les établissements scolaires sont systématiquement classés en catégorie III. Cependant, pour faciliter le dimensionnement des bâtiments scolaires simples, les règles forfaitaires simplifiées PS-MI peuvent être utilisées en zone 2 sous réserve du respect des conditions d'application de celles-ci, notamment en termes de géométrie du bâtiment et de consistance de sol.

Quelles règles pour le bâti existant ?

Gradation des exigences

TRAVAUX

Principe de base	Je souhaite **améliorer le comportement** de mon bâtiment	Je réalise des **travaux lourds** sur mon bâtiment	Je crée une **extension** avec joint de fractionnement
L'objectif minimal de la réglementation sur le bâti existant est la non-aggravation de la vulnérabilité du bâtiment.	L'Eurocode 8-3 permet au maître d'ouvrage de moduler l'objectif de confortement qu'il souhaite atteindre sur son bâtiment.	Sous certaines conditions de travaux, la structure modifiée est dimensionnée avec les mêmes règles de construction que le bâti neuf, mais en modulant l'action sismique de référence.	L'extension désolidarisée par un joint de fractionnement doit être dimensionnée comme un bâtiment neuf.

Travaux sur la structure du bâtiment

Les règles parasismiques applicables à l'ensemble du bâtiment modifié dépendent de la zone sismique, de la catégorie du bâtiment, ainsi que du niveau de modification envisagé sur la structure.

	Cat.	Travaux	Règles de construction
Zone 2	IV	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	**Eurocode 8**[3] a_{gr}=0,42 m/s²
Zone 3	II	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau Conditions PS-MI respectées	**PS-MI**[1] Zone 2
		> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	**Eurocode 8**[3] a_{gr}=0,66 m/s²
	III IV	> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	**Eurocode 8**[3] a_{gr}=0,66 m/s²
Zone 4	II	> 30% de SHON créée Conditions PS-MI respectées	**PS-MI**[1] Zone 3
		> 30% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau	**Eurocode 8**[3] a_{gr}=0,96 m/s²
	III IV	> 20% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau > 20% des contreventements supprimés Ajout équipement lourd en toiture	**Eurocode 8**[3] a_{gr}=0,96 m/s²
Zone 5	II	> 30% de SHON créée Conditions CP-MI respectées	**CP-MI**[2]
		> 20% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau > 20% des contreventements supprimés	**Eurocode 8**[3] a_{gr}=1,8 m/s²
	III IV	> 20% de SHON créée > 30% de plancher supprimé à un niveau > 20% des contreventements supprimés Ajout équipement lourd en toiture	**Eurocode 8**[3] a_{gr}=1,8 m/s²

[1] Application **possible** (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI. La zone sismique à prendre en compte est celle immédiatement inférieure au zonage réglementaire (modulation de l'aléa).
[2] Application **possible** du guide CP-MI
[3] Application **obligatoire** des règles Eurocode 8

Agir sur les éléments non structuraux

Les éléments non structuraux du bâti (cloisons, cheminées, faux-plafonds etc.) peuvent se révéler dangereux pour la sécurité des personnes, même sous un séisme d'intensité modérée. Pour limiter cette vulnérabilité, l'ajout ou le remplacement d'éléments non structuraux dans le bâtiment doit s'effectuer conformément aux prescriptions de l'Eurocode 8 partie 1 :

- pour les bâtiments de catégories III et IV en zone de sismicité 2,
- pour l'ensemble des bâtiments de catégories II, III et IV dans les zones 3, 4 et 5.

Cadre d'application

Entrée en vigueur et période transitoire

Les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 entrent en vigueur le 1er mai 2011.

Pour tout permis de constuire déposé avant le 31 octobre 2012, les règles parasismiques PS92 restent applicables pour les bâtiments de catégorie d'importance II, III ou IV ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire, d'une déclaration préalable ou d'une autorisation de début de travaux.

Cependant, les valeurs d'accélération à prendre en compte sont modifiées.

POUR LE CALCUL ...

Valeurs d'accélération modifiées (m/s²) pour l'application des PS92 (à partir du 1er mai 2011)

	II	III	IV
Zone 2	1,1	1,6	2,1
Zone 3	1,6	2,1	2,6
Zone 4	2,4	2,9	3,4
Zone 5	4	4,5	5

Plan de prévention des risques (PPR) sismiques

Les plans de prévention des risques sismiques constituent un outil supplémentaire pour réduire le risque sismique sur le territoire.

Ils viennent compléter la réglementation nationale en affinant à l'échelle d'un territoire la connaissance sur l'aléa (microzonage), la vulnérabilité du bâti existant (prescriptions de diagnostics ou de travaux) et les enjeux.

Attestation de prise en compte des règles parasismiques

Lors de la demande du permis de construire pour les bâtiments où la mission PS est obligatoire, une attestation établie par le contrôleur technique doit être fournie. Elle spécifie que le contrôleur a bien fait connaître au maître d'ouvrage son avis sur la prise en compte des règles parasismiques au niveau de la conception du bâtiment.

A l'issue de l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage doit fournir une nouvelle attestation stipulant qu'il a tenu compte des avis formulés par le contrôleur technique sur le respect des règles parasismiques.

Contrôle technique

Le contrôleur technique intervient à la demande du maître d'ouvrage pour contribuer à la prévention des aléas techniques (notamment solidité et sécurité). Le contrôle technique est rendu obligatoire pour les bâtiments présentant un enjeu important vis-à-vis du risque sismique (article R111-38 du code de la construction et de l'habitation). Dans ces cas, la mission parasismique (PS) doit accompagner les missions de base solidité (L) et sécurité (S).

POUR EN SAVOIR PLUS

Les organismes que vous pouvez contacter :

- Le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) www.developpement-durable.gouv.fr
- La direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)
- La direction générale de la prévention des risques (DGPR)
- Les services déconcentrés du ministère :
  - Les Directions départementales des territoires (et de la mer) - DDT ou DDTM
  - Les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL
  - Les Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DEAL
  - Les Centres d'études techniques de l'équipement - CETE

Des références sur le risque sismique :

- Le site du Plan Séisme, programme national de prévention du risque sismique www.planseisme.fr
- Le portail de la prévention des risques majeurs www.prim.net

Janvier 2011

Présent pour l'avenir

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Sous-direction de la qualité et du développement durable dans la construction

Arche sud 92055 La Défense cedex

Tél. +33 (0)1 40 81 21 22

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

direction générale
de l'Aménagement,
du Logement et
de la Nature

Certu

CETE
Nord Picardie

Acquérir le foncier

Le droit de préemption urbain (DPU)



© Photo-libre.fr

Le droit de préemption urbain offre la possibilité à une collectivité locale, dans un périmètre prédéfini, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien immobilier mis en vente, pour réaliser une opération d'aménagement.

Définition

Le droit de préemption urbain (DPU) permet à son titulaire **d'acquérir prioritairement des biens immobiliers** en voie d'aliénation. C'est un moyen d'acquisition, au même titre que le droit de préemption dans les ZAD (cf. fiche spécifique).

Ce droit ne peut toutefois être exercé **qu'en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain** dans une zone préalablement définie, et moyennant paiement du prix du bien.

Champ d'application

Titulaires

Les titulaires sont les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé ou d'un plan d'occupation des sols (POS) rendu public. Les communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain (art. L.211-1 CU). Les EPCI peuvent également y prétendre par délégation ou de plein droit s'ils sont compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme et la réalisation de ZAC (art. L.211-2 CU).

Ils peuvent déléguer leurs droits à l'État, aux collectivités locales, à leurs établissements publics (notamment les établissements publics fonciers) ou aux concessionnaires d'une opération d'aménagement (art. L.213-3 CU).

Le conseil municipal peut décider de supprimer le droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones considérées et ultérieurement le rétablir (art. L.211-1 et L.211-2 CU).

Certu 2013/33

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

ADEF Études Foncières

gridauh

Éditions du Certu
Collection Références

Territoires soumis à préemption (art. L.211-1 CU)

Les titulaires du DPU peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur :

- tout ou partie des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) délimitées par le PLU approuvé ou le POS rendu public ;
- les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ;
- les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), dans lesquels les aménagements ou constructions sont interdits ou subordonnés à des restrictions ;
- les zones soumises aux servitudes dites « d'inondation » prévues par l'article L.211-12 du Code de l'environnement ;
- tout ou partie des territoires couverts par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Par ailleurs, les communes dotées d'une carte communale peuvent aussi instituer un droit de préemption dans un ou des périmètres délimités par la carte.
Si la délibération par laquelle est institué le DPU n'a pas à être motivée, celle instituant le droit de préemption sur le territoire d'une commune couverte par une carte communale doit, en revanche, préciser l'équipement ou l'opération projetée.

Nota

Le DPU ne peut s'appliquer que s'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé (ZAD) ou de périmètre provisoire de ZAD sur ces territoires.
Pour une unité foncière incluse pour partie dans le périmètre de préemption, le DPU peut être exercé sur la partie de la parcelle comprise dans la zone (art. L.213-2-1 CU). Dans ce cas, le propriétaire peut mettre en demeure le titulaire du DPU de se porter acquéreur de l'ensemble de l'unité foncière.

Biens concernés

Toutes les cessions de biens à titre onéreux, qu'elles soient volontaires ou forcées, peuvent faire l'objet d'une préemption au titre du DPU, hormis les transactions exclues par l'article L.213-1 du CU. La collectivité peut instituer le **droit de préemption urbain renforcé**, par une délibération motivée, sur d'autres transactions en principe également exclues du DPU par l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme.
La commune n'est pas obligée d'acquérir la totalité du bien préempté et peut n'acheter qu'une partie de celui-ci. Le prix de la vente devra alors tenir compte de l'éventuelle perte de valeur subie par la partie du bien non préemptée, car celle-ci risque d'être difficile à revendre. Cependant, dans le but d'assurer la protection du propriétaire du bien, ce dernier peut exiger que la commune acquière l'ensemble du bien.

Mise en œuvre

Conditions de légalité (art. L.210-1 CU)

Le droit de préemption est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1. Il ne peut en revanche s'exercer sur les opérations visant à sauvegarder ou à mettre en valeur les espaces naturels, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des dites actions ou opérations d'aménagement.

Le vendeur (ou son notaire) doit notifier au titulaire du droit de préemption le projet de cession lorsqu'il est soumis au régime du DPU, au moyen d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ; art. L.213-2 du CU. Ce titulaire a alors deux mois pour notifier sa décision de préempter le bien, soit aux conditions fixées par le vendeur, soit après demande de révision de prix. Le silence du titulaire du droit de préemption vaut renonciation à l'exercice du droit de préemption.

Motivation de la préemption

Les collectivités titulaires du droit de préemption urbain peuvent légalement l'exercer si :

- elles justifient, à la date à laquelle elles l'exercent, de la réalité d'un projet d'action ou d'opération d'aménagement répondant aux objets mentionnés à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, alors même que les caractéristiques précises de ce projet n'auraient pas été définies à cette date ;
- elles font apparaître la nature de ce projet dans la décision de préemption.

Concernant la politique locale de l'habitat, la motivation de la décision de préemption peut renvoyer à une délibération du conseil municipal définissant les actions à mettre en œuvre pour la réalisation du PLH. Il en va de même, concernant la politique de renouvellement urbain, lorsque la commune a délibéré pour délimiter des périmètres dans lesquels elle a décidé d'intervenir pour les aménager ou améliorer leur qualité urbaine. Ces deux exceptions, nées de la loi SRU, permettent d'améliorer le dispositif lié à la préemption.

Lorsque le titulaire du droit de préemption met en œuvre ce droit pour constituer une réserve foncière, il doit justifier de la réalité d'une action ou d'une opération d'aménagement conformément aux exigences de la jurisprudence Meung-sur-Loire et indiquer dans sa décision la nature du projet (CE 7 mars 2008, req. n° 288371). La préemption ne peut s'appuyer sur des motifs vagues ou abstraits au prétexte que le bien visé n'a pas de vocation opérationnelle à court terme (CE 25 juillet 1986,

req. n° 62539 ; CAA Nancy 26 mars 1999, Cne de Loconville, req. n° 96NC00006). Même si le juge n'exige plus l'existence « d'un projet suffisamment précis et certain » depuis l'arrêt Meung-sur-Loire, il reste attentif aux motifs de la décision de préemption. Il s'assure de la réalité et de la consistance de l'aménagement envisagé.
Par ailleurs, le fait que la date de réalisation de l'opération d'aménagement ne puisse être déterminée, même de manière approximative, est sans incidence sur la légalité de la décision de préemption (CE 28 octobre 1994, Communauté urbaine de Strasbourg, req. n° 112833).

Délaissement, renoncement et rétrocession

Le droit de délaissement implique que tout propriétaire d'un bien soumis au DPU peut proposer, au titulaire de ce droit, l'acquisition de ce bien. Le refus du titulaire de ce droit entraîne la disparition de ce droit pour une durée de 5 ans. À défaut d'accord amiable, le prix est fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation (art. L.211-5 CU).
Par ailleurs, si le titulaire du droit de préemption a renoncé à l'exercice de son droit avant fixation judiciaire du prix, le propriétaire peut réaliser la vente de son bien au prix indiqué dans sa déclaration.
Au cas où le titulaire du droit de préemption a renoncé à l'exercice de son droit sur un bien dont le prix a été fixé judiciairement, il ne peut plus l'exercer à l'égard du même propriétaire pendant un délai de 5 ans à compter de la décision juridictionnelle devenue définitive si le propriétaire, dans ce délai, réalise la vente de ce bien au prix fixé par la juridiction, révisé, s'il y a lieu, en fonction des variations du coût de la construction constatées par l'Institut national de la statistique et des études économiques depuis cette décision (art. L.213-8 CU).
Enfin, si le titulaire du DPU désire aliéner ou utiliser, à d'autres fins que celles définies à l'article L.210-1, un bien acquis par préemption depuis moins de 5 ans, il est tenu d'informer l'ancien propriétaire, afin de lui permettre de racheter son ancien bien ou de renoncer définitivement à cette acquisition (art. L.213-11 CU).

Nota
Le droit de délaissement au titre du DPU (ou du DP ZAD) ne doit pas être confondu avec le droit de délaissement prévu au Titre III « Droits et délaissements » du Code de l'urbanisme : articles L.230-1 et suivants qui permettent au propriétaire d'obliger les collectivités à acquérir le bien concerné.

DPU et droit de priorité (art. L.240-1 à 3 CU)

- La loi d'orientation pour la ville de 1991 avait institué un droit de priorité en faveur des communes **sur tout projet de cession** d'immeubles situés sur leur territoire **appartenant à l'État**, à des établissements publics d'État ou à des entreprises publiques. Ce droit s'exerçait en vue de la réalisation d'équipements publics ou de logements sociaux à usage locatif conventionnés.
- La loi portant engagement national pour le logement (ENL) du 13 juillet 2006 réforme ce droit inscrit désormais dans le Code de l'urbanisme. Elle en accroît le bénéfice aux EPCI titulaires du DPU (la délégation est aussi possible) et en élargit les finalités : le droit de priorité peut maintenant s'exercer « en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de telles actions ou opérations ». **Le droit de priorité se substitue ainsi au DPU**, lequel ne peut donc pas s'exercer à l'égard des biens entrant dans le champ d'application du droit de priorité.

Intérêts de l'outil et mises en garde

Intérêts

- C'est un **outil simple à mettre en place**, qui est institué par la commune, contrairement à la ZAD.
- Le DPU permet d'assurer à la commune **la sauvegarde de ses intérêts**, lors de la fixation du prix du bien. Cependant, à défaut d'accord sur le prix, le titulaire du droit de préemption peut renoncer en cours de procédure à l'exercice de son droit (art. L.213-7 CU). En cas de fixation judiciaire du prix, et pendant un délai de 2 mois après que la décision juridictionnelle est devenue définitive, les parties peuvent renoncer à la mutation ; ce qui permet au titulaire du DPU de se retirer face à un prix trop élevé.
- Le DPU peut être motivé **par la réalisation de logements locatifs sociaux**. Ce projet entre bien dans le cadre de l'intérêt général.
- La préemption, par le biais des déclarations d'intention d'aliéner (DIA), est aussi **un moyen de connaître les prix et de constituer des références**.

Mises en garde

- Le droit de délaissement implique que la collectivité dispose **des fonds nécessaires à cet achat**. Elle n'est cependant pas tenue d'acquérir le bien. Mais dans ce cas, la commune ne peut plus exercer son droit à l'égard du même propriétaire et pour la même parcelle pendant 5 ans (art. L.213-8 CU).
- La collectivité ne peut acquérir le bien **que lorsque le propriétaire décide de le vendre**. Le DPU ne donne pas la possibilité à la commune de choisir le moment de l'acquisition, contrairement à la procédure d'expropriation. Il donne lieu à **des acquisitions éparses**, au gré des mises en vente sur le marché. Il est souvent nécessaire de faire des études préalables sur les prévisions de ventes.

Textes de référence

- Code de l'urbanisme : art. L.210-1 ; art. A.213-1 ; L.213-1 et s. et R.213-1 et s. pour les règles communes aux DPU et ZAD et art. A.211-1 ; L.211-1 et s. et R.211-1 et s. pour les dispositions spécifiques au DPU.
- Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.
- Loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière.
- Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.
- Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat ».

Pour en savoir plus...

- Comby J. (1991), *Evaluation du droit de préemption*, 22 p.
- Joye J.F. et Struillou J.F. (2012), *Les communautés et le droit de préemption*, note juridique pour l'assemblée des communautés de France, 41 p.

Certu
Centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
2, rue Antoine Charial
CS 33297
69426 Lyon
Cedex 03
Tél. : 04 72 74 58 00
Fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

© Certu 2013
La reproduction totale ou partielle du document doit être soumise à l'accord préalable du Certu.

N°ISSN : 2263-8725

Mise en page :
www.laurentmathieu.fr

La 1re version de l'ouvrage « Les outils de l'action foncière au service des politiques publiques » a été édité en 2006. En 2012, un groupe de travail composé de la DGALN, du Certu, du Cete Nord-Picardie, du Gridauh et de l'Adef a actualisé et complété cette fiche.

Groupe de travail :
Guillaume Fauvet et Marc Morain (CERTU), Stéphane Bost, Bertrand Hervier et Christelle Payen (DGALN/DHUP), Christelle Barassi et Magali Journet (CETE NP/ PCI Foncier), Jean-Pierre Lebreton (Gridauh) et Yann Gérard (ADEF).

Rédacteurs associés :
Pascal Planchet, Soazic Marie, Pierre Galan (GRIDAUH), Vincent Caumont (CETE NP/ PCI Foncier).

Relecture :
Gilles Bentayou (CETE de Lyon), Géraldine Bonnet (CERTU)

Contact : Département Urbanisme
Certu
Mél : urb.certu@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 72 74 59 10